PN-AAY-540

Mouvement Populaire de la Révolution
REPUBLIQUE DU ZAIRE
Département de l'Agriculture
et du Développement Rural

Service d'Etudes et Planification

REGION DU HAUT-ZAIRE

ETUDE REGIONALE POUR LA PLANIFICATION AGRICOLE

Division de Stratégie
et de Planification Agricole
Bureau de Planification Agricole
PROJET 660-070/USAID/PRAGMA CORP.

Mars 1987

Ce document fait partie d'une série de rapports préparés dans le cadre des activités du Projet 070 (Projet d'Etudes Sectorielles de l'Agriculture). Ce projet, financé conjointement par le Conseil Exécutif du Zaïre et l'Agence Américaine pour le Développement International, est exécuté avec le concours d'une équipe d'assistants techniques fournie par la société PRAGMA. Les autres rapports constituant cette série peuvent être obtenus auprès de :

* Service d'Etudes et Planification
  Avenue Kauka n°7
  B.P. 3354
  Kinshasa/Gombe
  République du Zaïre
  Tél. 32714.

* The PRAGMA CORPORATION
  116 EAST BROAD STREET
  FALLS CHURCH, VA 22046
  U.S.A.
  Tél. (703) 237-9303.

REPUBLIQUE DU ZAIRE

Mouvement Populaire de la Révolution

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

SERVICE D'ETUDES ET PLANIFICATION

DIVISION DE STRATEGIE ET PLANIFICATION AGRICOLE

REGION DU HAUT-ZAIRE

ETUDE REGIONALE POUR LA PLANIFICATION AGRICOLE

1987

Bureau de Planification Agricole
Projet 660-0070 USAID/PRAGMA CORP. C.8

A V A N T - P R O P O S

La présente monographie est une réponse aux voeux du 3ème Congrès Ordinaire du Mouvement Populaire de la Révolution qui, dans son adresse au Conseil Exécutif, recommandait la préparation du Plan Quinquennal 1986-1990 devant relayer le Plan Mobutu. C'est dans ce cadre que le Département de l'Agriculture a reçu la mission d'initier un programme de planification agricole dont les études régionales sont une étape.

L'objetif poursuivi est celui de réunir des renseigments qui serviront de toile de fond pour la formulation d'une stratégie appropriée aux exigences éco-climatiques des milieux choisis comme "foyers de développement". Ces foyers de développement sont en soi des régions, c'est-à-dire un ensemble de collectivités rurales présentant des potentialités agricoles et une infrastructure susceptible de mieux répondre aux efforts visant un accroissement rapide de la production et l'amélioration du niveau de vie des paysans.

Le Département de l'Agriculture a pour ce faire initié des missions à travers les quatre sous-régions du Haut-Zaïre. Ces missions ont été effectuées par les techniciens du Service d'Etudes et Planification du Département de l'Agriculture, du Service Présidentiel d'Etudes et du Département du Plan (MPUTU DIERI, NGEMBA LENG MAKANDA, AFIFI BONGWANDU, MUKUNA BENTSH, NGONDE NSAKALA, MUKENDI (SPE), SINGA NDJOKU, FINDA , YETO LOWA, MATESSO WABUKANGAMA et RUHIMBASA LUGABA).

Cette monographie qui est une oeuvre du Service d'Etudes et Planification a cependant bénéficié du concours des techniciens du Département du Plan et du Service Présidentiel d'Etudes. La supervision des travaux a été assurée par Dr. CHAN Nguyen, Conseiller Technique de l'Equipe PRAGMA/USAID, Citoyen MUBENGA MUKENDI, Directeur Chef de Service d'Etudes et Planification et IMUINE MUTSHIMA, Chef de Bureau de Planification Agricole. Mr. ANNEET Jacques et De VUYST Paul, Conseillers Techniques de l'Assistance Technique belge ont également contribué à la réalisation de ce travail.

Ce document est finalisé par les membres du Bureau de Planification Agricole (Citoyens MATESSO WABUKANGAMA, YETO LOWA, RUHIMBASA LUGABA, NSEYE MARA et Dr. MUKUNA).

Le Bureau de Planification Agricole remercie chaleureusement les autorités de la Territoriale à tous les échelons régionaux ainsi que toutes les personnes physiques et morales qui ont aidé et apporté leur concours pour la réalisation de cette étude.

BUREAU PLANIFICATION.

TABLE DES MATIERES

			Page
AVANT-PROPOS			
INTRODUCTION			
CHAPITRE	I	: Le Milieu	1
	I.1.	: Le Milieu Physique	1
	I.1.1.	: Situation géographique	1
	I.1.2.	: Climat	6
	I.1.2.1.	: Types climatiques	6
	I.1.2.2.	: Température	9
	I.1.2.3.	: Pluviométrie	9
	I.1.3.	: Hydrographie	12
	I.1.4.	: Orographie	12
	I.1.5.	: Végétation	13
	I.1.5.1.	: La région forestière	13
	I.1.5.2.	: La région de savanes	14
	I.1.5.3.	: La région d'altitude	14
	I.1.6.	: Géologie	14
	I.1.7.	: Les sols	17
	I.2.	: RESSOURCES HUMAINES	23
	I.2.1.	: Données démographiques	23
	I.2.2.	: Population agricole	28
	I.2.3.	: Ménages agricoles	28
	I.2.4.	: Facteurs sociologiques	29
	I.3.	: PROBLEMES NUTRITIONNELS ET HABITUDES ALIMENTAIRES.	40
	I.3.1.	: Problèmes nutritionnels	40
	I.3.2.	: Habitudes alimentaires	40
CHAPITRE	II	: SITUATION ACTUELLE DE LA PRODUCTION AGRICOLE.	51
	II.1.	: GENERALITES	51
	II.1.1.	: Production régionale	51
	II.1.2.	: Production des Sous-régions et des Zones	65

	II.2	: PRODUCTION AGRICOLE	96
	II.2.1.	: Secteur traditionnel	96
	II.2.1.1.	: Cultures vivrières	99
	II.2.1.2.	: Cultures industrielles	122
	II.2.1.3.	: Cultures d'appoint	139
	II.2.1.4.	: Secteur maraîchères	139
	II.2.2.	: Secteur moderne	140
	II.3.	: PRODUCTION ANIMALE	144
	II.3.1.	: Secteur moderne	160
	II.3.2.	: Secteur traditionnel	166
	II.3.3.	: Problèmes rencontrés	166
	II.3.4.	: Observations	167
	II.3.5.	: Recommandations	168
	II.4.	: LA PECHE	168
	II.4.1.	: Types de pêche	171
	II.4.2.	: Principaux biefs poissonneux	172
	II.4.3.	: Contraintes au développement de la pêche	172
	II.5.	: LA CHASSE	173
	II.6.	: EXPLOITATION FORESTIERE	175
	II.6.1.	: Gestion des forêts	176
	II.6.2.	: Equipement technique et logistique	177
	II.6.3.	: Processus pour l'obtention d'un permis de coupe	177
	II.6.4.	: Reboisement	178
	II.6.5.	: Réserves forestières gardées et entretenues	178
	II.6.6.	: Réserves forestières non gardées et en voie de déstruction.	178
CHAPITRE	III.	: LES FACTEURS DE PRODUCTION	181
	III.1.	: CREDIT AGRICOLE	181
	III.2.	: LES INTRANTS	184
	III.2.1.	: Le petit outillage agricole	184
	III.2.2.	: Les semences	185
	III.2.3.	: Les produits vétérinaires	187
	III.2.4.	: Les engins de pêche	188
	III.3.	: LES TECHNIQUES CULTURALES	188
	III.4.	: LA VALEUR AGRICOLE DES SOLS	191
	III.5.	: LES ORGANISMES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	192

	III.5.1.	: Les Coopératives	192
	III.5.2.	: Les projets agricoles	197
	III.5.3.	: L'organisation des services régionaux du Département de l'Agriculture et du Développement Rural	202
	III.6.	: La Commercialisation	208
	III.6.1.	: Structure et organisation des marchés	208
	III.6.2.	: La politique des produits agricoles	210
	III.6.3.	: Contraintes à la commercialisation	213
	III.7.	: LES AGRO-INDUSTRIES	215
	III.7.1.	: Les industries alimenatires et non-vivrières	216
	III.7.2.	: Les industries de boisson	217
	III.7.3.	: Les industries textiles	220
	III.8.	: LA RECHERCHE AGRONOMIQUE	223
	III.8.1.	: L'INERA	223
	III.8.2.	: Le programme national engrais	236
CHAPITRE	IV.	: SITUATION DANS LES AUTRES SECTEURS	239
	IV.1.	: TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	239
	IV.1.1.	: Le réseau routier	239
	IV.1.2.	: Le réseau fluvial	250
	IV.1.3.	: Le réseau aérien	255
	IV.1.4.	: Le réseau ferroviaire	259
	IV.1.5.	: Infrastructure de Communication	262
	IV.2.	: INFRASTRUCTURES SOCIO-SANITAIRE	263
	IV.2.2.	: Infrastructure Sanitaire	281
	IV.3.	: MINES ET ENERGIE	284
	IV.3.1.	: Ressources minières	284
	IV.3.2.	: Ressources énergétiques	288
	IV.4.	: TOURISME	291
CHAPITRE	V.	: PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	294
	V.1.	: GENERALITES	294
	V.2.	: PLAN DE RELANCE AGRICOLE POUR LA PERIODE 1982-1984	295
	V.2.1.	: Objectifs de production des cultures vivrières dans le Haut-Zaïre	295

V.2.2.1. : Objectifs de production animales 1982-1984 297

V.2.3. : Objectifs de production destinée à l'exportation et à l'industrie 298

V.2.4. : Evaluation du Plan de Relance Agricole 1982-1984 299

V.3. : PLAN QUINQUENNAL ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DU HAUT-ZAIRE 1986-1990 305

V.3.1. : Contraintes au développement agricole de la région du Haut-Zaïre 307

V.3.2. : Estimation des besoins 311

V.3.2.1. : Estimation des besoins alimentaires 311

V.3.2.2. : Estimation des besoins en cultures industrielles 326

V.3.3. : Estimation de la production agricole régionale pour la période 1985-1990 326

V.3.4. : Identification des régions favorables pour le développement agricole de la région 331

V.3.4.1. : La première région de développement agricole du Haut-Zaïre 332

V.3.4.2. : La deuxième région de développement agricole du Haut-Zaïre 336

V.3.4.3. : La troisième région de développement agricole du Haut-Zaïre 339

V.3.4.4. : Les Zones non retenues dans les régions de développement agricole 341

V.3.4.5. : Répartition des produits prioritaires par région de développement agricole 341

V.3.4.6. . Stratégie et actions à développer 352

SYNTHESE ET CONCLUSION 354

- ANNEXES :

1 - Listes des groupes ethniques, aires culturelles et Zones de localisation principale. 356

2 - Listes des tableaux 360

3 - Liste des cartes 368

4 - Listes des figures 369

5 - Bibliographie 370

6 - Note technique a l'intention des techniciens du Bureau de Planification Agricole 375

INTRODUCTION

L'étude régionale du Haut-Zaïre est un recueil d'informations relatives à l'agriculture de cette Région. Il s'agit ici d'un diagnostic de la situation de l'agriculture régionale réalisé par les techniciens du Bureau Planification. Cette étude qui s'inscrit dans le cadre du Plan Quinquennal contient des données statistiques qui aideront le planificateur à mieux circonscrire ses recherches et à orienter l'action du Conseil Exécutif pour le développement harmonieux du secteur agricole.

Les statistiques proviennent des diverses publications d'autres Départements ainsi que des services ou entreprises ayant des activités connexes à l'agriculture, des rapports régionaux et des missions envoyées sur terrain pour récolte des données ou pour investigation.

Cette étude comprend les résultats des enquêtes alimentaires qui ont été menées à Kisangani, Yangambi (sous-région de la Tshopo), Buta (sous-région du Bas-Uélé), Isiro (sous-région du Haut-Uélé) et Buina (sous-région de l'Ituri) par des techniciens du Service et Planification (SINGA, MPUTU, YETO, MUKUNA BENTSH, MATESSO et FINDA). Ceux-ci se sont faits assister d'agents formés sur place par eux. Le but de ces enquêtes était d'examiner sur la nature des aliments et sur leur niveau de consommation par les populations en général.

Cette étude comporte 5 chapitres répartis comme suit :

- Chapitre I Etude du milieu
- Chapitre II Situation actuelle de la production
- Chapitre III Facteurs de production
- Chapitre IV Situation dans les autres secteurs
- Chapitre V Perspectives de développement agricole.

BUREAU PLANIFICATION AGRICOLE.

CHAPITRE I : LE MILIEU PHYSIQUE.

I.1. MILIEU PHYSIQUE

I.1.1. Situation géographique.

La Région du Haut-Zaïre s'étend du 2ème parallèle Sud au 5ème parallèle Nord et du 22ème au 31ème méridien à l'Est du Greenwich Sa superficie totale couvre 503.239 km2, soit environ le 1/5 de l'ensemble du pays. A ce titre, elle est la région la plus étendue du pays. La carte I.1 et le tableau I.1 donnent les superficies de chaque entité administrative de la Région et sa localisation.

Cette Région est limitée au Nord par la République Centrafricaine et le Soudan, au Sud par les régions du Kivu et du Kasaï-Oriental, à l'Est par l'Ouganda et, enfin, à l'Ouest par la région de l'Equateur.

Depuis 1981, le Haut-Zaïre est administrativement subdivisé en 5 sous-régions dont une urbaine et 4 rurales. Les sous-régions sont à leur tour subdivisées en 30 zones dont 24 rurales et 6 urbaines. Les zones rurales sont composées de 196 collectivités (tableau I.2).
La ville de Kisangani, le chef-lieu de la région, est formée de 6 zones urbaines.

Carte No.1:

Carte Administrative
Région du Haut-Zaïre

Source: Département de la Defense National, Entité Administrative (superficie), Institut Géographique du Zaire, 1 janvier 1981.

Tableau I.1 : Superficie de la Région du Haut-Zaïre

A. Sous-Région Urbaine

Ville de Kisangani 1.910 km2

1. Zone de Kisangani
2. Zone de Makoso
3. Zone de Kabondo
4. Zone de Mangobo
5. Zone de Lubunga
6. Zone de Tshopo

B. Sous-Régions Rurales

1. Sous - Région du Bas-Uélé 148.331 km2

Chef-lieu : Buta

1. Zone de Buta 18.098 km2
2. Zone de Bondo 38.075 km2
3. Zone d'Aketi 25.417 km2
4. Zone d'Ango 34.704 km2
5. Zone de Bambesa 9.128 km2
6. Zone de Poko 22.909 km2

2. Sous-Région de la Tshopo 197.657 km2

Chef-lieu : Isangi

1. Zone de Basoko 22.436 km2
2. Zone de Banalia 24.430 km2
3. Zone de Bafwasende 47.087 km2
4. Zone d'Opala 26.665 km2
5. Zone de Yahuma 19.073 km2
6. Zone d'Isangi 15.770 km2
7. Zone d'Ubundu 42.196 km2

3. Sous-région du Haut-Uélé : 89.683 Km2

Chef-lieu : Isiro

1)	Zone de Rungu	8.605 Km2
2)	" de Niangara	9.204 Km2
3)	" de Dungu	32.446 Km2
4)	" de Wamba	10.305 Km2
5)	" de Watsa	16.015 Km2
6)	" de Faradje	13.108 Km2

4. Sous-région de l'Ituri : 65.658 Km2

Chef-lieu : Bunia

1)	Zone d'Irumu	8.730 Km2
2)	" de Djugu	8.184 Km2
3)	" d' Aru	6.740 Km2
4)	" de Mahagi	5.221 Km2
5)	" de Mambasa	36.783 Km2

Superficie totale : 503.239 Km2

Source : Département de la Défense Nationale,
Entité administrative (superficie)
Institut Géographique du Zaïre (I.G.Za),
01 janvier 1981.

Tableau I.2.: Subdivisions administratives : Collectivités rurales

Sous-régions rurales		Nombre de collectivités
1. Sous-région de la Tshopo		58
Zone de Basoko	8	
Zone de Banalia	5	
Zone de Bafwasende	6	
Zone d'Opala	11	
Zone de Yahuma	4	
Zone d'Isangi	13	
Zone d'Ubundu	11	
2. Sous-région du Bas-Uélé :		50
Zone de Buta	6	
Zone de Basoko	10	
Zone d'Aketi	8	
Zone d'Ango	4	
Zone de Bambesa	9	
Zone de Poko	13	
3. Sous-région du Haut-Uélé		45
Zone de Rungu	7	
Zone de Niangara	7	
Zone de Dungu	3	
Zone de Wamba	11	
Zone de Watsa	9	
Zone de Faradje	8	
4. Sous-région de l'Ituri		43
Zone d'Irumu	12	
Zone d'Aru	8	
Zone de Djugu	8	
Zone de Mahagi	8	
Zone de Mambasa	7	
Ensemble du Haut-Zaïre :		196 collectivités rurales

Source : Etude sur le développement intégré du Nord-Est
Tome 3 : Ressources, p. 22-31.

I.1.2. Climat

I.1.2.1. Types climatiques

Les climats rencontrés dans la région du Haut-Zaïre sont du type A de la classification de Köppen, sauf dans la partie la plus élevée du relief de l'Est où ils révèlent du type C (voir carte I.2 et note 1)

Le climat du type Af

Ce climat domine la zone à cheval sur l'Equateur entre les parallèles 2° nord et sud. Il y règne un climat équatorial continental sans saisons sèche régulièrement déterminée. Cette zone équatoriale englobe la quasi totalité de la sous-région de la Tshopo et s'étend jusqu'au sud des Uélé en se rétrécissant sensiblement dans la partie orientale.

Le climat Am.

Ce type de climat qui constitue la transition entre le climat équatorial (Af) et le climat à saison sèche marquée (Aw), couvre particulièrement les zones de Buta, Bambesa, Poko et, partiellement, la zone d'Aketi dans le Bas-Uélé; les zones de Rungu, Wamba, Watsa, dans le Haut-Uélé; Mambasa et une partie d'Irumu et Djugu dans l'Ituri, ainsi que le nord-Est de Bafwasende dans la Tshopo.

Climat Aw

Typiquement tropical, ce climat est localisé dans la partie nord des Uélé et s'étend jusqu'à l'extrémité nord de la région du Haut-Zaïre; il couvre particulièrement les zones de Bondo, Ango, Dungu, Niangara et Faradje. Il s'étend également sur la sous-région de l'Ituri et couvre entièrement la zone d'Aru et, partiellement, les zones de Mahagi, Dugu et Irumu. Ce type de climat (Aw) est caractérisé par une saison sèche marquée et dominée par les courants froids du nord-est. Il compte une saison sèche s'étendant sur deux mois (Aw2) et trois mois (Aw3).

Le climat Cf

Caractéristique des régions de haute altitude, ce climat couvre partiellement les zones de Djugu et de Mahagi, ce qui correspond à la ligne de crête Zaïre-Nil à l'Ouest du lac Mobutu Sese Seko.

Cette différenciation ramène la répartition climatique du Haut-Zaïre en 3 régions écologiques principales :

- la première région est composée des sous-régions de la Tshopo comprises dans la zone climatique Af ;
- la deuxième région qui englobe le Bas-Uélé, le Haut-Uélé et une large partie de l'Ituri, comprend les zones climatiques Am et Aw ;
- la troisième est du type climatique Cf et comprend les terres d'altitude de l'Ituri.

Carte I.2:

Région du Haut-Zaire
Zones Climatiques

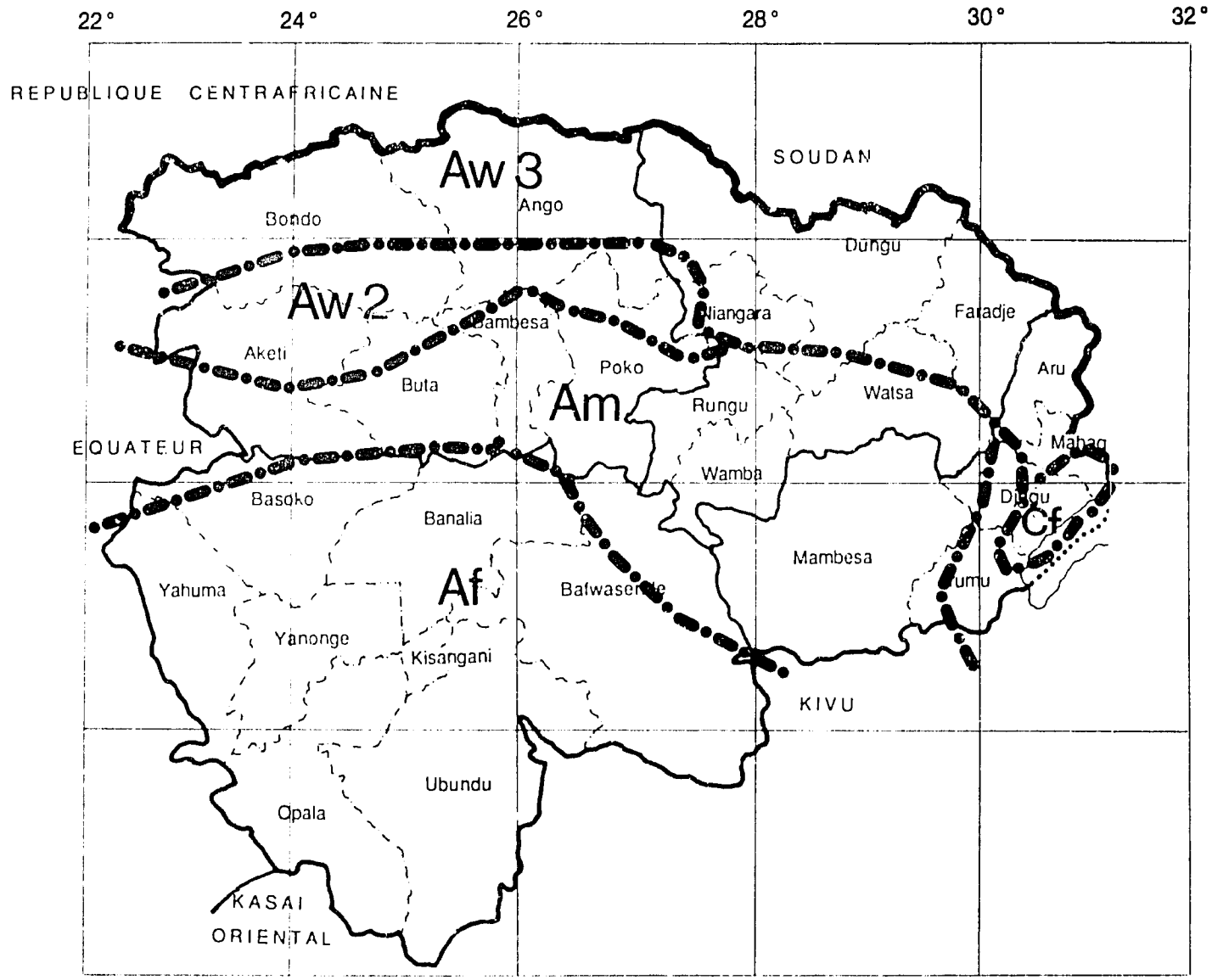

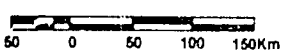

Sources: Calendrier agricole pour la Région du Haut-Zaire, INERA, 1976, p. 4.
Les principales cultures en Afrique Centrale, R. VANDENPUT, Bruxelles 1981, p. 251.

Légende:

Af Climat de forêt dense humide sans saison seche très marquee

Am Climat de transition entre A_f et A_w dans les régions de forets, galeries et lisière de la foret dense.

Aw 2,3 Le climat des regions des savanes (le chiffre arabe détermine le nombre de mois de saison sèche).

Cf Le climat pluvieux tempéré chaud situé dans les hauts plateaux a l'Est du pays.

Limite des zones climatiques.

Limite des sous-régions.

I.1.2.2 Température

La moyenne régionale des températures annuelles du Haut-Zaïre se situe autour de 23,9°C. L'amplitude thermique moyenne est comprise entre 19,7°C (moyenne annuelle minimale) et 29,9°C (moyenne annuelle maximale) (tableau n° I.3).

Des plus faibles températures de l'ordre de 18°C sont enregistrées en janvier et juillet aux abords du lac Mobutu à l'extrême Est de la Région (*).

Tableau I.3 : Quelques indications agro-climatologiques du Haut-Zaïre.

STATION	Moyenne annuelle des précipitations.	Moyenne annuelle des T° maximales	Moyenne annuelle des T° minimales.	Moyenne annuelle de température.
1. Bambesa	1.759	29,8	18.4	23,0
2. Bafwasende	1.862	30,1	19,1	23,7
3. Buta	1.569	30,4	19,8	23,8
4. Yalingimba	1.766	30,2	19,8	24,1
5. Yangambi Km5	1.823	29,5	19,7	23,7
6. Yangambi E.C.P.	1.828	29,5	19,3	23,4
7. Kisangani	1.750	30,1	20,8	24,6
8. Basoko	1.680	30,3	20,8	24,7
Moyenne annuelle régionale.	1.754,6	29,9	19,7	23,9

Source : Données agro-climatologiques, Afrique; FAO, Tome II, Rome, 1984.

I.1.2.3. Pluviométrie

Des précipitations abondantes sont enregistrées dans le Sud-Ouest de la Région, où elles atteignent une hauteur maximale de 2.000 mm/an à Yahuma, sous climat Af.

(*) Les Atlas Jeune Afrique, République du Zaïre, 1978.

Cette hauteur décroit vers l'Est à travers les climats Am et Aw et atteind sa plus faible valeur au lac Mobutu, 1.100 mm/an (carte I.3).

Au cours de l'année, la pluviométrie mensuelle évolue comme suit du nord au Sud de la région :

Décembre-janvier-février : les hauteurs pluviométriques sont très faibles (25-100 mm) au nord de la Région et les maxima se situent aux environs de 150 mm au sud de l'Equateur;

Mars-avril-mai : les pluies commencent à être importantes; les maxima se situent autour de 175 mm avec des poches de 200 mm notamment dans les Uélé et l'Ituri;

Juin-juillet-Août : on note une invasion dans les précipitations qui sont plus importantes au nord (225 mm) qu'au sud (150 mm);

Septembre-octobre-novembre : les précipitations vont diminuant au nord tandis que le sud est de plus en plus arrosé.

Les dates considérées comme critiques sont les suivantes :

Début de la saison sèche : entre le 15 novembre et 15 décembre au nord; le 15 juin au sud.

Début de la saison des pluies : entre le 31 janvier et 25 février au nord de la Région;; le 31 juillet au sud de la Région.

Durée moyenne de la saison sèche :

- 40 à 100 jours de l'Equateur à l'extrême nord,
- 50 jours au sud de l'Equateur.

Carte I.3:

Les Isohyetes de la Région du Haut-Zaire

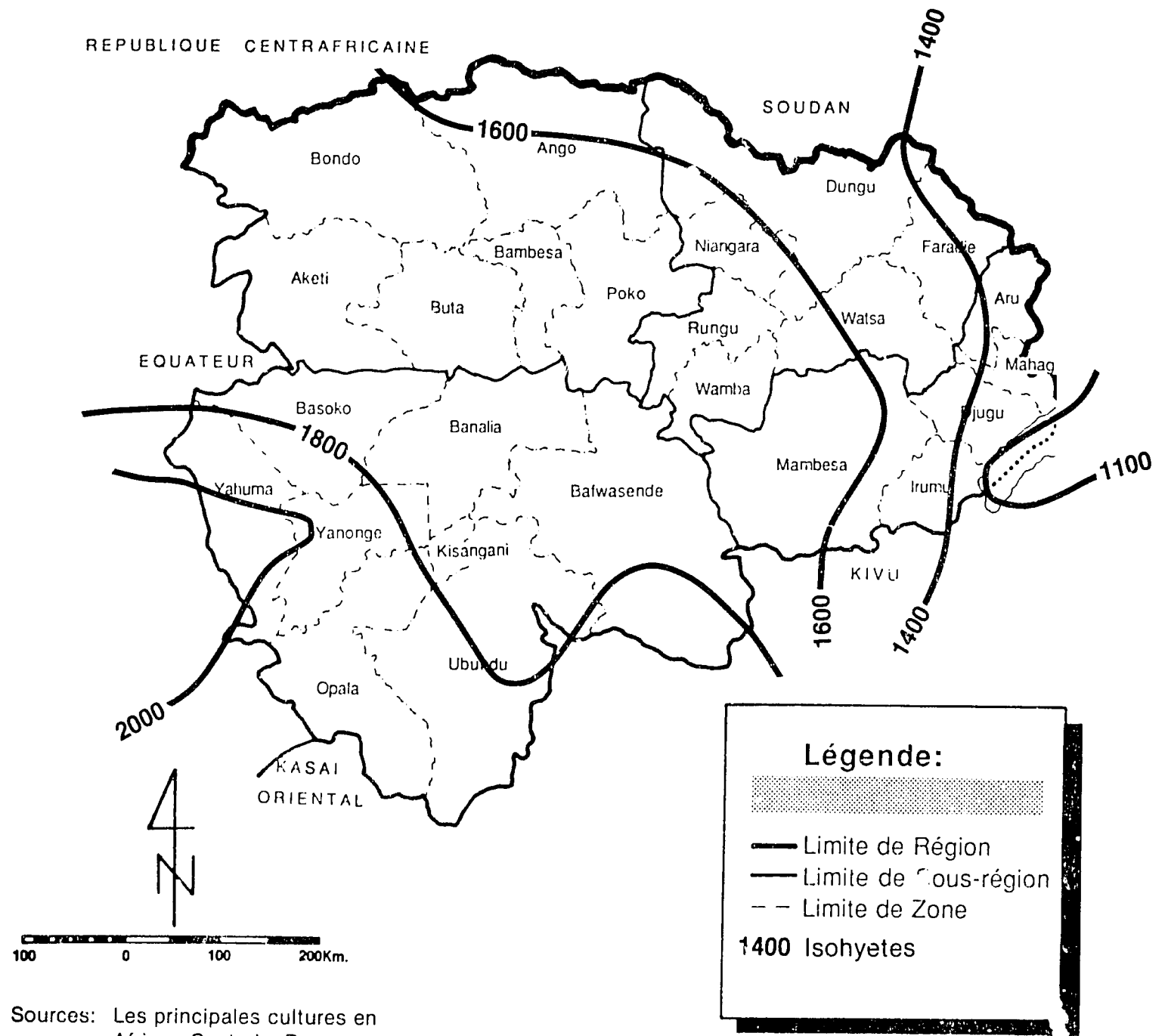

Sources: Les principales cultures en Afrique Centrale, R. VANDENPUT, 1981, p. 243. Atlas climatologique du bassin, congolais, 2eme partie, F. BULTOT, INEAC 1971. Carte 9.13.

I.1.3. Hydrographie.

La région du Haut-Zaïre est presqu'entièrement située dans le bassin du fleuve Zaïre, à part certaines parties des zones d'Aru, Mahagi, Djugu et Bunia qui, à l'Est, font partie du bassin du Nil.

Le Haut-Zaïre est doté d'une hydrographie dense, mais offrant peu de navigabilité. A part le fleuve Zaïre qui traverse la sous région de la Tshopo en diagonale du Sud-Est au Nord-Ouest et ses principaux affluents - la Tshopo, la Lindi, l'Aruwimi, l'Itimbiri et la Lomami - la Région compte bon nombre d'autres grandes rivières. Parmi celles-ci on cite l'Uélé qui traverse la partie Nord et la Semliki qui, prenant sa source dans le lac Idi Amin, alimente le lac Mobutu Sese Seko. L'Ituri offre une hydrographie particulière due à l'existence de la crête Zaïre-Nil, chaîne montagneuse du Graben, et du lac Mobutu Sese Seko.

Les biefs navigables de ces cours d'eau servent de voies d'évacuation des produits agricoles vers les centres de consommation. Le niveau d'eau est régularisé par les pluies abondantes et fréquentes.

Dans le terrain de couverture d'éluvion, on trouve une masse granitique considérée comme une éponge granitique qui forme une nappe phréatique. Les berges formées d'alluvions grossières (lac Mobutu) sont des régions aquifères. Dans la région de Niangara, la perméabilité des formations calcaires et gréseuses, fait que la nappe d'eau soit peu profonde. (1)

La nappe d'eau en couche superficielle se signale aussi dans la région où il y a abondance de gneiss et granitique.

I.1.4. Orographie.

La région du Haut-Zaïre présente une orographie peu variée, sauf dans sa partie Est. On lui connaît cependant un terrain étagé divisé en trois Zones de relief se succédant de l'Ouest à l'Est.

---

(1) M.J. Snel, Contribution à l'étude hydrologique du Congo Belge, Service Géologique, Bul. n° 7, Fax. 2, juillet 1957.

- Au sud-ouest s'étend une plaine dont l'altitude est comprise entre 200 et 500 m. C'est le prolongement nord-est de la cuvette zaïroise qui occupe le centre du pays.
- Au centre se trouve un plateau dont l'altitude varie entre 500 et 1.000 m vers les zones de Poko, Rungu , Niangara, Dungu et Bafwasende. Il s'agit d'une partie du plateau périphérique de la cuvette centrale qui se relève progressivement vers l'Est.
- A l'Est, ce sont des chaînes de montagnes qui forment un rempart à la frontière Est. Elles mesurent au moins 1.000 m d'altitude. Le Mont Aboro entre Bunia et Mahagi mesure 2.455 m. Les points les plus élevés atteignent souvent 3.000 m d'altitude. Ces montagnes sont une partie de la lèvre occidentale du grand fossé tectonique de l'Afrique orientale descendant en pente abrupte vers le lac Mobutu.

I.1.5. Végétation.

L'ensemble de la Région peut être subdivisée en trois zones phytogéographiques : la forêt, la savane et la région d'altitude (carte I.4).

I.1.5.1. La région forestière.

Les forêts du Haut-Zaïre sont de type équatorial dense et humide. Elles couvrent le sud-ouest de la Région (la sous-région de la Tshopo et la partie sud des Uélés, ainsi que l'ouest de l'Ituri sur une superficie d'environ 350.000 Km2).

Des forêts marécageuses ou périodiquement inondées, occupent des superficies importantes dans les zones d'Ubundu, Opala, Yangambi, Yahuma et Basoko. Ce sont des forêts ombrophiles, sempervirentes, caractéristiques du climat Af. Sur les plateaux domine la forêt hétérogène semi-caducifoliée à Scorodophleus Zenkeri.

En bordure de la Cuvette, s'étendent des vastes peuplements homogènes ou sub-homogènes à Cynometra Alexandril dans sa partie orientale et à Gilbertiodendron Dewevrei dans sa partie centrale.

I.1.5.2. La région de savanes.

Située au nord de la forêt equatoriale, elle couvre grossomodo le nord des Uélés et l'Est de l'Ituri. (ce sont surtout les régions à climat Aw).

On y trouve des galeries ou des lambeaux forestiers très secondarisés au fur et à mesure qu'on avance vers le nord.

I.1.5.3. La région d'altitude.

Cette zone occupe l'extrême nord-est de la Région. On peut la subdiviser en trois parties :

- la zone de savanes de moyenne altitude : d'aspect varié et couverte de savanes à herbes courtes, cette zone est entrecoupée de galeries forestières parfois très importantes ;
- la zone de savanes de haute altitude : c'est une région de savanes nues ou faiblement arbustives ;
- la zone du lac Mobutu Sese Seko, fortement xérophytique et la plaine qui est couverte de savanes arborescentes.

D'une façon générale, la sous-région de la Tshopo et l'Ouest de l'Ituri sont des régions forestières. Le Sud des Uélés constitue une zone de transition entre la forêt et la savane. Le Nord des Uélés et l'Est de l'Ituri sont recouverts par la savane de faciès variables en fonction de l'altitude (zone de Dungu, Faradje, Niangara, Mahagi et Djugu).

I.1.6. Géologie.

La région du Haut-Zaïre comporte deux grandes zones géologiques : la cuvette centrale et le Zaïre septentrional (1).

La cuvette centrale, qui englobe principalement la sous-région de la Tshopo, est caractérisée par des terrains récents d'origine continentale. Ces terrains sont constitués de grès polymorphes et

(1) L. CHEN. Géologie du Congo Belge, H. Vaillant, Carmanne, Liège, 1954.

Carte I.4.

Carte de la Végétation
Région du Haut-Zaire

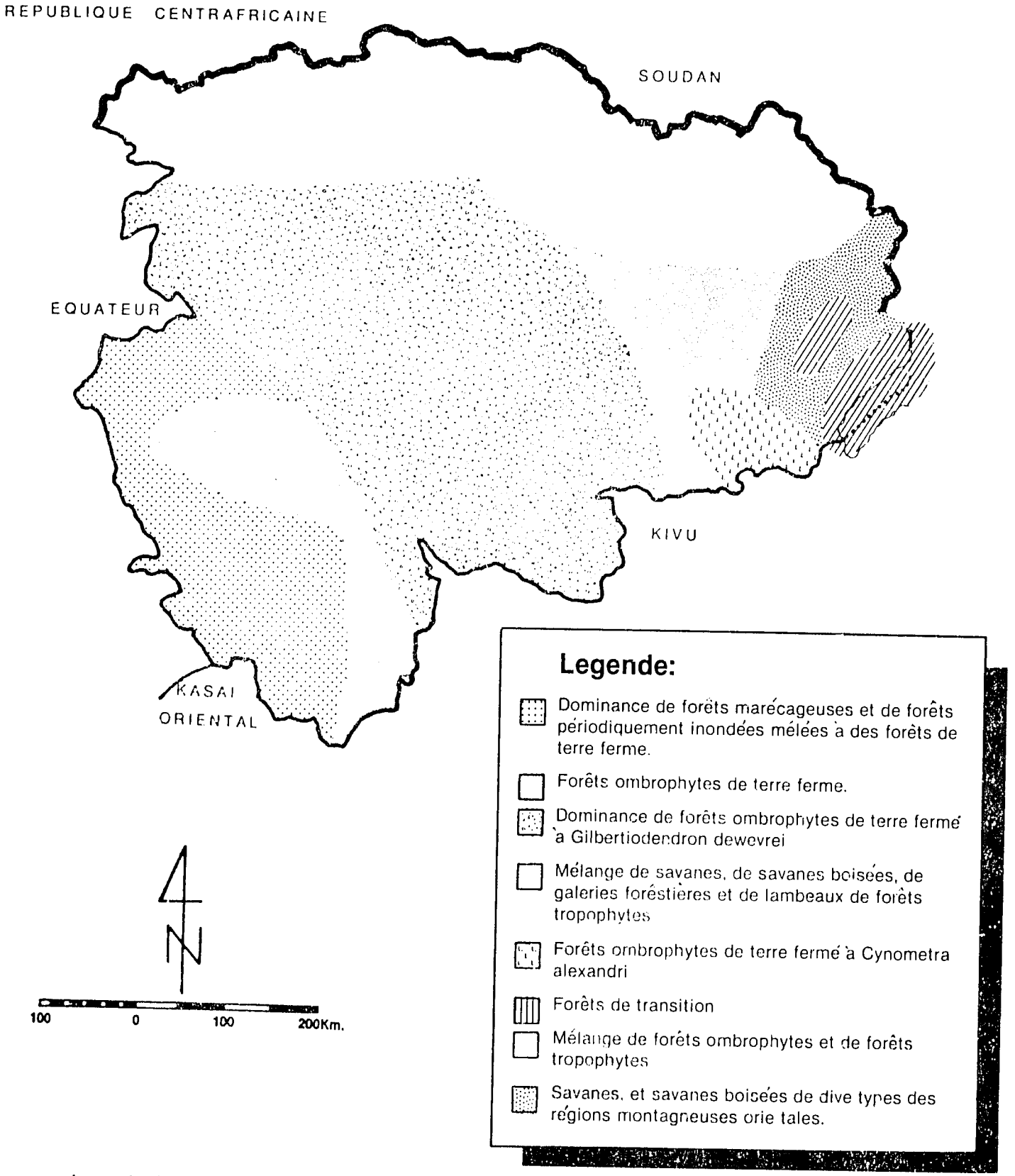

Source: Les principales cultures en Afrique Centrale, R. Vandenput, 1981, p. 233

des sables ocres et sont rattachés aux formations du Kalahari.

Le Zaïre septentrional, qui va de l'Ubangi (région de l'Equateur) à l'extrême Nord-Est, semble former une seule région géologique à laquelle sont rattachés le Kibali-Ituri et le Haut-Uélé. Le plus récent des terrains du soubassement, le groupe de la Lindi, comprend :

- les terrains de couverture essentiellement sédimentaires ;
- le système calcaire à dominance de grès blancs et arkoses à conglomérats, de calcairs entièrement silicifiés à colithes fréquentes et de dolomies ;
- les formations continentales dominées par la tillite et le conglomérat ;
- le système gréseux (grès rouges des plateaux).

Les terrains les plus anciens du soubassement quant à eux comprennent trois ensembles distincts superposés :

- la formation du Nil Occidental à faciès cristallophyllien qui comporte des roches d'origine sédimentaire (schistes divers, quartzites micacés, quartzophyllades , etc...). Toutes ces roches sont effectées d'un métamorphisme mésozonal profond.
- le groupe du Kibali à faciès épizonal et mésozonal supérieur qui comprend aussi des roches d'origine sédimentaire comme précédemment, mais en plus, des conglomérats, des roches carbonatées et des itabirites qui sont un élément constitutif caractéristique du Kibalien.

Le lac Mobutu est un fossé tectonique de l'âge miocène inférieur et les réseaux hydrographiques successifs proviennent du réseau carbonifère supérieur dont une partie est occupée par des vallées et des formations fluvio-glaciaires.

I.1.7. Les sols (carte I.5)

Les principaux groupes de sols rencontrés dans le Haut-Zaïre sont décrits par sous-région dans les lignes qui suivent et synthétisés dans le tableau I.4.

I.1.7.1. Sous-région du Bas-Uélé.

Cette sous-région comprend principalement des ferralsols, reconnus comme sols pauvres. Des hygroferrisols ne sont rencontrés que dans la zone de Poko et sont réputés bons ou moyens sols.

Les cultures proposées ou possibles, selon l'INERA, sont : arachide, bananier, maïs, manioc, riz, sorgho et coton.

I.1.7.2. Sous-région du Haut-Uélé

Le Haut-Uélé renferme principalement des ferralsols et des ferrisols. Les premiers occupent la quasi totalité de la sous-région. Ces deux types de sols se retrouvent dans les zones de Dungu, Faradje, Niangara et Watsa; tandis que les ferrisols dominent dans les zones de Wamba et Rungu.

D'une façon générale, c'est la zone de Rungu qui détient les meilleurs sols (les hygroferralsols sur roches schisteuses et les hygroferralsols sur roches basiques dont la qualité est dite bonne et très bonne, respectivement).

Les cultures proposées pour tous les types de sols de la sous-région sont les mêmes que celles mentionnées pour la sous-région du Bas-Uélé.

I.1.7.3. Sous-région de l'Ituri.

L'Ituri comprend une gamme variée de types de sols offrant des possibilités de pratiquer plusieurs sortes de cultures. Cette sous-région renferme des ferralsols et ferrisols sur roches non-différenciées, des Kaolisols à horizon sombre, des sols bruns tropicaux sur alluvions et aussi des terres noires sur alluvions.

La plupart de ces sols sont de bons sols et peuvent permettre, selon le milieu,les cultures suivantes : éleusine, maïs, manioc, patate douce, haricot, riz, sorgho, bananier et coton.

Les zones qui hébergent les meilleurs types de sols sont notamment : Aru, Djugu et Irumu. D'une façon plus générale, l'Ituri semble être, en matière de sols, la sous-région la mieux dotée du Haut-Zaïre.

I.1.7.4. Sous-région de la Tshopo.

Les grands groupes de sol dominant dans la Tshopo sont les ferralsols, les arreno-ferrals et les ferrisols auxquels s'ajoute l'ordre des sols tropicaux récents. Ces derniers ainsi que les ferri - sols sont réputés sols à aptitude agricole moyenne.

Les cultures recommandées sont : arachide, bananier, maïs, manioc, haricot et coton.

Carte I.5:

Carte des Sols de la Région du Haut-Zaire

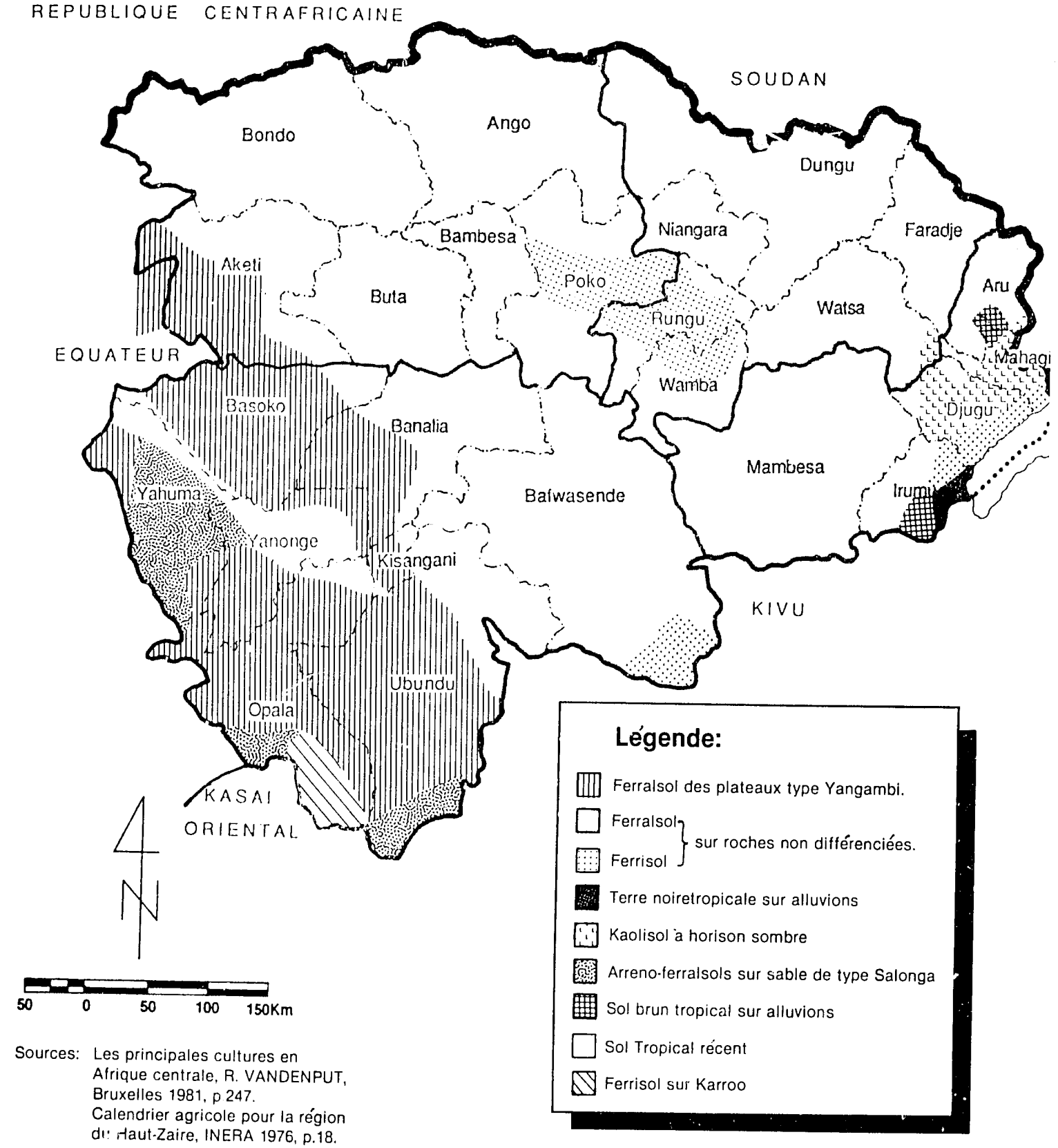

Sources: Les principales cultures en Afrique centrale, R. VANDENPUT, Bruxelles 1981, p 247.
Calendrier agricole pour la région du Haut-Zaire, INERA 1976, p.18.

Tableau I.4 : Caractéristiques et vocation agricole des sols du Haut-Zaïre.

Sous-région	Zone	Type de sols	Classe d'aptitude	Cultures proposées et possibles (INERA)
Bas-Uélé	Aketi	Ferralsols sur roches non-différenciées. Ferralsols sur sable de recouvrement de type Yangambi.	Pauvre Faible à moyenne	Arachide, bananier, coton, éleusine, maïs manioc, phaseolus, riz, sorgho.
	Ango	Ferralsols sur roches non différenciées.	Pauvre	Idem
	Poko	Hygroferrisols inter-grade vers ferralsols sur roches basiques. Hygroferrisols inter-grade ferralsols sur roches acides (granite) Hygroferrisols sur roches acides. Ferralsols sur roches non-différenciées.	Bonne Moyenne Pauvre	Idem
	Bondo	Ferralsols sur roches non-différenciées.	Pauvre	Idem
	Buta	Ferralsols sur roches non-différenciées.	Pauvre	Idem
	Bambesa	Ferralsols sur roches non-différenciées.	Pauvre	Idem
Haut-Uélé	Dungu	Ferralsols sur roches non-différenciées.	Pauvre	Idem
	Faradje	Ferralsols sur roches non-différenciées.	Pauvre	Idem
	Niangara	Hygroferrisols, Hygro-ferralsols. Hygroxéroferrisols inter-grade sols bruns tropicaux sur roches schisteuses.	Moyenne	Idem
	Rungu	Hygroferrisols et ferralsols sur mica-shistes. Hygroferrisols sur roches schisteuses; Hygroferralsols sur roches schisteuses. Hygroferralsols sur roches basiques.	Pauvre Moyen Bonne Très bonne.	Arachide, bananier, coton, éleusine, maïs; manioc, phaseolus, riz, sorgho. Idem " "

Tableau I.4 : Caractéristiques et vocation agricole des sols du Haut-Zaïre (suite).

	Wamba	Ferralsols sur roches non-différenciées. Ferrisols sur roches non-différenciées.	Pauvre Moyen	Arachide, bananier, coton, éleusine, maïs, sorgho.
	Watsa	Ferralsols sur roches non-différenciées. Kadisol à horizon sombre.	Pauvre Moyenne	Idem "
Ituri	Aru	Ferralsols sur roches non-différenciées. Kaolisols à horizon sombre Sols bruns tropicaux sur alluvions.	Pauvre Moyenne Très bonne	Arachide, bananier, coton, éleusine, maïs, manioc, haricot riz, sorgho.
	Djugu	Ferralsols sur roches non-différenciées. Kaolisols à horizon sombre. Ferrisols sur roches non-différenciées.	Pauvre Moyenne Bonne.	Eleusine, maïs, haricot, patate douce haricot
	Irumu	Ferralsols sur roches non-différenciées. Ferrisols sur roches non-différenciées. Terres noires tropicales sur alluvions.	Pauvre Moyenne Très bonne	Arachide, bananier, coton, éleusine, maïs manioc, patate douce, haricot , riz, sorgho.
	Mahagi	Kaolisols à horizon sombre Ferralsols sur roches non-différenciées. Ferrisols sur roches non-différenciées. Sols bruns tropicaux.	Moyenne Pauvre Moyenne Bonne	Idem Idem
	Mambasa	Ferralsols sur roches non-différenciées.	Pauvre	Idem
Tshopo	Bafwasende	Ferralsols sur roches non-différenciées. Ferrisols sur roches non-différenciées.	Pauvre Moyenne	Arachide, bananier, coton, maïs, manioc, haricot.
	Banalia	Hygroferralsols sur roches non-différenciées. Ferralsols sur recouvrement sableux de type Yangambi.	Pauvre Pauvre	Idem Idem

Tableau I.4 : Caractéristiques et vocation des sols du Haut-Zaïre(suite)

Tshopo	Basoko	Ferralsols sur roches de recouvrement de type Yangambi. Ferralsols sur roches non-différenciées. Sols tropicaux récents hydromorphes sur alluvions.	Pauvre Pauvre Moyenne	Arachide, bananier, maïs, manioc, haricot
	Isangi	Hygroferralsols sur sables de recouvrement de type Yangambi. Sols tropicaux récents. Arreno-ferralsols sur sable/Salonga	Pauvre Moyenne Pauvre.	Arachide, bananier, maïs, manioc, riz.
	Opala	Areno-ferralsols sur sables du type Salonga. Ferralsols sur sables de recouvrement de type Yangambi. Ferrisols sur roches Karoo	Pauvre Pauvre Bonne	Arachide, bananier, maïs, manioc, riz.
	Yahuma	Ferralsols sur sables de recouvrement de type Yangambi. Areno-ferralsols sur sables de type Salonga. Sols tropicaux récents en grande partie hydromorphes sur alluvions.	Pauvre " Moyenne	Idem
	Ubundu	Ferralsols sur sables de recouvrement de type Yangambi. Ferralsols sur roches non-différenciées. Arreno-ferralsols sur sables de type Salonga.	Pauvre " "	Idem.

Sources : - INERA, Calendrier agricole pour la région du Haut-Zaïre, septembre 1976, pp. 20-27.

- R. Vandenput, les principales cultures en Afrique centrale, 1981, p. 257.

I.2. RESSOURCES HUMAINES.

I.2.1. Données démographiques.

Comme partout ailleurs au Zaïre, la population du Haut-Zaïre est composée de bon nombre d'ethnies caractérisées par un dialecte propre ou apparenté à une langue commune

Du point de vue de la démographie, la région du Haut-Zaïre occupe la deuxième place après le Kivu (Annexe I.1). Elle hébergeait une population totale de 4.206.069 âmes en 1984 dont 51,1 % étaient des femmes. La densité moyenne était de 8,36 habitants/Km2, la plus forte étant localisée à Kisangani et la plus faible dans la Tshopo. (tableau I.5).

Tableau I.5 : Densité de la Population des Sous-régions : Région du Haut-Zaïre, 1984.

SOUS-REGION	Nombre d'habitants	Superficie (Km2)	Densité Habitants/Km2
1. ITURI (5 Zones)	1.683.464	65.658	25,63
2. HAUT-UELE (6 Zones)	889.882	89.683	9,92
3. TSHOPO (7 Zones)	770.372	197.657	3,89
4. BAS-UELE (6 Zones)	579.701	148.331	3,90
5. KISANGANI (6 Zones)	282.650	1.910	147,98
TOTAL HAUT-ZAIRE	4.206.069	503.239	8,36

Source : Département du Plan, I.N.S., Recensement Scientifique de la Population, Résultats provisoires, Kinshasa, décembre 1984.

Il ressort de ce tableau que la population est inégalement répartie sur l'étendue de la région du Haut-Zaïre.

Cette disproportion dans la répartition de la population est beaucoup plus manifeste au niveau de petites entités administratives, en l'occurence les zones (tableau I.6).

Ce tableau fait remarquer qu'il y a une forte concentration de la population dans les zones qui composent la sous-région de l'Ituri. En effet, la sous-région de l'Ituri est la plus peuplée de la Région. Elle comprend 1.683.464 habitants, soit 40 % de la population régionale. Cette population est surtout concentrée dans les zones de Djugu, Mahagi, Aru et Irumu. Ces quatre zones totalisent 95 % de la population sous-régionale, soit 38 % du total de la population régionale.

La zone de Djugu est la plus peuplée de la sous-région (539.475 habitants, soit 32 % de la population de la sous-région). Comparée aux autres zones, elle se classe première tant au niveau sous-régional que régional. La population de la zone de Djugu équivaut à 93 % de la population de la sous-région de Bas-Uélé et preque le double de la population de la ville de Kisangani. Sur le plan démographique la zone de Mahagi (416.058 habitants), la zone de Aru (392.214 habitants) et la zone d'Irumu (253.683 habitants) sont respectivement deuxième, troisième et quatrième de la sous-région et de la Région.

La sous-région du Haut-Uélé (889.882 habitants) est deuxième de la Région avec 21,16 % du total de la population régionale. Les zones de Wamba (225.770 habitants) et de Rungu (213.243 habitants) sont respectivement première et deuxième sur le plan sous-régional. Ces deux zones englobent 49 % de la population sous-régionale. Niangara (59.765 habitants) est la zone la moins peuplée de cette entité administrative.

La sous-région de la Tshopo(770.372 habitants) se classe troisième de la Région. Sa population représente 18,32 % du total de la population de la Région. La zone d'Isangi (213.662 habitants) se classe première de la sous-région. Les 58.64 % de la population dans cette sous région se trouvent dans les zones d' Isangi, Opala et Ubundu. La zone de Bafwasende est la moins peuplée de cette sous-région.

La sous-région du Bas-Uélé (579.701 habitants) se classe avant-dernière de la Région. Les zones les plus peuplées de cette entité administrative sont Aketi (134.675 habitants), Bondo (113.568 habitants) et Poko (113.185 habitants). La zone d'Ango (49.454 habitants) est la moins peuplée de cette entité administrative.

La ville de Kisangani constitue la sous-région la moins peuplée de la Région. Les zones les plus peuplées de cette ville sont Mangobo (59.795 habitants), Lubunga (57.830 habitants), Kabondo (55.809 habitants) et Tshopo (55.612 habitants). La zone la moins peuplée est Kisangani (26.159 habitants). Cette zone est à la fois la moins peuplée de la ville et de la Région.

Le même tableau (I.6) indique aussi que la ratio homme/femme est d'environ 96 hommes contre 100 femmes. Ce qui signifie qu'il y a un peu plus de femmes que d'hommes au sein de la Région.

Les recherches démographiques menées ont indiqué que la population du Haut-Zaïre s'est annuellement accrue de 2,2 % entre 1975 et 1981, pendant que la population totale du Zaïre présenterait un taux d'accroissement annuel de 2,6 % au cours de la même période.

Cette analyse des données démographiques amène à la conclusion que la population du Haut-Zaïre évolue à un rythme beaucoup plus lent que celui de la population du Zaïre tout entier.

Tableau I.6 : Population résidente, sous régions et zones répartie par sexe.

Haut - Zaïre

Entité adminitrative	Total	Hommes	Femmes
Total région	4.206.069	2.056.768	2.149.301
Ville de Kisangani	282.650	141.917	140.733
Z/Lubunga	57.830	29.391	28.439
Z/Makiso	27.445	14.362	13.083
Z/Mangobo	59.795	29.859	29.936
Z/Tshopo	55.612	27.702	27.910
Z/Kabondo	55.809	27.731	28.078
Z/Kisangani	26.159	12.872	13.287
S/R de la Tshopo	770.372	382.559	387.813
Z/Banalia	91.674	45.563	46.111
Z/Bafwasende	60.209	29.304	30.905
Z/Ubundu	117.802	57.001	60.801
Z/Opala	120.262	58.876	61.386
Z/Isangi	213.662	111.019	102.643
Z/Yahuma	66.640	32.670	33.970
Z/Basoko	100.123	48.126	51.997
S/R du Bas-Uélé	579.709	277.664	302.037
Z/Buta	82.033	39.234	42.799
Z/Aketi	134.675	65.084	69.591
Z/Bondo	113.568	54.339	59.229
Z/Ango	49.454	23.268	26.186
Z/Bambesa	86.786	41.150	45.636
Z/Poko	113.185	54.589	58.596
S/R du Haut-Uélé	889.882	427.808	462.074
Z/Rungu	213.243	103.273	109.970
Z/Niangara	59.765	28.620	31.135
Z/Dungu	115.062	54.203	60.859
Z/Faradje	152.505	74.139	78.366
Z/Watsa	123.537	61.348	62.189
Z/Wamba	225.770	106.225	119.545
S/R de l'Ituri	1.683.464	826.820	856.664
Z/Irumu	253.683	122.865	130.818
Z/Mambasa	82.034	41.176	40.858
Z/Djugu	539.475	262.598	276.877
Z/Mahagi	416.058	206.705	209.353
Z/Aru	392.214	193.476	198.738

Source : Département du Plan, I.N.S., Recensement Scientifique de la Population, Résultats provisoires, Kinshasa, Décembre 1984.

Fig. I.1:

Région du Haut-Zaire,
Pyramide D'âge

1985
âge

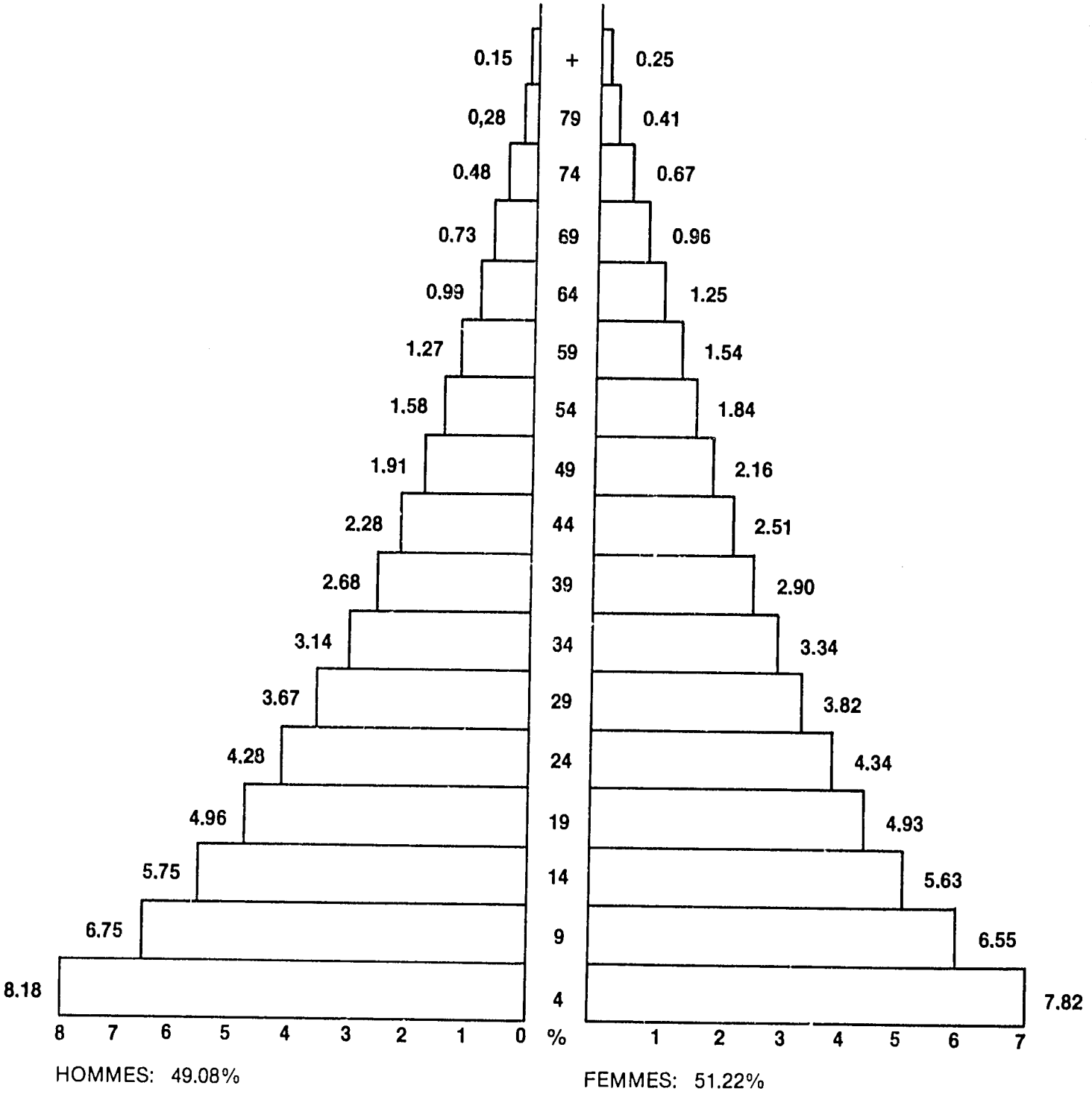

HOMMES: 49.08%

FEMMES: 51.22%

Source: BOUTE et de St. MOULIN, PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES REGIONALES 1975-1985, DEPARTEMENT DU PLAN.

I.2.2. La population agricole.

Les données démographiques disponibles des années 1970-1984 dénotent le rôle de la population agricole dans le développement de l'agriculture dans la région du Haut-Zaïre.

Tableau I.7 : Accroissement de la population agricole du Haut-Zaïre de 1970-1984 (en milliers d'habitants)

N°		1970(*)	1980(1)	1984(2)*
1	Population totale	3.356	3.871	4.206
2	Population agricole	2.676	2.334	2.536
	Rapport entre n° 1 et 2	79,74 %	60,29 %	60,29 %

Source : 1) Département de l'Agriculture et du Développement Rural, Situation Actuelle de l'Agriculture Zaïroise 1982, page 46.

2) Département du Plan, tableau comparatif interrégional des principaux indicateurs économiques, 1985.

Le tableau I.7 montre que dans les années 80 la population se désintéressait de l'agriculture. Ceci s'est traduit par une diminution de la population agricole de 1970 à 1980 causée par l'exode rural (1). La population agricole de l'année 1980 était en regréssion; la diminution de la population agricole en 1980 par rapport à 1970 était de l'ordre de 19,45 %. Pour la période de 1980-1984, ce rapport montre que la population agricole croît dans les mêmes proportions que la population totale.

I.2.3. Ménages agricoles.

Sur base d'une enquête par sondage aréolaire réalisée en 1977 par la Division des Statistiques Agricoles du Département de l'Agriculture et du Développement Rural, les conclusions suivantes peuvent être tirées :

---

(1) Evolution de la population totale urbaine et rurale de 1930 - 1980 in Situation Actuelle de l'Agriculture Zaïroise. S.E.P., page 45.

(*) Statistiques présentées à titre indicatif.

- le nombre de ménages agricoles dans le Haut-Zaïre se chiffrerait à 497.000 en 1980.
- ces ménages étaient principalement dirigés par les hommes et comprenaient chacun 4 ou 5 membres en 1980.

I.2.4. Facteurs sociologiques.

I. 2.4.1. Groupes ethniques.

La région du Haut-ZAïre a connu un tel brassage de populations qu'il serait vain de vouloir donner un inventaire de ses multiples groupes ethniques.

Les noms retenus par sous-région administrative s'appliquent à des unités humaines d'organisation sociale et politique d'importance et de caractères différents.

La sous-région du Bas-Uélé :

1° les Zande vungura : Anunga, Auro et Embili (zone d'Ango), Abele (zone de Poko) et Amokuma (zones de Bambesa et Buta) ainsi que les groupes zandéisés : Bandia (zones de Bondo, Buta et Aketi), Barambo (zone de Poko), Ma (Madi) (zone de Poko) Kare et Sere (zone d'Ango) et Nzakara (zone de Bondo) ;

2° les Boa et groupes babuisés : Bagbe, Balisi, Bati, Bawenza, Boa, Kango, Moganzulu, Mondungwale et Yeu (zone de Buta), Bati, Binja, Boa, Boguru et Dongola (zone d'Aketi), Boa, Bokiba et Kango (zone de Bambesa), Benge (zone de Bondo) ;

3° les Mangbetu et groupes mangbétuisés : Mangbetu, Mabisanga, Malele et pygmées Asua (zone de Poko), Makere (zone de Bambesa) ;

4° le Binja-Itimbiri (zone d'Aketi) ;

5° les Ngbandi (zones de Bondo et d'Aketi).

La sous-région du Haut-Uélé compte :

1° les Mangbetu et groupes mangbétuisés : Mangbetu, Mayogo, Mabisanga, Mabiti, Madjo, Mando, Mapaha, Meje et pygmées Aka (zone de Rungu), Mangbele, Matshaga, Ma (Madi), Mayogo (zone de Niangara), Aberu et Mabiti (zone de Wamba) ;

2° les Zande vungura : Ambomu (zone de Dungu), Abele (zone de Niangara, Avuru Wando (zones de Dungu et de Niangara), Bamboy (zone de Dungu) ainsi que les groupes zandéisés : Baka (zone de Dungu), Adio(zone de Dungu), Avukaya et Mundo (zone de Faradje), Bari (zone de Watsa) et Bangba (zone de Niangara) ;

3° les Mamvu et Mangutu (zone de Watsa) ;

4° les Budu et Lika (zone de Wamba) ;

5° les Lugbara : Logo, Dongo et Pajulu (zone de Faradje).

La sous-région de l'Ituri compte :

1° les Alur et groupes apparentés : Alur et Okebo (zone de Mahagi), Bale (Lendu) et Mabendi (zone de Djugu), Hima (zone d'Irumu) Ndo-Vare (zone d'Aru) ;

2° les Lugbara : Lugbara, Keliko, Madi-Lugbara et Kakwa (zone d'Aru) ;

3° les Balese et pygmées Efe (zone de Mambasa) ;

4° les Bira et pygmées Sua (zones d'Irumu et Mambasa) ;

5° les Bali et groupes apparentés : Ndaka et Mbo (zone de Mambasa), Nyari (zones d'Irumu et Djugu) ;

6° les Mvuba (zone d'Irumu).

La sous-région de la Tshopo compte :

1° les peuples de l'Itimbiri comprenant les Boa de Kole (zone de Banalia) ; les Mba (zone de Banalia); les Binza : Binza (zone de Basoko), Benja (zone de Basoko), Boro (zone de Banalia), Hanga (zone de Basoko), Angba (zones de Banalia et Basoko), Bango (zone de Basoko); les pêcheurs Genya (zone d'Ubundu, Lokele (zone d'Isangi), So (zone de Basoko), Tungu (zone de Banalia), Poto (zone de Basoko); les Eso (Topoke), Foma et Olombo (zone d'Isangi), les Mbesa (zone de Yahuma) ;

2° les Mbole (zone d'Opala) ;

3° les Lengola et Metoko (zone d'Ubundu) ;

4° les Lombi (zone de Bafwasende) et Komo (zone d'Ubundu) ;

5° les Bali (zone de Bafwasende) ;

6° les groupes mangbétuisés : Poi (zone de Banalia), Mabiti (zone de Bafwasende).

La sous-région urbaine de Kisangani compte dans l'ordre décroissant des Lokele, Komo, Mbole, Genya, Arabisés, Boa, Yira (Nande).

Cinq groupes peuvent néanmoins être distingués : les Zande et les Mangbetu qui par leur passé prestigieux ont exercé une influence durable sur toute la région, les Boa qui durant la période coloniale manifestèrent "un dynamisme remarquable dans le processus d'intégration aux structures économiques sociales modernes " (1), acceptant la collaboration avec le colonisateur belge et fournissant un grand nombre de cadres à l'administration, les Mayogo dont l'avenir est prometteur grâce à leur colonisation autour d'Isiro et à leur vitalité démographique, les Bira représentatifs de la civilisation paléonigritique dont les uns en forêt vivent avec les pygmées sua et les autres en plaine avec les pasteurs.

Il existe 114 groupes ethniques environ dans la région du Haut-Zaïre (voir annexe 1) dont les principaux sont présentés sur la carte I.6

---

(1) MONNIER L. et WILLAME J.C., Les Provinces du Congo : Structure et fonctionnement ; II Sud-Kasaï - Uélé - Kongo Central, Cahiers économiques et sociaux, Institut de recherches économiques et sociales, Université Lovanium, Léopoldville, Coll. d'études politiques, n°2, juillet 1964, p. 124

Carte I.6:

Principaux groupes éthniques de la région du Haut-Zaire

Légende:

1. Alur
2. Balese
3. Bali
4. Boa
5. Kakwa
6. Lengola
7. Logo
8. Lokele
9. Lugbara
10. Mangbetu
11. Metoko
12. Ngbandi
13. Olombo
14. Pajulu
15. Zande

(1.) Tshopo
(2.) Bas Uélé
(3.) Haut Uélé
(4.) Ituri

Source: Bureau de Planification Agricole, Service d'Etudes et Planification, AGRIDRAL.

I.2.4.2. Pratiques agricoles traditionnelles

Les paysans du Haut-Zaïre pratiquent une agriculture qui demeure traditionnelle. Elle est itinérante. Les paysans procèdent à la rotation des cultures sur leurs champs, les laissent en jachère et ne reviennent à ces mêmes sols que lorsque la fertilité en est restituée. La productitivité est faible.

Les cultures pratiquées se font en rotation tel que résumé dans le schéma ci-après :

En zone forestière

1ère année	:	riz-bananier-manioc
2ème année	:	bananier - manioc
3ème année	:	bananier - manioc
4ème année	:	
saison A	:	maïs - courges et autres
saison B	:	coton
5ème année		
saison A	:	arachide
saison B	:	coton
6ème année	:	Jachère

En zone de savane

1ère année

saison B	:	coton - maïs
2ème année		
saison B	:	coton - arachide
3ème année		
saison A	:	maïs - manioc
4ème année	:	jachère

Source : Inspection Régionale de l'Agriculture, Kisangani, 1983.

L'association fréquemment utilisée est celle de manioc-riz-arachide-bananier ou manioc-arachide-bananier...

Les superficies emblavées sont très faibles; les semences utilisées par les paysans sont en général dégénérées et ne subissent aucun traitement particulier visant leur amélioration.

L'agriculture constitue l'activité principale du paysan. Elle est un mode de vie pour lui. Cependant, elle ne l'empêche pas de s'adonner à d'autres activités telles que la pêche ou la chasse.

I.2.4.3. Rôle des femmes et régime foncier

Rôle de la femme.

L'agriculture repose essentiellement sur le travail féminin en ce qui concerne l'autosuffisance alimentaire. L'homme intervient seulement pour les travaux préculturaux ainsi que pour les cultures de rapport. La production vivrière intéresse donc les hommes là où elle peut entraîner des rentrées monétaires intéressantes.

Si d'une manière générale les hommes sont engagés dans la chasse, la pêche, le défrichement des champs, la construction des cases et éventuellement l'élevage, les femmes font tout le reste : elles sèment, sarclent, moissonnent et transportent les récoltes.

Le ravitaillement en eau potable,le transport du bois, le conditionnement des produits agricoles et la préparation culinaire sont également du ressort exclusif des femmes.

Il serait utile d'alléger le travail féminin en milieu rural par l'approvisionnement en eau potable et l'apport d'un petit outillage approprié pour l'agriculture et la transformation des produits alimentaires. Le transport par charrette où la traction bovine pourrait être envisagée aurait également des conséquences très sensibles sur toute l'économie agraire.

Régime de la propriété foncière (1)

"Nous avons trop souvent tendance à considérer que la terre des pays en voie de développement n'appartient à personne et qu'il suffit que l'on décide de développer tel ou tel secteur de l'agriculture dans telle ou telle région pour pouvoir s'y implanter. La méconnaissance du problème foncier a été la cause de l'échec de nombreux projets, car dès le début de l'action les paysans se sont sentis spoliés ou trompés"(2).

Aux termes de la loi Bakajika (loi n° 66-343 du 7 juin 1966) et de la loi foncière (loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 modifiée par la loi n° 80-008 du 18 juillet 1980), le seul propriétaire du sol et du sous-sol est l'Etat qui peut concéder à des particuliers des concessions temporaires et perpétuelles. Ce principe fondamental prévoit la consultation et l'accord des communautés et reconnaît donc la primauté du système foncier coutumier dont la connaissance s'avère dès lors indispensable.

(1) BEGUIN H., La mise en valeur du Sud-Est du Kasaï, Essai de géographie agricole et de géographie agraire et ses possibilités d'applications pratiques, INEAC, série scientifique N° 88, 1960, 289 p.

BIEBUYCK D., DUFOUR J. et KENNES Y., Rapport synthétique de la Commission foncière, Gouvernement général, Léopoldville, 1957, 111 p.

BULU-BOBINA Bogila, Les problèmes des terres cultivables en milieu rural, cas de la zone de Kasangulu, Zaïre-Afrique, n° 189, novembre 1984, pp. 539-552

NICOLAI Henri, Le Kwilu, CEMUBAC, n° 69, Bruxelles, 1963, pp. 134-138 (le village : unité foncière)

OUCHINSKY A., Eléments de codification des coutumes foncières du Bushi, dans MASSON Paul, Trois siècles chez les Bashi, 1966, pp. 125 à 171

VANDERLINDEN Jacques, Principes de droit foncier Zande, CEMUBAC, n° 52, Bruxelles, 1960, 53 p.

——, Dignité du travail et droits de l'homme rural, Lettre de Carême des Evêques du Haut-Zaïre, 16.2.83, p. 14

(2) ——, Grandes et petites exploitations, agriculture vivrière et industrielle, petits et grands projets de développement, opposition ou complémentarité, AGCD, Bruxelles, 1982, p. 4

Selon la coutume les droits fonciers sont détenus et exercés par des groupes au sein desquels les individus ont des droits et des devoirs. Les groupes se partagent l'espace et les ménages l'exploitent. La jouissance de la terre est concédée aux familles par le chef, éventuellement par un chef de terre étranger et descendant des anciens occupants. Même chez les bantous interlacustres du Kivu, les terres sont l'objet d'un droit de propriété collective dont chaque habitant dispose en tant que membre du corps social et dont le roi (mwami) est le gérant bénéficiaire des tributs fonciers. "La propriété foncière communale est une forme juridique traditionnelle africaine. Si les Africains le veulent elle peut être maintenue : la propriété individuelle n'est pas indispensable à l'Afrique moderne"(1).

Les groupes "propriétaires" des terres sont généralement petits; il s'agit le plus souvent d'un village, parfois de plusieurs petits villages ou d'une partie d'un gros village. Les droits fonciers sont donc détenus par des groupes à base territoriale et non par des groupes à base de parenté. Si de nombreux auteurs ont pu dire que la terre appartient au clan, c'est que souvent le groupe à base de parenté et le groupe à base territoriale coïncident; dans ces cas les liens de parenté contribuent à renforcer la cohésion du groupe détenteur des droits fonciers.

L'espace sur lequel le groupe détient et exerce des droits est son domaine. L'étendue des divers domaines est très variable. La précision des limites est également variable. Les limites entre groupements sont toujours plus précises que celles entre villages. Les limites des domaines villageois sont cependant toujours très précises là où la population est dense ainsi que sur les meilleurs sols.

L'ensemble des terres exploitées par les ménages composant le groupe est le terroir. En règle général propriété et exploitation concernent la même étendue, le domaine et le terroir coïncident. Cependant il y a des groupes dont le terroir est entièrement ou partiellement situé dans un domaine étranger. Cette dissociation entre terroir et domaine procède du fait qu'un groupe cède à un autre l'utilisation de ses terres. C'est par exemple dans l'amenée des villages à la route qu'il convient de chercher l'origine du développement du régime de l'exploitation du domaine d'autrui.

---

(1) MAQUET Jacques, Africanité traditionnelle et moderne, 1967, p. 127

C'est de son appartenance à un groupe que l'individu tire les droits qu'il détient. On peut même affirmer qu'il n'y a pas de distinction réelle entre la nature des droits exercés par les individus et la nature des droits exercés par le groupe. L'individu acquiert des droits par le fait qu'il réside avec un groupe (quels que soient les motifs de cette résidence : parenté, lieu de travail, fuite ou exil) et s'acquitte de ses devoirs sociaux envers ce groupe.

Au sein du terroir de son village, l'individu ou plus précisément le ménage peut librement choisir l'emplacement de ses champs dans la mesure où il n'empiète pas sur les droits des autres individus, il exploite toute la surface qu'il désire sans limitation. Il garde la jouissance de son champ aussi longtemps qu'il le met en valeur. Les produits de son champ lui appartiennent en propre. L'exécution en commun de certains travaux agricoles, par exemple le défrichement en forêt, n'est qu'une forme d'entraide et non une forme directe ou indirecte de collectivisation, l'exploitation reste individuelle ou microfamiliale.

En savane le droit de propriété d'un individu à remettre sa jachère en valeur n'est pas toujours utilisé, ni même exprimé sauf où la terre est relativement rare compte tenu d'une forte densité de population. En forêt par contre ce droit est habituellement respecté car la remise en culture d'une jachère forestière demande toujours moins de travail qu'un premier abattage.

Dans le terroir de leur village, les ménages jouissent donc d'une grande liberté quant à la pratique de l'agriculture. Des limites n'interviennent que lorsque la terre est rare ou pour sauvegarder des droits acquis par un dur labour en forêt.

Le problème de l'occupation aisée des sols ne peut cependant être globalisé pour l'ensemble du pays. Le mythe des terres abondantes est aussi répandu qu'était celui des terres fertiles au siècle passé. Il est souvent fait allusion aux régions du Bas-Zaïre et du Kivu alors que le problème se pose aux alentours de tous les grands centres urbains du pays et certainement dans la région du Haut-Zaïre, plus particulièrement dans l'Ituri et certaines parties du Haut-Uélé. Le Bandundu, les deux Kasaï et le Shaba sont également concernés puisque dans les savanes méridionales les galeries forestières sont bien souvent en voie de

disparition car les jachères y sont trop raccourcies; "quelques petites enquêtes menées par le Département de l'Agriculture ont fait apparaître que, dans certaines zones, le manque de disponibilité en terres constituait un handicap sérieux à l'accroissement des superficies (Ituri, Bas-Uélé et Idiofa notamment)"(1).

Là où la densité de la population et la rareté des bonnes terres posent l'acuité des problèmes fonciers, il s'avère indispensable que les procédures d'enquêtes de vacances de terre, fixées par le décret du 31 mai 1934 et reprises par l'actuelle loi foncière (loi n°80-008 du 18 juillet 1980, art. 193 à 203) se fassent avec rigueur. En certains endroits, où la population s'est considérablement accrue, il pourrait être utile de rétrocéder aux villageois d'anciennes concessions.

Par ailleurs l'autorité consciente des intérêts de tous et respectueuse des valeurs authentiquement africaines devraient interdire aux récents bénéficiaires de plantations zaïrianisées ou privatisées, d'y installer des ménages agricoles moyennant rétribution; traditionnellement au Zaïre l'usage de la terre est librement consenti à celui qui l'exploite, les latifundia ne doivent pas y voir le jour au profit de quelques nouveaux "notables" accapareurs de terres (2).

La loi foncière (loi n°80-008 du 18 juillet 1980) permet d'accorder des concessions aux collectivités (art. 61) ou même de rétrocéder des terres dans le cadre de l'expropriation pour cause d'utilité publique (art. 146). Par ailleurs la loi foncière prévoit une ordonnance présidentielle réglant les droits de jouissance des terres occupées par les communautés locales en vertu du droit coutumier (art. 387).

---

(1) ——, Réflexions pour une politique de l'emploi au Zaïre, Alternatives pour le secteur rural et le secteur non-structuré, Rapport de la mission BIT-PECTA, mai-juin 1984, p. 60

(2) A Kinshasa, au CECOMAF et au PNR, des parcelles agricoles aménagées aux frais de l'Etat et grâce à l'aide de la coopération internationale ne sont pas toujours attribuées aux gens qui les cultivent mais à des patrons. Pourtant "il n'y a pas de petits et de grands citoyens" (MOBUTU SESE SEKO, Discours prononcé à l'occasion du premier anniversaire du Mouvement populaire de la Révolution, le 20 mai 1968).

Ces dispositions de la loi foncière pourraient être des moyens efficaces de lutter contre la perte de la propriété foncière traditionnelle et de résoudre le problème de manque de terres cultivables pour certaines communautés rurales.

Pour conclure il y a lieu de retenir que le régime des terres revêt une grande signification humaine, il apparaît spécialement déterminé par les structures sociales et organisé en relation avec le milieu géographique. Les droits fonciers sont essentiellement détenus par des groupes locaux et concernent des espaces; aussi la topographie, la qualité du sol et la végétation ont autant d'influence sur le régime foncier que les structures sociales et mentales, les déplacements et la densité de la population.

I.3. Les problèmes nutritionnels et les habitudes alimentaires

I.3.1. Problèmes nutritionnels

La région du Haut-Zaïre demeure essentiellement agricole. Cependant, son agriculture, jadis prospère, a perdu de l'élan avec la rébellion des années 1960-1965. En outre, l'insuffisance de l'encadrement des paysans au cours des périodes qui ont suivi la rébellion n'a pas permis le redressement de ce secteur. L'Ituri et les deux Uélé ont quant à elles connu une saison sèche prolongée qui a fortement baissé la production vivrière pendant la période 1982-1983.

Ces perturbations ont induit un impact alimentaire sévère, quantitativement et qualitativement, sur la population : sous-alimentation (kwashiorkor), déficience énergétique dans les autres catégories d'âge. Le goître endémique existe dans le Nord.

I.3.2. Les habitudes alimentaires

Les enquêtes alimentaires qui ont permis d'appréhender les habitudes alimentaires de la région du Haut-Zaïre comprennent quatre étapes essentielles à savoir la sélection des enquêteurs, des ménages et l'enquête proprement dite, le dépouillement des données et l'interprétation des résultats. Ces enquêtes ont été menées dans chaque sous-région pendant sept jours consécutifs.

Des enquêteurs étaient choisis parmi les élèves finalistes, les enseignants ou des agents de l'I.N.S qui recevaient au préalable une formation théorique et pratique avant d'effectuer des visites dans les ménages retenus. Ces ménages étaient choisis au hasard sur base des informations démographiques fournies par les autorités politico-administratives. Avant de recruter les enquêteurs et de choisir les ménages, le technicien du S.E.P. devait contacter les autorités locales et leur expliquer le bien-fondé des ces enquêtes de consommation alimentaire afin qu'elles sensibilisent la population de leurs juridictions respectives.

Le nombre de ménages choisis dans la région du Haut-Zaïre était de 350 soit 150 ménages à Kisangani et 50 ménages dans chacune des sous-régions rurales (voir tableau I.8).

Les enquêtes ont consisté à dénombrer le nombre de personnes (hommes adultes, femmes adultes et enfants de moins de 15 ans) et à peser les aliments consommés journalièrement dans chaque ménage durant la période de l'enquête.

Le dépouillement des enquêtes a permis le calcul des quantités moyennes d'aliments consommés durant la période de l'enquête par catégorie d'aliments, par ménage et par jour. A partir des moyennes sous-régionales, la consommation moyenne régionale par ménage et par jour a pu être estimée (voir note technique sur le calcul de la consommation moyenne alimentaire en annexe). Ensuite la consommation calorifique moyenne par ménage et par jour a été estimé en multipliant les quantités moyennes consommées de chaque aliment par sa valeur nutritive. La composition de la ration alimentaire de la région a enfin été établie sur base des quantités consommées de chaque aliment par ménage par jour (voir tableau I.9) et des calories absorbées par ménage par jour (voir tableau I.10).

Il ressort de ces enquêtes que du point de vue quantitatif l'alimentation dans la région du Haut-Zaïre est composé à 71,70 % d'aliments à prédominance glucidique (voir tableau I.9). Les féculents constituent plus de la moitié (56,06 %) des aliments glucidiques consommés et sont essentiellement composés de manioc (farine, tubercule et chikwange) et de banane plantain.

Les légumes viennent en deuxième place dans la consommation alimentaire journalière représentent 23,90 % des aliments glucidiques. Comme dans les autres régions du Zaïre, les feuilles de manioc constituent les légumes les plus consommés de la région (17,11 %). Les épinards, les tomates et les poireaux sont consommés en petite quantité (voir tableau I.9).

Les céréales interviennent pour 17,05 % parmi les aliments glucidiques consommés. Il s'agit principalement du riz avec 13,90 %. Le maïs et le pain interviennent en très petite quantité.

Les aliments à prédominance lipidique constituent 10,04 % de la ration alimentaire dans le Haut-Zaïre. L'huile de palme, la noix de palme et l'arachide constitue l'essentiel de ce groupe avec respective

ment 74,92 %, 5,73 % et 14,89 %. Les autres aliments lipidiques consommés dans la région sont l'avocat, les graines de courge, l'huile d'arachide et l'huile de soja.

Du point de vue quantitatif, les aliments de prédominance protidique viennent en deuxième place avec 18,26 % de la ration alimentaire journalière. Les aliments les plus consommés de ce groupe sont les haricots (38,19 %), le poisson salé (20,09 %), la viande de boeuf (10,98 %), l · gibier (9,23 %), le poisson fumé (8,57 %) et le poisson frais (6,18 %). Les autres aliments de ce groupe interviennent en très petites quantités dans l'ali- .ation.

Du point de vue énergétique, la ration alimentaire journalière reste dominée par les aliments glucidiques avec 53,48 % suivis des aliments à prédominance lipidique avec 30,39 % et enfin les aliments à prédominance protidiques avec 16,13 % (voir tableau I.10).

Comme précédemment, les féculents dominent les aliments à prédominance glucidique avec 57,42 %. Le manioc sous forme de farine et de tubercule et la banane plantain couvrent la moitié (49,64 %) du groupe des aliments à prédominance glucidique avec respectivement 23,52, 17,84 et 8,28 %.

Les céréales constituent les 29,48 % des aliments glucidiques et sont essentiellement composées de riz (25,76 %). Les légumes ne constituent que 10,05 % des aliments à prédominance glucidique et sont dominés par les feuilles de manioc qui couvrent 9,11 %

Les aliments à prédominance lipidique étant des aliments énergétiques par excellence, constituent 30,39 % de la ration alimentaire. Ils sont dominés par l'huile de palme et l'arachide avec respectivement 84,25 et 10,10 % des calories absorbées dans ce groupe.

Les aliments à prédominance protidique sont dominés par les haricots, le poisson salé et le gibier avec respectivement 52,65, 23,36 et 6,79 % des calories absorbées. Les autres aliments importants de ce groupe sont la viande de boeuf, le poisson fumé, le poisson frais et la viande de porc.

Tableau I.8 : Enquête de consommation alimentaire au Haut-Zaïre

Répartition des échantillons

	SOUS-REGION URBAINE	SOUS-REGIONS RURALES				TOTAL HAUT-ZAIRE
	KISANGANI (1)	BAS-UELE BUTA (2)	ITURI BUNIA-TIGILA (2)	TSHOPO YANGAMBI (3)	HAUT-UELE ISIRO (3)	
Hommes adultes	380	104	63	103	75	725
Femmes adultes	390	115	90	109	95	799
Enfants<15 ans)	723	209	197	368	162	1.659
TOTAL	1.493	428	350	580	332	3.183
NOMBRE DE MENAGES	150	50	50	50	50	350
Composition moyenne par ménage.	10	9	7	12	7	9

N.B (1) L'enquête de consommation alimentaire dans la ville de Kisangani a eu lieu en 1983

(2) L'enquête a eu lieu en 1984

(3) L'enquête a eu lieu en 1985.

Tableau I.9 : Consommation alimentaire dans le Haut-Zaïre
(gr/m/jr, % du total, % par groupe)

Aliments	Haut-Zaïre/m	Haut-Zaïre/m %	Haut-Zaïre/mg %
Aliments glucidiques	2034.33	71.70	100,00
I. Céréales	346.93	12.23	17,05
- Riz	282.87	9.97	13.90
- Maïs épis	26.01	.92	1.28
- Maïs farine	13.54	.48	.67
- Sorgho	.00	.00	.00
- Pain + beignets	24.51	.86	1.20
II.Féculents	1140.35	40.19	56.06
- Manioc farine	260.53	9.18	12.81
- Manioc tubercule	413.89	14.59	20.35
- Manioc chikwange	110.50	3.89	5.43
- Manioc grillé	.66	.02	.03
- Pomme de terre	36.74	1.29	1.81
- Patate douce	54.89	1.93	2.70
- Banane plantain	254.22	8.96	12.50
- Banane douce	.00	.00	.00
- Igname	8.92	.31	.44
- Taro racine	.00	.00	.00
III. Légumes	486.27	17.14	23.90
- Manioc feu	348.00	12.27	17.11
- Amaranthe	3.98	.14	.20
- Patate d.f.	4.33	.15	.21
- Tomate	28.85	1.02	1.42
- Oignon	16.09	.57	.79
- Choux	6.33	.22	.31
- Epinard	49.95	1.76	2.46
- Haricot fe.	.00	.00	.00
- Courge fe.	.00	.00	.00
- Poireau	21.31	.75	1.05
- Bilolo	.00	.00	.00
- Piment	7.24	.26	.36
- Céléris	.16	.01	.01

- Hibiscus	.03	.00	.00
- Taro feuille	.00	.00	.00
- Mfumbwa	.00	.00	.00
- Mikungu	.00	.00	.00
IV. Autres	60.78	2.14	2.99
- Sucre	25.42	.90	1.25
- Aubergine	4.27	.15	.21
- Petit pois	.00	.00	.00
- Orange	.00	.00	.00
- Courge fruit	.00	.00	.00
- Thé	.00	.00	.00
- Papaye	5.62	.20	.28
- Citron	.00	.00	.00
- Canne sucre	.00	.00	.00
- Café	.00	.00	.00
- Ananas	4.94	.17	.24
- Banane fruit	20.53	.72	1.01
Aliments lipidiques	284.77	10.04	100.00
- Huile de palme	213.35	7.52	74.92
- Noix de palme	16.32	.58	5.73
- Arachide	42.39	1.49	14.89
- Huile d'arachide	.81	.03	.28
- Avocat	9.20	.32	3.23
- Huile de soja	.48	.02	.17
- Courge graine	2.22	.08	.78
- Safou	.00	.00	.00
Aliments protidiques	517.99	18.26	100,00
- Haricot	197.82	6.97	38,19
- Voandzou	.00	.00	.00
- Soja	.00	.00	.00
- Viande chèvre	9.31	.33	1.80
- Viande mouton	.00	.00	.00
- Viande de porc	5.15	.18	.99
- Viande boeuf	56.86	2.00	10.98
- Viande de lapin	.00	.00	.00

- Volaille	11.01	.39	2.13
- Gibier	47.83	1.69	9.23
- Poisson fumé	44.37	1.56	8.57
- Poisson salé	104.08	3.67	20.09
- Poisson frais	32.03	1.13	6.18
- Fretin sec		.00	.00
- Lait caillé		.00	.00
- Lait.frais	6.12	.22	1.18
- Champiggnons	.14	.00	.03
- Insectes	2.72	.10	.53
- Charges	.14	.00	.03
- Oeuf	.41	.01	.08
Total	2837.09	100.00	

Tableau I-10 : Consommation alimentaire dans le Haut-Zaïre
(cal/m/jr, % du total; % par groupe)

Aliments	Haut-Zaïre/mcal	H.-Zaire/m cal. %	H.-Zaire/mg cal.
Aliments gluc.	3898.50	53.48	100.00
I. Céréales	1149.37	15.77	29.48
- Riz	1004.19	13.77	25.76
- Maïs épis	34.33	.47	.88
- Maïs farine	45.90	.63	1.18
- Sorgho	.00	.00	.00
- Pain + beignets	64.95	.89	1.67
II. Féculents	2238.35	30.70	57.42
- Manioc farine	917.07	12.58	23.52
- Manioc tubercule	695.34	9.54	17.84
- Manioc chik.	187.85	2.58	4.82
- Manioc grillé	1.11	.02	.03
- Pomme de terre	34.54	.47	.89
- Patate douce	72.45	.99	1.86
- Banane plantain	322.86	4.43	8.28
- Banane douce	.00	.00	.00
- Igname	7.14	.10	.18
- Taro racine	.00	.00	.00
III. Légumes	391.73	5.37	10.05
- Manioc feu.	354.96	4.87	9.11
- Amaranthe	2.99	.04	.08
- Patate d.f.	2.34	.03	.06
- Tomate	6.92	.09	.18
- Oignon	6.11	.08	.16
- Choux	1.65	.02	.04
- Epinard	9.99	.14	.26
- Haricot fe.	.00	.00	.00
- Courge fe.	.00	.00	.00
- Poireau	3.84	.05	.10
- Bilolo	.00	.00	.00
- Piment	2.90	.04	.07
- Céléris	.03	.00	.00

- Hibiscus	.01	.00	.00
- Taro feuille	.00	.00	.00
- Mfumbwa	.00	.00	.00
- Mikungu	.00	.00	.00
IV. Autres	119.06	1.63	3.05
- Sucre	97.87	1.34	2.51
- Aubergine	1.07	.01	.03
- Petit pois	.00	.00	.00
- Orange	.00	.00	.00
- Courge fruit	.00	.00	.00
- Thé	.00	.00	.00
- Papaye	1.80	.02	.05
- Citron	.00	.00	.00
- Canne à sucre	.00	.00	.00
- Café	.00	.00	.00
- Ananas	1.28	.02	.03
- Banane fruit	17.04	.23	.44
Aliment lipid.	2215.72	30.39	100.00
- Huile de palme	1866.81	25.61	84.25
- Noix de palme	88.13	1.21	3.98
- Arachide	223.82	3.07	10.10
- Huile d'arachide	7.16	.10	.32
- Avocat	14.21	.19	.64
- Huile de soja	4.24	.06	.19
- Courge graine	11.34	.16	.51
- Safou	.00	.00	.00
Aliments protid.	1176.10	16.13	100.00
- Haricots	619.18	8.49	52.65
- Voandzou	.00	.00	.00
- Soja	.00	.00	.00
- Viande de chèvre	11.36	.16	.97
- Viande de mouton	.00	.00	.00
- Viande de porc	24.31	.33	2.07
- Viande boeuf	69.37	.95	5.90
- Viande de lapin	.00	.00	.00

- Volaille	14.97	.21	1.27
- Gibier	79.88	1.10	6.79
- Poisson fumé	40.82	.56	3.47
- Poisson salé	274.77	3.77	23.36
- Poisson frais	29.47	.40	2.51
- Fretin sec	.00	.00	.00
- Sardines	.00	.00	.00
- Lait caillé	.00	.00	.00
- Lait frais	4.83	.07	.41
- Champignons	.04	.00	.00
- Insectes	6.19	.08	.53
- Crabes	.34	.00	.03
- Oeuf	.57	.01	.05
Total	7290.33	100.00	

Fig: 1-2

Principales Composantes de L'alimentation dans Haut-Zaire

(Sur Base des Calories Absorbees)

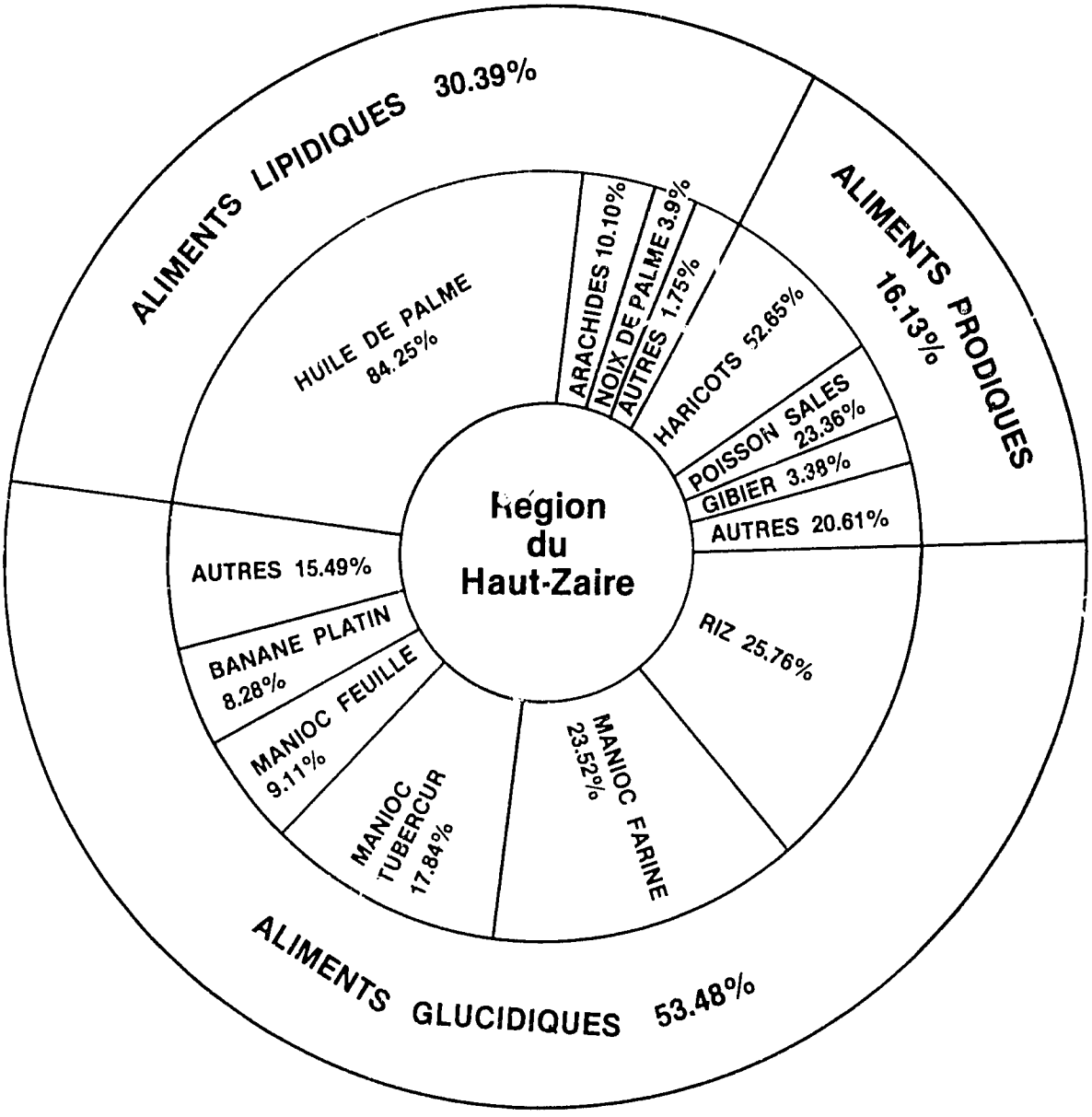

CHAPITRE II : SITUATION ACTUELLE DE LA PRODUCTION AGRICOLE DANS LE HAUT-ZAIRE

II.1. Généralités

La situation de l'agriculture de la région est analysée d'une manière globale. Ceci revient à faire le point sur :

- les potentialités régionales du point de vue agricole (conditions agro-climatiques, diversité des cultures etc...) ;
- la production des différentes cultures et du type de bétail existant dans la région ainsi que les superficies emblavées ;
- les performances réalisées tant au niveau des zones qu'au niveau des sous-régions ;
- la part de la région dans la production agricole nationale.

II.1.1. Production régionale

Du point de vue de la potentialité, la région du Haut Zaïre n'est pas pourvue de beaucoup d'industries minières ni manufacturières. Cependant il faut noter le rôle combien important qui y joue le secteur agricole. En effet, à cheval sur l'Equateur, le Haut-Zaïre est l'une des régions du pays dont les conditions agro-climatiques favorisent la culture d'une gamme variée de produits tropicaux et l'élevage du gros et petit bétail.

L'étendue de la région est estimée à 503.239 km2 dont à peu près 45 % sont voués à l'agriculture. Les conditions agro-climatiques variées et les potentialités dont elle dispose sont des atouts susceptibles de développer l'agriculture de cette région.

Les cultures vivrières pratiquées dans le Haut-Zaïre sont: le manioc, la banane, le paddy, le maïs, l'arachide, le haricot etc... Le tableau II.1 présente la production comparée et l'évolution des principales cultures vivrières du Haut-Zaïre de 1981 à 1985.

Tableau II.1 : Production comparée et évolution des principales cultures vivrières du Haut-Zaïre 1981-1985 (en 1000T).

Cultures	1981	1982	1983	1984	1985(1)	Production moyenne annuelle régionale
Manioc	1.427	1.482	1.515*	1.535	1.763	1.545
Banane plantain	278	283	289	295	301(2)	288
Haricot	25	26	26	27	23	25
Maïs	89	88	83	79	77	83
Paddy	68	74	87	86	88	81
Arachide	52	50	52	51	60	53

Sources : - Production (manioc, maïs, paddy, arachide et haricot) : Evaluation du Plan de Relance Agricole, avril, 1985.

- Production (banane) : Inspection régionale de l'Agriculture et Développement Rural, Kisangani, septembre 1985,
- (1) Document préparé à l'occasion de la tenue du groupe consultatif sur le Zaïre, avril 1986.
  (2) Estimation du BPA (projection sur base du taux d'accroissement = 2 % de la production de 1984, tableau II.20a.
  (*) Non compris production de la zone de Poko (Bas-Uélé).

La production moyenne annuelle du manioc est estimée à 1.545.000 tonnes pour la période 1981-1985. Ceci classe le manioc en première position par rapport aux autres cultures vivrières de la région.

La banane plantain vient en 2ème position avec une production de 288.000 tonnes. Cet aliment est souvent mélangé au manioc dans la préparation d'une nourriture très appréciée appelée communément "Lituma". Ensuite vient le maïs qui occupe la 3ème position bien qu'il ne soit pas un aliment régulier dans l'alimentation des populations comme c'est le cas au Shaba et dans les deux Kasaï.
Il est toutefois utilisé pour la fabrication d'un alcool indigène connu sous diverses appelations : mandrakwa, lotoko, arak, etc...

Le riz paddy est le quatrième produit de la région sur le plan production. Il est cependant le 2ème aliment de base après le manioc (1). Les autres cultures vivrières tels que le haricot et l'arachide sont également consommés en grande quantité.

En ce qui concerne les cultures industrielles et pérennes, sept cultures sont pratiquées dans le Haut-Zaïre : le caféier, l'hévéa, le cacaoyer, le palmier à huile, le coton, la canne à sucre et le tabac. Ces cultures occupent une place prépondérante dans la région. La situation de leurs productions au cours des années 1981 à 1985 est présentée dans le tableau II.2.

Tableau II.2 : Production comparée et évolution des cultures industrielles du Haut-Zaïre 1981-1985 (en tonnes)

Cultures	1981	1982	1983	1984	1985*	Product° moyenne annuelle régionale
Café	34.000	34.200	24.310	21.260*		
Cacao**	450	455	424	115		
Caoutchouc (CTC)	1.537	1.537	1.155	823	740	1.158
Coton graine	5.900	4.200	6.500	3.400	6.007	5.201
Huile de palme	20.728	21.057	16.423	19.038	17.212	19.072
Tabac	951	941	788	950	1.130	952

Sources : - Production (huile de palme et caoutchouc) : Evaluation du Plan de Relance Agricole, avril 1985,
- Production café : OZACAF, Politique caféière du Zaïre, rapport D.G/0126/84.
- Indicateurs récents Production agricole industrielle au Zaïre SEP/BAE 1986

* Production partielle

** Production cacao : production des plantations villageoises.

- Production coton graine : Caisse de Stabilisation Cotonnière, Zaïre, 1985
- Production tabac : Conjoncture économique n° 23, Dpt E.I. Zaïre, 1983-1984

N.B. : Les statistiques fournies par l'Inspection Régionale sont à prendre avec circonspection (tableau II.1)

(1) Selon les résultats des enquêtes alimentaires menés par le Service d'Etudes et Planification (SEP).

La culture industrielle la plus répandue et la plus importante pour le Haut-Zaïre reste le caféier. Cette culture constitue une source de revenus aux paysans et contribue pour une part importante dans l'ensemble des produits d'exportation agricoles.

Le café robusta est principalement cultivé dans cette région; tandis que l'arabica est implanté dans les zones de haute altitude (Ituri). La région du Haut-Zaïre demeure première productrice du café robusta avec une production moyenne annuelle de 30.000 tonnes pour la période de 1981-1985 (tableau n° II.2)*. Cette culture a fait des Uélés les sous-régions de la région du Haut-Zaïre et même du pays où les grandes plantâtions modernes et les agro-industries sont les mieux implantées.

La production moyenne annuelle du café est partagée entre les agro-industriels, les petites et moyennes entreprises et les paysans, dans les proportions de 60 % pour les petites et moyennes entreprises, 25 % pour les agro-industriels et 15 % pour les villageois. Les exploitations de plus de 300 ha sont rares.

Le caoutchouc qui est un produit de l'hévéa est exploité par de gros producteurs ou sociétés tels que P.L.Z., CELZA, BUSIRA-LOMAMI et l'INERA. La production moyenne annuelle régionale pour la même période c'est-à-dire pour la période allant de 1981 à 1985 s'évalue à 1.158 tonnes de caoutchouc sec. Cependant l'évolution de la production accuse des baisses importantes tout le long de la période. Cette régression était de l'ordre de 52 % en 1985 par rapport à 1981. Ceci est dû surtout au vieillissement des plantations et à la pénurie de la main-d'oeuvre. Il est important de signaler que toutes les plantations datent de l'époque coloniale. Le Haut-Zaïre occupe la 2ème place pour sa production moyenne annuelle du caoutchouc après l'Equateur dont la production moyenne annuelle s'élève à 13.914 tonnes (Evaluation du Plan de Relance Agricole, août 1985).

---

* (Voir aussi le rapport de l'OZACAF sur la "Politique Caféière du Zaïre" 1984.)

La culture du cacao, est aussi pratiquée dans la région, mais elle est plus développée dans la sous-région du Bas-Uélé. La production régionale annuelle se chiffre à 360 tonnes. Il est à remarquer que cette culture fait l'objet de recherche à l'INERA/ Yangambi et le Projet Cacao/Bengamisa (CABEN), situé dans la zone de Banalia pourra produire à partir de 1987 un tonnage important de cacao sec grâce à ses plantations de 360 ha installées depuis 1984.

Le palmier est surtout cultivé à proximité du fleuve Zaïre et de la rivière Lomami. Seules les sous-régions des Uélés et de la Tshopo produisent des quantités importantes d'huile de palme. Les huileries installées reçoivent les fruits de leurs plantations et des coupeurs des plantations villageoises pour fabriquer une huile qui est utilisée pour la consommation domestique et les activités industrielles. Cette culture est menée largement par les sociétés privées telles que P.L.Z., BUSIRA-LOMAMI, la SORGERI, ENTRIAC, COMUELE, SOCITURI, etc. La production moyenne annuelle d'huile de palme de la région est estimée à 19.000 tonnes. C'est ce qui fait de cette spéculation l'une des plus importantes de la région.

Le coton a été introduit et imposé depuis l'époque coloniale. Il est cultivé par de petits planteurs.. La SOTEXCO assure l'encadrement des paysans, la distribution des semences et produits phytosanitaires, rôle que jouait jadis l'ONAFITEX. Malgré la propagande intense en faveur de cette culture depuis quelques années, la production cotonnière de la région reste faible : 6.000 tonnes en 1985 avec une moyenne annuelle de 5.200 tonnes.

La canne à sucre semble offrir de meilleures perspectives depuis l'implantation du projet sucrier de LOTOKILA. Ce complexe envisage une production annuelle de 15.000 tonnes de sucre. Cependant jusqu'en 1985 l'usine étant dans sa phase de fonctionnement expérimental. Sa production estimée à 10.000 tonnes n'a pas atteint les 15.000 tonnes projetées.

Carte II.1

Région du Haut-Zaire
Répartition Géographique des Cultures et Cheptel.

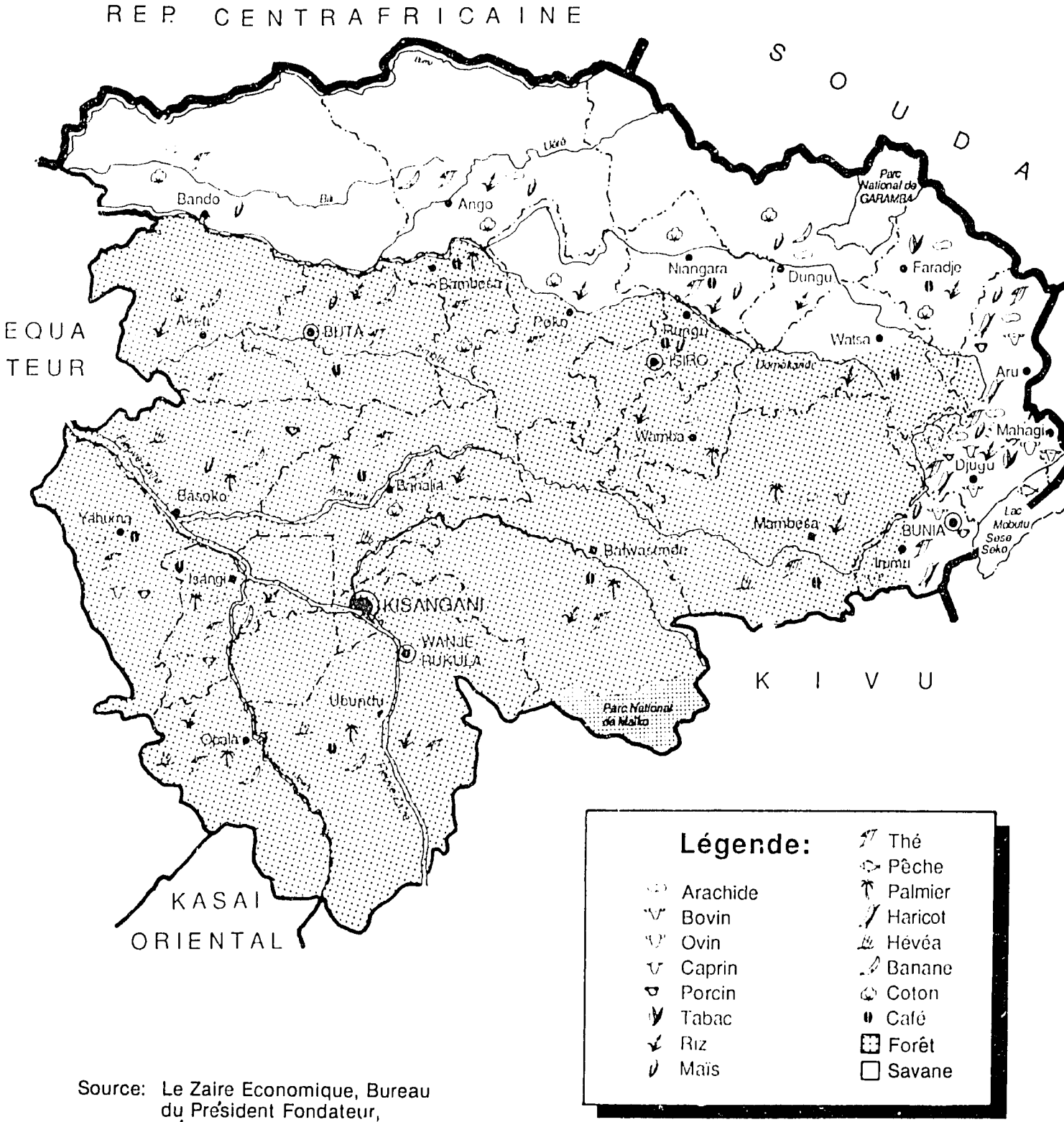

Source: Le Zaire Economique, Bureau du Président Fondateur, République du Zaire, 1984.

Quant à l'élevage, il reste encore généralement traditionnel à part quelques actions menées dans le cadre de l'encadrement des éleveurs, l'amélioration générale des pâturages, l'introduction des semences fourragères et la diffusion de géniteurs améliorés par le Bureau de Projet Ituri (B.P.I.). Cet élevage consiste en de petits bétails, de volailles et de gros-bétail. La sous-région d'Ituri avec son vaste plateau est la zone la plus pastorale de la Région.

La région ne dispose pas d'une bonne infrastructure prophylactique et médico-vétérinaire. L'équipement tant vétérinaire que zootechnique est insuffisant. La santé animale, proprement dite, n'est pas brillante. Le traitement préventif tout comme curatif est presqu'inexistant. Le développement de l'élevage nécessite beaucoup d'efforts afin qu'une solution soit trouvée à tous les problèmes y afférant. Cependant du point de vue de la production, elle occupe le 2ème rang sur le plan national après le Kivu avec ses 30.986 tonnes poids vifs en 1984 (Evaluation du Plan de Relance Agricole, août 1985)

La pêche constitue l'une des principales sources de protéines animales dans la région du Haut-Zaïre. C'est une activité très importante dont le lac Mobutu et le fleuve Zaïre principalement fournissent la majorité du poisson consommé dans la région. La pêcherie moderne est encore méconnue dans le Haut-Zaïre.

La forêt est exploitée par les paysans eux-mêmes d'une facon anarchique et par les exploitants reconnus par l'autorité régionale tels que IZB, SIFORZAL, SOKINEX, SETRABO, VAN HEE et Frères, PLANKUMU, COMMUELE, etc...

Le tableau II.3 montre la part de la région du Haut-Zaïre dans la production agricole nationale. Il ressort de ce tableau que le Haut-Zaïre est parmi les grandes produtrices nationales de paddy, de café, de manioc, de haricot, d'huile de palme, de bovins et des volailles. Sa participation est en effet, de l'ordre de 10 % pour le manioc, 30 % pour le paddy, 11 % Maïs, 24 % café (robusta et arabica), 20 % huile de palme, 13 % coton et 18 % gros bétail en 1984 et de 27 % coton, 23 % bovins et 30 % volailles en 1985.

Tableau II.3 : Situation comparée de la production végétale et animale et du Haut-Zaïre 1984-1985 (en 1000 tonnes)

Spéculation	Production 1984			Production 1985		
	Nationale	H-Zaïre	%	Nationale	H.Zaïre	%
Manioc	15.038	1.535	10	16.287	1.763	11
Maïs	704	79	11	711	77	11
Paddy	286	86	30	295	88	30
Arachide	376	51	14	434	60	14
Haricot	156	22	14	169	23	14
Café	89	21	24	-	-	-
Coton	21	3	13	22***	6***	27
Huile de palme	93	19	20	90**	17**	19
Caoutchouc	16	1	6	15**	1**	7
Bovins	71	13	18	56	13	23
Porcins	32	2*	6	38	2	6
Ovins/caprins	46	6	13	38	4	11
Volailles	64	12	19	90	27	30

Sources : - Production 1984 : - Evaluation du Plan de Relance Agricole DADR avril 1985 (1)

- B.P.A., DADR tableaux II.1 et II.2 (2)

* Inspection Régionale de l'Agridral - Haut-Zaïre, 1985

- Production 1985 : - Document préparé à l'occasion de la tenue du groupe consultatif sur le Zaïre, DAGRIDRAL, avril 1986.

** Indicateur, récente production agricole industrielle au Zaïre SEP/BAE septembre 1986.

*** C.SCO : Rapport du secteur cotonnier au Zaïre, 2º Volume, Dpt. AGRIDRAL.

Tableau II.4.a. : Evolution et proportion de la production des principales denrées alimentaires par sous-région dans le Haut-Zaïre 1985 (en 1000 tonnes) (1981-1985)

		S/R KISANGANI		S/R TSHOPO		S/R BAS-UELE		S/R HAUT-UELE		S/R ITURI		Production moyenne régionale
		Production	%	Production	%	Production	%	Production	%	Production	%	
1. Manioc	1981	23		400		259		205		1.217		
	1982	42		695		186		224		1.400		
	1983	40		542		247		256		1.181		
	1984	43		493		252		284		1.667		
	1985	54		444		232		270		1.512		
	1981 - 1985	202		2574		1179		1239		6977		
	Moyenne annuelle	40	2	515	21	236	10	248	10	1395	57	2.434-100%
2. Banane	1981	6		121		151		91		55		
	1982	9		144		191		90		79		
	1983	8		158		156		97		46		
	1984	8		130		99		93		74		
	1985	16		124		178		93		80		
	1981 - 1985	47		677		775		464		414		
	Moyenne annuelle	9	2	135	30	155	34	93	20	63	14	455=100%
3. Riz paddy	1981	1		40		14		22		11		
	1982	2		50		18		21		11		
	1983	1		43		20		22		16		
	1984	2		20		13		14		18		
	1985	3		37		15		21		17		
	1981 - 1985	9		190		80		100		73		
	Moyenne annuelle	*2	2	38	42	16	16	20	22	15	16	91=100%
4. Maïs	1981	3		30		15		13		93		
	1982	2		29		10		11		104		
	1983	2		12		13		13		89		
	1984	2		42		14		20		72		
	1985	3		20		16		15		96		
	1981 -1985	12		133		68		72		454		
	Moyenne annuelle	2	1	27	18	14	9	14	9	91	61	148=100%

Tableau II.4.a. : Evolution et proportion de la production des principales denrées alimentaires par sous-région dans le Haut-Zaïre 1981-1985 (en 1000 tonnes) (suite)

	S/R KISANGANI		S/R TSHOPO		S/T BAS-UELE		S/R HAUT-UELE		S/R ITURI		Production moyenne régionale
	Production	%	Production	%	Production	%	Production	%	Production	%	
5. Arachide 1981	11		13		11		11		36		
1982	1		9*		7*		11		18		
1983	0,034		3		11		10		24		
1984	0,054		2		13		13		5		
1985	0,035		3		15		12		20		
1981- 1985	12		30		57		57		103		
Moyenne annuelle	2	5	7	13	11	21	11	21	21	40	52=100 %
6. Haricot 1981							1		151		
1982							1		165		
1983							1		159		
1984							2		121		
1985							2		154		
1981-1985							7		750		
Moyenne annuelle							1	1	150	99	151=100%

Sources : 1. Productions annuelles : Rapports annuels inédits, Inspection régionale et sous régionales du Haut-Zaïre, Kisangani, 1985.

2. Production de 1981-1985 et moyennes annuelles obtenues sur base des statistiques régionales, 1985 : Bureau de Planification Agricole, Service d'Etudes et Planification (SEP). Département de l'Agriculture et du Développement Rural.

* Statistiques partielles (incluant quelques zones seulement).

Tableau II.4.b. : Evolution et proportion de la production des cultures industrielles par sous-région dans le Haut-Zaïre, 1981 1985 (en tonnes)

Cultures		S/R KISANGANI		S/R TSHOPO		S/R BAS-UELE		S/R HAUT-UELE		S/R ITURI		Production moyenne régionale
		Production	%	Production	%	Production	%	Production	%	Production	%	
1. Café	1981	-		21.870		15.405		27.749		24.714		
	1982	375		22.440		16.434		51.595		17.900		
	1983	375		22.419		6.573		20.640		17.901		
	1984	520		3.062		2.060		13.060		5.000		
	1985	701		21.895		10.216		21.660				
	1981 - 1985	1.971		91.685		49.740		129.704		66.515		
Moyenne annuelle		394	1	18.337	26	9.948	15	25.941	38	13.303	20	67.923=100%
2. H. palme	1981	-		11.911		18.130		474		777		
	1982	461		16.297		1.930		7.930		748		
	1983	510		18.676		2.206		11.930		854		
	1984	825		10.451		7.911		4.337		-		
	1985	413		19.466		4.325		-		-		
	1981 - 1985	2.209		76.802		34.501		24.672		2.380		
Moyenne annuelle		442	2	15.360	54	6.900	24	4.934	18	476	2	28.112=100%
3. C.T.C.	1981	-		-		-		-		-		
	1982	183		6.238		1.137		64				
	1983	183		6.239		1.137		64				
	1984	183		6.239		1.137		64				
	1985	267		3.463		9		-				
	1981 - 1985	815		22.179		3.420		192				
Moyenne annuelle		163	3	4.436	83	684	13	38	1			5.321=100%
4. Coton	1981	-		881		6.597		5.449		4.363		
	1982	-		51		7.383		2.884		776		
	1983	-		386		7.812		961		700		
	1984	-		386		6.777		197		686		
	1985	-		239		6.333		1.416		967		
	1981 - 1985	-		1.943		34.902		10.907		6.903		
Moyenne annuelle		-		389	4	6.980	64	2.181	20	1.361	12	10.911=100%

Tableau II.4.b : Evolution et proportion de la production des cultures industrielles par sous-région dans le Haut-Zaïre, 1981 - 1985 (en tonnes) (suite)

Cultures		S/R KISANGANI		S/R TSHOPO		S/R BAS-UELE		S/R HAUT-UELE		S/R ITURI		Total moyen régional
		Production	%	Production	%	Production	%	Production	%	Production	%	
5. Cacao	1981											
	1982			372		33		-		49		
	1983			372		33		-		19		
	1984			3		-		-		-		
	1985			50		-		-		-		
	1981 - 1985			797		66		-		68		
Moyenne annuelle				159	85	13	7	-		14	8	186=100%
6. Tabac	1981									951		
	1982									941		
	1983									788		
	1984									950		
	1985									1.128		
	1981 - 1985									4.758		
Moyenne annuelle										952	100	=100%

Source : Rapports annuels de l'Inspection régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, 1982-1985
- Rapport d'Evaluation du Conseil Exécutif, Cabinet du Président Régional du M.P.R et Gouverneur de région (1er trimestre 1985).

Tableau II.5 : Proportion et classement de la production par sous-région des principales cultures dans le Haut-Zaïre, 1981 - 1985

Cultures		S/R KISANGANI	S/R TSHOPO	S/R BAS-UELE	S/R HAUT-UELE	S/R ITURI	REGION
Manioc	%	2	21	10	10	57	100
	classement	5	2	4	3	1	
Banane	%	2	30	34	20	14	100
	classement	5	2	1	3	4	
Paddy	%	2	42	18	22	16	100
	classement	5	1	3	2	4	
Maïs	%	1	18	9	9	61	100
	classement	5	2	4	3	1	
Haricot	%	-	-	-	1	99	100
	classement	-	-	-	2	1	
Arachide	%	5	13	21	21	40	100
	classement	5	4	3	2	1	
Café	%	1	26	15	38	20	100
	classement	5	2	4	1	3	
Huile de palme	%	2	54	24	18	2	100
	classement	5	1	2	3	4	
Coton	%	-	4	64	20	12	100
	classement		4	1	2	3	
Cacao	%	-	85	7	-	8	100
	classement	-	1	3	-	2	
C.T.C.	%	3	83	13	1		100
	classement	3	1	2	4		
Tabac	%	-	-	-	-	100,00	100
	classement	-	-	-	-	1	

Source : Bureau de Planification Agricole (BPA), SEP, DADR, 1986.
Ces renseignements relèvent des données statistiques des tableaux II.4a et II.4b.

Carte II.2:

Proportion de la production des principales denrées alimentaires par sous-région dans de Haut-Zaire (1981-1984).

Région du Haut-Zaire

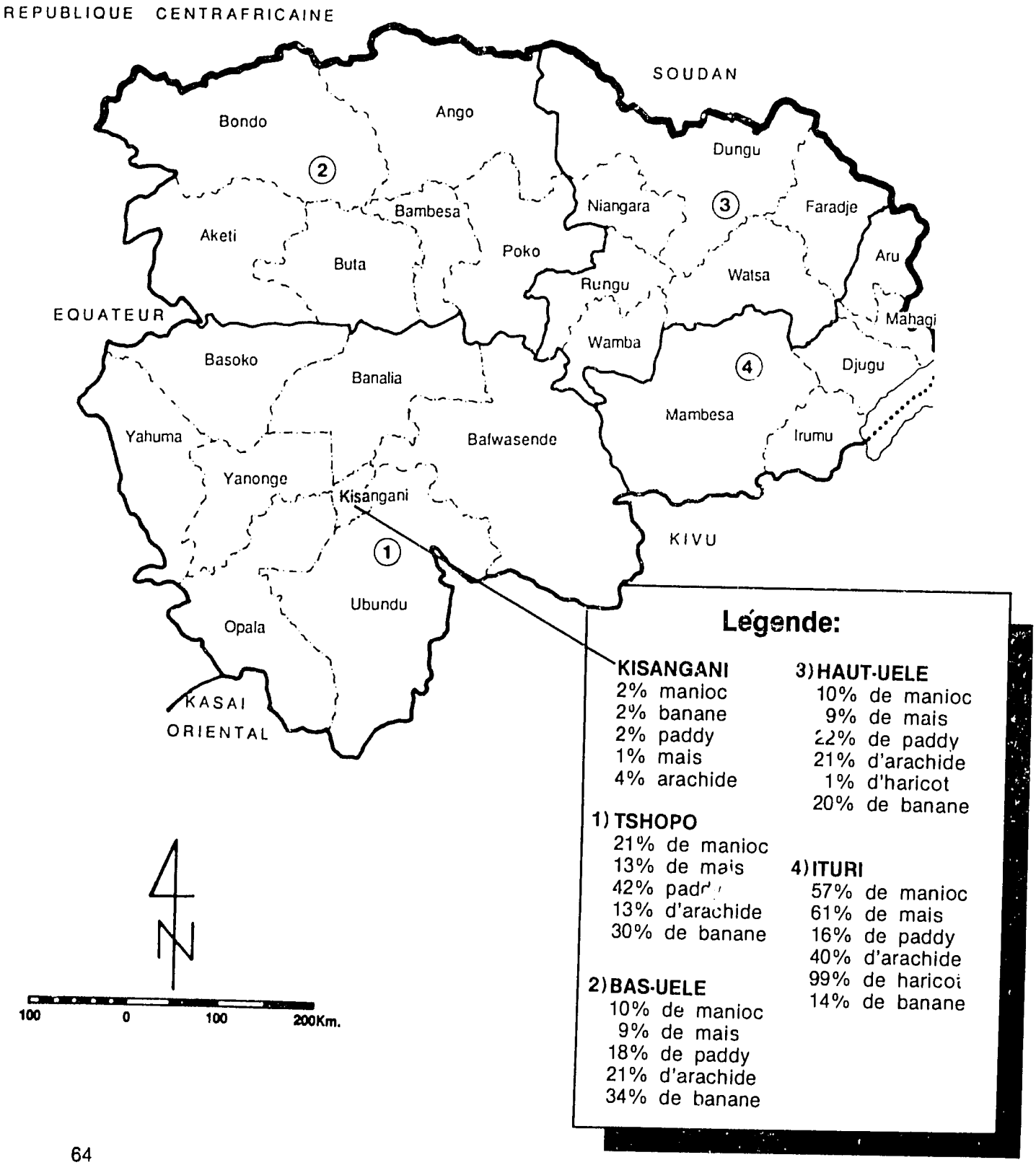

II.1.2. Production des sous-régions et des zones

Ce deuxième point vise essentiellement les performances réalisées par chacune des sous-régions et des zones en cultures vivrières, industrielles ainsi qu'en élevage. Les superficies emblavées demeurent aussi un aspect important de ce point traité. Ceci fait appel à un classement des entités administratives importantes par rapport aux niveaux de productions moyennes annuelles pendant la période considérée. De ce fait, certaines sous-régions ou zones sont considérées comme greniers pour telle ou telle culture ou comme une entité où l'élevage présente un avenir pour tel bétail.

1. Sous-région de Kisangani

Cette sous-région urbaine est la moins favorisée en ce qui concerne les activités agricoles. Considérant la période 1981-1985, les statistiques de production ne placent pas cette sous-région en bonne position d'autant plus qu'elle n'a produit que 5 % de la production moyenne régionale d'arachide, 2 % de banane, 2 % de manioc, 1 % de maïs, 2 % de paddy, 3 % de caoutchouc et 2 % d'huile de palme (tableaux II.4a et II.4b). Comme on le voit, la production sous-régionale n'as pas dépassé 5 % dans aucune des spéculations. La zone de Lubunga est réputée comme zone pourvoyeuse de la sous-région à cause de sa production.

2. Sous-région de la Tshopo

Selon les statistiques agricoles régionales par sous-région pour la période de 1981-1985 (tableaux II.4a; II.4b et II.5), la Tshopo est la plus grande productrice de paddy, d'huile de palme, de cacao et de caoutchouc. Elle produit annuellement 38.000 tonnes de paddy, soit 42 % de la production régionale moyenne et se classe première productrice de la région pour les vivres. La production de banane était évaluée à 13.000 tonnes, soit 30 % de la production moyenne régionale; ceci classe la Tshopo en deuxième position sur le plan régional. Les 515.000 tonnes de manioc qui représentent 21 % ont fait d'elle la deuxième productrice régionale. Tandis que pour l'arachide, elle produit 13 % de la production régionale ou 7.000 T.

Pour des cultures industrielles telles que l'hévéa, l'huile de palme et le cacao, la Tshopo est la 1ère sous-région productrice. La sous-région a produit annuellement une moyenne de 18.337 tonnes de café, ce qui représente 26 % du total de la région et de ce fait, place la Tshopo en deuxième position.

Cependant, il convient de noter que la production caféière de la Tshopo est l'oeuvre des petits planteurs dans 80 % des cas. Son rendement est en baisse car le programme de taille et d'entretien n'est pas respecté à la fin de chaque campagne.

a) Zone d'Isangi

Au vue des statistiques agricoles sous-régionales par zones pour la même période, Isangi est considérée comme grenier de la sous-région pour le manioc, banane, paddy et arachide. Pendant cette période de quatre ans, la zone a ainsi produit :

26 % de manioc de la production moyenne sous-régionale
19 % de maïs de la production moyenne sous-régionale
32 % de paddy de la production moyenne sous-régionale
24 % de banane plantain de la production moyenne sous-régionale ;
40 % d'arachide de la production moyenne sous-régionale.

Elle se classe de ce fait, respectivement première pro - ductrice de la sous-région en manioc, paddy, banane et arachide et deuxième productrice en ce qui concerne le maïs après Ubundu (voir tableau II.6).

Les conditions agro-climatiques permettent d'y pratiquer également les cultures industrielles telles que : le palmier à huile, l'hévéa, le cacaoyer et le caféier dont la production en 1984 s'est élevée à :

2.822 tonnes d'huile de palme
1 tonne de cacao marchand et
657 tonnes de café marchand.

En 1985, la production était estimée à 100 tonnes de caoutchouc; 4772 tonnes de café, 4701 tonnes d'huile de palme et 1,2 tonnes de cacao marchand. La culture de canne à sucre y présente aussi de bonnes perspectives depuis l'implantation du projet sucrier de Lotokila à Yawenda.

En ce qui concerne la superficie moyenne annuelle emblavée des principales denrées alimentaires, le tableau II.7, donne les renseignements suivants : Isangi a emblavé 12.697 ha de manioc, 13.297 ha de banane, 15.120 ha de paddy, 5.052 ha de maïs et 345 ha d'arachide soit au total 46.511 ha. Ce qui représente les 23 % de la superficie annuelle moyenne totale de la sous-région couverte par les produits vivriers de base pendant la période de 1981-1985. Par contre les cultures industrielles n'ont couvert que 11.337 ha en 1984 (Inspection sous-régionale, Yangambi).

L'élevage n'y est pas développé. Isangi présente un visage triste en ce qui concerne l'élevage de gros bétail avec 18 têtes en 1984 et 20 en 1985. Les capridés, suidés et ovidés sont estimés respectivement à 2.527, 5.523 et 34 têtes. L'élevage des volailles est pratiqué partout dans la zone (69.193 têtes en 1985).

La zone d'Isangi peut être considérée comme la plus grande zone agricole non seulement à cause des statistiques si éloquentes mais aussi parce qu'elle abrite la plus grande station de recherche de l'INERA, l'Institut facultaire des Sciences Agronomiques IFA à Yangambi et les agro-industries de grande taille à savoir la Busira-Lomami, la CELZA Bamboli et le complexe sucrier de Lotokila.

b) Zone d'Ubundu

Grâce à ses importantes réalisations, Ubundu a fait preuve de sa volonté agricole. Elle est la deuxième zone agricole de la Tshopo. Elle a produit, pendant la période de 1981-1985 (tableau II.6), les quantités suivantes :

6.625 tonnes, soit 17 % de la production annuelle sous-régionale de riz et se classe en deuxième position après Isangi.

5.769 tonnes, soit 22 % de la production moyenne annuelle sous-régionale de maïs et occupe la première place.

67.895 tonnes, soit 13 % de la production moyenne annuelle sous-régionale de manioc ce qui lui permet de se placer en quatrième position.

124 tonnes, soit 2 % de la production annuelle moyenne sous-régionale d'arachide et la place en sixième position.

29.105 tonnes, soit 21 % de la production moyenne annuelle de banane plantain et la place en deuxième position pour l'ensemble de la sous-région.

En ce qui concerne la production des cultures de rente, la zone d'Ubundu a présenté les statistiques suivantes en 1984 :
917 tonnes de café, 1.566 tonnes de caoutchouc et 1.218 tonnes d'huile de palme (source : Inspection sous-régionale de la Tshopo, Yangambi 1985).
Les superficies emblavées et couvertes par les cultures vivrières représentent 16 % de la superficie moyenne annuelle totale de la sous-région.
Il ressort du tableau II.7 que le paddy est la spéculation la plus répandue de la zone avec ses 9.863 ha d'emblavures moyennes annuelles.
Les cultures pérennes et industrielles par contre n'ont occupé que 8888 ha en 1985. Les agro-industries les plus importantes de la zone sont :
Ets KANA, GROUPE CAFKO et Huilerie LOWA.

c) Zone d'Opala

Cette zone est classée quatrième en ordre d'importance sur le plan agricole dans la sous-région de la Tshopo. En effet, Opala a réalisé pour la période 1981-1985, les productions moyennes représentant 15% de la production sous-régionale de maïs et 21 % de la banane plantain. En outre, elle était deuxième productrice de manioc (101.651 T), troisième de banane (28.176 T) après Isangi et Ubundu, quatrième productrice de maïs et de paddy (tableau II.6). Il convient de noter que la culture du soja est encore récente dans la zone d'Opala. Elle n'y est pratiquée que depuis mars 1985.

Les cultures industrielles de la zone sont surtout le caféier qui est en train de se développer et le palmier à huile. Leurs productions sont estimées à 1346 tonnes de café, 173 tonnes d'huile de palme et 684 tonnes de caoutchouc en 1985.

Les superficies occupées par les principales cultures vivrières sont évaluées à 33.620 ha, soit 17 % de la superficie moyenne annuelle totale de la Tshopo (tableau II.7). Quant aux cultures industrielles, elles étaient cultivées sur 18.790 ha pour l'ensemble de la zone. Parmi les plus importantes unités agro-industrielles de la zone on peut citer : CELZA Bamboli et PLANTARU.

d) Zone de Banalia

A la lumière du tableau II.6, Banalia est la troisième zone agricole de la sous-région de la Tshopo, après Isangi, et Ubundu. Elle est la troisième zone pourvoyeuse de maïs, manioc et paddy avec une proportion respective de 18 % de 14 % et 13 % de la production moyenne sous-régionale, ce qui représente 4918, 70675 et 4791 tonnes/an Elle occupe la quatrième position pour l'arachide et la banane plantain dont les productions moyennes annuelles sont estimées respectivement à 763 tonnes (13 %); 20.718 tonnes (15 %) pour la période 1981-1985.

Les cultures industrielles ne sont pas développées dans cette partie de la sous-région. Toutefois, avec le démarrage du projet cacaoyer de Bengamisa en 1983, Banalia est appelé à être un grand centre de production de cacao. La production de coton a atteint 426 tonnes (chiffres enregistrés) en 1984 et 239 tonnes en 1985. Cette zone bénéficieit de l'encadrement de la SOTEXCO qui, malheureusement a semblé ne plus soutenir ses actions pendant la campagne 1984-1985.

Quant aux superficies emblavées (tableau II.7), Banalia a couvert 6.208 ha de manioc, 8.973 ha de maïs, 5.979 ha de banane, 5.953 ha de paddy et 1.563 ha d'arachide, soit un total de 28.676 ha par an, ce qui représente 14 % de la superficie totale emblavée de la sous-région. Par contre, les cultures telles que le coton et le cacao n'ont couvert que 544 ha dont 479 ha de coton et 65 ha de cacao (Inspection sous-régionale de la Tshopo, Yangambi, septembre 1986).

e) Zone de Yahuma

Cinquième zone productrice de la sous-région en produits vivriers, elle a produit :

63.658 tonnes, soit 12 % de la production moyenne annuelle sous-régionale de manioc ;

2.803 tonnes, soit 11 % de la production moyenne annuelle sous-régionale de maïs ;

10.799 tonnes, soit 12 % de la production moyenne annuelle sous-régionale de banane plantain ;

4.420 tonnes, soit 8 % de la production moyenne annuelle sous-régionale de riz.

La classification par ordre d'importance de la production lui offre les positions ci-après : cinquième pour le manioc, le paddy et la banane et septième pour le maïs (tableau II.6).

Les cultures industrielles pratiquées sont le caféier, l'hévéa et le palmier à huile. En 1985, la production était de 229 tonnes de café, 2.351 tonnes d'huile de palme et 953 tonnes de palmiste.

Les cultures vivrières ont occupé 22.992 ha soit 12 % du total sous-régional d'emblavures des denrées alimentaires de base (tableau II.7). Ce sont le manioc, la banane, et le paddy qui sont les plus cultivés. L'arachide est une culture d'introduction. Cependant, les essais d'adaptation à grande échelle ont lieu en 1985 car les expériences passées ont montré le bon comportement de cette culture dans les conditions éco-climatiques de Yahuma.

f) Zone de Basoko

Basoko est la sixième zone agricole de cette sous-région. La zone de Basoko qui, pendant la période de 1981-1985, a réalisé une production moyenne annuelle de 1.165 tonnes d'arachides, soit 20 % de la production annuelle moyenne de la Tshopo, a été deuxième productrice en cette denrée. Elle occupe la sixième position pour la production de maïs, manioc, banane et paddy (voir tableau II.6).

Les cultures pérennes pratiquées dans cette zone sont : le caféier, le cacaoyer, le palmier elaïes et l'hévéa. Leurs superficies en rapport sont estimées à 11.859 ha en 1985. Par contre, les superficies occupées par les produits vivriers étaient évaluées à 22.649 ha, soit 11% du total de la sous-région (tableau II.7).

L'élevage de gros bétail donne les chiffres de 221 têtes de bovins en 1985 pour toute la zone.

g) Zone de Bafwasende

En dépit de son étendue qui fait d'elle la plus vaste zone de la Tshopo, la zone de Bafwasende ne semble pas réaliser de très bons résultats en ce qui concerne les produits vivriers. Mais elle a l'avantage de disposer d'une école technique agricole et vétérinaire réputée au sein de la sous-région. Toutefois, elle est la troisième zone produc-

trice d'arachide, soit 14 % de la production de la sous-région.

Les superficies emblavées pour les produits vivriers représentent 7 % des emblavures sous-régionales (tableau II.7). Concernant le café, l'hévéa et l'elaïes, les superficies en rapport étaient estimées à 6.917 ha en 1984.

N.B. : La production animale de la sous-région de la Tshopo ne semble pas cependant se placer à la hauteur des autres sous-régions comme l'Ituri, surtout en ce qui concerne l'élevage de gros-bétail. Le type d'élevage pratiqué est traditionnel et ne concerne que le petit bétail et la volaille à l'exception de l'INERA Yangambi des Ets KANA et SOCIF qui pratiquent l'élevage de bovins à petite échelle.

Tableau II.6 : Production des cultures vivrières dans la Tshopo moyenne annuelle par zone 1981-1985 (en tonnes).

Zones	Manioc	Banane	Paddy	Maïs	Arachide	Haricot
1. Bafwasende						
Production moyenne	31.263	6.780	2.418	1.338	838	-
Proportion %	6	5	6	5	14	
Classement 7	7	7	7	7	3	
2. Banalia						
Production moyenne	70.675	20.718	4.791	4.918	763	
Proportion %	14	15	13	18	13	
Classement 3	3	4	3	3	4	
3. Basoko						
Production moyenne	47.808	6.818	3.134	2.803	1.165	
Proportion %	9	5	8	11	20	
Classement 6	6	6	6	6	2	
4. Ubundu						
Production moyenne	67.895	29.105	6.625	5.769	124	
Proportion %	13	21	17	22	2	
Classement 2	4	2	2	1	6	
5. Isangi						
Production moyenne	131.998	33.160	12.158	5.038	2.364	
Proportion %	26	24	32	19	40	
Classement 1	1	1	1	2	1	
6. Opala						
Production moyenne	101.651	28.176	4.489	3.928	634	-
Proportion %	20	21	12	15	11	
Classement 4	2	3	4	4	5	
7. Yahuma						
Production moyenne	63.658	10.799	4.420	2.803	52	
Proportion %	12	12	8	11	1	
Classement 5	5	5	5	7	7	
Production moyenne S/R annuelle	514.536	135.556	38.035	26.597	5.949	

Source : Bureau de Planification Agricole, Service d'Etudes et Planification Département de l'Agriculture et du Développement Rural, 1986.

N.B. : Ces données sont obtenues sur base des statistiques agricoles tirées des rapports annuels de l'Inspection S/Régionale de l'Agriculture et Développement Rural de la Tshopo.

Carte II.3:

Région du Haut-Zaire

Proportion de la production des principales denrées alimentaires par zones dans la Tshope (1981-1985).

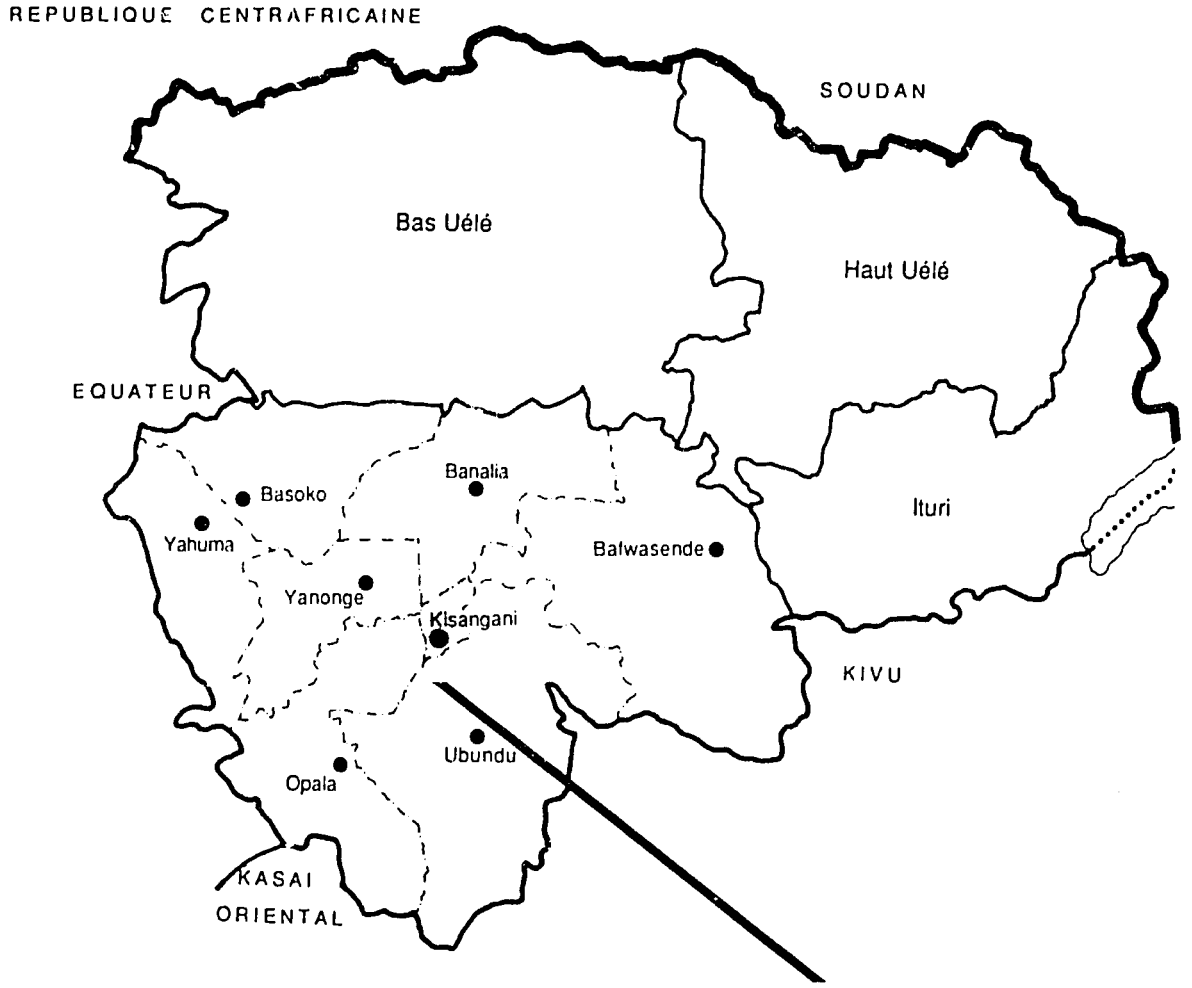

Sous-Région Tshopo

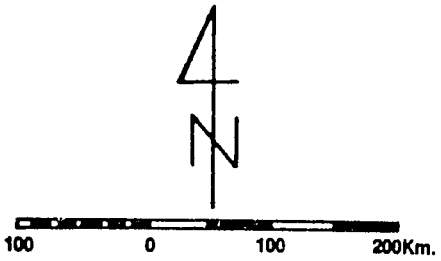

Zones:	Manioc	Banane	Riz Paddy	Mais	Arachide
Bafwasende	6%	5%	6%	5%	14%
Banalia	14%	15%	13%	18%	13%
Basoko	9%	5%	8%	11%	20%
Ubundu	13%	21%	17%	22%	2%
Isangi	26%	24%	32%	19%	40%
Opala	20%	21%	12%	15%	11%
Yahuma	12%	8%	12%	11%	[illegible]%

Tableau II.7 : Superficie moyenne annuelle emblavée des principales cultures vivrières par zone dans la sous-région de la Tshopo 1981-1985 (en ha)

Zone	Manioc	Banane	Paddy	Maïs	Arachide	Total/Zone	%
Bafwasende	2.670	1.740	2.891	3.924	1.776	13.001	7
Banalia	6.208	5.979	5.953	8.973	1.563	28.676	14
Basoko	4.870	3.628	5.960	5.006	3.185	22.649	11
Ubundu	6.947	8.478	9.863	6.980	147	32.415	16
Isangi	12.697	13.297	15.120	5.052	345	46.511	23
Opala	9.236	9.190	6.176	7.429	1.589	33.620	17
Yahuma	6.279	6.341	5.459	4.888	25	22.992	12
Total Sous-Région	46.237	48.154	51.422	38.328	8.630	199.864	100

Source: Bureau de Planification Agricole (B.P.A), Département de l'Agriculture et du Développement Rural, 1986. Ces données sont obtenues sur base des statistiques de l'Inspection régionale du Haut-Zaïre.

3. Sous-région du Bas-Uélé

A la lumière des tableaux II.4a, II.4b et II.5, les statistiques ci-après ont été retenues pour la sous-région du Bas-Uélé :

34 % de la production moyenne régionale de la banane plantain, soit 155.000 tonnes annuellement ;

64 % de la production régionale de coton, soit 6.980 tonnes;

10 % de la production régionale de manioc, soit 236.000 tonnes ;

9 % de la production régionale de maïs, ce qui représente 14.000 tonnes ;

21 % de la production régionale d'arachide, soit 11.000 tonnes annuellement ;

24 % de la production régionale d'huile de palme, soit 6.900 tonnes (moyenne annuelle).

Ces résultats de la production font que le Bas-Uélé est considéré comme grande pourvoyeuse de la région en cultures telles que la banane plantain et le coton. Le Bas-Uélé vient en deuxième position pour le caoutchouc et l'huile de palme, troisième en paddy, arachide et cacao.

La sous-région du Bas-Uélé compte six zones dont trois zones forestières (Aketi, Bambesa et Buta) et trois zones en savane boisée (Ango, Bondo et Poko). Les données statistiques présentées dans les tableaux II.8 et II.9 donnent la situation de la production au niveau des zones pour la période de 1981-1985.

a) Zone d'Aketi

Troisième zone agricole de la sous-région de Bas-Uélé, elle vient en troisième position dans la production de paddy avec 21 % de la production moyenne sous-régionale et se classe deuxième dans la production de maïs. Cette zone fournit à elle seule 20 % de la production sous-régionale, soit une moyenne annuelle de 2.728 tonnes.
Quant aux autres cultures vivrières, la zone d'Aketi produit :

18 % de la production sous-régionale de manioc et se classe 2ème.

14 % de la production sous-régionale d'arachide et occupe la 5ème place ;

14 % de la production s/régionale de banane plantain et se classe en 5ème position.

Les cultures pérennes surtout le café y sont aussi présentes. Sa production était de 833 tonnes en 1985. La culture du coton n'y est pas développée. La production du coton graine a atteint 575 tonnes en 1985. Cette zone a emblavé 22 % de superficies du Bas-Uélé des produits vivriers (tableau II.9).

Pour la production animale, la zone compte seulement un effectif modeste de suidés, caprins et ovins en 1985 : 944 porcins, 2.252 caprins et 20 ovins . L'élevage de volailles totalise à peu près 35.700 têtes en 1985.

b) Zone d'Ango

Située dans la savane, la zone d'Ango a fourni 14 % de la production moyenne sous-régionale de maïs et 16 % de paddy. Outre les céréales, elle produit 17 % du tonnage total du manioc de la sous-région, 14 % d'arachides et 14 % de bananes. 13 % de la superficie emblavée pour ces cultures vivrières dans la sous-région sont utilisées par la zone d'Ango. Les cultures pérennes ne couvrent que 1.232 ha de la superficie sous-régionale (voir tableaux II.8 et II.9). Cette zone occupe la 4ème position sur le plan de la production vivrière dans la S/R de Bas-Uélé. Elle compte 64.765 têtes de volaille en 1985.

c) Zone de Bambesa

Cette zone est classée 5ème du Bas-Uélé au point de vue production vivrière malgré une plus forte densité de sa population et la présence de la station de recherche de l'INERA, l'Agri-Uélé et siège de deux secteurs de la SOTEXCO (installées à Dingila). Les données statistiques des tableaux II.8 et II.9 pour la période de 1981-1985 indiquent que Bambesa a produit :

17 % du tonnage sous-régional de banane, soit 26.289 tonnes

15 % du tonnage sous-régional de manioc qui représentent une moyenne annuelle de 36.384 tonnes

9 % du tonnage sous-régional de paddy, soit 1.427 tonnes/an.

12 % du tonnage sous-régional de maïs et

17 % de la production annuelle sous-régionale d'arachide.

Dans la classification sous-régionale par ordre d'importance de la production, elle est placée quatrième pour le manioc, deuxième pour la banane et l'arachide, sixième pour le paddy et le maïs. La production des cultures industrielles était estimée à 2.639 T de coton, 51 tonnes de café et 390 tonnes d'huile de palme en 1985.

Comme dans les zones d'Aketi et d'Ango, l'élevage de petit bétail est aussi pratiqué à Bambesa. Quinze pour cent de la superficie totale de la sous-région sont aux cultures vivrières (tableau II.9).

d) Zone de Bondo

Cette zône est située dans la savane. Elle vient en première place en ce qui concerne la production des cultures vivrières. Bondo est la zone la plus productrice de la sous-région en manioc : 56.325 tonnes (29 %). Elle vient en deuxième lieu après Poko pour la production de paddy (22 %). Pour la culture du coton, la SOTEXCO y possède un secteur (Bondo) qui contrôle 3 postes (Bondo, Bili et Likati); sa production était estimée à 627 tonnes en 1985.

e) Zone de Buta

Située dans la forêt, la zone de Buta est moins réputée par sa production agricole qui fait d'elle la sixième zone pourvoyeuse de produits vivriers. Sa production moyenne entre 1981 et 1985 se présente comme suit : 19.675 tonnes de banane de la sous-région (13 %), 1956 tonnes de maïs (14 %), 56.726 tonnes de manioc (11 %), 1.100 tonnes d'arachide (10 %) et 1.587 tonnes de paddy (10 %).

Tableau II.8 : Production des cultures vivrières dans le Bas-Uélé, moyenne annuelle par zone 1981-1985 (en tonnes)

Zones	Manioc	Banane	Paddy	Maïs	Arachide	Haricot
1. Aketi						
Production moyenne	41.437	21.120	3.296	2.728	1.629	
Proportion %	18	14	21	20	14	-
Classement	2	5	3	2	5	
2. Ango						
Production moyenne	39:071	22.155	2.577	1.864	1.632	
Proportion %	17	14	16	14	14	-
Classement 4	3	4	4	5	4	
3. Bambesa						
Production moyenne	36.384	26.289	1.427	1.631	1.972	
Proportion %	15	17	9	12	17	-
Classement 5	4	2	6	6	2	
4. Bondo						
Production moyenne	56.325	25.159	3.539	3.243	3.241	
Proportion %	24	16	22	24	29	-
Classement 1	1	3	2	1	1	
5. Buta						
Production moyenne	56.726	19.675	1.587	1.956	1.100	
Proportion %	11	13	10	14	10	-
Classement 6	6	6	5	4	6	
6. Poko						
Production moyenne	36.338	39.927	3.587	2.233	1.779	
Proportion %	15	26	[illegible]	16	16	-
Classement 2	5	1	1	3	3	
Moyenne annuelle S/R.	235.281	154.325	16.012	13.654	11.353	

Source : Bureau de Planification Agricole (BPA), Service d'Etudes et Planification, Département de l'Agriculture et du Développement Rural.

Ces chiffres sont obtenus sur base des statistiques agricoles tirées des rapports annuels de l'Inspection S/Régionale de l'Agriculture et Développement Rural du Bas-Uélé, Buta, août 1986.

Carte II.4:

Région du Haut-Zaire

Proportion de la production des principales denrées alimentaires par zones dans le Bas-Uélé (1981-1984).

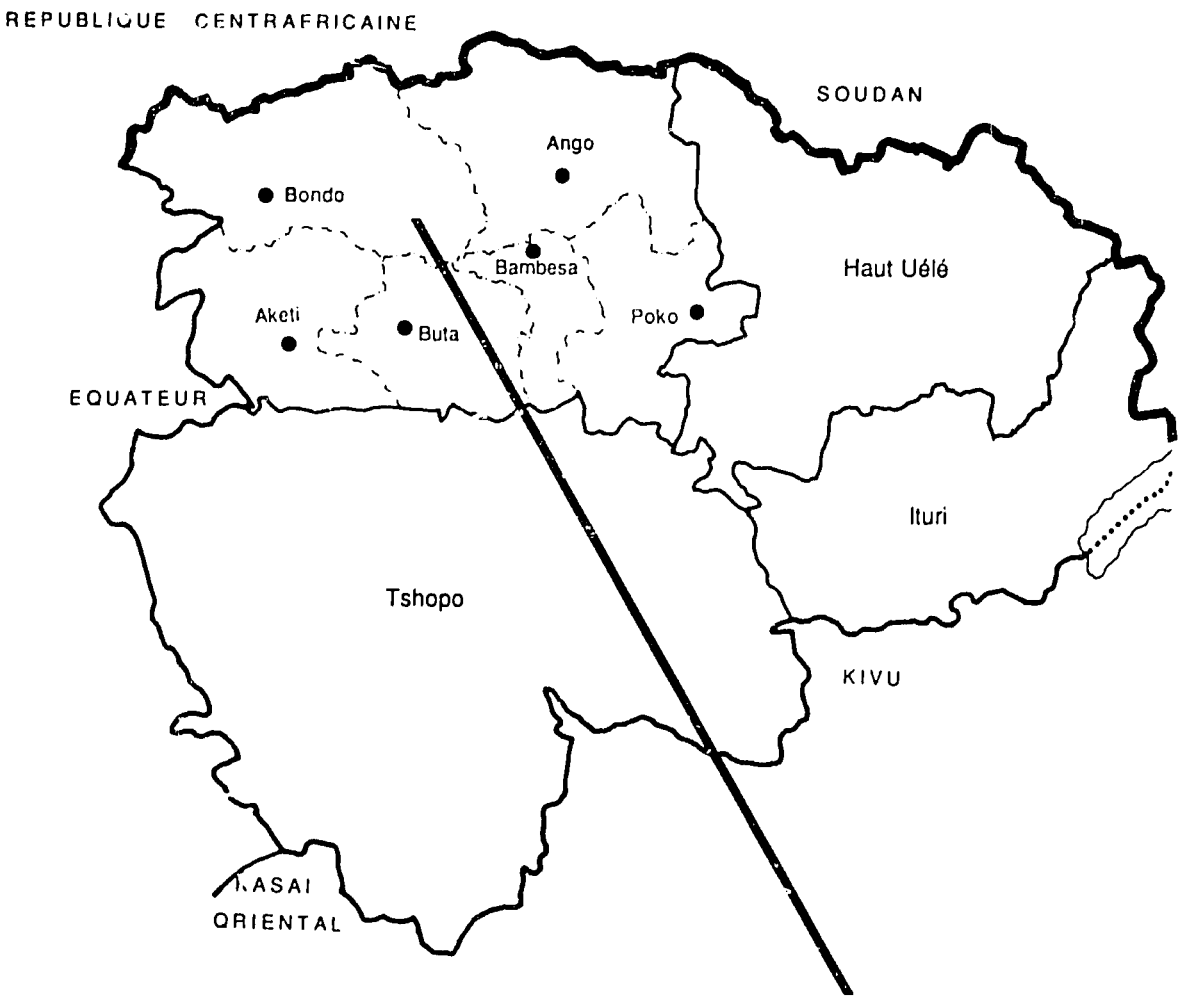

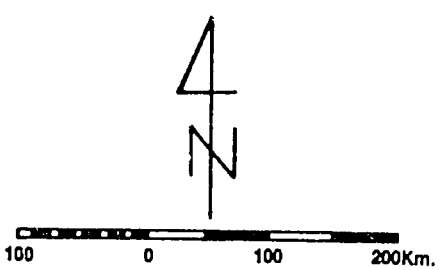

Sous-Région Bas-uélé

Zones:	Manioc	Banane	Riz Paddy	Mais	Arachide
Aketi	18%	14%	21%	20%	5%
Ango	17%	14%	16%	14%	14%
Bambesa	15%	17%	9%	12%	17%
Bondo	24%	16%	22%	24%	29%
Buta	11%	13%	10%	14%	10%
Poko	15%	26%	22%	16%	16%

Tableau II.9 : Superficie emblavée des principales cultures vivrières dans le Bas-Uélé : moyenne annuelle par zone 1981-1985 (en ha)

Z o n e	Manioc	Banane	Paddy	Maïs	Arachide	Total/zone	%
Aketi	5.112	3.680	9.967	4.507	2.812	26.078	22
Ango	3.590	2.830	3.305	3.035	2.703	15.463	13
Bambesa	3.703	3.350	2.819	4.374	3.705	17.951	15
Bondo	5.322	6.639	5.362	6.341	5.918	29.582	25
Buta	2.568	1.986	2.018	2.539	2.146	11.257	8
Poko	3.091	4.319	5.402	3.720	3.705	20.237	17
Total S/Région	23.386	22.804	28.873	24.516	20.989	120.568	100

Source : Bureau de Planification Agricole (B.P.A), Département de l'Agriculture et du Développement Rural 1986. Ces données sont obtenues sur base des Statistiques de l'Inspection Régionale du Haut-Zaïre.

Les cultures vivrières occupent 9 % de la superficie totale sous-régionale.

La SOTEXCO s'est installé dans cette zone avec un secteur à Buta qui contrôle 3 postes (Buta, Lebo et Banalia). La production de coton en 1984 est estimée à 389 tonnes et 662 tonnes en 1985.

f) Zone de Poko

C'est une des principales zones productrices des produits vivriers. Elle vient en deuxième place après Bondo au niveau de la sous-région. Elle produit 26 % du tonnage total de la sous-région en banane plantain, 15 % de manioc, 22 % de paddy, 16 % d'arachides et 16 % de maïs. Le coton y est aussi cultivé. L'unique poste de SOTEXCO situé à Mawa-Geito est sous la supervision du secteur de Bambesa. Quant à la superficie emblavée, la zone de Poko aurait utilisé 17 % de l'aire totale de la sous-région destinée aux cultures vivrières. La production d'huile de palme est importante et était évaluée à 1858 tonnes en 1985.

4. Sous-région du Haut-Uélé

Les statistiques régionales par sous-région pour la période 1981-1985 montrent le niveau de production réalisé par la sous-région du Haut-Uélé (tableaux II.4a , II.4b et II.5). A la lumière de ces tableaux il a été constaté les résultats suivants pour le Haut-Uélé en ce qui concerne les cultures vivrières : 248.000 tonnes de manioc, 93.000 tonnes de banane, 20.000 tonnes de paddy, 14.000 tonnes de maïs, 11.000 tonnes d'arachides et 1.000 tonnes de haricot annuellement. Ce qui représente :

10 % du tonnage moyen de manioc produit par la région,
20 % du tonnage moyen de la banane produit par la région,
22 % du tonnage moyen de paddy produit par la région,
9 % du tonnage moyen de maïs produit par la région,
21 % du tonnage moyen d'arachide produit par la région,
1 % du tonnage moyen d'haricot produit par la région.

La classification suivant l'importance de la production des principaux produits agricoles du Haut-Uélé se présente comme suit :

- première position pour le café robusta
- deuxième position pour l'arachide, le coton et le haricot
- troisième place pour la banane, le manioc et le maïs (voir pourcentage et classement dans le tableau II.5).

Les principales zones de production du Haut-Uélé sont : Dungu, Rungu et Wamba (elles appartiennent entièrement ou en grande partie aux types climatiques Af et Aw décrits dans le chapitre I).

a) Zone de Dungu

Dungu est l'une des zones les plus agricoles de la sous-région. Elle se situe en première position pour la production d'arachide; en deuxième position pour le manioc, la banane, le maïs et le paddy. Elle détient aussi la production la plus élevée de coton de la sous-région.

La contribution agricole de Dungu dans la production moyenne sous-régionale se présente comme suit : 29 % pour l'arachide et 27 % pour le paddy, 26 % pour le manioc et la banane, 23 % pour le maïs. Les superficies occupées par les produits vivriers représentent 23 % de celles du Haut-Uélé destinées à ces cultures (tableau II.10 et II.11).

b) Zone de Wamba

Zone à très bonne vocation agricole, elle emblave 25 % des aires cultivables par an destinées aux produits vivriers de base (tableau II.11). La zone de Wamba vient en première position dans la production du manioc, du paddy, de la banane et en troisième position en ce qui concerne le maïs. Elle est deuxième productrice d'arachide de la sous-région. Elle a produit 216 tonnes du coton en 1986. Sa production de café la place au premier rang pour la sous-région du Haut-Uélé. La contribution de Wamba en produits vivriers de base du Haut-Uélé est chiffrée à 31 % pour la banane, 28 % pour l'arachide, 27 % pour le paddy, 26 % pour le manioc et 22 % pour le maïs (tableau II.10). Toutes ces productions font de Wamba la 1ère zone agricole du Haut-Uélé en ce qui concerne les cultures vivrières.

c) Zone de Rungu

Elle est la troisième productrice de manioc dont la production moyenne annuelle s'élève à 46.345 tonnes, soit 19 % du tonnage moyen annuel sous-régional. Pour l'arachide et la banane, il existe une grande potentialité pour leur développement dans la zone.
Leurs productions sont actuellement estimées à 15 % pour l'arachide et 20 % pour la banane. La zone se classe en quatrième position pour le paddy et le maïs. Il convient d'ajouter que Rungu possède aussi un potentiel non négligeable pour les cultures pérennes. L'étendue plantée pour les denrées alimentaires de base représente 26 % de la superficie totale plantée en ces cultures (cfr. tableaux II.10 et II.11).

d) Zone de Niangara

La classification des zones de la sous-région du Haut-Uélé du point de vue de l'importance de la production des principales cultures vivrières (tableau II.10) indique que la zone de Niangara occupe la cinquième position en ce qui concerne le manioc, la banane, le paddy, le maïs et l'arachide. Seul le haricot la place en troisième position. En fait, sa production est estimée à :

10 % du manioc
9 % de maïs
9 % d'arachide
9 % de paddy
7 % de banane
6 % de haricot.

Les étendues emblavées sont estimées à 8 % du total de la région couverte par les cultures vivrières (tableau II.11) (1).

e) Zone de Faradje

Le tableau II.10 montre que Faradje est une zone où les activités agricoles sont beaucoup plus intenses par rapport à la zone de Niangara et de Wamba. Elle se range grâce à sa production, en quatrième position au niveau sous-régional. Cette zone produit moyennement et annuellement :

---

(1) Non inclus la superficie emblavée de haricot.

- 83 % d'haricot (1ère position)
- 24 % le maïs (1ère position)
- 17 % de paddy (3ème position)
- 16 % & 14% du manioc et d'arachide (4ème position)
- 12 % de banane (4ème position)

f) Zone de Watsa

L'activité agricole de Watsa est encore la moins développée au sein de la sous-région. Sa faible production peut s'expliquer par le fait que cette zone est dotée d'un sous-sol riche en pierre précieuse, notamment de l'or dont l'exploitation attire les paysans.

Les tableaux II.10 et II.11 donnent une idée sur la production végétale de Watsa. De ces tableaux, il ressort que seule la production de haricot a atteint 11 % de la production du Haut-Uélé. Les superficies occupées par les cultures vivrières ne représentent que 5 % de l'étendue totale de la sous-région.

Tableau II.10 : Production des cultures vivrières dans le Haut-Uélé : moyenne annuelle par zone 1981-1985 (en tonnes)

Zones	Manioc	Banane	Paddy	Maïs	Arachide	Haricot
1. Dungu						
Production moyenne	64.091	25.231	5.344	3.184	3.331	
Proportion %	26	26	27	23	29	
Classement 2	2	2	2	2	1	
2. Faradje						
Production moyenne	40.318	11.820	3.445	3.267	1.583	1.154
Proportion %	16	12	17	24	14	83
Classement 4	4	4	3	1	4	1
3. Niangara						
Production moyenne	24.602	6.951	1.827	1.257	1.024	88
Proportion %	10	7	9	9	9	6
Classement 5	5	5	5	5	5	3
4. Rungu						
Production moyenne	44.481	18.795	3.138	2.064	1.764	-
Proportion %	18	20	16	15	15	
Classement 3	3	3	4	4	3	
5. Wamba						
Production moyenne	64.222	29.629	5.352	3.004	3.184	
Proportion %	26	31	27	22	28	
Classement 1	1	1	1	3	2	
6. Watsa						
Production moyenne	10.123	3.087	1.045	993	645	151
Proportion %	4	4	5	7	6	11
Classement 6	6	6	6	6	6	2
Moyenne annuelle S/R	247.837	95.513	20.150	13.769	11.531	1.393

Source : Bureau de Planification Agricole, Service d'Etudes et Planification, Département de l'Agriculture et du Développement Rural, 1985.

N.B. : Ces données sont obtenues sur base des statistiques agricoles tirées des rapports annuels de l'Inspection régionale de l'Agriculture et Développement Rural de Kisangani, septembre 1986.

Carte II.5:

Région du Haut-Zaire

Proportion de la production des principales denrées alimentaires par zones dans le Haut-Uélé (1981-1984).

Sous-Région Haut-Uélé

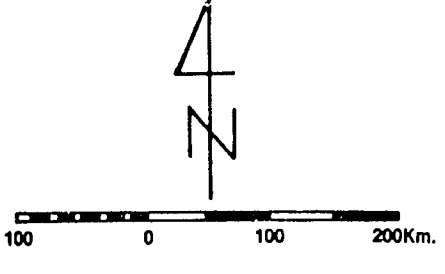

Zones:	Manioc	Banane	Riz Paddy	Mais	Arachide
Dungu	26%	26%	27%	23%	29%
Faradje	46%	12%	17%	24%	19%
Niangara	10%	7%	9%	9%	9%
Rungu	18%	20%	16%	15%	15%
Wamba	26%	31%	27%	22%	28%
Watsa	4%	3%	5%	7%	6%

Faradje: 83% haricot
Watsa: 11% haricot
Niangara: 6% haricot

Tableau II.11 : Superficie emblavée des principales cultures vivrières dans le Haut-Uélé : moyenne annuelle par zone 1981-1985 (en ha)

Zone	Manioc	Banane	Paddy	Maïs	Arachide	Total/Zone	%
Dungu	5.734	6.731	8.112	5.391	6.569	32.637	23
Faradje	3.614	-	5.578	5.953	2.736	17.881	13
Niangara	2.390	2.123	2.865	2.356	2.061	11.795	8
Rungu	6.113	4.467	6.012	14.157	5.042	35.791	26
Wamba	6.242	7.851	7.862	6.318	7.495	34.768	25
Watsa	1.240	1.317	1.748	1.527	795	6.627	5
Total S/Région.	25.335	22.489	32.177	35.802	23.698	139.499	100

Source : Bureau de Planification Agricole (BPA), Département de l'Agriculture et du Développement Rural, 1985.
Ces données sont obtenues sur base des statistiques de l'Inspection régionale du Haut-Zaïre.

N.B. La superficie moyenne pour le haricot est de :

- Faradje : 1.962ha
- Niangara : 302 ha
- Watsa : 278 ha

5. Sous-région de l'Ituri

Les tableaux II.4a, II.4b et II.5 illustrent la situation agricole de la sous-région de l'Ituri. Il se dégage de ces tableaux que l'Ituri a réalisé approximativement et annuellement :

- 99 % de la production régionale (moyenne annuelle) de haricot et se classe premier producteur de la région.
- 61 % de la production régionale (moyenne annuelle) de maïs et se classe premier sur le plan régional.
- 57 % de la production de manioc et se classe premier producteur sur le plan régional
- 40 % pour l'arachide et se classe 1er producteur de la région.

Concernant les cultures pérennes, seule la culture de caféier surtout l'arabica est pratiquée en Ituri, mais sa production semble stagner à 13.000 tonnes par an, ce qui représente 20 % de la production de la région.

Le classement par ordre d'importance de la production agricole donne à cette sous-région une place prépondérante au sein de la Région. En effet, l'Ituri occupe des positions enviables pour le maïs, le manioc, le haricot et l'arachide. Les superficies emblavées sont présentées dans le tableau II.13.

Grâce à son vaste plateau, la sous-région d'Ituri demeure non seulement la zone la plus pastorale de la région, mais aussi du pays notamment en élevage de gros-bétail. A l'instar des sous-régions de la Tshopo et du Bas-Uélé, la sous-région d'Ituri abrite une station de l'INERA (Station de Nioka).

Les aptitudes agricoles des zones de cette sous-région sont décrites dans les lignes qui suivent.

a) Zone d'Aru

Le tableau II.12 permet de tirer les conclusions suivantes : la zone d'Aru est première productrice d'arachide avec 10.887 tonnes de la production moyenne annuelle sous-régionale, deuxième productrice en paddy avec 7.121 tonnes de la production moyenne annuelle de la sous-région; concernant le maïs et le manioc, Aru produit respectivement 13.711 et

443.273 tonnes (moyenne annuelle) ce qui représente respectivement 18 % et 32 % de la production moyenne annuelle sous-régionale.
Le haricot et le café arabica sont également cultivés dans cette zone. La superficie totale emblavée est évaluée à 135.288 ha (moyenne annuelle) pour les cultures vivrières soit une contribution de 23 % (tableau II.13). Cette zone est la deuxième de la sous-région du point de vue de production des cultures vivrières.

b) Zone de Mahagi

Cette zone est classée 2ème productrice de maïs, de manioc, d'arachide; 3ème productrice de la sous-région de banane plantain et quatrième de haricot et de paddy. La production moyenne annuelle est résumée dans le tableau II.12. La classification selon les niveaux de production situe Mahagi en troisième position pour la sous-région d'Ituri.

Mahagi est aussi classé parmi les zones dotées d'un port pouvant faciliter l'évacuation de ces produits agricoles spécialement vers l'extérieur du pays. Les étendues occupées par les cultures vivrières s'élèvent à 104.028 ha moyenne annuelle pour la période 1981-1984, soit 18 % de la sous-région.

c) Zone de Djugu

La zone de Djugu est en tête de la production sous-régionale de paddy, de maïs et de haricot et en deuxième position pour la banane plantain. De ce fait elle est la première zone productrice des cultures vivrières de la sous-région. Sa production moyenne annuelle se présente comme suit :

41.782 tonnes pour le maïs ce qui correspond à 51 % de la sous-région d'Ituri,

326.154 tonnes pour le manioc, ce qui représente 23 % de la sous-région d'Ituri,

3.507 tonnes pour l'arachide soit 15 % d'Ituri,

17.934 tonnes pour la banane plantain soit 26 % de la production sous-régionale.

L'aire couverte par diverses cultures vivrières a atteint 215.562 ha pendant la période considérée (tableau II.13), soit 37 % de l'étendue totale couverte par la sous-région de l'Ituri.

d) Zone de Mambasa

Cette zone est la première pourvoyeuse sous-régionale en banane (voir tableau II.12). L'étendue emblavée par diverses cultures vivrières dans cette zone ne représente que 7 % des étendues emblavées de la sous-région (tableau II.13). Elle occupe la quatrième position pour l'ensemble de la sous-région.

e) Zone d'Irumu

Cette zone est l'une des plus importantes zones pourvoyeuses de haricot. Sa production moyenne annuelle s'élève à 38.700 tonnes. La superficie moyenne emblavée pour les principales cultures vivrières au cours de la période 1981-1985 est estimée à 37.494 ha. Ce qui représente 7 % de la superficie moyenne totale sous-régionale.

f) Ville de Bunia

C'est une zone urbaine et administrative et non agricole. La cité de Bunia est plutôt alimentée en vivres par les zones rurales de la sous-région. Ce sont surtout les cultures de maïs et de manioc qui sont pratiquées à Bunia.

Tableau II.12 : Production des cultures vivrières dans l'Ituri : moyenne annuelle par zone 1981-1985 (en tonnes)

Zones	Manioc	Banane	Paddy	Maïs	Arachide	Haricot
1. Aru						
Production moyenne	443.273	8.612	7.121	13.711	10.887	31.047
Proportion %	32	12	25	17	47	21
Classement	2	1	5	2	3	1	3
2. Djugu						
Production moyenne	326.154	17.934	8.272	41.782	3.507	54.546
Proportion %	23	26	32	51	15	26
Classement	1	3	2	1	1	3	1
3. Irumu						
Production moyenne	96.768	9.973	2.427	4.768	2.273	38.702
Proportion %	7	15	9	6	10	26
Classement	5	5	4	5	4	5	2
4. Mahagi						
Production moyenne	440.645	11.357	2.829	17.994	4.201	20.959
Proportion %	31	17	11	22	18	14
Classement	3	2	3	4	2	2	4
5. Mambasa						
Production moyenne	98.570	20.424	5.041	4.311	2.489	4.890
Proportion %	7	30	20	5	11	3
Classement	4	4	1	3	5	4	5
Moyenne annuelle S/R	1405.410	67.700	25.690	82.566	23.357	150.143

Source : Bureau de Planification Agricole, Service d'Etudes et Planification, Département de l'Agriculture et du Développement Rural, sur base des statistiques agricoles de l'Inspection sous-régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, Kisangani 1986.

Carte II.6:

Région du Haut-Zaire

Proportion de la production des principales denrées alimentaires par zone dans l'Ituri (1981-1984).

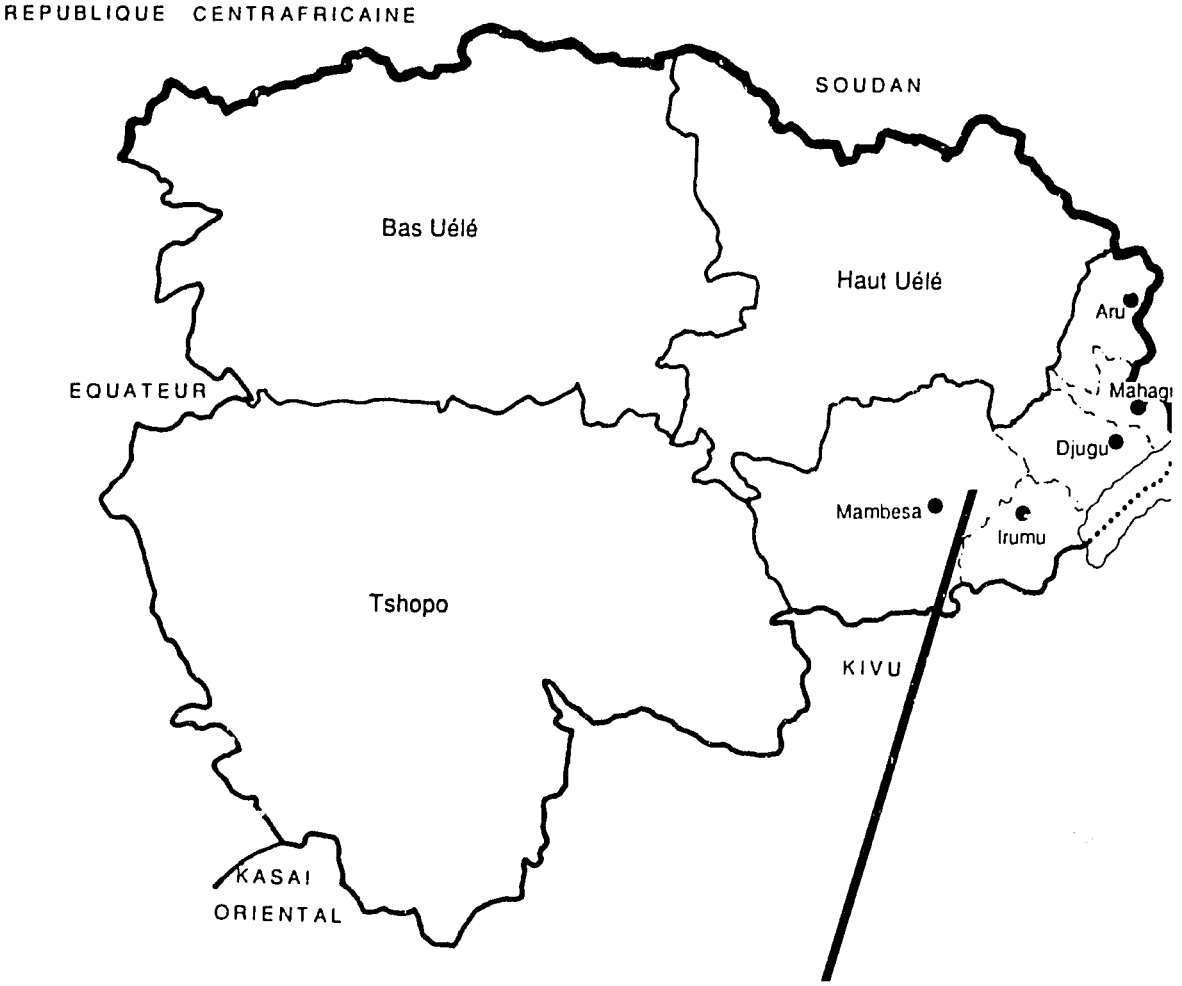

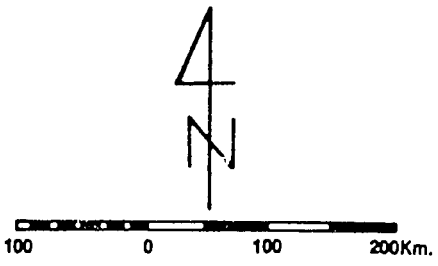

Sous-Région Ituri

Zones:	Manioc	Banane	Riz	Arach.	Mais	Haricot
Aru.	32%	12%	28%	47%	17%	21%
Djugu	23%	26%	32%	15%	51%	36%
Irumu	7%	15%	9%	10%	6%	26%
Mahagi	31%	17%	11%	18%	22%	14%
Mambasa	7%	30%	20%	11%	5%	3%

Tableau II.13 : Superficie moyenne annuelle emblavée des principales cultures vivrières par zone dans l'Ituri, 1981 - 1985 (hectare)

Zone	Manioc	Banane	Paddy	Maïs	Arachide	Haricot	Total/zone	%
Aru	46.032	1.308	8.270	27.056	10.093	42.528	135.288	23
Mahagi	42.119	3.102	5.181	25.816	8.670	19.140	104.028	18
Djugu	42.156	4.718	20.173	80.545	7.393	60.577	215.562	37
Irumu	9.572	3.176	4.527	7.802	2.002	58.487	37.594	7
Mambasa	9.741	8.992	8.367	8.208	4.360	5.684	37.594	7
Total Sous-Région	149.620	21.296	46.518	149.428	32.518	186.416	578.038	100

Source : (BPA) Bureau de Planification Agricole, Département de l'Agriculture et du Développement Rural, 1986. Ces données sont obtenues sur base des statistiques de l'Inspection Régionale du Haut-Zaïre.

Situation sommaire des cultures de rente dans les différentes zones du Haut-Zaïre

Dans les sections précédentes, il a eté surtout question d'examiner la situation de la production des principales denrées alimentaires du Haut-Zaïre. Aussi, le tableau II.14 ci-dessous montre l'importance de la contribution de chaque zone de la région en cultures de rente pour la production agricole régionale.

Café : La zone de Djugu est première productrice de la région (15.468 T). Elle est suivie respectivement de Wamba (9.503), Rungu (9.416) Watsa (7.709 T), Ubundu (6.958 T) et Mahagi (6.283 T).

Huile de palme : La première position revient à la zone de Basoko qui a réalisè 6.137 tonnes. Rungu est la deuxième zone productrice avec 3.946 T, enfin Isangi, Bambesa et Yahuma se classent respectivement 3ème, 4ème et 5ème zones productrices de la région.

Hévéa : En ce qui concerne la production du caoutchouc, le classement se présente de la manière ci-après : Opala se trouve en tête (2.329 T), Isangi est deuxième (2.191 T)

Coton : Très développé dans les deux Uélés, c'est la zone de Bambesa qui occupe le 1er rang dans la production du coton (1.967 T). Après viennent la zone de Banalia (2ème position), Poko (3ème), Aketi (4ème), Bondo (5ème) et Ango (6ème position).

Cacao : La première place revient à la zone de Banalia qui produit annuellement une moyenne de 206 T de cacao.

Tabac : En ce qui concerne cette spéculation, la localité de Kwandruma dans la zone de Mahagi a produit un tonnage important (358 T). Aru vient en deuxième place avec ses 318 tonnes, Bunia se place en 3ème position pour avoir produit 108 tonnes, enfin vient Watsa avec 105 tonnes.

Sucre : Le monopole revient à la zone d'Isangi grâce au complexe sucrier de Lotokila à Yawenda qui a produit 10.000 tonnes de sucre en 1985.

La classification faite ci-dessus est basée sur des rapports annuels de l'Inspection régionale et de Conjoncture Economique. Elle est donnée à titre purement indicatif et documentaire sous réserve de la justification de statistiques en question.

Tableau II.14 : Production des cultures industrielles du Haut-Zaïre, moyenne annuelle par zone, 1981-1985 (en tonnes)

Zones/Produits	Café	H.palme	Hévéa	Coton	Cacao	Tabac	Canne sucre
S/R Kisangani							
Kisangani	3						
Lubunga	367	486					
Tshopo	5	-	183=6				
S/R Tshopo							
Bafwasende	3.227	280	365=4	637	50=3		
Banalia	4.983	636	289=5	1670=2	206=1		
Basoko	327	6137=1	-	334	75=2		
Opala	2.610	1760	2329=1		1		
Isangi	4.563	3590=3	2191=2		33=4		100 %
Yahuma	778	2998=5	168		1		10.000 Sucre
Ubundu	6.958=5	466	901		8		198
S/R Bas-Uélé							
Aketi	1.861	911	1079=3	1122=4	20=5		
Ango	355	435=2	-	1018=6			
Bambesa	3.046	3425	58	1967=1			
Bondo	680	157		1057=5			
Buta	1.747			874	13		
Poko	4.578			1224=3			
S/R Haut-Zaïre							
Dungu	1.715	80	1	889		83=5	
Faradje	1.976	-	-	36			
Niangara	1.618	86	-	292			
Rungu	9.416=3	3946=2	52	720			
Wamba	9.503=2	1421	12	689			
Watsa	7.709=4	1247	-	801		105=4	
S/R Ituri							
Aru	3.444	5			19=6	318=2	
Djugu	15.468=1	184					
Mahagi	6.283=6	260		738		358=1	
Mambasa	2.503	70					
Bunia						108=3	

Source : B.P.A Dpt AGRIDRAL, 1986 sur base des rapports annuels de l'Inspection Régionale et de Conjoncture Economique, Dpt, Economie et Industries, Zaïre.

N.B. : Les chiffres à droite précédés du signe d'égalité donnent le classement de la zone par rapport à l'ensemble de la Région.

II.2. Production agricole

Cette section porte sur les différents types d'exploitation ou de secteurs agricoles qui caractérisent l'agriculture de la région du Haut-Zaïre. L'accent sera mis sur les diverses activités agricoles (techniques culturales, maladies des cultures et calendrier agricole), les cultures (imposées ou facultatives) et le bétail qu'on trouve dans le Haut-Zaïre. L'analyse de la production portera sur :

- l'évolution des cultures tant vivrières qu'industrielles, les superficies emblavées, le rendement ainsi que le taux de croissance des différentes spéculations rencontrées dans la région ;
- l'évolution du cheptel et de la production de viande.

Comme types d'exploitations on distingue 2 secteurs : le secteur traditionnel et le secteur moderne.

II.2.1. Secteur traditionnel

L'agriculture traditionnelle du Haut-Zaïre a les mêmes caractéristiques que partout au Zaïre. Elle est itinérante et sa production est faible. Le paysan, après rotation des cultures sur son champ, le laisse en jachère et n'y revient que lorsque la fertilité du sol est restituée. Les engrais chimiques, les produits phytosanitaires et la mécanisation sont d'usage rare ou inexistant. Les superficies emblavées et les rendements sont faibles à cause de plusieurs facteurs tels que techniques culturales archaïques, insuffisance d'intrants, dégénérescence de semences etc...

L'agriculture traditionnelle constitue tout un mode de vie. Le paysan en plus du travail de champ qui du reste, constitue son activité principale, s'adonne aussi bien à la pêche qu'à la chasse; il construit ses cases, coupe les noix de palme, fabrique et répare les outils, et entretient même les routes. On comprendra dès lors pourquoi ces champs ne bénéficient pas de tous les soins requis.
La production agricole doit être considérée comme une composante d'un mode de vie très complexe.

Les enquêtes menées par le Département de l'Agriculture dans le Haut-Zaïre ont abouti aux résultats suivants : un ménage rural de la région du Haut-Zaire comprend environ 6 membres dont 2 participent activement aux travaux des champs. Chaque ménage cultiverait en moyenne 2 champs d'une superficie moyenne de 0,4 ha. Cette superficie varie entre 0,11 ha et 0,96 ha pendant que le minimum recommandé par la région est de 0,50 ha (arrêté n° 01/036/Bur/Région/80 du 10/10/1980).

Les cultures les plus couramment rencontrées sont : le manioc (95 % de cas), le riz (81 %), la banane (75 %), le maïs (65%) et le haricot (7 %). Les cultures autour des cases (28 %) sont dans la plupart des cas de l'ananas, la canne à sucre et les arbres fruitiers. Ces cultures sont pratiquées par les paysans suivant un calendrier agricole plus ou moins spécifique à chaque zone climatique.
Cependant pour des raisons de simplicité, le calendrier agricole de la région du Haut- Zaïre est résumé dans le tableau II.15.

Tableau II.15 : CALENDRIER AGRICOLE

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
- Fin abattage futaie, début incinération de champs des premières cultures : arachide maïs et soja. - Fin de la récolte de coton arrachage et incinération des cotonniers. - Marché de paddy et de manioc - Plantation de bananiers. - Fin incinération, début semis de champs des premières cultures. - maïs - arachide - soja		- Fin semis de premières cultures, incinération des champs de la deuxième culture (riz, manioc, bananes). - Derniers marchés de coton. - Sarclage de maïs et d'arachide (premières cultures). - Entretien des cultures pérennes. - Début semis de deuxième culture.		- Fin semis de deuxième cultures. - Bouturage manioc - Plantation rejets - Distribution des graines de coton. - Entretien de maïs et d'arachide. - Entretien des cultures pérennes. - Préparation des champs de coton. - Récolte de maïs et d'arachide. - Entretien des bananeraies.	
Juillet	**Août**	**Septembre**	**Octobre**	**Novembre**	**Décembre**
- Récolte de premières cultures séchage et conditionnement arachide, maïs). - Préparation des champs et semis de coton. - Préparation des champs deuxième saison (saison B). - Contrôle et mise en greniers des semences d'arachide.		- Entretien et lutte contre les insectes de cotonnier. - Récolte de riz, piquetage des champs de riz. - Contrôle et mise en greniers des semences de paddy. - Coupe sous-bois - Semis deuxième saison.		- Début récolte de coton. - Fin coupe sous-boi pour le paddy. - Marché de paddy. - Début abattage futaie.	

Source : Division régionale de l'Agriculture et du Développement Rural du Haut-Zaire 1981.-

En général, la campagne débute pratiquement au mois de septembre de chaque année et se clôture au mois de mai de l'année suivante.

Toutes ces opérations qui s'échelonnent ainsi sur une année agricole dénommée calendrier agricole ne peuvent s'exécuter que :

1°) S'il y a respect dans la périodicité (les périodes ou dates d'exécution),
2°) Si l'encadrement est effectif,
3°) Si les phénomènes climatiques suivent un cours normal.

Il a été constaté malheureusement que bon nombre de paysans ne respectent pas ce calendrier. Ainsi en est-il de la période de semis des cultures vivrières (maïs, riz, bananes douces et arachides) qui ne coïncident pas avec le début de la saison des pluies (mois de mars). Le calendrier agricole qui est d'ailleurs fonction de temps dû aux changements saisonniers, doit être suivi rigoureusement, sauf en cas de force majeure. Le respect du calendrier agricole par les paysans suppose un encadrement effectif. Les moniteurs agricoles et agronomes sont appelés donc à jouer un rôle extrêmement important, c'est-à-dire rester en contact permanent avec la masse paysanne pour l'assister et la persuader d'accomplir les différentes opérations culturales à des périodes précises.

II.2.1.1. Cultures vivrières

A/ Cultures recommandées

Les cultures recommandées sont celles dont la pratique fait l'objet d'une imposition de la part des autorités. Ce sont : le manioc, le riz, la banane, l'arachide et le maïs. Cette imposition concerne non seulement les cultures, mais aussi la superficie à emblaver (1).

---

1) Le concept "cultures imposées" est largement dépassé. La vulgarisation se fait maintenant par la méthode de persuasion. Cela n'empêche que les autorités continuent à exercer des contraintes sur les masses rurales pour stimuler la production.

1. Le manioc.

Aliment de la plupart des populations du Haut-Zaïre, le manioc est une des cultures les plus importantes de la Région. Il est consommé sous forme de tubercules cuites ou de farine pétrie appelée "ugali" ou encore comme "lituma" qui est un mélange compact de farine et de bananes cuites.

La culture du manioc relève encore du système traditionnel, bien que les paysans bénéficient de l'encadrement du Département de l'Agriculture. Il n'existe pas de projet qui s'occupe du développement de cette culture dans la région du Haut-Zaïre. Les recherches effectuées par les stations de recherche de l'INERA dans cette partie du pays concernent plutôt les autres cultures vivrières (arachide, riz, soja et vigna).

Les rendements restent très faibles parce que ce sont des variétés locales qui sont utilisées par les paysans; les variétés améliorées qui peuvent donner des rendements de plus de 20 tonnes à l'hectare ne sont malheureusement pas distribuées. Jusque 1985, on n'a noté aucune introduction de variétés améliorées. En outre la dégénérescence de semences et de boutures, la carence de produits phytosanitaires, la vétusté et la rareté de l'outillage agricole, l'insuffisance des encadreurs techniques sont des facteurs générateurs de ces faibles rendements. Le rendement moyen est actuellement estimé à 10 T/ha.

Les maladies couramment rencontrées sont Cassava Mosaïc Disease (CMD) ou la Mosaïque et l'Anthracnose. Ces deux maladies sont responsables de la baisse de production du manioc dans la sous-région de Tshopo.

Afin d'augmenter la production du manioc, il faudra :

1) arriver à produire, multiplier et diffuser les boutures sélectionnées obtenues à partir des stations de l'INERA ;

2) encadrer efficacement les paysans qui seront soumis au respect du calendrier agricole ;

3) fournir aux paysans de l'outillage agricole nécessaire pour exécuter les travaux des champs et les engrais chimiques pour augmenter la fertilité des sols.

L'évolution de la production de manioc et des superficies emblavées dans la région du Haut-Zaïre est présentée dans les tableaux II.16a et II.16b.

Tableau II.16a : Situation de la culture du manioc dans le Haut-Zaïre : 1978-1985.

Année	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroissement moyen.
Production (1000 T) (1)	1.362	1.383	1.405	1.427	1.482	1.515	1.535	1.763	3,6
Superficie (1000 ha) (2)	136	138	140	143	148	151	154	176	3,6

(1) Sources : Production 1978-1980 : Plan de Relance Agricole 1982-1984, DAGRIDRAL, avril 1982, page 51.
1981-1984 : Evaluation du Plan de Relance Agricole, DAGRIDRAL, Zaïre, avril 1985.
1985 : Document préparé à l'occasion de la tenue du groupe consultatif sur le Zaïre, DAGRIDRAL, avril 1986.

(2) Superficie emblavée est estimée par le Bureau de Planification Agricole, sur base de la production du tableau II.16a et du rendement moyen approximatif du tableau II.16b durant la période 1978-1984 = 10 tonnes/ha.

Tableau II.16b : Situation du manioc dans le Haut-Zaïre, 1978-1984.

Année	1978*	1979*	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroissement moyen
Superficie (1000 ha)	60	232	245	246	230	230	287	207	15
Rendement (T/ha)	10	10	10	10	10	10	10	10	-
Production (1000 T)	169	2.330	2.481	2.460	2.547	2.266	2.732	2.512	- 64

Source : Rapports annuels de la Division régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, Haut-Zaïre, Kisangani, 1985.

* En 1978, seules les statistiques de la sous-région de la Tshopo ainsi que celles du Bas-Uélé sont prises en considération. Pour le Haut-Uélé et l'Ituri, les statistiques ne sont pas disponibles. En 1979, les statistiques du Haut-Uélé manquent.

NOTE : Les statistiques du tableau II.16b sont données purement à titre indicatif et documentaire. Leur utilisation doit être faite avec beaucoup de précaution (BPA).

Graphique II. 1:

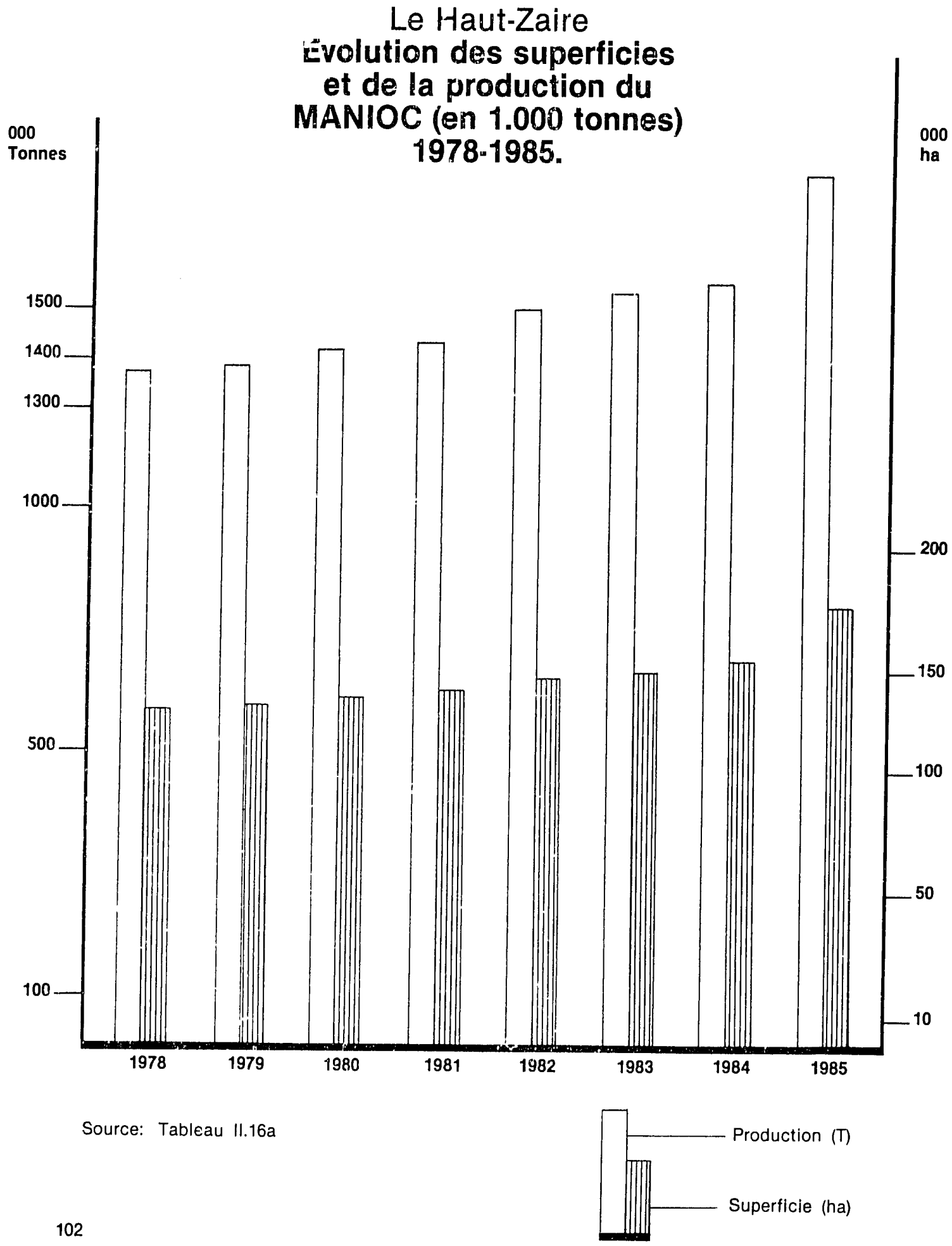

Source: Tableau II.16a

Avec un rendement de 10 tonnes/ha de tubercules, la région du Haut-Zaïre a produit 1.535.000 T de manioc en 1984 et 1.763.000 tonnes en 1985. Les résultats obtenus pendant la période 1978-1985 montrent que la production du manioc connaît une nette progression; le taux de croissance moyen est estimé à 3,6 % (tableau II.16a).

En considérant les statistiques de la campagne 1983-1984, tableau II.4a) la sous-région de l'Ituri vient en tête, suivie de la sous-région de la Tshopo et, en troisième position, la sous-région du Haut-Uélé.

En ce qui concerne les zones classées premières, en production de manioc, elles se trouvent dans la sous-région de l'Ituri. En 1984, c'est la zone de Djugu qui fut la 1ère productrice du Haut-Zaïre; suivie de Mahagi et ensuite la zone d'Aru.

2) Le maïs

Le maïs n'intervient pas beaucoup dans le régime alimentaire des populations du Haut-Zaïre; son niveau de production assez faible en est la conséquence.

Le maïs frais est mangé après avoir été grillé au feu ou bouilli. La grande partie de la production est soit vendue aux brasseurs soit utilisée dans la fabrication d'une bière ou d'un alcool indigène connue sous les vocables Mandarakwa, Lotoko ou Angbwalo, Arack et le reste comme semences pour la saison de la culture suivante. Cependant, le maïs entre dans l'alimentation des paysans de l'Ituri, qui en sont les principaux producteurs.

Les variétés utilisées dans l'ensemble proviennent des semences dégénérées. Aucune introduction de nouvelles variétés mises en place par le P.N.M. n'a été tentée dans la région.

Le maïs y est souvent cultivé en association avec le riz, le manioc, etc. Il convient de signaler que si beaucoup de soins sont apportés à la culture, le maïs peut donner 4 à 5 tonnes de grains par ha.

Les statistiques agricoles obtenues à partir des services régionaux de l'Agriculture ont été de 500 à 600 kg/ha, mais les tests de rendement effectués par l'équipe spéciale envoyée dans le Haut-Zaïre ont montré qu'un paysan peut réaliser 1 à 1,2 tonnes/ha. Le taux d'accroissement tant en superficie qu'en production (1979-1985) est de 0,9 % (tableau II.17a).

Les maladies rencontrées sont :

a) Mildiou ou sclérosporiose dont l'agent pathogène est le Sclérospora Maydis. Cette maladie attaque les jeunes plantules qui sont très sensibles et restent rabougries ;

b) Le charbon qui sé signale par l'apparition en un endroit quelconque du plant de tumeurs ;

c) La rouille dont les agents responsables sont Puccinia Aorghi et Puccinia polysora, les feuilles des plants atteints présentent de petites tâches brunes dorées en grand nombre.

d) La virose ou fractilinea maydis se développent en bandes décolorées étroites le long de nervures. Le seul moyen de lutte contre la virose est l'utilisation de variétés résistantes.

Le rendement du maïs est en général faible dans le Haut-Zaïre. Ceci est dû au fait que cette culture est soumise à des techniques traditionnelles et aux attaques de maladies mentionnées ci-dessus.

Tableau II.17a : Situation de la culture de maïs dans le Haut-Zaïre, 1978-1985

Année	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroissement moyen
Superficie (1000 ha) (2)	149	150	154	161	160	151	144	140	- 0,9
Production (1000 T) (1)	82	83	85	89	88	83	79	77	-0,9

(1) Sources : Production 1978-1980 : Plan de Relance Agricole, 1982-1984
1981-1984 : Evaluation du Plan de Relance Agricole, avril 1985.
1985 : Document préparé à l'occasion de la tenue du groupe consultatif de la Banque Mondiale sur le Zaïre, Département de l'Agriculture et du Développement Rural, avril 1986.

(2) Superficie emblavée est estimée par le Bureau de Planification Agricole (Rendement moyen approximatif durant la période 1978-1984= 0,55 T/ha tableau II.17b et production annuelle tableau II.17a).

Remarque : D'après les statistiques de l'Inspection régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, la situation du maïs est synthétisée de la manière ci-après :

Tableau II.17b :

Année	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroissement moyen
Superficie (1000 ha)	85	231	265	269	284	256	249	287	15
Rendement (T/ha)	0,60	0,53	0,52	0,57	0,54	0,50	0,63	0,60	-
Production (1000 T)	51	122	139	155	155	128	122	147	13

Source : Inspection régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, Kisangani 1985.

* : Non inclus les données sur la superficie emblavée et la production de la sous-région de l'Ituri.

La situation de la culture du maïs dans le Haut-Zaïre (1978-1985) est résumée dans le tableau II.17a. Il se dégage de ce tableau que la production de maïs a connu une baisse d'environ 0,9 % entre 1978-1985. La production avait tendance à la hausse de 1978 à 1981 mais le taux d'accroissement était très faible. Ces rendements dont la moyenne approximative est de 0,55 T/ha restent très faibles, si on les compare à ceux réalisés au Shaba et au Kasaï-Oriental qui ont été de l'ordre de 1 à 1,5 tonnes à l'hectare dans les milieux paysans (où les paysans bénéficient d'un encadrement soutenu) pendant la même période d'étude.

La production annuelle de la région du Haut-Zaïre pour l'année 1984, est estimée à 79.000 T. C'est la sous-région de l'Ituri qui est première productrice de maïs de la région, suivie du Haut-Uélé. La Tshopo vient en troisième position. La classification de la production moyenne annuelle par zone pour la période 1981-1984 place les zones de l'Ituri : Djugu, Mahagi et Aru en premiers rangs. Elles ont réalisé respectivement 40.344, 15.983 et 14.007 tonnes de maïs. Elles sont suivies par la zone

Graphique II. 2:

Le Haut-Zaire
Evolution des superficies et de la production du MAIS (en 1000 tonnes), 1978-1985.

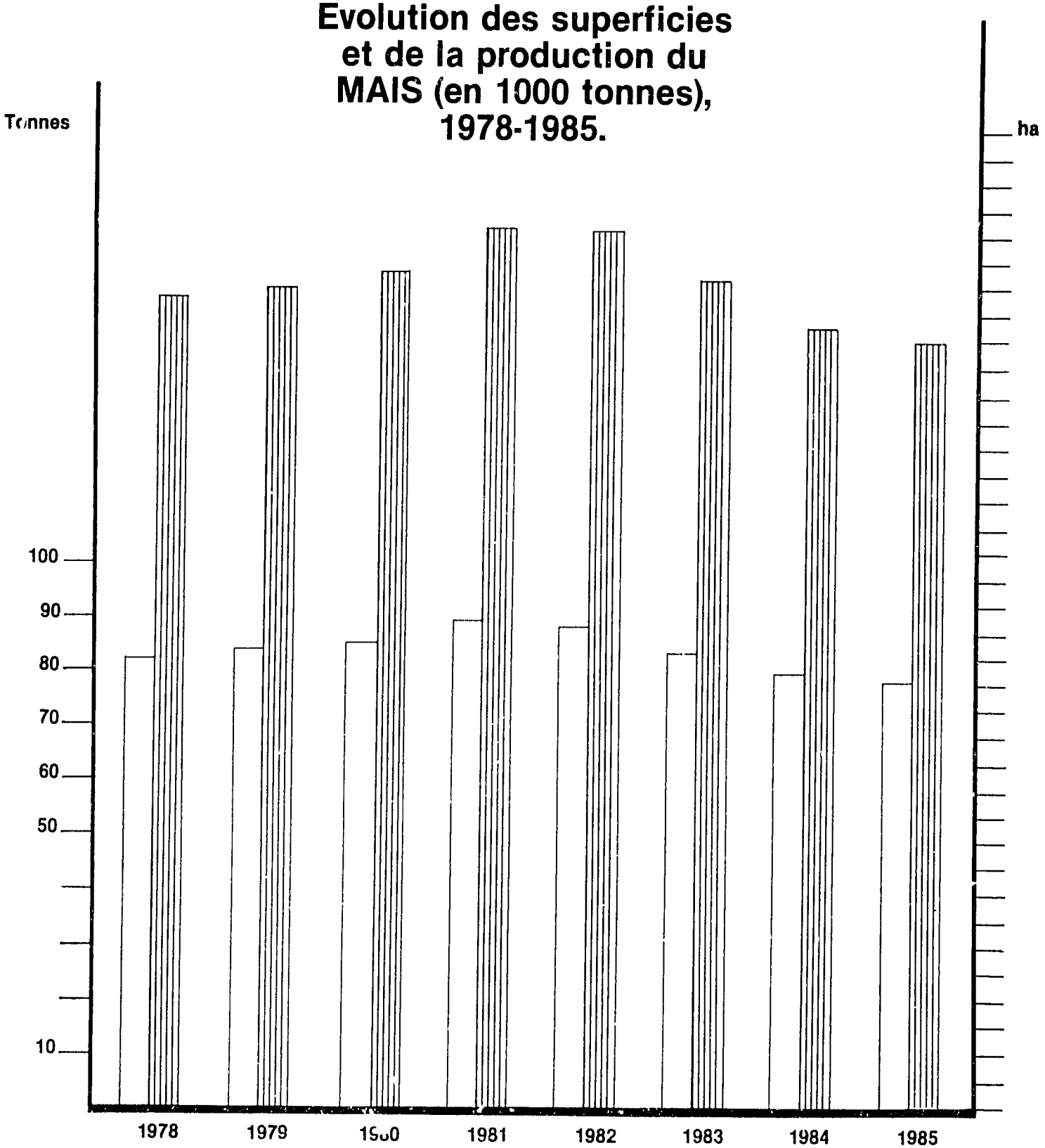

Source: Tableau II.17a

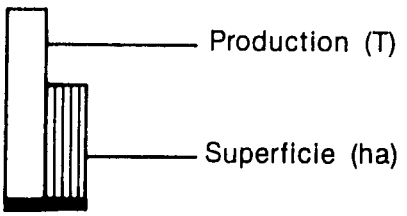

d'Ubundu comme la zone la plus productrice de la sous-région de la Tshopo avec ses 5.971 tonnes. En cinquième position, on trouve Banalia (Tshopo) avec 5.566 tonnes de maïs.

En 1985, la production a baissé de 77.000 tonnes pour l'ensemble de la région.

3) R i z

C'est le riz de type pluvial ou riz de montagne qui est cultivé dans la région du Haut-Zaïre. Dans les rizières en milieu rural, le riz pluvial est semé comme culture intercalaire. Il vient généralement au début des cultures lorsqu'il est cultivé en rotation avec d'autres cultures vivrières en système traditionnel. L'hectare de riz de montagne produit 0,5 à 1 T de paddy. Néanmoins, les tests de rendement menés ont révélé qu'un paysan bien encadré est capable de produire 2,5 tonnes de paddy par hectare. Tous les paysans rencontrés lors des enquêtes utilisent la variété R66 créée à Yangambi qui, dit-on, serait déjà dégénérée.

La superficie imposée est de 0,5 ha par homme adulte valide (HAV) et, généralement, les cultivateurs atteignent un maximum de 2 ha.

Le rendement est de 700 kg/ha. Ce faible rendement est dû à la dégénérescence des semences et à la non-utilisation des engrais. Le riz est cultivé en association avec le manioc, les arachides et les pieds de bananier.

Les principales maladies sont :

- Maladies cryptogamiques :

  . Fonte de semis, les champignons tels que Rhyzoctonia Solani, Sclerotium rolfsii s'attaquent à la base des plantules et provoquent leur pourriture.
  Moyens de lutte : il est recommandé d'utiliser les semences désinfectées par enrobage.

  . Macules foliaires : déterminées par cercospora oryzae provoquant l'apparition des tâches rouges brunes sur les feuilles et les glumes. La lutte consiste à utiliser les variétés résistantes.

- Viroses : diverses viroses viennent d'être découvertes. Elles sont en cour d'étude.

Le grand problème qui se pose à la culture de riz est celui de la vulgarisation des variétés améliorées auprès des paysans. L'INERA a mis au point une variété appelée Ryl qu'il voudrait vulgariser auprès des paysans, mais, avant la diffusion à grande échelle de ses semences, il lui faudra une coopération avec les CAPSA, des moyens financiers pour produire ces semences en quantité suffisante et un soutien du Département de l'Agriculture, de l'Administration du Territoire et voire de la Défense nationale.

Tableau II.18a : Situation de la culture de paddy dans la région du Haut-Zaïre, 1978-1985.

Désignation	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroissement moyen.
Superficie (1000 ha) (1)	89	91	94	97	105	124	123	126	4,9 = 5
Production (1000 T)	62	64	66	68	74	87	86	88	5

Sources : Production 1978-1980 : Plan de Relance Agricole 1982-1984, avril 1982.

1981-1984 : Evaluation du Plan de Relance Agricole, avril 1985, DAGRIDRAL.

1985 : Document préparé à l'occasion de la tenue du groupe consultatif sur le Zaïre, Département de l'Agriculture et du Développement Rural, avril 1986.

(1) Superficie emblavée est estimée par le Bureau de Planification Agricole (BPA) sur base de rendement moyen approximatif durant la période 1978-1984 = 0,7 tonnes/ha et de la production.

Remarque : D'après l'Inspection régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, la situation de paddy ces dernières années se présente de la manière suivante :

Tableau II.18b : Situation de la culture de paddy dans la région du Haut-Zaïre, 1978-1985

Désignation	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroisement moyen
Superficie (1000 ha)	110	100	130	116	132	145	249	147	4 %
Rendement (T/ha)	0.77	0.71	0.75	0.82	0.7	0.7	0.5	0.6	-
Production (1000/T) (1)	77	71	97	96	101	102	122	93	2 %

Source : Inspection régionale de l'Agriculture, Kisangani, 1985.
Ces statistiques sont données purement à titre indicatif et documentaire (BPA).

Le tableau II.18a révèle que le paddy a connu une augmentation progressive durant la période 1978-1985, malgré une légère baisse de la production en 1984 par rapport à celle de l'année précédente. Les statistiques indiquent en effet qu'en 1984, la région du Haut-Zaïre a produit 86.000 T de paddy contre 87.000 T en 1983 et 88.000 tonnes en 1985. D'après le tableau II.4a, la sous-région de la Tshopo demeure la plus grande productrice de paddy de la région avec une production moyenne annuelle de 38.000 tonnes durant la période 1982-1984.

Graphique II. 3:

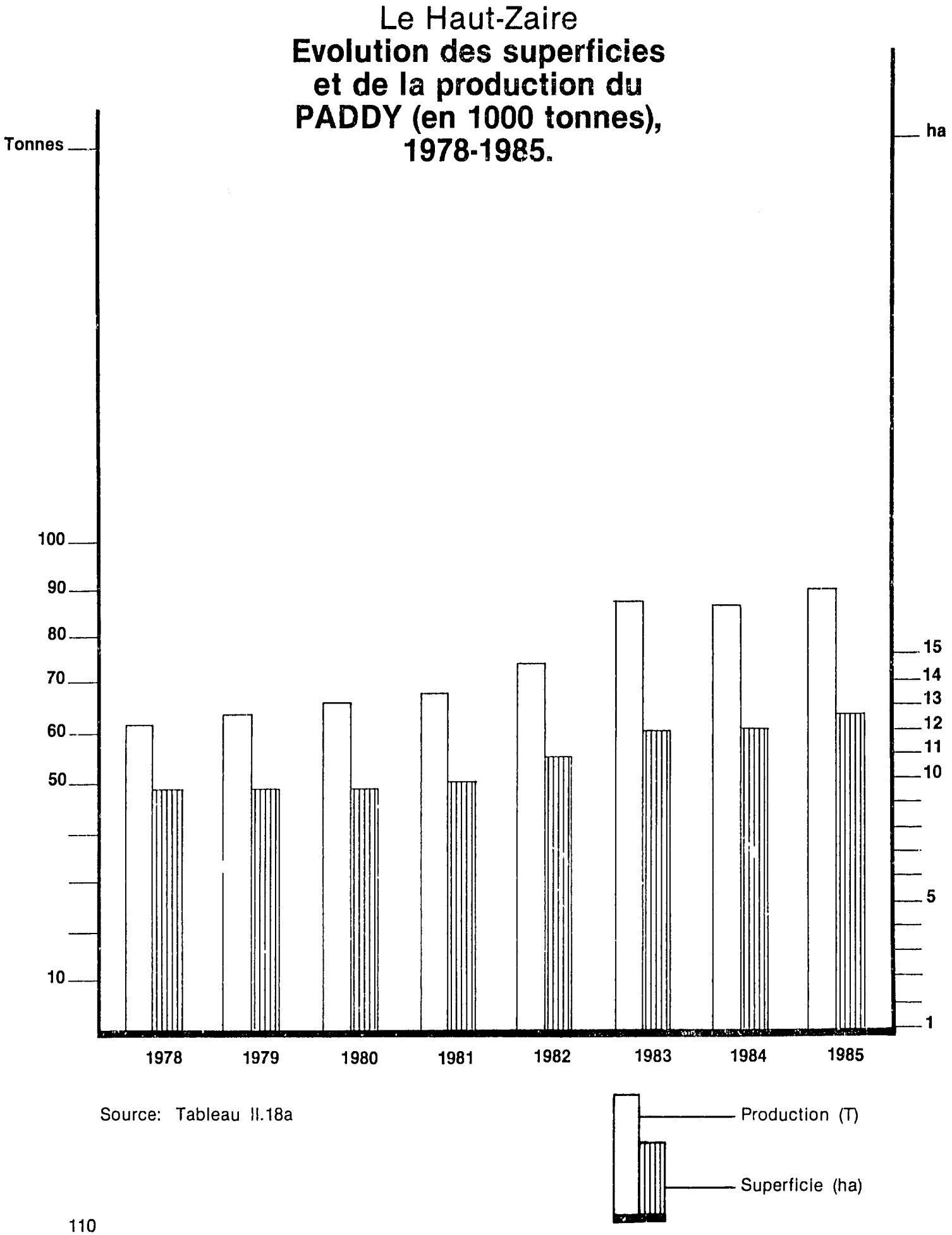

Source: Tableau II.18a

4) L'arachide.

En dépit de son importance tant dans l'alimentation humaine que celle des animaux et des sols, la culture d'arachide n'est pas très développée dans la région du Haut-Zaïre. Il est dit que les cultures rationnellement conduites donnent des rendements de 1,5 à 2,0 tonnes de gousses par hectare. En milieu coutumier, cependant, selon les services régionaux de l'agriculture, les rendements sont de 0,5 tonnes à l'hectare. La culture de l'arachide vient généralement avant le coton dans la rotation ou en association avec le maïs ou une autre céréale. L'arachide est une culture importante dans les sous-régions d'Uélé et d'Ituri non seulement pour la consommation directe, mais aussi pour la production d'huile, notamment dans les zones de la région de savanes.
Les maladies les plus fréquemment rencontrées sont :

a) Cercosporiose : c'est une maladie cryptogamique, due au Cercospora personata et Cercospora arachidicla. Cette maladie provoque sur les folioles des tâches noires, visibles sur les faces. La lutte contre cette maladie consiste en l'emploi de graines désinfectées par aspersions chimiques et surtout par l'utilisation de variétés résistantes.

b) Virose :c'est une rosette caractérisée par le rabougrissement des plants qui forment des touffes denses. Les feuilles sont fréquemment déformées et leur couleur altérée. Les plants malades sont le plus souvent stériles ou presque, lorsqu'ils sont atteints jeunes. La rosette est transmise par Alphis craccivora. La lutte consiste en l'adoption d'un semis dense qui crée un milieu humide que craint Alphis ou au recours aux variétés résistantes.

Tableau II.19a : Situation de la culture d'arachide dans la région du Haut-Zaïre (1978-1985).

Année	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroissement moyen
Superficie (1000 ha) (2)	92	92	94	98	94	98	96	113	2,9 %
Production (1000 T) (1)	49	49	50	52	50	52	51	60	2,89 %

(1) Sources : Production 1978-1980 : Plan de Relance Agricole 1982-1984, DAGRIDRAL, avril 1982.
1981-1984 : Evaluation du Plan de Relance Agricole, DAGRIDRAL, avril 1985.

1985 : Document préparé à l'occasion de la tenue du groupe consultatif sur le Zaïre, DAGRIDRAL, avril 1986.

(2) Superficie emblavée (du tableau II.18a) est obtenue sur base du rendement approximatif durant la période 1978-1984 = 0,53 T/ha et de la production (1). Bureau de Planification Agricole (BPA).

Remarque : D'après les données statistiques de l'Inspection régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, la situation de l'arachide peut se présenter de la manière ci-après :

Tableau II.19b : Situation de la culture d'arachide dans la région du Haut-Zaïre (1978-1985)

Désignation	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroissement moyen
Superficie (1000 ha)	80	111	102	103	82	95	72	101	3 %
Rendement (T/ha)	0,46	0,42	0,50	0,78	0,57	0,51	0,47	0,49	-
Production (1000 T)	37	47	51	81	47	49	34	50	4 %

Sources : Inspection régionale de l'Agriculture, Kisangani, 1985
(a) : sans les données de l'Ituri
(b) : sans les données du Haut-Uélé.

NOTE : Ces informations sont données à titre indicatif et documentaire Leur utilisation doit se faire avec beaucoup de précaution (BPA).

A la fin de la campagne 1984-1985, la région du Haut-Zaïre avait produit 60.000 tonnes d'arachides contre 51.000 tonnes en 1984, sur une surface emblavée de 113.000 ha. C'est la sous-région d'Ituri qui est classée première productrice, avec 21.000 tonnes soit 40 % de la production régionale. Elle est suivie de la sous-région du Haut-Uélé qui a produit 11.308 tonnes d'arachides, soit 21 % de la production régionale. Le Bas-Uélé vient en troisième position avec 10.541 tonnes d'arachides, soit 20 % de la production du Haut-Zaïre. La Tshopo a produit 13 %.

La première zone productrice de la région est Djugu dans l'Ituri avec une production annuelle qui s'élève à 48.461 tonnes, elle est suivie d'Irumu (deuxième) et d'Aru (troisième) (voir tableaux II.12, II.10, II.8 et II.6)

Graphique II. 4:

Le Haut-Zaire
Evolution des superficies et de la production d'arachide (en 1000 T) 1978-1985.

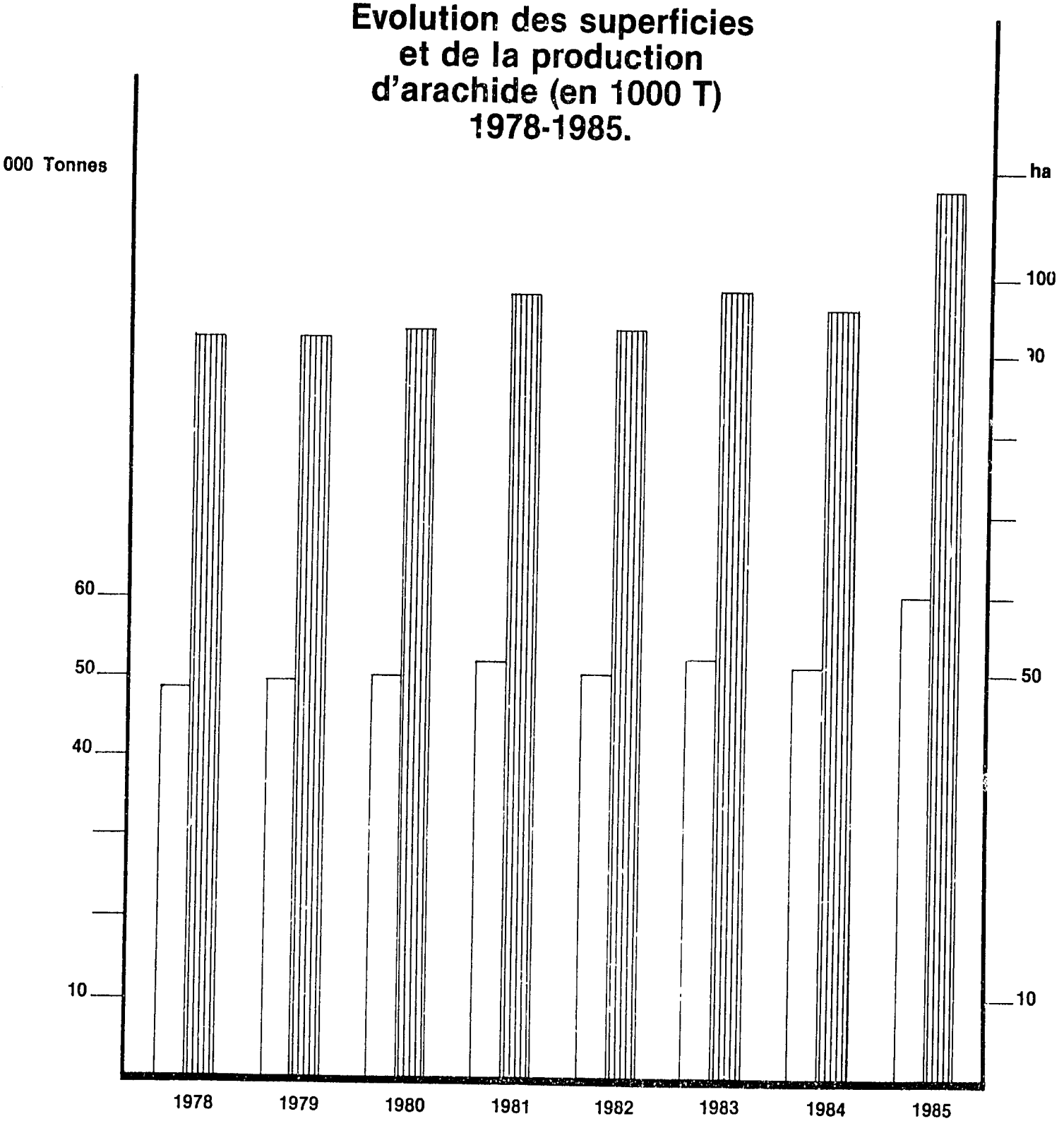

Source: Tableau II.19a

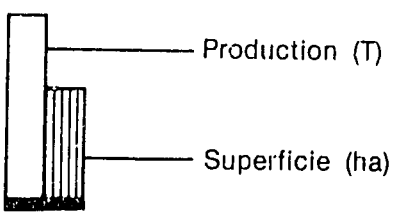

5) La banane plantain

La banane plantain est l'une des cultures qui jouent un rôle très important dans l'alimentation de la population de la région du Haut-Zaïre. Avec le manioc, ils constituent les aliments de base de la population.

La banane vient au deuxième plan des cultures vivrières du point de vue de l'importance du tonnage produit dans la région du Haut-Zaïre. Le bananier est cultivé en association avec le manioc, le maïs, le riz et l'arachide. La banane est consommée soit sous forme de fruit bouilli, soit encore mélangé au manioc sous forme de "lituma" bien apprécié par la population.

En ce qui concerne les rendements, René VANDEPUT, estime qu'ils peuvent être de 15 tonnes à l'ha, en milieu traditionnel. Mais les statistiques de production à notre portée font plutôt état de 3,4 à 4,4 tonnes par hectare. Quant aux maladies, c'est la fusariose causée par le Fusarium oxysporum Varcubence ou Wilt ou maladie de Panama qui est actuellement très contagieuse et cause des dégâts importants.

Tableau II.20a : Situation de la culture de banane dans la région du Haut-Zaïre (1978-1985).

Année	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroissement moyen.
Superficie (1000 ha) (2)	66	67	68	70	71	72	74	75	2 %
Production (1000 T) (1)	262	267	272	278	283	289	295	301	2 %

(1) Sources : Production 1978-1984 : Plan de Relance Agricole 1982-1984, DAGRIDRAL, avril 1982, Zaïre, p. 53.

1985 : Document préparé à l'occasion du groupe consultatif de la Banque Mondiale pour le Zaïre, Département de l'Agriculture et du Développement Rural, avril 1986.

(2) Superficie emblavée est estimée par le Bureau de Planification Agricole (BPA) sur base du rendement moyen approximatif durant la période 1978-1984 = 4t/ha du tableau II.20b et la production

Remarque : La situation de banane plantain dans le Haut-Zaïre au vue des statistiques de l'Inspection régionale de l'Agriculture et du Développement Rural peut se résumer comme suit :

Tableau II.20b : Situation de la culture de banane dans la région du Haut-Zaïre, 1978-1985.

Désignation	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroissement moyen
Superficie (1000 ha)	75	107	104	104	130	120	118	105	4 %
Rendement (T/ha)	4.4	4	4.4	4	4	4	3.4	4.6	-
Production (1000 T)	332	437	452	423	513	469	406	491	5 %

(1) : Les statistiques d'Ituri font défaut.

Source : Inspection régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, Kisangani, 1985 et 1986.

Ces statistiques sont données à titre purement indicatif et documentaire. Selon ces informations, une diminution de la production a été constatée en 1983 pour des raisons d'attaques répétées des animaux prédateurs dans les champs de bananiers.

Au vue des statistiques du tableau II.20a ci-dessus, la production de la région en banane plantain connaît une augmentation chaque année. Il en est de même de la superficie emblavée. A chaque augmentation de la superficie correspond une amélioration de la production. Cependant leur taux d'accroissement respectif est faible : 2 % pour la production et la superficie.

Selon les statistiques de l'Inspection régionale de l'Agriculture du Haut-Zaïre, la production de la région en 1984 s'élève à 406.000 T. C'est la sous-région du Bas-Uélé qui se place première avec 139.000 T, soit 33 % de la production régionale des bananes. En deuxième position vient la Tshopo qui a produit 138.000 T, soit 31 % de la production de bananes du Haut-Zaïre. Ensuite, on trouve le Haut-Uélé qui a réalisé 21 % de la production, c'est-à-dire 93.000 T. Les taux moyens d'accroissement des superficies emblavées et des productions sont respectivement de 7 % et de 3 % (tableau II.20b).

Graphique II. 5:

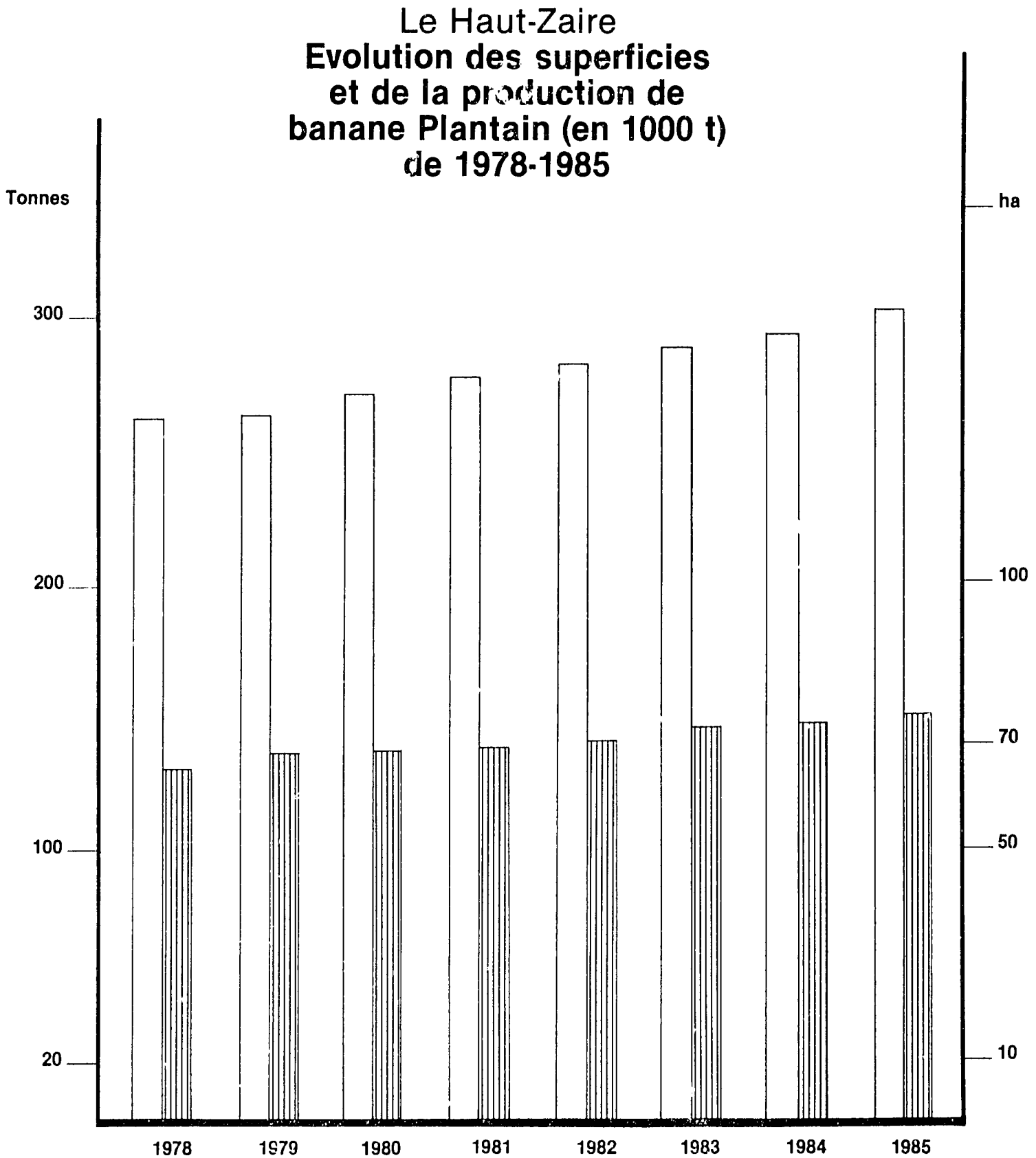

Source: Tableau II.20a

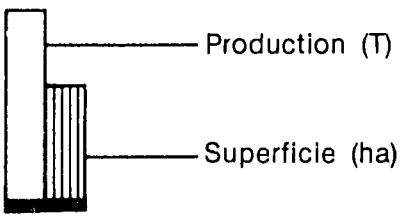

En ce qui concerne la production des zones et en se basant sur les productions moyennes annuelles pour la période allant de 1981 à 1985, Poko (Bas-Uélé) avec ses 37.714 T est la première zone productrice. Isangi (Tshopo) a produit 35.373 T et se classe deuxième. Opala (Tshopo) est la troisième zone productrice avec 29.312 T. En quatrième position, il y a la zone d'Ubundu (Tshopo) qui a produit 28.939 T. Wamba (Haut-Uélé) est cinquième productrice de la région avec 28.170 T. Enfin, Bambesa (Bas-Uélé) est sixième productrice de bananes avec 26.797 T.

B) Cultures facultatives

Les cultures facultatives sont celles qui ne font pas objet d'une imposition quelconque de la part des autorités locales. Son classés dans cette catégorie : le haricot, le soja, le sorgho, l'éleusine, le sésame, la patate douce, le voandzou et la plupart d'autres légumes (légumes feuilles, légumes fruits et légumes tubercules).

1) Les légumineuses (haricot, soja, voandzou)

Les haricots sont trouvés dans la sous-région du Haut-Uélé, mais prédominent surtout dans l'Ituri qui est d'ailleurs le plus grand producteur de la région. Cependant, tandis que leur consommation s'accroît dans les sous-régions de la Tshopo et du Bas-Uélé, ces cultures n'ont jamais connu une grande extension ni une augmentation de rendement sensible dans ces milieux.

Le haricot (vigna) fait actuellement l'objet de travaux de recherches au Programme National Légumineuses par le canal de l'INERA/Yangambi. Les graines de cette légumineuse, bien que présentant plusieurs couleurs (vigna à graines blanches, graines brunes et à graines noires), ont une forte teneur en protéines et un pourcentage très élevé de methionine. L'INERA fait la recherche de variétés à hauts rendements. Le vigna joue un grand rôle dans l'amélioration de l'alimentation humaine et est plus accepté que le soja par la population. Quant aux rendements, R. Vandenput, dans les "Principales Cultures au Congo Belge", fait état de 700 kg de graines sèches à l'hectare. Tandis que les recherches menées à Yangambi ont révélé des rendements allant de 900 kg à 1.000 kg de graines à l'hectare, les rapports annuels de l'Agriculture font état de 800 kg à l'hectare. Il existe plusieurs variétés VY 60, 50, VY 70 qui font l'objet d'étude à Yangambi.

En plus, une variété nigériane dont le cycle végétatif est de 50 jours, a été introduite dans la région.

Le grand problème avec le vigna est qu'il est très attaqué par les insectes. On le traite généralement avec le Tshiodan, mais il faudra rechercher des variétés résistantes.

Quant à sa vulgarisation, la population est intéressée et la demande est forte, si bien que le Programme National Légumineuses (INERA) se trouve dépassé (cfr. Chapitre III).

Le tableau II.21 indique qu'au terme de la campagne 1978-1984, la sous-région de l'Ituri s'est placée première productrice de la région. En effet, elle seule a produit 120.910 T contre 123.316 T de la région entière, soit 99 % de la production de haricot dans le Haut-Zaïre. Le Haut-Uélé vient en deuxième position avec ses 1.000 T soit 1% de la région.

Quant à la production des zones, c'est la zone de Djugu (Ituri) qui, en 1984, a produit 63.440 T, soit 52 % de la production régionale de haricot. Elle est suivie de la zone d'Aru (Ituri) qui a produit 39.364 T, soit 32 % de la production du Haut-Zaïre (Inspection régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, septembre 1984).

Tableau II.21a : Situation de la culture du haricot dans la région du Haut-Zaïre (1978-1985).

Année	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroissement moyen.
Superficie (1000 ha) (2)	3	3,1	3,1	3,2	3,2	3,2	3,3	2,8	- 0,8 %
Production (1000 T) (1)	24	25	25	25	26	26	27	23	- 0,5 %

(1 (1) Source : Producti 1978-1984 : Plan de Relance Agricole 1982-1984, DAGRIDRAL, avril 1982.

1985 : Document préparé à l'occasion de la tenue du groupe consultatif de la Banque Mondiale pour le Zaïre, Département de l'Agriculture et du Développement Rural, avril 1986.

(2) Superficie emblavée est calculée par BPA sur base de rendement moyen approximatif durant la période 1978-1984 = 8 T/ha et la production du Plan de Relance.

Les statistiques de production du tableau ci-dessus concernent le haricot, le pois et le voandzou. Par contre celles du tableau II.21b se rapportent au haricot.

Remarque : D'après les statistiques de l'Inspection régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, l'évolution du haricot dans le Haut-Zaïre peut se résumer de la manière ci-dessous :

Tableau II.21b : Situation de la culture du haricot dans la région du Haut-Zaïre (1978-1985)

Désignation	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroissement moyen
Superficie (1000 ha)	61	170	30	190	208	191	155	197	15 %
Rendement (T/ha)	3	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	-
Production (1000 T)	182	136	32	152	166	161	123	156	2 %

Source (1) Inspection régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, Kisangani 1986.

Renseignement fourni à titre purement indicatif et documentaire.

Graphique II. 6:

Le Haut-Zaire

Evolution des superficies et de la production de HARICOT (en 1000 t) de 1978-1985.

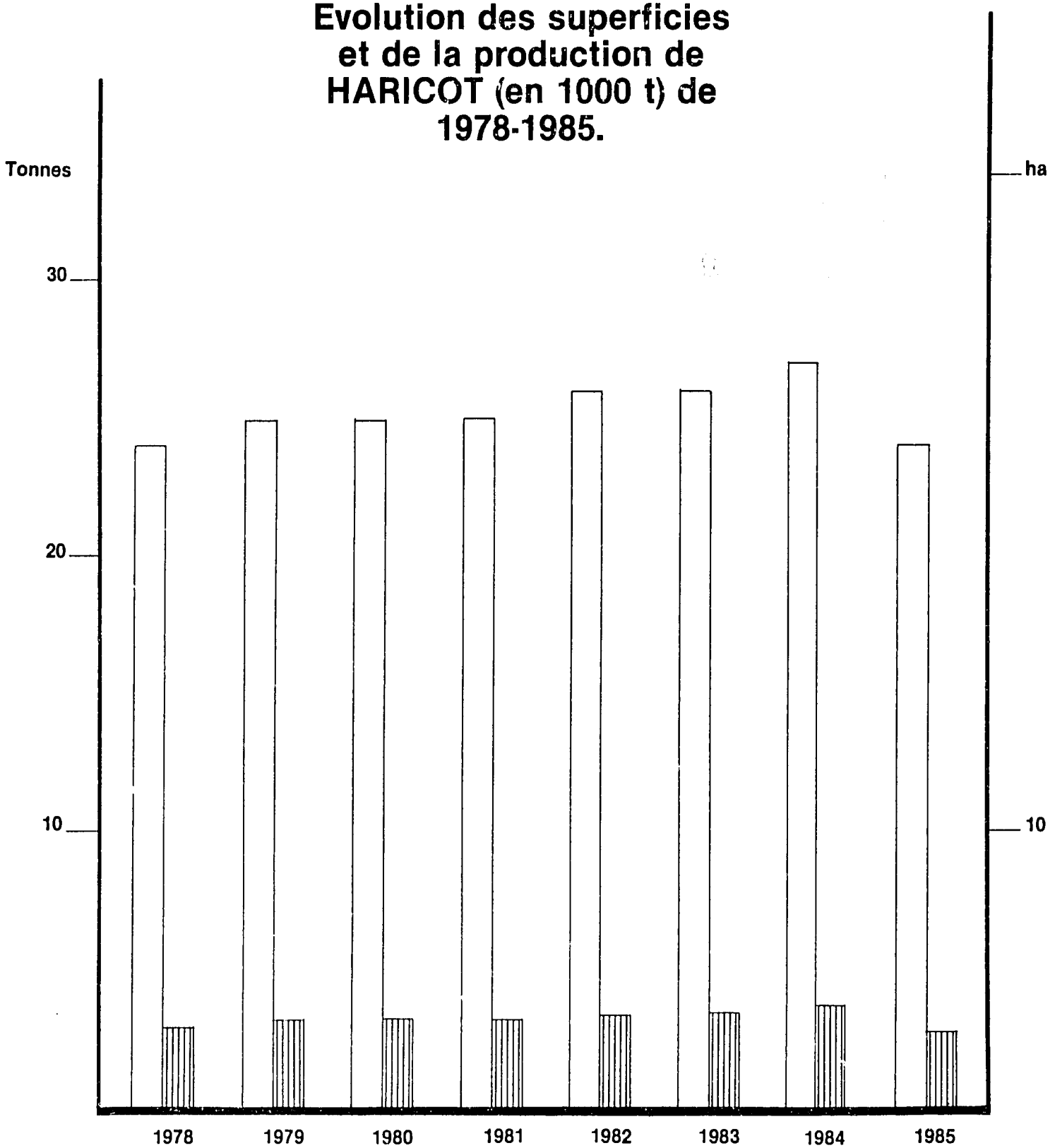

Source: Tableau II.21a

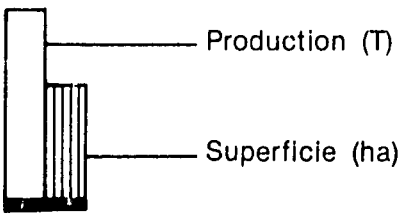

L'éleusine, cette autre céréale robuste, est cultivée çà et là dans le Haut-Zaïre mais sa production est plus importante dans l'Ituri. Elle sert aux mêmes fins que le sorgho.

Tableau II.22 : Situation de la culture d'éleusine et sorgho dans la région du Haut-Zaïre (1978-1985)

Désignation	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroissement moyen
Superficie (1000 ha)	40	55	10	93	76	64	73	66	6 %
Rendement (T/ha)	0.5		0.5	0.5	0.5	0.6	0.5	0.5	-
Production (1000 T)	20	26	35	46	38	33	37	33	6 %

Source : Inspection régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, Kisangani, 1986 et BPA, Dpt. AGRIDRAL, Zaïre

* Statistiques données à titre purement indicatif et documentaire (BPA).

La culture d'éleusine est beaucoup plus pratiquée dans les zones de Djugu et de Mahagi suivies de la zone d'Aru. Les taux de croissance de superficie emblavée et de production sont de 6 %. La meilleure année de production en ces denrées c'est 1981 où la production a atteint 46.000 T.

Le sésame est cultivé pour son huile et pratiqué dans la zone de Faradje où les paysans commencent à s'y intéresser de plus en plus. Le rendement à l'hectare ne dépasse pas les 400 kg.

La patate douce est cultivée pour ses tubercules qui servent d'aliment. Les feuilles sont aussi consommées. Sa culture reste traditionnelle et a atteint des rendements moyens de l'ordre de 3 tonnes par hectare en 1978-1985. Elle vient généralement en fin de rotation au même titre que le manioc et peut faire l'objet d'une expansion rapide.

La patate douce est cultivée en association avec le manioc et le bananier dans des proportions très faibles. D'où la difficulté pour les agronomes d'etablir facilement les statistiques de superficie et de production. Quelques données statistiques ont pu être relevées dans le rapport de l'Inspection régionale de l'Agriculture et du Développement Rural. Toute la production est concentrée dans l'Ituri qui, en 1984, a produit 207.386 T de patates douces, soit 98 % de la production régionale. Le reste a été produit par le Bas-Uélé. En 1985 l'Ituri a produit 149.489 tonnes. Les grandes zones productrices sont Djugu, Mahagi et Irumu En 1985 la production régionale a connu une véritable baisse de l'ordre de 53 % par rapport à 1980.

Tableau II.23 : Situation de la culture de patate douce dans la région du Haut-Zaïre (1978-1985)

Désignation	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroissement moyen
Superficie (100 ha)	60	73	105	98	95	101	83	47	54 %
Rendement (T/ha)	3	3	3	3	3	3	2.5	3.1	-
Production (1000 T)	181	221	315	287	309	299	207	149	- 2 %

Source : Inspection régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, Kisangani, septembre 1986 et BPA.

Note : Les statistiques données ci-dessus sont citées à titre purement indicatif et documentaire (BPA).

II.2.1.2. Cultures industrielles

Les conditions agro-climatiques du Haut-Zaïre permettent de développer un certain nombre de cultures industrielles dont les principales sont : le coton, le caféier, le palmier à huile, l'hévéa, le cacaoyer et la canne à sucre.

1. Le coton

La culture de coton est pratiquée principalement dans les zones suivantes :

- Sous-région Tshopo : * Banalia
  * Bafwasende
- Sous-région Ituri : * Mahagi
  * Irumu
- Sous-région Haut-Uélé : * Rungu
  * Wamba
  * Niangara
  * Dungu
- Sous-région Bas-Uélé : * Bambesa, Bondo
  * Poko, Aketi et Buta.

Autrefois prospère dans le Haut-Zaïre, la culture de coton était arrivée au point mort en 1978. Après la défection de l'ex-ONAFITEX, la situation a commencé à se décanter avec la Caisse de Stabilisation Cotonnière (CSCO). Actuellement, c'est la SOTEXCO qui, malgré ses multiples difficultés, se livre à l'encadrement des paysans en leur fournissant des semences et autres intrants agricoles, et achète leur production.

D'après les statistiques disponibles, la superficie moyenne par planteur est de 0,10 ha. C'est la variété REBA B50 qui est cultivée à cause de sa forte résistance à la huitre. Selon les statistiques agricoles, non seulement la superficie emblavée et la production totale de la région ont baissé, mais aussi le nombre d'hommes adultes valides. Les causes de cette régression peuvent être énumérées comme suit :

* La vétusté des usines dont une partie serait abandonnée
* La défaillance de l'encadrement de l'agriculture avec comme conséquence :

  - réduction du nombre de planteurs qui se désintéressent au coton, parce qu'il est moins rentable que les cultures vivrières ;
  - réduction des superficies individuelles ;
  - réduction du rendement à l'hectare.

* La défaillance de l'ONAFITEX en son temps eut comme conséquence (immédiate) :
  - achat et distribution tardifs des semences ;
  - détournement des fonds de campagne par les acheteurs entraînant le dégoût du paysan ;
  - mauvaise utilisation du charroi et des usines ;
  - évacuation tardive du coton-graine acheté.

* La dégradation du réseau routier.
* Les prix très bas offerts aux producteurs.

Avec la mise en place de ses nouvelles structures, la SOTEXCO encadre les paysans producteurs du coton et distribue des semences et produits phytosanitaires. Cette société connaît cependant beaucoup de problèmes. Il lui manque un équipement adéquat pour remplir son rôle comme il se doit.

Tableau II.24a : Situation de la culture de coton dans la région du Haut-Zaïre (1978-1985)

Année	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroissement moyen
Superficie (1000 ha) (2)	10	10	15	12	8	13	7	10	%
Rendement (T/ha)	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	-
Production (1000 T) (1)	5	5.1	7.4	6.0	4.1	6.3	3.4	6.0	2

(1) Sources : - Production SOTEXCO de 1980-1984 : Conjoncture Economique N° 23, Zaïre 1984, Département de l'Economie et Industrie
- Production 1978-1979 : Plan de Relance Agricole 1982-1984, avril 1984
- Production de 1985 : Indicateurs récents, production agricole au Zaïre SEP/BAE AGRIDRAL, 1986.

(2) Superficie emblavée ou de plantations 1978-1984. Elle est calculée par BPA sur base de rendement moyen approximatif de la période 1980-1984 = 4,7 = 0.5 T/ha (tableau II.24b) et la production du tableau II.24a.

N.B. : La production dont il est question concerne le coton graine.

Remarque : La situation du coton peut se résumer de la manière ci-après selon les statistiques de l'Inspection régionale de l'Agriculture.

Tableau II.24b : Situation de la culture de coton dans la région du Haut-Zaïre (1978-1985)

Désignation	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroissement moyen
Superficie (1000 ha)	30	57	24	23	20	16	18	- 7 %
Rendement (T/ha)	0.4	0.43	0.42	0.46	0.5	0.6	0.5	-
Production (1000 T)	14	28	10	11	10	8	9	- 6 %
Nombre de HAV (1000)	-	100	142	149	82	-	87	- 2 %

Source : Inspection régionale de l'Agriculture , Kisangani 1986.
La superficie emblavée dé 1984 est obtenue sur base de rendement moyen approximatif durant la période de 1979-1985 = 0,5 T/ha et de la production de 1984 (BPA)

Notes : Les statistiques ci-dessus sont données à titre indicatif et documentaire : leur utilisation doit se faire avec circonspection (BPA).

Selon le tableau II.24b, il ressort que la production du coton connaît depuis les cinq dernières années une baisse consécutive (1981-1985). Cette chute de production est imputable aux raisons évoquées ci-haut et surtout à l'infestation de dysdercus qui entraîne d'importantes pourritures des capsules en dépit des efforts tenaces de la CSCO.

Les rendements en coton-graine varient entre 0.15 T et 0.5 T à l'hectare. Ces rendements varient d'une zone à l'autre. Il peut descendre jusqu'à 150 kg - 300 kg/ha.

Quant à la production cotonnière régionale de 1984, c'est le Bas-Uélé qui est le premier producteur de la région avec 6.777 T, soit 85 % de la production régionale . La Tshopo avec 386 T, soit 5 % de la production du Haut-Zaïre, se classe deuxième sous-région productrice de coton. Le Haut-Uélé a produit, en 1984, 197 T, soit 2,4 % de la production cotonnière régionale. En 1985, le Bas-Uélé a produit 4.325 tonnes dont plus de la moitié de sa production provient de Bambesa (2.639 T).

Graphique II. 7:

Le Haut-Zaire
Evolution des superficies et de la production de coton-graine (en 1000 t) de 1978-1985.

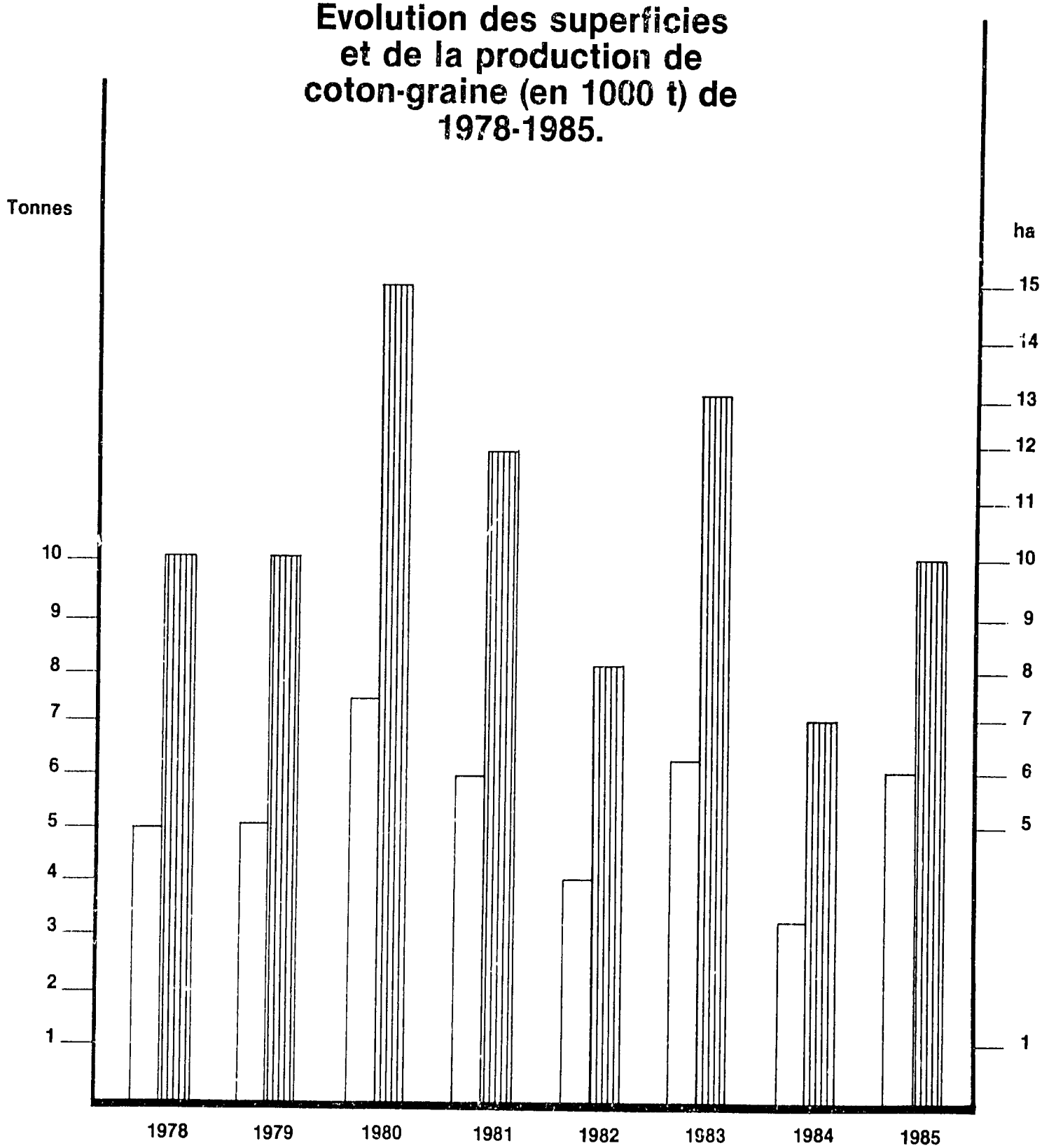

Source: Tableau II.24a

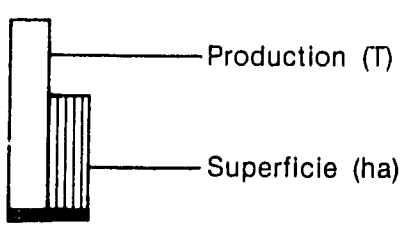

De 1981 à 1984, il y a eu une réduction des superficies et des productions indiquant un signe défavorable de la culture du coton chez les paysans.

Du point de vue de la production des zones, ce sont les zones de Bambesa, Aketi, Ango, Dungu, Rungu et Wamba qui sont les plus productrices de coton. Les taux de décroissance de la production et de la superficie emblavée sont estimés approximativement à 6 %.

2. Le palmier à huile

La culture de palmier à huile dans la région du Haut-Zaïre porte principalement sur l'exploitation des palmeraies naturelles ou spontanées. Les paysans s'occupent de la cueillette des fruits et vont les vendre aux agro-industries importantes qui exploitent cette spéculation. Les plantations industrielles sont réalisées par : PLZ, ENTRIAC, YACTIKE, INERA Yangambi, BUSIRA-LOMAMI et SORGERI (depuis 1984 à Yalisombo dans la sous-région de la Tshopo).

La faible productivité de ces palmiers naturels, leur vieillissement, car jamais rajeunis depuis longtemps, l'extraction du vin de palme et le prix bas payé aux vendeurs ou coupeurs de fruits font que la production de l'huile de palme ou de l'huile palmiste diminue. Ainsi, beaucoup d'huileries ne reçoivent plus assez de fruits et sont amenées à fonctionner en-deça de leur capacité de production. L'insuffisance des moyens de transport et de carburant, et la vétusté des unités de traitement sont aussi à la base de cette baisse de production.

Actuellement les rendements obtenus dans les plantations bien entretenues varient de 0,8 à 1 tonne d'huile par hectare. Tandis que, selon René Vandenput, des productions industrielles rationnellement entretenues peuvent atteindre 3,5 à 4 tonnes d'huile de palme par hectare. Les statistiques de l'Inspection régionale de l'Agriculture font état de 0,61 T/ha en 1984.

En perspective, le développement de la culture de palmier à huile nécessite une action immédiate qui porterait sur la révision du prix d'achat aux coupeurs. Les prix offerts sont en effet jugés non rémunérateurs en comparaison des risques courus pendant les travaux de coupe.

Il faut aussi penser à faire remplacer les palmiers qui sont déjà vieux par des jeunes plantes et, si possible, introduire un type de palmier nain, issu du croisement Elaeïs x Melanococca pour pallier au problème de la grande taille de l'Elaeïs guineensis.

Selon les statistiques contenues dans les tableaux II.25a et II.25b). La région a produit 23.534 T d'huile de palme en 1984. La sous-région de la Tshopo est la première productrice de la région en huile de palme. En effet, sa production de 1984 est de 10.452 T, soit 44 % de la production régionale. Elle est suivie par le Bas-Uélé qui a fourni 7.911 T, soit 34 % de la production du Haut-Zaïre. La sous-région de Haut-Uélé se classe troisième productrice de la région avec 4.337 T. Pendant la période 1978-1985, on remarque une régression en superficies emblavées d'à peu près 35 %, et de la production de 35 % en moyenne par an (tableau II.25b). Par contre entre 1981-1985, les superficies ont connu une augmentation pendant que la production a baissé (tableau II.25b).

Tableau II.25a : Situation de la culture du palmier à huile, dans le Haut-Zaïre 1978-1985

Année	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroissement moyen
Superficie (1000 ha) (2)	209	207	205	28	28	21	25	22	- 28 %
Rendement (T/ha)	0,76	0,76	0,76	0,76	0,76	0,76	0,76	0,76	-
Production (1000 T) (1)	159	158	156	21	21	16	19	17	- 28 %

(1) Source : Production 1978-1980 : Plan de Relance Agricole 1982-1984, DAGRIDRAL, 1982-1984, avril 1984.
1981-1984 : Evaluation du Plan de Relance Agricole 1982-1984, DAGRIDRAL, avril 1985.

(2) Superficie emblavée 1978-1985 est calculée par le Bureau d'Etudes et Planification Agricole (BPA) sur base du rendement moyen approximatif durant la période 1979-1984 = 0,76 T/ha (tableau II.25) et de la production (1) tableau II.25a.

N.B. : La production d'huile de palme (production industrielle) en 1984 s'est accrue de + 16 % par rapport à 1983 (tableau II.25b) grâce aux meilleures conditions climatiques et à l'augmentation du prix d'achat depuis fin 1983 (1 Z/kg de fruits).

Remarque : Les statistiques de l'Inspection régionale de l'Agriculture présentent la situation du palmier à huile dans la région de la manière suivante :

Tableau II.25b : Situation de la culture du palmier à huile, dans le Haut-Zaïre, 1978-1985.

Désignation	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroissement moyen
Superficie (1000 ha)	52	31	31	39	39	39	39	- 4 %
Rendement (T/ha)	0,7	0,73	0,1	0,70	0,8	0,6	0,4	-
Production (1000 T)	20	22	31	27	33	24	17	- 2 %

(1) Source : Inspection régionale de l'Agriculture, Kisangani, 1986.

Note : Les statistiques citées ci-dessus sont données à titre purement indicatif et documentaire (BPA).

Graphique II. 8:

Le Haut-Zaire

Evolution des superficies et de la production d'Huile de palme (en 1000 t) de 1978-1985.

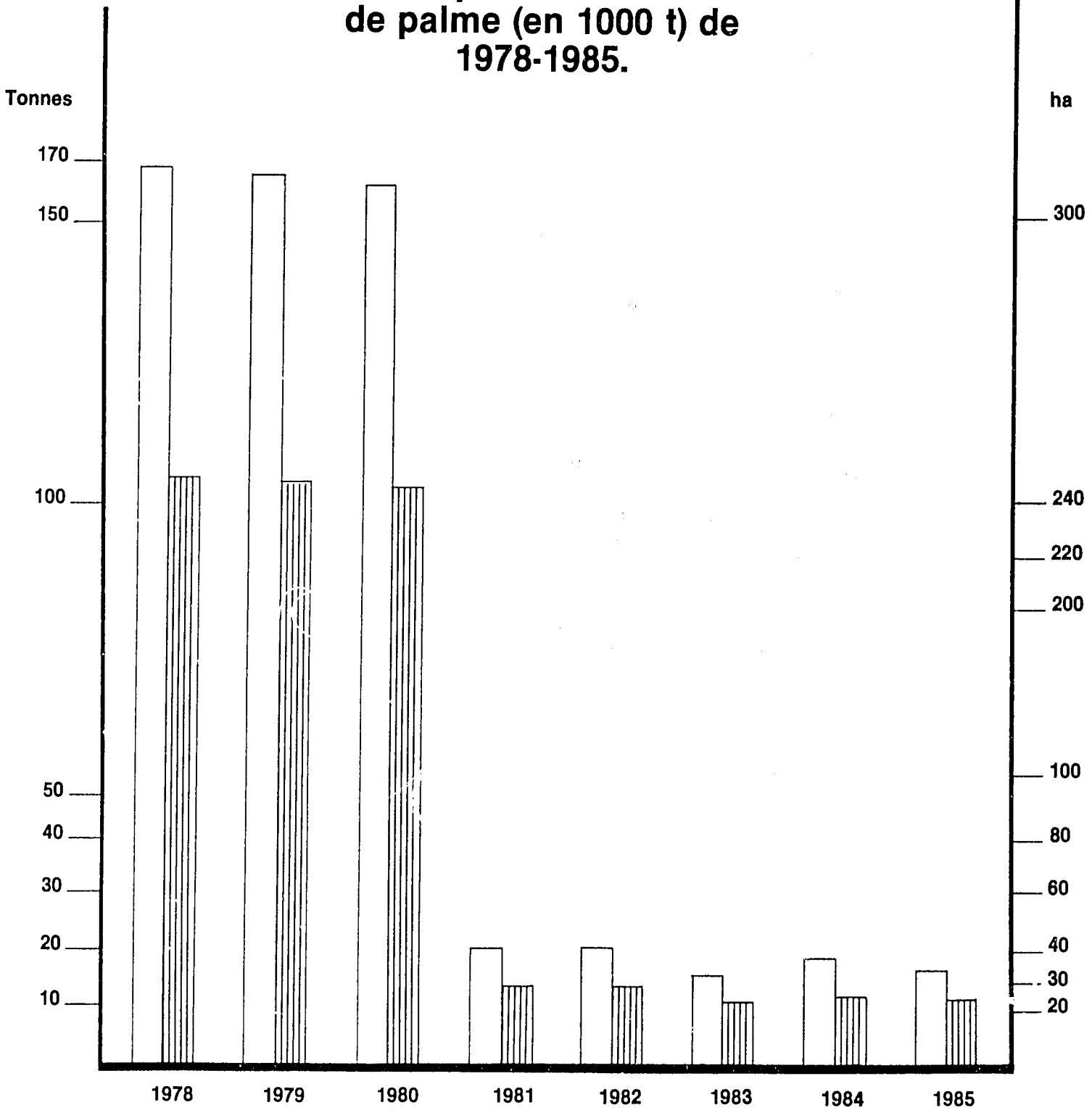

Source: Tableau II.25a

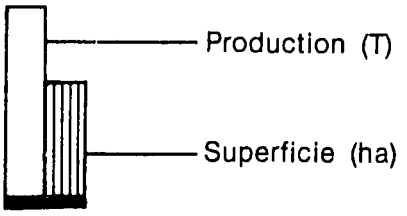

3. Le caféier

Comme dit précédemment, c'est le caféier robusta qui est principalement cultivé dans la Tshopo, les deux Uélés et l'Ituri; par contre, l'arabica est exclusivement planté dans l'Ituri.

La plupart des paysans disposent de quelques pieds de caféiers autour de leurs cases.

La superficie totale plantée en caféier est difficile à estimer, faute de statistiques à jours, mais l'intérêt des paysans pour cette culture est évident.

La grande partie de la production se trouve entre les mains des petits paysans et des exploitations moyennes ne disposant pas de plus de 100 ha.

En milieu rural, le caféier est généralement cultivé en association avec d'autres cultures surtout vivrières, principalement durant les premières années de son cycle végétatif.

Au Zaïre, les rendements sont en général de l'ordre de 0,8 T de café marchand à l'hectare; ces rendements étant habituellement considérés comme satisfaisants pour le café robusta. Mais les rendements observés au cours de nos enquêtes en 1981 dans le Haut-Zaïre sont beaucoup moins élevés : la moyenne réalisée a été de 0,31 T de café marchand à l'hectare. Le robusta provient des lignées créées à Yangambi. D'autres études sont en cours à Yangambi pour la mise au point du café arabusta, issu du croisement café arabica au moyen de pollen robusta. L'arabusta présente les avantages suivants : Il est plus robuste que l'arabica, plus productif que le robusta et il résiste bien à la sécheresse, aux attaques des maladies et insectes nuisibles.

La période de récolte s'étend généralement de novembre à février. Les campagnes caféières prennent officiellement fin le 30 septembre de chaque année pour le café exportable et typé.

L'évolution de la production du café dans le Haut-Zaïre comme partout ailleurs est très mal connue car les chiffres officiels ne reflètent que partiellement la réalité et cela pour plusieurs raisons dont la fraude est la principale.

Tableau II.26a : Situation de la culture de caféier dans la région du Haut-Zaïre (1978-1985)

Année	1978	1989	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroissement moye
Superficie (1000 ha) (2)	47	34	41	133	49	34	41	46	- 0,27
Rendement (T/ha)	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-
Production (1000 T) (1)	33	24	29	93	34	24	29	32	- 0,38

(1) Sources : Production 1978-1980 : Plan de Relance Agricole, DAGRIDRAL 1982-1984, avril 1984

Production 1981-1984 : OZACAF, DADR, 1985

(2) Superficie cultivée est estimée sur base de rendement moyen approximatif de 1979-1984 = 0,73 T/ha du tableau II.26b et de la production (tableau II.25a).

Remarque : D'après les statistiques de l'Inspection régionale, la situation du café peut se résumer de la manière ci-dessous pour les dernières années :

Tableau II.26b : Situation de la culture de caféier dans la région du Haut-Zaïre, 1978-1985.

Désignation	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroissement moyen
Superficie (1000 ha)	118	134	100 (a)	174	184	184	46	
Rendement (T/ha)	1,2	1,2	0,85	0,64	0,37	0,13	0,7	-
Production (1000 T)	114	127	85 (a)	109	68	23	32	

Source : Inspection régionale de l'Agriculture,

Rapports annuels Kisangani, septembre 1985 (Production 1979-1983).
Production : 1984 : Rapport du Cabinet du Président Régional du MPR et Gouverneur de région (1° semestre 1985).

(a) Chiffres de la Tshopo, Bas-Uélé, d'une zone du Haut-Uélé et d'une zone d'Ituri.

Graphique II. 9:

Le Haut-Zaire
Evolution des superficies et de la production de Café (R + A) (en 1000 t) de 1978-1985.

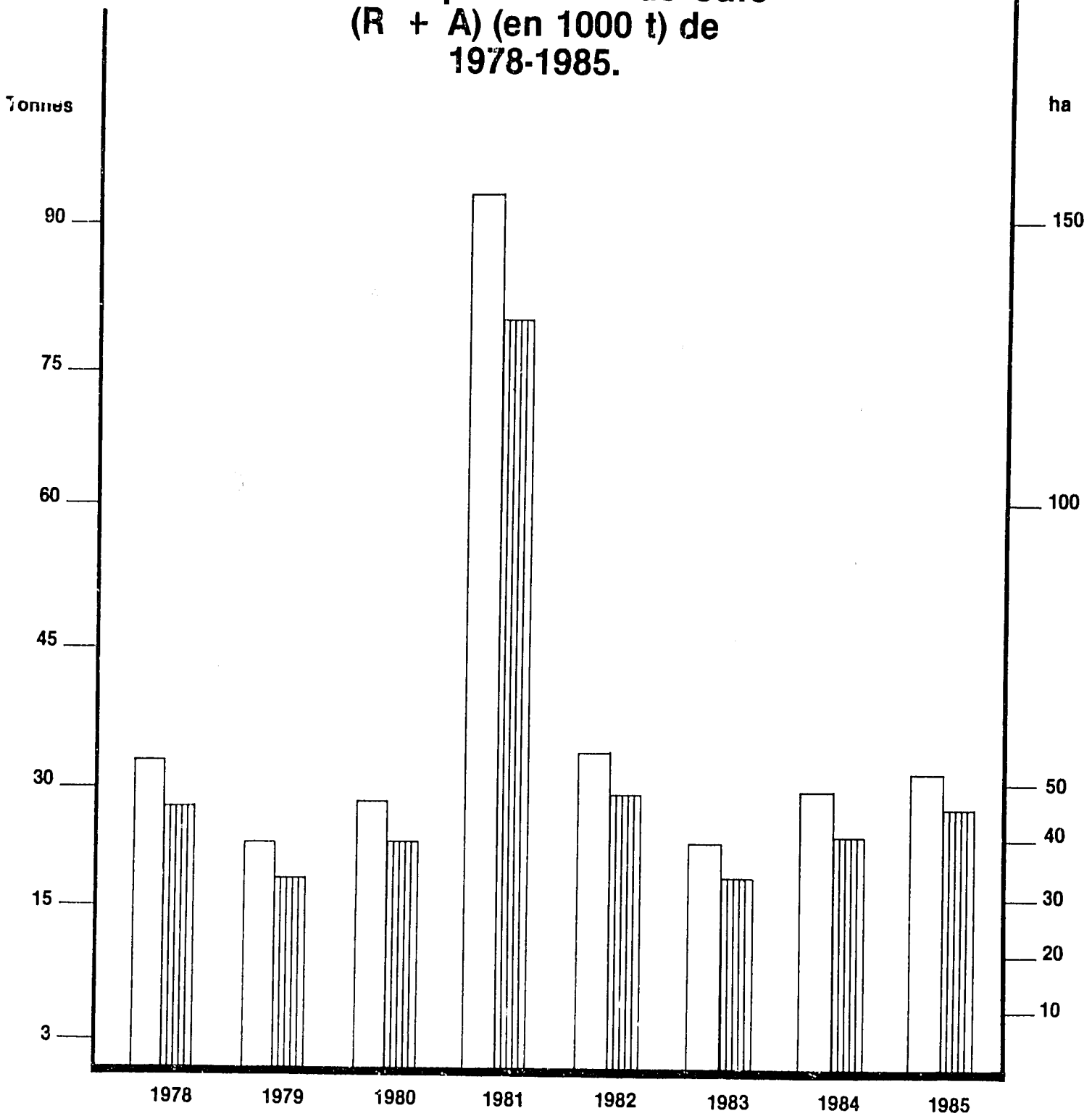

Source: Tableau II.26a

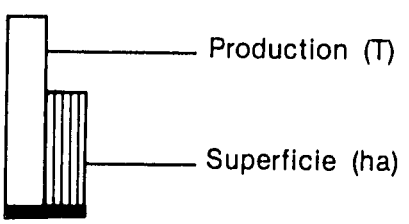

La situation du café dans le Haut-Zaïre, à savoir son évolution, est très mal connue à cause de la fraude qui sévit aux frontières de la région. Selon les statistiques du tableau II.4a, 93.000 T environ de café ont été produites en 1981.

A l'instar de l'année 1979, la production de 1983 a chuté (24.000 T), à la suite de la sécheresse qui a sévi dans les Uélés au Nord de la région.

1984 peut être considéré comme une année de reprise d'activités caféières à cause d'une légère augmentation de la production enregistrée (21 % par rapport à 1983).

Le rendement varie entre 0,13 et 1,2 tonnes à l'hectare. Le taux d'accroissement des superficies emblavées et celui des productions sont de 2 % entre 1979 et 1984 (tableau II,25b).

En 1984, selon le tableau II.4b, la sous-région du haut-Uélé a réalisé le record dans la production du café, en produisant 13.060 T. Elle était suivie de l'Ituri qui a produit 5.000 tonnes; la Tshopo est troisième avec 3.062 tonnes de café. Le Bas-Uélé a produit 1.113 tonnes. Cette situation est différente quant à la moyenne annuelle durant la période 1981-1984 : la Tshopo vient en 2ème position suivie de l'Ituri (tableau II.5).

Du point de vue des productions des zones du Haut-Zaïre, ce sont les zones de Wamba, Rungu, Watsa (Haut-Uélé); Djugu, Mahagi, Aru (Ituri); Ubundu, Opala, Isangi, Banalia, Bafwasende (Tshopo); Poko, Aketi (Bas-Uélé) sont les grandes zones productrices du café de la région.

4. L'hévéa

L'hévéaculture, jadis presque abandonnée, semble aujourd'hui intéresser les opérateurs économiques. Son exploitation se butte cependant à l'insuffisance des saigneurs et de produits chimiques (acide acétique) pour la fabrication des sheets.

Sa production avait baissé de 13 % entre les années 1978 et 1985. Outre les deux raisons évoquées ci-haut qui sont à la base de la faible production, le prix au producteur trop bas et les difficultés d'évacuation sont aussi des causes de cette baisse de production et de cet abandon de l'hévéaculture.

Tableau II.27a : Situation de la culture d'hévéa C.T.C. dans la région du Haut-Zaïre (1978-1985)

Année	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroissement moyen
Superficie (1000 ha) (2)	3	-	-	3	3	2	1	1	- 14 %
Rendement (T/ha)	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	-
Production (1000 T) (1)	2	-	-	2	2	1	0,8	0,7	- 13 %

(1) Sources : Production 1981-1984 : Evaluation du Plan de Relance Agricole DADR, Zaïre, avril 1985, p.26.

Traits = pas des données statistiques

Production 1985 : Estimation du BAE, Dpt. Agriculture, 1986 Kinshasa.

Remarque : D'après les statistiques des autorités régionales et de l'Inspection régionale de l'Agriculture, la situation du caoutchouc peut se résumer de la manière suivante.

Tableau II.27b : Situation de la culture d'Hévéa CTC dans la région du Haut-Zaïre, 1979-1985.

Désignation	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroissement moyen
Superficie (1000 ha)	27	37	38	13	13	13	13	- 8 %
Rendement (T/ha)	0,6	0,6	0,8	0,6	0,6	0,2	0,2	-
Production (1000 T)	12	20	23	8	8	2	2	-22 %

Source : Production, superficie 1980-1983 : Inspection régionale de l'Agriculture, Kisangani, 1985.

Production et superficie emblavée 1984 : Rapport présenté à la réunion d'évaluation du Conseil Exécutif 1er semestre 1985.

1978 : Plan de Relance Agricole 1982-1984, DADR, avril 1984, page 80.

(2) Superficie emblavée 1978 et 1981-1984 est calculée par BPA sur base de rendement moyen approximatif durant la période 1978-1984 = 0,64 T/ha et de la production ci-dessus.

Le tableau II.27a indique que la région du Haut-Zaïre a produit 700 tonnes de caoutchouc en 1985 contre 1.155 tonnes en 1983 et 823 tonnes en 1984. De tous les tonnages réalisés de 1978-1985, la Tshopo est classée incontestablement première sous-région productrice (tableaux II.4b et II.5), suivie de Bas-Uélé, Kisangani (sous-région urbaine) et le Haut-Uélé viennent en 3ème et 4ème place respectivement.

5. Le cacaoyer

En dépit de son adaptation aux conditions pédoclimatiques, le cacaoyer n'est pas très développé dans le Haut-Zaïre. Les plantations sont vieilles et datent d'avant l'indépendance. Cependant l'implantation du projet Cacao-Bengamisa augure une relance de la production du cacao dans les prochaines années.

Tableau II.28 : Situation de la production de cacao sec dans la région du Haut-Zaïre (1978-1984)

Désignation	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroissement moyen
Superficie (1000 ha) (3)	400	260	460	6	5	5	4,8		
Rendement (T/ha)	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		
Production (1000 T)	200 (1)	130 (1)	230 (1)	3,2	2,5 (2)	2,5 (2)	2,4 (2)		

(1) Source : Plan de Relance Agricole, 1982-1984.

(2) Source : Bureau d'Analyse Economique, DADR, 1984

(3) Superficie emblavée est estimée par le Bureau de Planification Agricole (BPA) sur base de rendement moyen approximatif de 1978-1984 = 0,5 T/ha (Inspection régionale de l'AGRIDRAL, Kisangani 1985) et de la production.

En 1984, le Haut-Zaïre a produit 2.400 T de cacao sec. Depuis 1981, la production de cacao sec a baissé. Les productions du Haut-Zaïre pour la période de 1978-1984, ont un taux annuel de décroissance de 74 %.

6. Le tabac

La culture de tabac est localisée dans les sous-régions de l'Ituri et du Haut-Uélé (Faradje et Watsa), la B.A.T tente de relancer cette culture dans les zones de Faradje et Watsa. Les conditions naturelles semblent s'y prêter, mais la sécheresse qui a sévi en 1983 a eu un impact négatif sur la production.

En dehors des essais effectués par la B.A.T., le tabac est cultivé derrière la case pour les besoins propres des paysans.

Le prix d'achat du kg de tabac aux planteurs a été de :

		1981	1982	1983
Virginia	(Z)	6.0	10.20	15
Air Cured	(Z)	2.0	3.17	4
Dark Heavy Western	(Z)	4.0	6.00	8

Tableau II.29 : Situation de la culture de tabac dans la région du Haut-Zaïre (1978-1985)

Désignation	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Taux d'accroi sement moyer
Superficie (1000 ha)	-	0,4*	0,8*	0,9*	6,6*	1,2 (2)	1,3 (2)	1,4	1,4
Rendement (T/ha) 0.9	-	1.25	0,87	1,04	1,56	0,65	0,73	0,8	-
Production (1000 T) (1)	-	0,5*	0,7*	0,94	0,94	0,78	0,95	1,13	

(1) Source : Production 1979-1980 et 1985 : Inspection régionale AGRIDRAL, Kisangani.

1981-1984 : Conjoncture Economique n° 23, 1983-1984, Zaïre, Département de l'Economie et Industries.

* : Inspection régionale de l'AGRIDRAL.

Graphique II. 10:

Le Haut-Zaire
Evolution des superficies et de la production du TABAC (en 1000 t) de 1978-1985.

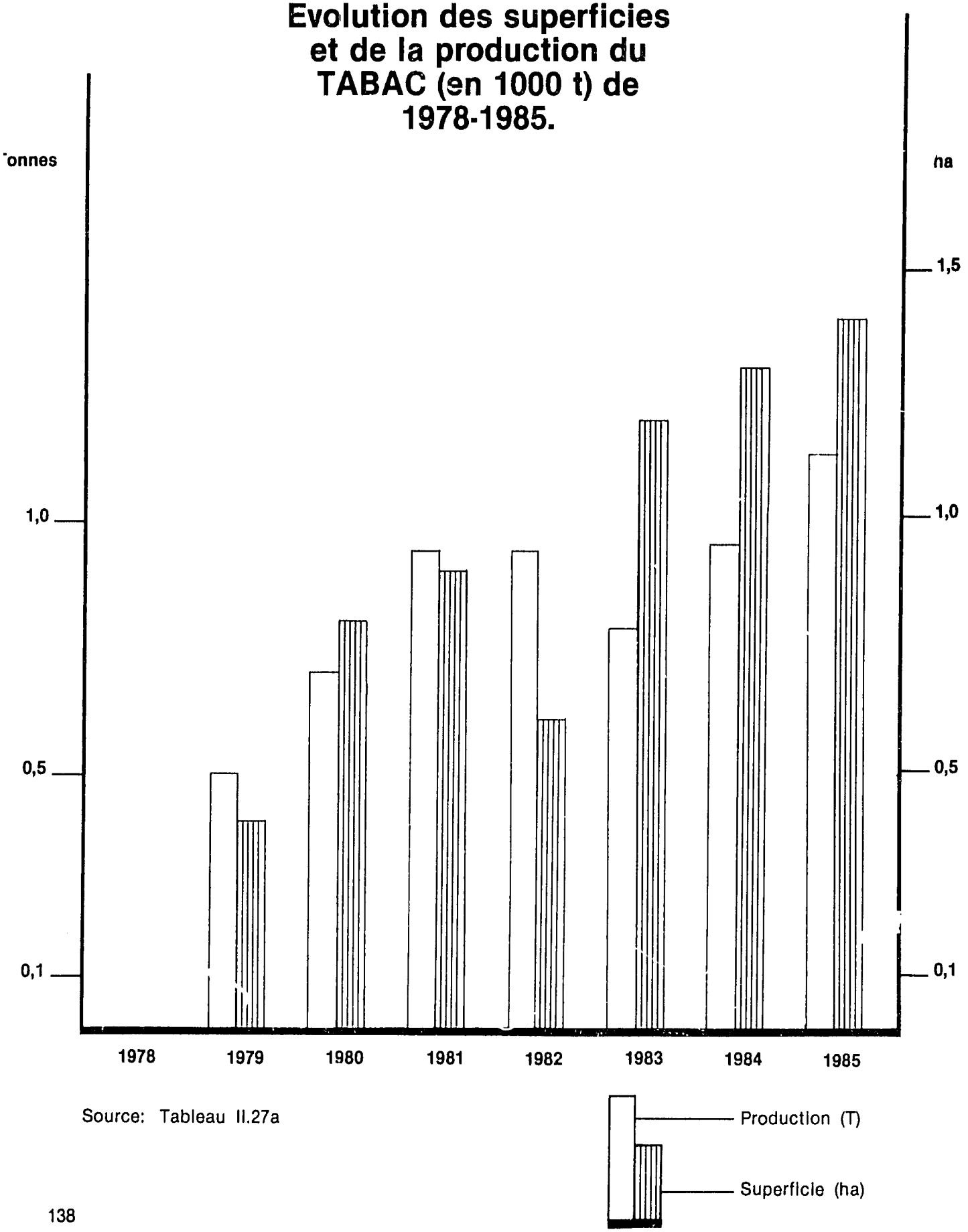

Source: Tableau II.27a

(2) Superficie dans l'Ituri seulement est calculée sur base de rendement annuel par B.P.A., 1985.

A la lumière du tableau II.2a, la production de tabac a évolué convenablement depuis 1979, à l'exception de l'année 1983 où la production a baissé. Cette baisse s'explique pour la plupart des cultures par des mauvaises conditions climatiques qui ont prévalu dans la région, surtout au Nord.

II.2.1.3. Les cultures d'appoint.

Ce sont des cultures d'importance secondaire.

1. La banane de table

Les conditions climatiques de la région sont favorables à cette culture. La banane douce est cultivée d'une manière désordonnée et sans soin. Il s'est avéré très difficile de disposer des statistiques agricoles sur les superficies emblavées et les productions. Cependant la banane de table est bien commercialisée dans les centres urbains où la demande est toujours croissante. Le grand problème pour la banane est que c'est un produit très périssable; son expansion nécessite un système de conservation adéquat.

2. Les fruits

Il s'agit des cultures de plantes fruitières, telles que le manguier, l'avocatier, le papayer, etc... Le manguier est parmi les arbres fruitiers les plus importants de la région.

II.2.1.4. Les cultures maraîchères

Les légumes, tels que les feuilles de manioc, les amaranthes (biteko-teko), les feuilles de patate douce (matembele), l'oseille ou hibiscus (ngaï-ngaï), les oignons, les tomates , les épinards, la pomme de terre, le poireau etc... sont cultivés dans la région. La grande partie de la production est consommée en milieu urbain et la demande de ces légumes ne fait que s'accroître. Les paysans produisent bien ces légumes, mais la grande difficulté réside dans l'acheminement de ces produits vers les centres urbains. Le manque d'infrastructure de conservation et surtout l'absence d'un transport adéquat entravent sérieusement la commercialisation des légumes.

II.2.2. Secteur moderne

L'exploitation du secteur moderne est basée sur les productions agricoles destinées à l'exportation.

Ce type de production relève avant tout du secteur privé (moderne), bien que l'Etat et les organismes internationaux d'aide interviennent de temps en temps dans leurs réalisations.

Le plus souvent, les sociétés agro-industrielles opérant dans ce secteur, utilisent des méthodes culturales modernes et un personnel technique hautement qualifié. Elles font également recours aux produits phytosanitaires, aux engrais, aux semences sélectionnées et à la mécanisation. Tout cela est à la base de bons résultats qu'elles réalisent.

Les agro-industrielles, les plus importantes, du Haut-Zaïre sont : la SOTEXCO s'occupant de coton; la Busira-Lomami dont les activités principales sont les huileries et rizeries; la PLZ dont les spéculations sont les huileries et rizeries; le CELZA Bamboli qui s'occupe de café et de l'hévéa et le complexe sucrier de Lotokila.

a) Huile de palme

En 1982, la production de l'huile de palme réalisée par la PLZ, Busira-Lomami, COMUELE et SOCITURI était de 8.487 T (tableau II.30) alors qu'en 1983 et 1984 la production pour ces mêmes agro-industries était estimée respectivement à 5.112 et 8.312 tonnes. La Busira-Lomami a produit 3451 tonnes d'huile de palme et 670 tonnes d'huile palmiste en 1985.

b) Café

Comme mentionné précédemment, le café reste le produit agricole le plus important à l'exportation malgré la régression constatée dans la production.

Tableau II.30 : Réalisation de quelques agro-industries du Haut-Zaïre (1981-1985)

1. Entreprises	Activité	1981		1982		1983		1984		1985	
		Superf. (ha)	Product. (T)	Superf. (ha)	Product. (T)	Superf. (ha)	Product. (T)	Superf. (ha)	Product. (T)	Superf. (ha)	Product. (T)
1. Busira-L.	Palmiste	-	-	1930	635	1930	554	2070	514	2070	670
	Huile p.	-	2428	1930	3041	1930	2742	2070	2645	2070	3451
	Caoutch.	-	2451	-	2417	5807	-	7443	-	-	-
	Café	-	251	-	161	-	168	-	94		222
2. CAFCO	Huile p.					80	25	80	40	80	
	Caoutch.	-		500	100	2005	1754	2005	1539	2005	
	Café	-	-	620	280	840	149	840	268	840	
3. CELZA	Caoutch.	-	-	2890	622	-	-	1370	490	1370	
Bamboli	Café	-	-	370	84	-	-	422	51	422	
Yatolema	Huile p.	-	-	-	-	-	-	113	38	113	
4. P.L.Z.	Huile p.	-	-	1296	2438	8490	-	1126	5667*	1126	
	Caoutch.	-	-	-	-	800	-	-	-	-	
	Café	-	-	-	-	150	-	-	-	-	
5. SOTEXCO	Coton-gr	-	5883	2215	4179	7422	6329	4140	3426	10000	6007
6. PLANTARU	Café	-	-	200	90	-	-	200	50	200	
	Caoutch.	-	-	-	-	-	-	150	25	150	
7. KANA	Café	-	-	120	80	216	23	216	40	216	
8. KIWAKA	Huile p.	-	-	380	345	-	-	-	-	-	
9. ISSIA & F.	Café	-	-	-	-	500	30	500	27	500	
10. Huilerie Lowa	Huile p.	-	-	-	-	1006	220	1006	342	1006	
11. COMMUELE	Huile p.	-	2052	-	2169	3060	1915	3060	-	3060	
	Caoutch.	-	195	-	173	273	117	273	-	273	
	Café	-	341	-	307	1729	328	1729	-	1729	
	Cacao	-	12	-	17	5	22	5	-	5	
12. SOCITURI	Huile p.	-	610	-	494	-	455	-	-	-	

Dans l'ensemble de la production réalisée par les agro-industries du Haut-Zaïre, la Busira-Lomami vient en tête avec 94,214 T de café marchand produites en 1984 et 222 T en 1985. La CELZA quant à elle se classe 2ème en produisant 51,443 T. Le CAFCO et la PLANTARU ont produit respectivement 268 et 50 T.C.M. (tonnes de café marchand).

c) L'hévéa

L'hévéaculture tout comme la caféiculture ne font pratiquement pas l'objet d'un programme de développement financé par le gouvernement ou les fonds extérieurs. La production du caoutchouc n'a fait que décroître au fil des années. C'est le cas de celle de la COMUELE, de la Busira-Lomami et de la CELZA. Il faut souligner que la plupart des plantations d'hévéa dont on fait mention ici datent de l'époque coloniale.

En 1984, le Haut-Zaïre a produit par le biais de CAFCO, CELZA et PLANTARU 2.054 T du caoutchouc sec (tableau II.30 ci-haut). Parmi les grands producteurs du caoutchouc du Haut-Zaïre, on citera :

1) Busira-Lomami qui a la plupart de ses plantations à l'Equateur ;
2) PLZ : Lokutu, Mosite, Bola-mo et Hembe,
3) CELZA Bamboli (1)
4) INERA-Yangambi
5) CAFCO.

d) Coton-graine

La culture de ce produit est appelée à jouer un grand rôle au cours des prochaines années, car elle est importante pour l'essor des industries textiles telles que SOTEXKI, UTEXCO et autres.

La SOTEXCO a produit :
5.883 T en 1981, 4.179 en 1982, 6.328 T en 1983, 3.426 T en 1984 et de 6.100 T en 1985. Il résulte de ces statistiques que la production de coton est en dents de scie (tableau II.30).

---

(1) La CELZA Bamboli connaît actuellement une situation financière difficile; ce qui la met dans l'état d'inactivité depuis 1984. L'usine de traitement de CTC et de fabrication de matelas de Yanonge est fermée.

(2) SOTEXCO : Société textile et cotonnière. C'est la société qui s'occupe de l'encadrement des paysans pour la relance de la culture du coton dans le Haut-Zaïre.

Il convient de signaler que la production de coton-graine par la SOTEXCO en 1984 était surtout le fruit des efforts consentis par la sous-région de Bas-Uélé qui, à elle seule, a fourni 2.070 T.

II.3. Production animale

La région du Haut-Zaïre est parmi les régions qui jouent un rôle important dans la production animale du pays. En effet, la sous-région de l'Ituri est classée parmi les sous-régions du Zaïre où l'élevage du gros-bétail est appelé à connaître un essort considérable non seulement pour le développement de la région du Haut-Zaïre mais aussi pour l'ensemble du pays. La situation de l'élevage dans les dernières années (1982-1985) du Haut-Zaïre est illustré dans le tableau ci-après :

Tableau II.31 : Répartition géographique et proportion du cheptel du Haut-Zaïre 1982-1985 (nombre de têtes)

Espèce animale		S/Région Kisangani		S/Région Tshopo		S/Région Bas-Uélé		S/Région Haut-Uélé		S/Région Ituri		Production régionale	%
		Product°	%	Product°	%	Product°	%	Product°	%	Product°	%		
1. Bovins	1982	16		405		150		1005		326.605		328.181	22,82
	1983	111		342		64		816		346.334		347.667	24,18
	1984	134		456		175		874		374.215		375.854	26.14
	1985	192		1006		148		816		384.000		386.162	26.86
	1982-1985	453		2209		537		3511		1.431.154		1.437.864	
	Moyenne annuelle	113,25	0,03	552,25	0,15	134,25	0,04	877,75	0,24	357.788,5	99,53	359.466	25
2. Porcins	1982	715		9945		2127		15644		37.817		66.248	20,93
	1983	1597		15975		12641		12606		51.493		82.912	26,20
	1984	2441		9070		1533		11665		55.532		79.241	25,03
	1985	4817		11000		880		12749		58.688		88.134	27,84
	1982-1985	9570		44990		5781		52664		203.530		316.535	
	Moyenne annuelle	2392,5	3,02	11247,5	14,21	1445,25	1,83	13166	16,64	50.882,5	64,30	79.133,75	25
3. Ovins/Caprins	1982	882		48624		15064		116275		224.370		405.215	21,27
	1983	1647		64523		7658		72132		333.023		478.983	25,15
	1984	5003		45094		14163		88345		365.392		517.997	27,20
	1985	4500		39362		8935		24150		425.521		502.468	26,38
	1982-1985	12032		197603		45820		300902		1.348.306		1.904.663	
	Moyenne annuelle	3008	0,63	49400,75	10,37	11455	2,41	75225,5	15,80	337.076,5	70,79	476.165,75	25
4. Volailles	1982	9242		595854		447996		662612		269.746		1.985.450	39,42
	1983	33100		303587		58111		669444		253.593		1.317.835	26,17
	1984	9032		306659		103040		150214		326.040		894.985	17,77
	1985	27638		273138		102685		57765		376.610		837.836	16,64
	1982-1985	79012		1479238		711832		1540035		1.225.989		5.036.106	
	Moyenne annuelle	19753	1,57	369809,5	29,37	177958	14,13	385008,75	30,58	306.497,2	524,34	1.259.026,5	25

Source : Bureau de Planification Agricole, DADR, 1985 : sur base des statistiques tirées des rapports annuels de l'Inspection régionale de l'Agriculture et du Développement Rural du Haut-Zaïre.

A. Production de la viande

Le Haut-Zaïre fait partie des régions du Zaïre qui sont grandes productrices de viande .

Tableau II. 32 : Evolution de la production de viande dans le Haut-Zaïre

EN TONNES

Année	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Viande	10.657	15.177	16.833	18.810	30.986	46.040
Accroissement (en %)		42	11	12	65	49

Source : 1980 : Inspection régionale de l'Agriculture, Kisangani, 1985.
1981-1984 : Evaluation Plan de Relance Agricole, avril 1985. (sans production porcine).
1985 : Production vivrière et production animale p.8 "Document préparé à l'occasion de la tenue du groupe consultatif sur le Zaïre en avril 1986.

D'après le tableau II.31, la production de viande a plus que triplé entre 1981 et 1985. Les augmentations nettes enregistrées sont de l'ordre de 4.520 tonnes entre 1980 et 1981, soit 42 %, 1.656 T entre 1981 et 1982, soit 11 %, 1.977 tonnes entre 1982-1983, soit 12 %, 12.176 tonnes entre 1983 et 1984 , soit 65 % et 15.054 tonnes entre 84 et 85 soit 48,58 %. Si ces chiffres se justifient, ils démontrent ainsi en suffisance que malgré une conjoncture économique difficile, le secteur élevage a répondu de façon favorable aux objectifs du plan de relance agricole 1982-1984 (cfr. chapitre V)

Tableau II.33 : Evolution de la production de viande (abattages contrôlés) dans le Haut-Zaïre 1982-1984 (nombre de têtes).

Année 1984	Espèces			
Sous-région	Bovins	Porcins	Ovins	Caprins
- Bas-Uélé	-	13	1	67
- Haut-Uélé	542	406	25	920
- Ituri	11.322	5.034	818	4.084
- Kisangani	1.601	1.839	7	1.408
- Tshopo	24	165	105	297
Total Région	13.489	7.457	956	6.776
Année 1983	**Espèces**			
Sous-région	Bovins	Porcins	Ovins	Caprins
- Bas-Uélé	3	59	-	55
- Haut-Uélé	941	527	6	696
- Ituri	15.836	5.994	1.222	4.509
- Kisangani	1.078	2.949	-	1.928
- Tshopo	209	145	1	471
Total Région	18.067	9.674	1.229	7.659
Année 1982	**Espèces**			
Sous-région	Bovins	Porcins	Ovins	Caprins
- Bas-Uélé	-	-	-	-
- Haut-Uélé	760	152	4	82
- Ituri	16.772	6.712	884	4.499
- Kisangani	2.331	4.884	300	1.543
- Tshopo	6	19	2	11
Total de la Région	19.869	11.767	1.190	6.135

Source : Inspection régionale de l'Agriculture et du Développement Rural Kisangani, septembre 1985.

En 1985, le Haut-Zaïre comptait 386.162 têtes de bovins. La forte concentration est située dans la sous-région de l'Ituri qui se classe première avec 384.000 têtes, soit 99,44 % des troupeaux bovins du Haut-Zaïre. La sous-région de la Tshopo est en deuxième position avec 1.000 bovins, soit 0,26 % du cheptel bovin du Haut-Zaïre. En troisième position on trouve le Haut-Uélé avec 816 têtes de gros-bétail (voir tableau II.30).

Deux races principales sont élevées dans l'Ituri. Il s'agit de la race Bahema venue d'Ethiopie et de la race Lugware apparentée au petit zébu africain à courtes cornes.

A.2. Elevage des chèvres et des moutons

Les chèvres et les moutons constituent une source importante de viande pour la région. Les statistiques en notre possession montrent que l'effectif des ovins et caprins (405.215 têtes en 1982 et 478.983 têtes en 1983) a augmenté de 73.768 têtes, soit 18,20 % entre 1982 et 1983 et de 39.014 têtes, soit 8,14 % entre 1983 et 1984. Mais entre 1984 et 1985, les statistiques affichent une diminution de 15.529 têtes soit 2,30 % (effectif en 1984 : 517.997 et en 1985 : 502.468 - tableau II.30)

Comme pour les bovins, la sous-région d'Ituri se distingue des autres par ses 425.521 têtes en 1985, soit 84,69 % de la production régionale. Elle est suivie de la Tshopo et du Haut-Uélé (tableau II.30).

Les problèmes pathologiques les plus connus et qui causent des dégâts parmi les chèvres et les moutons sont les vers, la coccidiose, la salmonellose, la gale, la pleuropneumonie caprine (chèvre). Les chèvres adultes peuvent peser près de 30 kg et les moutons adultes environ 25 kg.

A.3. Elevage des porcs

Les porcs constituent également une bonne source de protéines animales. La courbe de croissance porcine régionale se présente en dents de scie pour la période comprise entre 1982 et 1985. En effet, de 66.248 têtes en 1982, l'effectif porcin est passé à 82.912 têtes en 1983 et ensuite tombé à 79.241 têtes en 1984 pour finalement monter à 88.134 têtes en 1985, dont 66,5 % du cheptel se retrouvent dans la sous-région de l'Ituri (tableau II.30).

A.4. Elevage de la volaille

Depuis 1980, si l'on regarde l'importance en nombre, l'élevage de la volaille est le plus important de la région du Haut-Zaïre (tableau II.30). En 1984, la région comptait 894.985 unités de volaille. Ce chiffre est tombé à 837.836 en 1985. La volaille élevée de la région se répartit en :

- poules : 94 % de la volaille,
- canards : 4,8 % de la volaille,
- pigeons : 1 % de la volaille,
- dindons : 0,2 % de la volaille.

C'est la sous-région du Haut-Uélé qui est la plus grande productrice de la région avec une moyenne annuelle de 385.008 têtes, soit 30,58 % de l'effectif de la région pour la période 1982-1985 (tableau II.30).

En deuxième position vient la Tshopo avec 369.809 têtes par an.

B. Production de la viande et de lait dans l'Ituri

Les bovins, caprins, les ovins et les porcins constituent le gros du cheptel de l'Ituri pour la production de viande. En 1985, l'Ituri avait 384.000 bovins, 319.737 caprins, 105.784 ovins et 58.688 porcins. Bien que les données sur la production de lait ne soient pas disponibles pour l'année 1985, le rapport d'évaluation du BPI (Bureau du Projet Ituri) élaboré par la BIRD donne la situation suivante :

Tableau II.34 : Situation de la production de viande et de lait dans l'Ituri.

Catégorie	Situation début phase I, 1977(1)	Situation fin phase I, 1982(2)	Prévisions 1984 (3)	Prévisions 1989 (4)
Effectifs totaux (nombre de têtes)	287.000	325.000	370.000	418.000
Abattage contrôlés (nombre de têtes)	5.311	18.486	18.000	-
Sortie viande abattue (tonnes)	-	487	6.000	-
Lactations (litres/lactation)	400	490 (5)	-	590 (5)

Sources : B.P.A. sur base des données du BPI, Programme Prévisionnel d'activités, 1984.

(1) Rapport évaluation phase I BIRD

(2) " SEDES et chiffres BPI (1982)

(3) " évaluation phase I BIRD

(4) Prévisions BPI

(5) Rapport évaluation phase II BIRD.

Tableau II.35 : Evolution des abattages contrôlés du bétail, 1979-1984 (têtes) à Bunia

Espèces/Année	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Bovins	5.973	10.501	13.967	16.486	15.836	11.322	12.015
Caprins	1.150	1.145	4.153	4.436	4.509	4.084	6.576
Ovins	353	425	918	884	1.222	818	1.103
Porcins	5.463	7.448	8.553	6.369	5.994	5.034	6.346

Source : Inspection régionale de l'Agriculture et du Développement Rural Kisangani, 1985.-

C. Infrastructure prophylactique et médico-vétérinaire.

Le paysan éleveur compte énormément sur le concours du service régional de la production et santé animales pour obtenir l'encadrement nécessaire : conseils, matériels et produits indispensables à la conduite de son élevage. Ce service dispose des agents vétérinaires (infirmiers et aide-infirmiers) jusqu'au niveau des collectivités, mais, ils sont dépourvus de moyens de déplacement, matériels et produits vétérinaires nécessaires susceptibles de leur permettre de remplir convenablement leur tâche.

Les animaux sont pour la plupart de races locales, rustiques et très peu productives. Tout effort de développement de l'élevage traditionnel devra donc inclure l'amélioration des races élevées.

En ce qui concerne le secteur moderne, l'approvisionnement en aliments de bétail, matériels et produits vétérinaires nécessaires constitue la principale préoccupation des éleveurs.

L'infrastructure prophylactique et médico-vétérinaire est plutôt très médiocre pour la région du Haut-Zaïre. En effet, le petit outillage, l'équipement tant vétérinaire que zootechnique et des produits pharmaceutiques d'usage vétérinaire sont très insuffisants. Les équipements sanitaires tels que dipping tanks et les soins nécessaires (vaccination, vermifugations, castrations) n'existent presque pas. Ceci ne permet pas aux petits éleveurs de juguler les maladies, même si celles-ci sont signalées à temps.

L'absence des abattoirs, excepté celui de Kisangani d'une capacité de 18.000 têtes et surtout le manque de réparation de quelques rares équipements existants, ne permettent pas un suivi sanitaire et zootechnique soutenu. En plus, comme les abattages se font au domicile des éleveurs, il est très difficile de les contrôler.

Quant à l'élevage du petit bétail, les éleveurs se découragent du fait qu'il leur manque une bonne alimentation pour entretenir leurs bêtes.

On peut toutefois signaler que certaines zones disposent d'une infrastructure qui ne demande qu'un petit effort de réparation pour qu'elle puisse être remise en état. C'est le cas notamment de la zone de Bafwasende où lors du passage de l'équipe dans la sous-région de la Tshopo, certains équipements ont été inventoriés. La zone possède une clinique vétérinaire et 5 dispensaires qui ne sont malheu reusement pas équipés. La zone de Banalia dispose aussi d'une clinique vétérinaire, mais non équipée.

Il existe des tueries dont les plus connues sont les deux tueries publiques de la sous-région de la Tshopo, une dans la zone d'Isangi et une autre dans la zone de Bafwasende. Quant aux tueries privées, on cite la tuerie de la PLZ à Lokutu. Toutefois certaines tueries publiques et privées actuellement n'existent que de nom, parce qu'elles sont devenues de simples hangars.

Quant à la sous-région du Haut-Uélé, étant donné que l'élevage n'y est pas très développé, aucun effort n'est encore envisagé pour l'installation d'une infrastructure prophylactique et médico-vétérinaire digne. Elle ne dispose que d'un seul abattoir à Isiro dans la zone de Rungu. Les zones de Faradje, Watsa et Dungu n'ont ni abattoir ni laboratoire vétérinaire. Il existe quelques cliniques et dispensaires à Aba, Faradje et à Kurukwata, mais aucun renouvellement de l'équipement n'a été effectif jusqu'à ce jour.

a) <u>Infrastructure prophylactique et médico-vétérinaire de la sous-région d'Ituri</u>

Le secteur élevage de l'Ituri bénéficie d'un encadrement adéquat de services vétérinaires. Ces services disposent d'une bonne structure organisationnelle de base composée de cliniques de diagnostic, dispensaires, bassins d'immersion, logements sur le terrain et centres d'élevage sur lesquels ils peuvent élaborer leur programme de travail.

La sous-région d'Ituri a reçu une aide dans ce secteur de la part du Gouvernement zaïrois à travers le Bureau Projet Ituri. Ce dernier recoit le soutien d'autres pays amis comme la France et le Canada.

Tableau II.35 : Situation de l'infrastructure prophylactique et médico-vétérinaire de la sous-région de l'Ituri, 1983. (suite)

Installations	Nombre
1. Dipping-Tank	60
2. Clinique	7
3. Tueries	16
4. Dispensaires vétérinaires	115
5. Assistants vétérinaires	32
6. Infirmiers vétérinaires	86
7. Aide-infirmiers vétérinaires	124
8. Groupements vétérinaires	23

Source : Projet de Développement Rural du Nord-Est du Zaïre, BPI-Ituri II. Programme prévisionnel d'Activités, 1984.

Il existe un abattoir moderne à Bunia ayant une capacité de 20.000 à 25.000 bêtes par an, et une charcuterie à Soleniama (près de Bunia) dont les chiffres de production ne sont pas disponibles.
Le cheptel animal est très important dans l'Ituri, à en juger par le nombre de tueries : chaque collectivité a au moins une petite tuerie et parfois plus selon la taille de la collectivité. Les tueries sont situées dans les petites villes, soit à la campagne, près d'un bassin d'immersion ou d'un dispensaire vétérinaire. Certaines tueries rurales ont une annexe servant au séchage des cuirs, ventilées de trois côtés par des grillages et équipées de cadres en bois pour le séchage par suspension.

b) Superficie à vocation pastorale dans l'Ituri.

La sous-région de l'Ituri qui a son siège administratif à Bunia a une superficie de 62.000 Km2 et se divise en 5 zones administratives : Irumu, Djugu, Mahagi, Aru et Mambasa. Toutes les étendues occupées par l'élevage se répartissent en 3 secteurs comprenant :

- le secteur Sud : Irumu Ouest, Irumu Est et Bunia; zone de Mambasa.
- le secteur Centre : Mahagi et Djugu ;
- le secteur du Nord: Aru Nord et Aru Sud.

La délimitation des pâturages permanents (PP), jardins agrostologiques (JA) et Kraals (K) est faite de la manière suivante :

Tableau II.36 : Répartition des pâturages permanents (PP), jardins (JA) et Kraals agrostologiques dans l'Ituri

Secteur	Nombre		
	PP	JA	K
Aru Nord	14	12	25
Aru Sud	7	12	37
Djugu	17	33	125
Mahagi	13	20	142
Irumu Est	6	18	59
Irumu Ouest	20	17	56
Total	77	112	444

Source : Projet de Développement du Nord-Est du Zaïre, BPI-Ituri II. Programme Prévisionnel d'activités, 1984.

D. Etat sanitaire des élevages dans le Haut-Zaïre

1. La Tshopo

Le problème de la santé animale se pose avec acuité dans la sous-région de la Tshopo. Le traitement tant préventif que curatif est inexistant. Etant donné le manque de produits vétérinaires et des équipements adéquats, la santé des élevages est précaire. Le tableau qui suit résume quelques maladies rencontrées dans la Tshopo. Un médecin vétérinaire a été affecté dans cette sous-région en 1985.

Tableau II.37 : Principales maladies rencontrées dans la Tshopo.

Zone	Espèce	Maladies	
		Dénomination	Moyens de lutte
Bafwasende	- Félidés	- Rage	- Vaccination
	- Canidés	- Rage	- Vaccination antirabique
		- Ascaridiose	- Traitement par thibenzole ou par phenothiazine
		- Téniose	- Traitement par antiphen.
	- Volaille	- Pseudo peste aviaire.	- Vaccination
		- Typhose aviaire.	- Vaccination
		- Variole aviaire.	- Vaccination
		- Ascaridiose	- Traitement par thibenzole.
		- Coccidiose	- Traitement par phenothiazine
			- Traitement par sulfamezathine
	- Caprins et Porcins.	- Strongylose	- Traitement par thibenzole
		- Ascaridiose	- Traitement par thibenzole
Banalia	- Bovins	- Piroplasmose	- Traitement par Acaprin ou Berenyl.
		- Theileriose	- Traitement par Berenyl ou Acaprin.
		- Anaplasmose	- Traitement par Berenyl ou Acaprin.
	- Canidés	- Rage	- Vaccination antirabique
		- Ascariciose	- Traitement par thibenzole
		- Ankylostomiase.	- Traitement par thibenzole
		- Strongylose	- Traitement par thibenzole
	- Volaille	- Peste aviaire.	- Vaccination
		- Typhose aviaire.	- Vaccination
		- Cholera	- Vaccination.

(suite). tableau II.37

Zone	Espèce	Maladies	
		Dénomination	Moyens de lutte
Banalia	- Caprins et Porcins	- Ascaridiose	- Traitement par thibenzole
		- Ankylostomiase	- Traitement par thibenzole
		- Strongylose	- " " "
		Autres maladies rencontrées dans la zone de Banalia	
		- Abcès	
		- Plaies	
		- Gales	
		- Fracture	
		- Diarrhée	
Isangi	- Canidés	- Ascaridiose	- Vermifuge
		- Ankylostomiase	- "
	- Caprins	- Ascaridiose	- "
		- Ankylostomiase	- "
		- Strongylose	- "
	- Porcs	- Métastrongylose	- "
		- Anguillulose	- "
	- Volaille	- Coccidiose	- Traitement par thibenzole
Basoko	- Bovins	- Distomatose	- Traitement au tetrachlorure de carbone.
		- Anguillulose	- Vermifuge
	- Canidés	- Ascaridiose	- "
		- Ankylostomiase	- "
	- Caprins	- Ascaridiose	- "
		- Ankylostomiase	- "
		- Strongylose	- "
	- Porcs	- Métastrongylose	- Traitement par vermifuge
		- Anguillulose	- Traitement par vermifuge.

(suite) tableau II.37

Zone	Espèce	Maladies	
		Dénomination	Moyens de lutte
Ubundu	- Caprins + Canidés	- Ankylostomiase	- Vermifuge
	- Bovins	- Verminose	- Vermifuge
	- Caprins	- Eczéma	- Dippage
	- Porcins	- Tiques	- Dippage
	- Volaille	- Peste aviaire	- Vaccination
		- Diphtérie aviaire	- Vaccination
		- Coccidiose	- Traitement par phenothiazine ou sulfamezathine.

Source : Rapports de l'Inspection sous-régionale de l'Agriculture, 1985.

2. Haut-Uélé

Le manque d'équipement vétérinaire et d'élevage constitue le problème majeur auquel sont confrontés les éleveurs. A cela s'ajoute l'insuffisance de moyens financiers.

La sous-région dispose d'un médecin vétérinaire à Isiro et de quelques agents vétérinaires pour s'occuper de la santé. En plus, les élevages des zones de l'Est de la sous-région du Haut-Uélé bénéficient de l'assistance non moins appréciable du BPI en médicaments et autres produits vétérinaires; les autres sont plutôt informés par la radio des missionnaires dont le BPI se sert pour être en contact avec les éleveurs.

Les foyers de quelques maladies rencontrées sont centrés dans les zones suivantes :

Tableau II.38 : Localisation de foyers de maladies dans le Haut-Uélé

Maladies	Zone de localisation	Moyens utilisés pour les combattre
Rage	Wamba	A part le vaccin, il n'y a pas de traitement curatif
East Coast	FAradje	Destruction des tiques par dippage ou aspersion à l'insecticide Ecktafos ou Rhodiacine.

Source : Inspection de l'Agriculture, zones de Wamba et Faradje, 1984.

3. Ituri

L'état de santé du cheptel animal de l'Ituri est plus que satisfaisant à cause de l'encadrement adéquat dont il bénéficie de la part du Bureau Projet Ituri. Ceci est rendu possible grâce aux fonds et au personnel de santé dont dispose le projet.

Bien que le cheptel animal soit victime de quelques maladies dangereuses, le problème de santé animal s'est considérablement amélioré grâce à un vaste programme de vaccination entrepris par le B.P.I. contre les principales maladies enregistrées au cours des années antérieures. Parmi les vaccinations et autres mesures prophylactiques, il faut mentionner :

- vaccination anti-charbon symptomatique,
- vaccination anti-arabique,
- vaccination anti-pseudo peste aviaire,
- vermifugation,
- balnéation,
- aspersions.

Du côté de la santé animale, les réalisations du projet BPI sont consignées dans le tableau II.39 et comparées aux objectifs de 1984.

Tableau II.39 : Réalisations et objectifs principaux en santé animale (000 têtes et % du cheptel).

Activités	Effectif concerné en 1983.	Réalisations 1983	Objectifs 1984
Vaccination anti-charbon symptomatique.	341	(268) 79 %	40 %
Vaccination anti-peste bovine.	-	-	300 %
Vaccination anti-brucellique.	62	0	-
Vermifugation (nombre de fois par an).	341	(241) 71 % (1 fois)	35 %
Balnéations Acaricides	341	(4.703) 67 %	70 %
Aspersions) 24 fois/an		804	

Source : Projet de Développement Rural du Nord-Est du Zaïre, BPI-Ituri 2. Programme prévisionnel d'activités 1984, 4ème version.

4. Bas-Uélé.

Les maladies et accidents ci-après font l'objet des soins administrés aux animaux dans la sous-région de Bas-Uélé. Il s'agit de :

- la rage
- la gale (canine et caprine)
- la trypanosomiase
- la peste aviaire
- la typhose et la diphtérie aviaire
- la verminose, principalement l'ankylostomiase et l'ascaridiose,
- l'avitaminose doublé du rachitisme
- la maladie de carré
- différentes inflammations notamment les otites
- les abcès et
- diverses fractures.

E. Normes biologiques

L'élevage de la sous-région de l'Ituri révèle des indicateurs de production animale très satisfaisants. Les normes biologiques moyennes de l'élevage bovin de l'Ituri se présentent comme suit (1) :

- Taux de mortalité :	- Veaux 0-1	: 25 %
	- Adultes	: 6 %
- Taux de fécondité :		65 %

En général, la région du Haut-Zaïre présente les indicateurs de production animale suivants pour les bovins :

- Taux de natalité moyen	: 38 %
- Taux de mortalité moyen	: 3 %
- Taux de fécondité moyen	: 40 à 50 %

II.3.1. Secteur moderne

La région du Haut-Zaïre renferme d'énormes potentialités pour le développement de l'élevage du gros-bétail. Elle regorge de vastes savanes qui conviennent comme pâturages.

Fort malheureusement, cette situation n'est pas mise à profit et toutes les activités d'élevage sont essentiellement aux mains de petits paysans. Cependant, il existe un certain nombre de privés ou de missions religieuses qui détiennent des effectifs bovins assez importants dans des fermes ou stations zootechniques. C'est le cas de l'INERA, Isia-frères, PLZ Lukutu dans la Tshopo, des élevages et plantations de Kibali-Ituri disposant de 486 têtes de gros-bétail, de la Ferme de Rutu ayant 87 têtes à Aba et de la Ferme de Mr. Christo-Takis dont l'effectif peut atteindre 70 têtes.

Des privés et missionnaires disséminés par-ci par-là dans la région, initient l'élevage du petit bétail. Ils créent, avec leurs moyens propres, des élevages à caractère purement spéculatif ou commercial. Leurs élevages sont tenus par des ouvriers qu'ils forment et encadrent eux-mêmes.

---

(1) Source : Rapport Evaluation phase I BIRD.

Le secteur moderne compte un grand nombre de têtes de bétail élevées dans plusieurs ranches établis avant l'accession du pays à l'indépendance. Ces ranches sont exploités actuellement, soit par des sociétés privées (Office des Mines d'Or de Kilomoto) ou confessions religieuses, soit par l'Etat (INERA/Station de Nioka, soit par des particuliers. Ils fournissent généralement de la viande et des produits laitiers à leurs employés, à certaines sous-régions du Haut-Zaïre et aux grands marchés de Kinshasa. Les principaux propriétaires du gros-bétail sont les Hima, les Lugware et les Alur.

L'élevage du gros-bétail du secteur moderne a connu une grande expansion pour deux raisons :

- diminution des mortalités et augmentation de fécondité à cause des campagnes de santé animale ;
- faiblesse de la commercialisation qui n'arrive pas à absorber les surplus d'animaux.

Il importe également de signaler que le rajeunissement du troupeau est sensible; la ration vaches/génisses est passée de 2,73 en 1978 à 2,37 en 1983.

Il importe de souligner que le grand centre de recherche pour la production et l'hygiène animale de Nioka a été remis sur pied grâce à une assistance technique et des capitaux allemands. Cette station de 11.000 ha se situe au milieu de la zone du Bureau Projet Ituri. Administrée actuellement par le Département de la Recherche Scientifique (INERA), elle reste le centre où se poursuit une recherche pratique et bien documentée sur la production animale et les pâturages pour le développement futur de l'élevage dans la sous-région d'Ituri.
Les efforts de cette station visent à rétablir le programme d'élevage bovin pour les races Bahema, Lugware, Alur et des croisements Shiwal/Sindhi Rouge. Des études d'hygiène animale ont été entreprises et plusieurs expérimentations de recherche pratique sur le contrôle des parasites ont été entamées. La station poursuit un travail de diagnostic pour la sous-région en utilisant des laboratoires de recherche aménagés.

Organisation zootechnique (en 1983)

La région du Haut-Zaïre compte au total 6 stations zootechniques dont l'objet principal est la diffusion des géniteurs sélectionnés et améliorés. Ces stations sont :

a) Station de Kibibi : à Kisangani, actuellement propriété privée Elle est sans aucune activité et son infrastructure est sérieusement endommagée.

b) Station de l'INERA à Nioka

c) Station de Dili : Propriété privée : Elle comprend 38 capridés, 38 suidés et 176 ovins.

d) Station de DIANGO

L'exploitant actuel est : l'ACOOPELI
Nombre de bétail : 216 têtes

e) Station de Mutenapa : ACOOPELI
Nombre de bétail : 176 têtes

Tableau II.40 : Relevé du cheptel aux mains des missionnaires et écoles dans la sous-région de la Tshopo (en nombre de têtes) 1982-1984

Zones	Bovidés			Suidés			Capridés			Ovidés			Gallinacés			Palmipèdes			Lapins			Colombes		
	82	83	84	82	83	84	82	83	84	82	83	84	82	83	84	82	83	84	82	83	84	82	83	84
Bafwasende (école Itaf)							15	15			1			38	45						2		45	-
Banalia (ITA Bengamisa		26		48	10		4	5																
Isangi catholique et INERA/Y'bi	12		47	53		284	264		3	2		20	82	92		13			18			16	18	
Ubundu				48	5		37	30		32	54			29	106		19	30	12	3				-
Yahuma Catholique Protestant Kimbanguiste				22		191	102	35	37	9	7		81	53	2	52	71	1		5		300	422	-
Total (1)	12	26	47	171	15	475	422	85	40	43	62	20	163	212	153	65	90	31	30	8	2	316	485	

Source : Rapport annuel de l'Inspection sous-régionale de l'Agriculture de la Tshopo, Yangambi, septembre 1985.

(1) : Sans statistiques de la zone de Basoko pour 1983 et 1984 et sans celles d'Opala (Total partiel).

Tableau II.41 : Relevé du cheptel par catégories d'éleveurs privés dans la zone de Basoko/Tshopo 1983-1984
(nombre des têtes)

Exploitant	Catégorie	1983	1984
KAWA KLOMO	Bovidés :	29	25
	- taureaux	1	2
	- taurillons	3	4
	- vaches	18	14
	- génisses	7	5
	Capridés :	120	76
	- boucs	16	10
	- chèvres	60	49
	- chevreaux	44	17
	Suidés :	107	124
	- verrats	3	10
	- truies	36	40
	- gorets	38	48
	- porcelets	30	26
	Ovidés :	56	43
	- béliers	8	6
	- brebis	32	29
	- agneaux	16	8
SOCIT	Bovidés :	28	25
	- taureaux	2	3
	- taurillons	4	5
	- vaches	12	11
	- veaux	4	2
	- génisses	6	4
	Capridés :	67	14
	- boucs	8	1
	- chèvres	21	7
	- chevreaux	10	3
	- chevrette	28	3
	Suidés :	25	8
	- verrats	8	1
	- truies	5	3
	- porcelets	4	4
	- gorets	8	-

Source : Inspection sous-régionale de l'Agriculture Yangambi, septembre 1985.

Tableau II.42 : Relevé du cheptel animal par catégorie d'éleveurs au Bas-Uélé.

Zone Buta (missionnaires catholiques)

		1983	1984	Total de l'année 1984
Bovidés	Taureaux	20	21	
	Vaches	9	22	
	Génisses	13	14	
	Taurillons	7	9	
	Veaux	15	23	89
Suidés	Verrat	-	3	
	Truies	-	10	
	Porcelets	-	19	
	Castrat	-	1	33
Capridés	Boucs	-	1	
	Chèvres	-	5	
	Chevreaux	-	9	15
Leporidés		-	42	42

Zone d'Aketi

Mission catholique Aketi

	1983	1984
Suidés	8	6
Capridés	-	-
Gallinacés	38	10
Palmipèdes	-	5
Pigeons	18	25
Cobayes	10	15
Lapins	18	10

Mission catholique Likati

Suidés	100	45
Ovidés	1	-
Capridés	20	15
Gallinacés	120	78
Cobayes	15	20
Palmipèdes	18	25
Lapins	10	15
Pigeons	15	25

Mission protestante Likati

Suidés	10	15
Capridés	11	8
Gallinacés	36	45
Palmipèdes	-	5
Cobayes	5	8

Source : Rapport annuel de l'Inspection sous-régionale de l'Agriculture et du Développement Rural (Bas-Uélé), Buta, Août 1985.

II.3.2. Secteur traditionnel.

L'élevage pratiqué par un grand nombre de la population est du type traditionnel. Le cheptel traditionnel se compose principalement de chèvres, moutons, porcs, bovins et d'un nombre important de volailles. En général, il s'agit de races locales améliorées, mais très rustiques. Ces animaux qui relèvent du secteur traditionnel ne sont pas nourris, ils ne reçoivent pas de soins et vivent en divagation dans la nature. Dans la région du Haut-Zaïre, principalement dans la sous-région de l'Ituri, on élève les bovins. Le petit bétail, plus particulièrement les porcs et la volaille, appartient aux petits fermiers.

L'élevage dans ce secteur est pratiqué, soit pour leur subsistance, soit pour des fins commerciales ou encore par coutume tribale.

L'évolution du cheptel traditionnel a la même tendance que celle du secteur moderne selon l'espèce animale prise en considération. Le gros-bétail a pénétré dans la région par la voie du métayage ; acquisition auprès de certaines institutions,des entreprises pastorales privées et des missions religieuses.

II.3.3. Problèmes rencontrés.

Les multiples problèmes rencontrés dans le domaine de l'élevage du Haut-Zaïre peuvent être résumés comme suit :

- Manque de produits pharmaceutiques d'usage vétérinaire.
- Manque d'aliments appropriés pour les bêtes
- Difficultés d'approvisionnement en géniteurs (afin de développer l'élevage).
- Abus d'autorité de la part des agents de l'ordre qui ravissent le bétail des petits éleveurs.
- Destructions de bétail causées par des fauves dans le cheptel vivant.
- Manque du matériel tant vétérinaire que d'élevage et surtout dégradations de l'état des abattoirs et de tueries ne permettant pas un suivi sanitaire et zootechnique

- Bas niveau technique des éleveurs
- Caractère quelque peu artisanal et même archaïque des méthodes de production.
- Manque d'organisation des élevages et de commercialisation.
- Manque de chambres froides et camions frigorifiques pour le stockage et le transport des carcasses de viande du lieu de production aux marchés.
- Difficultés dans le suivi zootechnique des effectifs du cheptel :

  remplissage faussé des formulaires du recensement et des calculs des paramètres : entrées (naissance, achats, échanges, etc...) sorties (mortalité, vente, autoconsommations, etc...) ;

  fausse déclarations par les éleveurs. Certains collaborent bien avec les agents encadreurs du BPI et d'autres trichent manifestement dans la cohérence de leurs déclarations.

- En matière de santé animale, il importe de souligner les coûts très élevés de certains vaccins et le peu de cas évoqués par les éleveurs en ce qui concerne certaines maladies dont les effets sont difficilement quantifiables rendant ainsi irréalistes les objectifs de leur encadrement par le BPI.

II.3.4. Observations.

Il n'y a apparemment aucun problème géophysique qui puisse empêcher le développement de l'élevage de gros-bétail dans l'ensemble de la région du Haut-Zaïre, surtout dans la partie constituée de savane. Les conditions physiques du milieu (climats, végétation et sols) y sont favorables.

Cependant, il existe des particularités qui méritent l'attention au niveau des sous-régions prises individuellement.

II.3.5. Recommandations.

Afin d'améliorer la situation de l'élevage dans la région du Haut-Zaïre, il faudra donc :

- procurer les moyens de déplacement et le support logistique nécessaire au service sous-régional de la production et santé animales afin de permettre à ce service d'être efficace dans ses actions ;
- améliorer l'approvisionnement en médicaments et produits vétérinaires nécessaires ;
- soutenir et développer les opérations d'encadrement des élevages traditionnels ;
- assurer une prophylaxie sanitaire efficace.

II.4. La pêche.

La traversée de la région par le fleuve et plusieurs rivières a favorisé l'activité de la pêche. Ce sont des pêcheurs traditionnels surtout les "Lokele" qui sont spécialisés dans cette activité.

A côté du fleuve et des rivières, le Haut-Zaïre possède l'un des lacs les plus poissonneux du pays, le lac Mobutu,où était pratiqué jadis la pêche industrielle. On dénombre au cours de la période 1982-1983, 466 pêcheurs ruraux dans le Haut-Uélé sur les 1.619 que compte la région du Haut-Zaïre. Les chiffres du recensement des pêcheurs pendant cette période sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau II.43 : Effectif de pêcheurs artisanaux et ruraux dans le Haut-Zaïre, 1982-1984

Sous-Région	Nombre de pêcheurs				Total		
	Artisanaux		Ruraux		Artisanaux	Ruraux	Artisanaux
	1982-1983	1984	1982-1983	1984	1982-1983	1984	1985
1. Ville de Kisangani	500	-	93	-	593	-	-
2. Tshopo	15.000	16.040	385	-	15.385	16.040	-
3. Bas-Uélé	-	-	31	203	31	203	26
4. Haut-Uélé	-	-	464	-	464	-	676
5. Ituri	986	-	646	-	1.632	-	-

Source : Coordination régionale dé l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, Rapports annuels 1983 et 1984.

Les pêcheurs traditionnels utilisent le matériel de pêche suivant : filets, sennes manuelles, pirogues sans moteurs, éperviers, hameçons et nasses. Il faut souligner que ce matériel essentiel de pêche est rare .

Les statistiques établies par la Coordination régionale de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme révèlent que la production de poissons dans le Haut-Uélé, plus particulièrement à Bamakania dans la zone de Dungu, est de l'ordre de 21.960 kg, soit 21.560 kg de poissons frais et 400 kg de poissons salés (1982-1983). En 1985, le Haut-Uélé a produit 26.419 tonnes de poissons frais; 3892 tonnes de fumés et 45 tonnes des poissons salés.

Watsa a produit plus des poissons frais (24.099 Tonnes dans la rivière Kibali) et Dungu 2.050 tonnes de poissons frais. La sous-région de la Tshopo ne connaît que la pêche artisanale. Le nombre de pêcheurs traditionnels ou ruraux peut être évalué à plus ou moins 15.000. Evidemment, le recensement des pêcheurs n'a pas encore atteint toutes les 67 collectivités réparties dans les 7 zones que compte la sous-région. Néanmoins, on estime que 10 % des hommes adultes vivant dans le milieu rural pratiquent la pêche. L'effectif de pêcheurs a connu une légère augmentation. Pour la Tshopo où on trouve le plus grand nombre de pêcheurs, leur effectif est passé de 15.385 à 16.040 pêcheurs artisanaux entre 1982 et 1984.

Les pêcheurs sont tenus à payer la taxe de permis rural ou artisanal de pêche. Celle-ci a été fixée à 75,00 Z à partir du 26/10/1983 suivant l'arrêté départemental n° 0001/CCE/ADRE/83 du 26/01/83. En plus, il faut mentionner les taxes imposées sur les matériels de pêche. Les pêcheurs artisanaux sont, en outre, obligés de payer la taxe de pirogue, laquelle s'élève à 25 Z/an et celle de filets qui est de 30 Z/an. Les taxes de pirogues et des filets sont destinées à l'Etat, tandis que celle sur le permis de pêche va à la collectivité.

Le Bas-Uélé dispose des potentialités certaines en matière de pêche, mais elles sont sous-exploitées par manque d'organisation. La seule pêcherie artisanale reconnue de nos jours est celle de Liguga située à 120 km de Buta sur la rivière Uélé. Toute l'activité de la pêche est entre les mains des pêcheurs traditionnels.

D'après les rapports annuels 1984 de la Coordination régionale de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, Haut-Zaïre, 203 pêcheurs ruraux ont été recensés dans le Bas-Uélé.

Le nombre de pêcheurs ruraux rencensés peut être inférieur au nombre effectif de pêcheurs. Néanmoins, tous les pêcheurs ruraux du Bas-Uélé évoluent sur trois biefs naturels de pêche, à savoir les rivières Uélé, Itimbiri et Télé.

Selon le même rapport, la production de poisson réalisée dans le Bas-Uélé était estimée à 10 tonnes en 1984 (tableau II.45).

Tableau II.44 : Production de poissons dans le Haut-Zaïre en 1984
(en kilogramme)

Sous-région	Poissons frais	Poissons fumés	Poissons salés	Total
Tshopo	2.160	-	-	2.160
Bas-Uélé				
	7.576	2.289	45	9.910
Haut-Uélé (Dungu)	1.315	925	675	2.915
Ituri (Aru)	106.500	55.059	27.414	188.973
T o t a l	117.551	58.273	28.134	203.958

Source: Coordination régionale de l'Environnement et Conservation de la Nature, Kisangani, septembre 1985.

Pour assurer une reproduction régulière de poissons, la pêche par empoisonnement d'eau, l'utilisation des filets de moins de 3 pouces et la capture des alevins sont interdites sur toute l'étendue de la sous-région.

Quant à la commercialisation, le poisson est souvent vendu frais, fumé ou salé. Il est cependant difficile de connaître la production et les espèces de poissons qui sont autoconsommés ainsi que la partie qui va effectivement au marché. Le métier des pêcheurs est généralement un métier à temps partiel, c'est-à-dire que le plus souvent le pêcheur est aussi agriculteur.

II.4.1. Types de pêche.

La pêche pratiquée dans la région du Haut-Zaïre peut être divisée en deux secteurs :

- La pêche artisanale
- La pêche industrielle.

II.4.1.1. La pêche industrielle

Cette pêche est très importante pour le marché national. Elle se pratique principalement au niveau du lac Mobutu, dans la sous-région de l'Ituri.

II.4.1.2. La pêche artisanale

Elle est pratiquée par les pêcheurs disposant de pirogues, de filets et de hameçons. C'est ce genre de pêche qui est d'usage dans la sous-région de la Tshopo. Elle est pratiquée au fleuve et dans des rivières. Les chiffres les plus récents de la production de poissons dans le Haut-Zaïre sont donnés dans le tableau II.45. On remarque que l'Ituri contribue pour 93 % de poissons de la production régionale. En outre, elle fournit le plus de poissons sur les marchés locaux.

II.4.2. Principaux biefs poissonneux

Les rivières qui drainent la région ont des eaux dont la valeur halieutique varie de faible à moyenne. Les paysans pêcheurs habitent le long de grands affluents tels que la Lomami, l'Aruwimi, la Lindi et la Tshopo ainsi que le long du fleuve et de nombreuses rivières telles que le Bemili et l'Avakubi. En plus, il faut mentionner que la région disposait d'un nombre important d'étangs piscicoles.
Ces étangs piscicoles qui, du reste, appartiennent à l'Etat Zaïrois, sont tous abandonnés; ils sont devenus le refuge de tous les reptiles. En dépit de ceci, la région offre des possibilités considérables d'exploitation piscicoles.

II.4.3. Contraintes au développement de la pêche

Les contraintes au développement de la pêche dans le Haut-Zaïre sont les suivantes :

1) Pénurie de matériel de pêche : filet, fils, hameçons, moteurs hors bord, etc... Les pêcheurs utilisent seulement les parasoliers.

2) Absence quasi totale des appareils frigorifiques des congélateurs nécessaires pour la conservation et l'insuffisance de moyens de transport.

3) Manque d'encadrement. Les projets d'encadrement des pêcheurs devraient être mis sur pied pour améliorer la production, vulgariser les méthodes de conservation de poissons, assurer la commercialisation et faciliter l'achat des matériels et engins de pêche aux pêcheurs.

4) Effectif en personnel qualifié très faible.

Quant à la pisciculture, on observe parmi les contraintes auxquelles les paysans font face que :

- les étangs piscicoles ne sont pas entretenus et se trouvent dans un état piteux. Ceci par suite de manque de matériel requis;
- les aliments de base pour nourrir les poissons manquent;
- le manque d'encadrement technique et des crédits nécessaires pour relancer et développer la pisciculture.

II.5. La chasse.

L'importance de la chasse comme source de protéïnes animales ne fait l'ombre d'aucun doute.

Dans le Bas-Uélé, la chasse constitue en effet la source la plus importante des protéïnes animales. La chasse est pratiquement entre les mains des paysans. Il a été difficile de connaître avec exactitude le nombre de chasseurs, ainsi que leur production.

La Coordination sous-régionale de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme gère une seule réserve de chasse localisée dans la collectivité Mongazulu, dans la zone de Buta et un domaine situé à Digba dans la zone d'Ango. La superficie de ces concessions n'est pas connue et le personnel y oeuvrant n'est doté d'aucun engin pouvant assurer sa mobilité sur le terrain. Comme mesure de protection de la faune, la chasse est réglementée par le décret du 11 avril 1937 qui fixe la période d'ouverture et de fermeture de chasse dans la Région. Pour la sous-région du Bas-Uélé, cette période va du 20 juin au 20 octobre.

Il se fait malheureusement que cette période réglementée n'est souvent pas respectée. La chasse n'est exploitée que par des personnes possédant un permis de chasse dans le Haut-Uélé. Pour obtenir un permis de chasse, il faut avant tout présenter à l'autorité de tutelle le permis de port d'arme et le certificat d'enregistrement du fusil dont le chasseur aura besoin. Il faudra également que le chasseur dispose d'un calibre approprié à la chasse.

La coordination régionale de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme a enregistré, au cours de l'année 1982, 298 cas de livraison dont 36 permis sportifs de petite chasse, 18 permis sportifs de grande chasse, 34 petits permis de tourisme, 15 grands permis de tourisme, 190 permis ruraux de chasse et 5 permis scientifiques. Les livraisons dont il est question ici concernent bien toute la région du Haut-Zaïre. Il en est de même pour la liste des chasseurs recensés au cours de l'année 1982.

Bien que la chasse soit bien exploitée dans le Haut-Uélé, la coordination sous-régionale de l'Environnement et Conservation de la Nature n'identifie aucune réserve de chasse.

Trois types de gibiers sont fréquemment chassés : Cephalophus Sylvicutor, Loxodonta (toutes les espèces) et Cercopithecus dont les espèces sont Colobus ambycicus, Potamocherus porcus, Cynocéphalus, Pan troglodyte et Okapia Johnstonia. Il convient de signaler ici que l'éléphant fait l'objet d'un braconnage pour sa pointe d'ivoire. Le perroquet gris et le chimpanzé sont aussi en danger d'extinction au même titre que l'éléphant.

La chasse est aussi pratiquée dans la Tshopo. En effet, le produit de chasse couvre une bonne partie de la demande combien croissante de la population en protéines animales de cette sous-région.

Il existe une réserve de chasse, mieux connue sous la dénomination du "Parc de la Maiko". Ce parc héberge les espèces Okapi, gorilles et éléphants, localisées plus précisément dans les collectivités de Barumbi, de Bakumu et d'Angungu. A part cette réserve, toutes les autres parties de la région forment des zones libres en matière de chasse.

Il existe aussi une réglementation officielle pour la chasse. Il a été établi un calendrier d'ouverture et de fermeture de chasse. Les chasses individuelles ou en groupe sont soumises à l'obtention préalable d'une autorisation, d'un permis de chasse. La chasse n'est pas permise entre la période allant du 15 octobre au 15 février dans la région, selon la lettre n° 143/DA R/S-Coord/83 du 9/9/83. En plus, les autres diverses autorisations requises pour la chasse sont définies dans l'ordonnance n° 79/244 du 16/10/1979. Il existe cependant des exceptions en ce qui concerne la fermeture de la chasse. En cas de sécheresse dans une collectivité ou zone par exemple, comme le gibier est la seule source de protéines, la chasse peut ne pas être réglementée. Ce calendrier n'a pas été respecté en 1984 par rapport aux années antérieures où il était de rigueur.

Les modalités d'octroi d'un permis de chasse sont simples. En effet, le réguérant se présente auprès de l'autorité compétente muni d'un permis de port d'arme. Il paiera une taxe y relative et obtiendra son permis qui portera ses effets durant la période d'ouverture de la chasse, c'est-à-dire du 15/03 au 15/10, sauf en ce qui concerne la sous-région du Bas-Uélé (cfr. supra).

II.6. Exploitation forestière

L'importance du bois en tant que générateur de devises est incontestable. Aussi son exploitation fait l'objet d'une réglementation. Malheureusement les forêts sont systématiquement dévastées sans aucun programme de reboisement. Si des mesures adéquates ne sont pas prises à temps d'ici-là, toutes nos ressources forestières risquent de disparaître.

II.6.1. Gestion des forêts.

L'objectif principal fixé par le service de gestion des forêts est de rationaliser les exploitations forestières. Au décret du 11 avril 1949, statuant sur le régime forestier du Congo s'est ajouté des modifications (Décret du 15 mai 1950) suivies d'une série d'ordonnaces dont voici la liste ci-après :

a) Ordonnance d'application de portée générale.

- Ordonnance n° 52/387 du novembre 1950 de reboisement.
- Ordonnance n° 52.139 du 15 février 1955 exonération du paiement des redevances forestières par les collectivités locales.
- Ordonnance n° 93/233 du 13 août 1973 portant réglementation de l'assistance et de la perception des taxes et redevances en matière administratives, judiciaires et domaniales.

b) Ordonnance et Arrêtés publiés en 1976, 1977, 1978 et 1979.

- Ordonnance n° 77/023 du 22 février 1977 portant actualisation des taxes et redevances sur l'exploitation forestière en République du Zaïre.
- Ordonnance n° 76/05 du 8 février 1976 fixant les taux et règles d'assiettes de recouvrement des taxes et redevances en matières administratives, judiciaires et domaniales perçues à l'initiative du Département de l'Agriculture.
- Arrêté n° 019/DG/DECNT.87 instruction sur la récolte de Rauwolfia.
- Ordonnance n° 70/244 du 16 octobre 1979 fixant les taux et règles d'assiette et recouvrement des taxes et redevances en matières administratives, judiciaires à l'initiative du Département de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.

II.6.2. Equipement logistique et technique

Dans le cadre du programme national d'assainissement, il était prévu un certain nombre d'équipement pour la coordination de l'Environnement. Cet équipement n'est jamais parvenu à destination pour être utilisé afin de répondre aux urgences des bureaux. Le personnel des chantiers de reboisement doit payer lui-même ses outils de travail, et ce pour conserver son emploi. Aucun matériel n'a donc été renouvelé depuis 1960.

II.6.3. Processus pour l'obtention d'un permis de coupe

Comme la coordination ne possède aucun moyen de déplacement, elle demande à l'exploitant de lui défrayer le coût de transport pour se rendre sur les lieux de la coupe. Le Haut-Zaïre étant une région très vaste (plus de 500.000 km2), seules les entreprises rayonnant autour de Kisangani ou celles sises près d'un chef-lieu de zone ou d'un chantier forestier de l'Etat, ont possibilité d'être visitées pour la livraison d'un permis de coupe.
S'il s'agit d'un nouvel exploitant, la région se base sur le rapport d'un agent de la zone ou de la sous-région, rapport indiquant si le matériel d'exploitation décrit sur la demande existe réellement. S'il est question d'un renouvellement, la région s'assure que le demandeur remplit régulièrement ses rations trimestrielles, qu'il paie les redevances forestières et qu'il n'a pas de litiges. Concernant les nouvelles demandes, les choses ne semblent pas marcher très bien, car la coordination, faute d'un service de cartographie , manque plusieurs cartes de zone et ne peut avec certitude allouer des superficies. Ceci risque d'entraîner des empiettements sur les réserves forestières ou la superposition des permis de coupe accordés.

Dans le Haut-Zaïre, le volume exploitable n'est pas soumis à un minimum tolérable. La densité moyenne totalisée sur les demandes de permis de coupe étant de 11 m3 à l'hectare et le volume moyen abattu étant de l'ordre de 7 à 8 m3 à l'hectare, le problème de densité ne se pose pas.

II.6.4. Reboisement

La situation du reboisement dans la région du Haut-Zaïre est tragique. La main-d'oeuvre affectée aux chantiers de reboisement n'arrive pas à protéger les réserves forestières : dix-huit réserves sont déjà classées comme détruites ou en voie de destruction.
A la coordination régionale, on ne possède aucune carte indiquant les limites des réserves forestières et des anciennes plantations. Il est plus qu'urgent que l'on y crée une cellule de reboisement et que l'on place à sa tête un forestier professionnel qui pourra réinventorier ce qui reste des réserves forestières et établir les plans de protection et de restauration.

II.6.5. Réserves forestières gardées et entretenues

Le Haut-Zaïre dispose de 13 réserves gardées et entretenues, il s'agit notamment de la :

1.- Réserve forestière de Masako, zone de Kisangani
2.- Réserve forestière de Ngene-Ngene, zone d'Ubundu
3.- Réserve forestière de km 25 Route Rail, zone d'Ubundu
4.- Réserve forestière de Babagulu, zone d'Ubundu
5.- Réserve forestière de Lokombe-Lombe, zone d'Isangi
6.- Réserve forestière de Bosulo, zone d'Isangi
7.- Réserve forestière de Mombongo, zone de Yahuma
8.- Réserve forestière de Mandoko, zone d'Aketi
9.- Réserve forestière de Likati, zone d'Aketi
10.- Réserve forestière de Dulia, zone d'Aketi
11.- Réserve forestière de Ngombo, zone d'Aketi
12.- Réserve forestière de Malikuta, zone d'Aketi
13.- Réserve forestière de Rubi, zone de Buta.

II.6.6. Réserves forestières non gardées et en voie de destruction

Les services compétents de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ont enregistré les réserves suivantes :
1.- Réserve forestière de Kaparata, zone de Banalia
2.- Réserve forestière de Nambile, zone d'Ubundu
3.- Réserve forestière de Route Opala, zone d'Opala.

4.- Réserve forestière de Mawagare, zone de Poko
5.- Réserve forestière de Mogboa, zone d'Aketi
6.- Réserve forestière de Besonge, zone de Buta
7.- Réserve forestière de Bwete, zone de Buta
8.- Réserve forestière de Kokondre, zone de Faradje
9.- Réserve forestière de Djugu, zone de Djugu
10.- Réserve forestière de Koreri, zone de Faradje
11.- Réserve forestière de Manzili, zone de Bondo
12.- Réserve forestière de Mangbanhata, zone de Iuta
13.- Réserve forestière de Ngbolin, zone de Buta
14.- Réserve forestière de Bosofe, zone de Buta
15.- Réserve forestière de Mambungu, zone de Buta
16.- Réserve forestière d'Andoma, zone de Buta
17.- Réserve forestière de Mongo, zone de Buta
18.- Réserve forestière de Tobara, zone de Buta.

Commentaires

Bien qu'elles soient protégées, les réserves gardées ne jouissent pas d'une protection intégrale, car le faible effectif tant en gardes forestiers qu'en travailleurs se trouvant dans la région du Haut-Zaïre ne suffit aucunément à maintenir intact l'état de ces réserves, tandis que celles qui ne sont pas gardées sont automatiquement condamnées à disparaître vu que l'esprit de Salongo incite les paysans à étendre leurs cultures à l'intérieur de ces réserves.

Les forêts sont exploitées conformément au décret du 11 avril 1949. L'autorité de tutelle perçoit les redevances sur les permis de coupe de bois, sur les permis de carbonisation, sur les licences d'achat de bois ou de charbon et sur les amendes transactionnelles. Toute la réglementation pour l'exploitation forestière est mentionnée dans la législation forestière en vigueur, soit le décret du 11 avril 1949 et l'ordonnance n° 79/244 du 16 octobre 1979. Pour éviter des exploitations massives et désordonnées, la coordination régionale de l'ECNT doit veiller à l'application stricte du décret précité.

Tableau II.45 : Production forestière de la région 1982-1985

A n n é e	1981	1982	1983	1984	1985
Grumes	51.583 m3	33.496 m3	30.000 m3	52/237 m3	49.831 m3
Bois de feu	7.717 st	8.692 st	-	-	-
Charbon de feu	2.287 T	2.690 T	-	-	-

Sources:- Conseil Régional de Planification de la région du Haut-Zaïre, Département du Plan, août 1985.

- Coordination régionale du Haut-Zaïre, Kisangani, août 1986.

CHAPITRE III : LES FACTEURS DE PRODUCTION

Le Haut-Zaïre, la région la plus étendue du Zaïre, est une région à vocation essentiellement agricole et pastorale. Il dispose d'énormes potentialités qui, si elles étaient judicieusement exploitées, amélioreraient considérablement sa production actuelle.

III.1. Crédit Agricole

A l'instar de leurs homologues des autres régions, les petits paysans du secteur traditionnel n'ont pas accès au crédit agricole à cause des conditions posées par la plupart des institutions financières : les taux d'intérêt imposés sont très élevés, tandis que le délai de remboursement est trop court pour permettre au paysan de générer l'argent. Les petits paysans reçoivent des crédits en nature (semences, engrais ou petit outillage) de la part de certaines institutions paraétatiques tel que le P.N.E. et des sociétés privées comme la SOTEXCO. La création de la Banque de Crédit Agricole a semblé donner cours à de nouveaux espoirs pour le financement du secteur agricole. Dans l'esprit de ses créateurs, cette banque devait octroyer des crédits à court terme et à des taux d'intérêt relativement bas. Mais la conduite actuelle de la B.C.A. semble ne plus se conformer à sa mission sociale. En effet, ses taux d'intérêt sont jugés trop élevés par les opérateurs économiques.

Ce problème de financement ne se pose pas au secteur moderne. Les banques commerciales octroient des crédits de campagne aux agro-industries. La SOFIDE et, depuis 1983, la B.C.A. aussi répondent plus facilement aux demandes de crédits des opérateurs économiques offrent des garanties de remboursement.

III.1.a. Intervention de la SOFIDE

Les interventions de la Société Financière de Développement (SOFIDE) au profit du secteur agricole du Haut-Zaïre n'ont pas été très remarquables au cours des ces dix dernières années (tableau III.1).

Tableau III.1 : Répartition sectorielle des interventions de la SOFIDE dans le Haut-Zaïre (1976-1985) (en milliers de Zaïres).

Année	Agriculture	Elevage* et pêche	Agro-industrie	Total	%
1976	588	-	-	588	5,82
1979	3.035	867	-	3.902	7,55
1981	1.500	545*	-	2.045	1,51
1984	600	12.714*	7.679	20.993	2,22
1985	11.000	5.852	46.504	63.356	3,98

Source : SOFIDE, Kinshasa

* Elevage uniquement.

Jusqu'en 1981, les montants les plus sensibles autorisés se sont élevés à 3,902 et 2,045 millions de Zaïres respectivement en 1979 et 1981 et ont représenté successivement 7,55 et 1,51 % des crédits accordés par cette institution à l'ensemble des régions. Par contre l'agro-industrie n'a bénéficié de l'attention de la SOFIDE qu'en 1985; le montant de dotation (46,504 millions de Zaïres) a représenté 73,40 % des crédits accordés à tout le secteur agricole (agriculture, élevage et pêche, agro-industrie et exploitation forestière comprise au niveau de toute la région.

III.1.b. Intervention de la BCA

La Banque de Crédit Agricole (BCA) est une institution bancaire de droit public. Elle a été créée par l'ordonnance-loi n° 82-162 du 21 octobre 1982. Ses opérations n'ont débuté qu'en décembre 1983.

Dans sa mission, la BCA est appelée à favoriser la création, l'extention ou la modernisation d'entreprises agro-industrielles et autres connexes au Zaïre. A ce jour, la BCA n'a pu octroyer que des crédits à court et moyen termes, en ce qui concerne les agro-industries du Haut-Zaïre.

Le montant total des crédits autorisés par la Banque au 6 mai 1986 est de l'ordre de 13.468 millions de Zaïres. Il représente les 6,98 % du montant global des interventions de cette banque depuis le début de ses activités.

Tableau III.2 : Crédits autorisés par la BCA au 06 mai 1986 (en milliers de Zaïres).

	1984		1985		1986 (06 mai 1986)		TOTAL GENERAL		
	Nombre projets	Montant autorisé	Nombre projets	Montant autorisé	Nombre projets	Montant autorisé	Nombre projets	Montant autorisé	%
Court terme (commerce)	4	6.250	3	3.760	1	3.000	8	13.010	6,07
Moyen terme (production)	1	458	-		-	-	1	458	0,21
Long terme	-	-	-		-	-	-	-	-
TOTAUX	5	6.708	3	3.760	1	3.000	9	13.468	6,98

Source : Banque de Crédit Agricole, Dépliant FIKIN 1986.

III.1.c. Interventions du Fonds des Conventions au Développement (FCD) :

Le Fonds des Conventions au Développement est également une institution de droit public. Il a été créé par la loi n° 79-002 du 7 février 1979 portant institution des conventions de développement entre le Conseil Exécutif et les entreprises industrielles et commerciales. Cette loi a été modifiée et complétée par l'ordonnance-loi n° 83-011 du 1er avril 1983. Le Fonds qui, dès sa création était placé sous la tutelle du Département de l'Economie nationale, est appelé à fusionner avec la Banque de Crédit agricole (B.C.A.).

Parmi les multiples objectifs assignés au Fonds, on note en ce qui concerne le domaine agricole :

- la relance de la production en milieu rural pour permettre l'amélioration du pouvoir d'achat des masses rurales et assainir leurs conditions de vie grâce notamment à la réhabilitation des infrastructures socio-économiques des zones rurales et
- l'intégration du secteur industriel avec le secteur agricole dans la mesure où la plupart des matières premières sont d'origine agricole.

Les interventions du Fonds de Conventions au Développement sont influencées par la localisation des zones d'opération des entreprises conventionnées. Ces entreprises sont généralement situées dans les pôles de développement traditionnel de l'économie Zaïroise dont le Haut-Zaïre fait partie.

Le Haut-Zaïre a commencé à bénéficier des interventions du FCD depuis 1978. De 940.000 Zaïres en 1978, le montant global de ces interventions est passé à 2,055 millions en 1979, 7,010 millions en 1980, 10,839 millions en 1981, 29,239 millions en 1982, 38,467 millions en 1983, 112,352 millions en 1984, 25,714 millions en 1985 et 121,553 millions en 1986. Ce qui ramène ce montant à 348,169 millions.

III.1.d. Interventions des Banques commerciales.

En principe la Banque du Zaïre n'accorde pas de crédits agricoles aux petits exploitants agricoles. Néanmoins, elle autorise le financement des campagnes agricoles par les Banques commerciales.

Selon les rapports de la Banque du Zaïre, le montant global débloqué par ces banques s'est chiffré à 240,543 millions de Zaïres en 1984 et à 260,771 Zaïres en 1985 (tableau III. 3). Ceci représente une augmentation de 8,40 % en deux ans.

Tableau III.3 : Crédits de campagne autorisés par la Banque du Zaïre de 1984 à 1985 (en milliers de Zaïres).

Cultures	1984	1985	1986 (30 septembre)
Manioc	10.131	11.240	17.000
Maïs	19.596	77.425	26.000
Paddy	135.531	138.872	121.456
Arachide	20.426	3.565	2.400
Haricot	40.359	28.169	27.868
Sucre	10.000	0	0
Noix de palme	2.000	1.500	1.500
Fibres	0	0	0
Soja	2.500	0	0
Chenille	0	0	0
TOTAL	240.543	260.771	296.224

Source : Banque du Zaïre, Département des crédits, 1986.

III.2. Les intrants.

Les intrants utilisés par le secteur traditionnel sont : le petit outillage agricole, les semences et les produits vétérinaires. L'usage des engrais est encore à ses débuts. Pour la campagne 1983-1984, le programme national engrais (PNE) a mené des essais d'application des engrais auprès des paysans producteurs de coton, ceux encadrés par la SOTEXCO, dans les secteurs de Dingila, Mawagetu et Zobia (Bas-Uélé). Il était question que ce programme soit élargi jusqu'au niveau de certaines cultures vivrières tels que le maïs, l'arachide et le riz.

III.2.1. Le petit outillage agricole et les engins de pêche.

L'outillage le plus souvent utilisé par le paysan pour ses travaux agricoles est la houe, la "machette" et la hâche. La région du Haut-Zaïre connaît de sérieux problèmes d'approvisionnement en outillage agricole.

Toutefois, par occasion, la distribution du petit matériel agricole se fait par le truchement de certains opérateurs économiques de la région.

L'utilisation des machines pour les travaux agricoles reste encore l'apanage des entreprises organisées.

III.2.2. Semences

La région du Haut-Zaïre connaît une certaine carence en semences de bonne qualité. Les quelques stations de l'INERA qui fonctionnent encore n'arrivent manifestement pas à couvrir les besoins des paysans en semences améliorées. En outre, les centres d'adaptation et de production de semences améliorées (CAPSA) dont dispose la région sont pratiquement à l'état d'abandon.

- a/ Le CAPSA LILANDA-YANGAMBI

Ce centre d'adaptation et de production de semences améliorées est installé dans la sous région de la Tshopo. Elle dispose d'une concession de 165 ha et possède une usine de traitement de manioc dont la vétusté est alarmante.

Le CAPSA est actuellement en veilleuse. Les difficultés rencontrées se résument au manque de fonds de roulement, à la non disponibilité des salaires des travailleurs et à l'inexistence de programme de financement.

- b/ Le CAPSA Bafwasende

Ce deuxième centre de la Tshopo était initialement prévu comme noyau de distribution de semences améliorées aux cultivateurs de la zone de Bafwasende et un terrain de choix pour les travaux pratiques des futurs moniteurs agricoles de l'I.P.A. d'Angasede.

Le centre s'occupait surtout de la multiplication de semences de paddy et de maïs ainsi que des clones de manioc à haut rendement. On y pratiquait aussi l'élevage du petit bétail (ovins et caprins). Aujourd'hui le centre est doté d'un chef du centre et dispose d'ouvriers transférés du CAPSA de Djombe, mais il souffre du manque d'outils aratoires et de moyens de transport.

- c/ Le CAPSA Djombe

Installé dans le Haut-Uélé, ce centre s'est vu retirer une partie de la main d'oeuvre (cfr supra) à cause de son incapacité de fonctionner. Néanmoins, le CAPSA de Djombe a été recement confié à l'UNIBRA/ISIRO sur recommandation de l'autorité politico-administrative de la sous-région. On ose espérer que les activités du centre porteront des fruits dans un avenir très proche.

- d/ Le CAPSA LIKENGA-MASAKO

Ce centre d'adaptation et de production de semences améliorées de la ville de Kisangani n'a pour réalisations qu'un champ de 50 ares planté de paddy et de manioc et d'une palmeraie de 50 ha (entretenue à Losoko). Le champ de 50 ares sert de moyen de survie aux travailleurs impayés du centre.

- e/ Le CAPSA Pimbo.

Unique centre d'adaptation de l'Ituri, ce centre avait pour but de produire et d'approvisionner les cultivateurs de cette sous-région en semences et matériel végétal sélectionné : paddy, maïs, soja, haricot, arachides, boutures de manioc, etc.

Ce centre a été fermé pour cause de restriction budgétaire en 1968. Il comptait un effectif de 20 travailleurs. Le CAPSA est de nouveau en activité depuis 1978. En effet, par sa lettre n° 520/004176/DA/78 du 1er janvier 1978, le Département de l'Agriculture reconfirmait la convention de cession de ce centre au Diocèse de Bunia. La gérance du CAPSA Pimbo continue à être assurée par l'Institut Technique Agricole de la place.

L'unique spéculation des activités du centre est l'élevage du gros bétail. Le cheptel comprend des bêtes appartenant au Département de l'Agriculture et celles revenant à l'Institut Technique Agricole. L'état de ce cheptel est résumé dans le tableau ci-dessous.

Tableau III.4 : Tableau comparatif du mouvement du bétail CAPSA et ITA (1982 - janvier 1984).

	1982		1983		1984	
MALES	CAPSA	I.T.A.	CAPSA	I.T.A.	CAPSA	I.T.A.
Taureaux	6	5	8	3	1	-
Boeufs	3	2	2	3	6	7
Veaux	3	-	2	6	-	-
TOTAUX	12	7	12	12	7	7
FEMELLES						
Vaches	11	22	10	20	7	19
Veaux	2	8	4	4	-	1
TOTAUX	13	30	14	24	7	20
TOTAUX GENERAUX	25	37	26	36	14	27

N.B. : les statistiques de l'année 1985 ne sont pas disponibles.

Sources : Rapports annuels 1982-1985, Inspection Sous-régionale DADRAL, BUNIA, 1986.

III.2.3.2. Les produits vétérinaires.

L'utilisation des produits vétérinaires est pratiquement inexistante dans le secteur traditionnel. Toutefois, dans la sous-région de l'Ituri, le paysan pasteur bénéficie des services du B.P.I. (Bureau du Projet Ituri) par le truchement de différents dispensaires disséminés dans l'aire du projet. Le B.P.I. encadre les pasteurs en leur fournissant tous les produits et équipements vétérinaires de première nécessité. Les produits vétérinaires sont obtenus par le canal de la Coopérative des Eleveurs de l'Ituri (ACOOPELI). Dans ses commandes de médicaments, l'ACOOPELI reprend souvent les produits suivants : les insecticides, les trypanocides, les anthelmintiques, les anticoccidiens, les antibactériens, les fortifiants et suppléments et les anesthésiques.

III.2.4. Engins de pêche.

Les engins de pêche sont généralement de fabrication locale. Les engins les plus couramment utilisés sont : les filets, la pirogue ou baleinière, les hameçons et les nasses. D'une façon générale, le problème d'approvisionnement en engins de pêche ne se pose pas.

III.3. Les techniques culturales.

Comme dit précedemment, l'agriculture dans le Haut-Zaïre est du type itinérant. Dans la plupart des cas, le paysan est à la recherche d'un sol vierge ou ayant bénéficié d'une jachère plus ou moins longue.

Le Haut-Zaïre étant généralement une zone de forêts et d'un peu de savanes, les méthodes culturales varient selon qu'on est en forêt ou en savane et aussi selon les différents facteurs micro-climatiques.

Sur terrain forestier, les travaux d'ouverture des champs, à savoir l'abattage des arbres, se font à la main à l'aide des machettes et des hâches. On procède au débitage des arbres abattus et l'on met le feu quelques semaines après. Le feu ne va laisser que les souches, les troncs et les plus grosses branches. La culture se fait donc sur brûlis.

Ce sont surtout les cultures vivrières qui sont établies en zone de savane. Le travail d'ouverture des champs à savoir le défrichement et l'abattage des arbres est manuel. Après incinération, suit le labour à la houe.

La technique de plantation dépend d'une culture à une autre. La technique utilisée pour les principales cultures vivrières est décrite dans les lignes qui suivent. Le temps de travail par hectare en hommes-jour est tiré des normes de main-d'oeuvre de l'INERA. Pour les cultures pérennes, le temps donné ne concerne que l'établissement d'un hectare (défrichement, plantation), il ne comprend pas le travail d'exploitation. On admet généralement que les travaux d'ouverture exigent 20 h/j en forêt et 15 h/j en savane arbustive.

Temps de travail par hectare en hommes/jour.

Manioc	200
Maïs	130
Patate douce	355
Banane plantain	380 (après défrichement)
Paddy (riz)	
Arachide	150-200
Haricot	120-410
Soja	120
Coton	178
Palmier	284
Caoutchouc	277 les travaux d'exploitation non compris.
Cacao	358

1) Maïs

La culture de maïs est faite en association avec d'autres cultures, spécialement l'arachide et le manioc.

Le semis se fait à la main soit en poquets, à plat en forêt, soit sur billons en savane. Après le semis, suivent un léger buttage et quelques sarclages.

La récolte intervient généralement entre quatre et six mois.

2) Arachide.

Les associations les plus fréquemment utilisées sont : manioc-haricot-arachide et maïs-arachide.

Etant une légumineuse, l'arachide joue un rôle de fixateur d'azote de l'atmosphère. Toutefois, sa place dans la rotation est généralement variable.

En savane, l'arachide est le plus souvent plantée en première et deuxième saison, alors qu'en forêt elle est cultivée en première saison.

Avant le semis, le sol est remué superficiellement; l'arachide ne demande pas un labour profond. Le semis a lieu en septembre pour

la première saison et en janvier ou février pour la seconde. Il se fait par poquets, non en lignes droites. Le semis est le plus souvent fait à graines nues.

3) Manioc.

Le manioc est souvent planté en association avec d'autres cultures comme l'arachide, la maïs...

La préparation du terrain consiste essentiellement à ameublir le sol pour un bon développement des racines. Avec la houe, on procède à un simple labour à plat, mais souvent on forme des plate-bandes. En forêt où la fertilité est plus élevée et où le sol est plus meuble, on procède très peu à l'ameublissement du sol. On ameublit juste les endroits où l'on dépose les boutures.

La plantation intervient aux mois de septembre et février respectivement pour la première et la seconde saisons. Elle se fait par boutures prélevées sur des tiges de plants mûrs. Les boutures sont enfouies horizontalement, verticalement ou obliquement. La levée a lieu après 8-15 jours, le manioc est sarclé à plusieurs reprises pour éliminer les mauvaises herbes. La récolte est faite en forêt vers l'âge de 12-13 mois. En savane, le temps est beaucoup plus long.

4) Riz (paddy).

D'une façon générale, deux sortes de cultures de paddy se pratiquent au Zaïre. La culture irriguée et la culture sèche qui est traditionnellement pratiquée par les paysans dans les zones productrices de riz.

Le riz irrigué. Pour la culture irriguée de paddy, on a le choix entre le semis direct et le semis en pépinière avec repiquage ultérieur. Généralement, c'est le second système qui est le plus employé. Les pépinières sont également irriguées.

Après la mise sous eau de la parcelle, le sol est labouré et hersé afin de former une couche de boue bien homogène. Les plants sont repiqués quand ils ont atteint une trentaine de centimètres. Ils sont ensuite toilettés et mis en place à la main par touffes de 4 à 6. Tous les deux mois, on fait une autre toilette et on enlève les mauvaises herbes.

Dans la région du Haut-Zaïre, les Chinois ont tenté d'introduire la culture irriguée de paddy avec le repiquage des plantes en ligne. Sur le terrain, la ligne était matérialisée par une corde bien tendue d'un bout à l'autre. Cette tentative a eu lieu à Yangambi (zone d'Isangi) auprès des paysans Turumbu. Elle a malheureusement échoué.

Le riz pluvial. Le riz est cultivé dans les défrichements en mélange avec d'autres plantes sur terrain préparé sommairement. En forêt, il est semé en première saison en tête d'assolement. Le travail du sol, labour, buttage, sarclage est ainsi réduit au minimum. On n'effectue généralement pas de labour avant le semis.

Le riz est semé deux fois par an. Dans le nord de la région, le semis se fait au mois de mai pour la première saison et en octobre pour la deuxième saison. Dans le sud, le semis se fait au mois d'avril pour la première saison et en octobre pour la deuxième saison.

Les champs sont gardés et protégés contre les oiseaux depuis le semis jusqu'après la levée et dès le début de la floraison jusqu'à la récolte.

Comme travaux d'entretien, deux sarclages ou plus sont réalisés. La récolte intervient au bout de trois mois. Elle est faite avec une faucille. On forme de petites bottes qui sont séchées pendant plusieurs jours au soleil sur le sol ou sur des nattes. Après battage, le paddy est séché au soleil pendant deux ou trois jours. Pour le riz destiné à l'autoconsommation, le décorticage se fait de façon traditionnelle. Le paddy est pilé au mortier.

III.4. La valeur agricole des sols.

Près de 75 % de la superficie totale de la région du Haut-Zaïre sont couverts par la forêt et des terrains boisés, et par des prairies et pâturages.

La valeur agricole de ces sols du Haut-Zaïre est variable selon qu'on est en forêt ou en savane. D'une façon générale, les sols forestiers sont dans l'ensemble d'une bonne valeur et ceux de la savane ont une valeur agricole moyenne ou parfois médiocre (voir I.1.7.).

III.5. Les organismes de Développement Agricole

La région du Haut-Zaïre héberge un certain nombre d'organismes de développement qui visent d'une part à satisfaire la demande locale toujours croissante par l'augmentation de la production agricole régionale et, d'autre part, à améliorer les conditions de vie en milieu rural. Pour atteindre ces objectifs, ces organismes basent leur stratégie sur la vulgarisation des techniques modernes appropriées à chaque culture et susceptibles de générer une forte hausse de la production qui releverait le niveau du revenu du paysan.

III.5.1. Les coopératives

Le Département de l'Agriculture a dénombré 31 coopératives agricoles rurales agréées parmi les quelques cinquante que compte toute la région du Haut-Zaïre.
Dans l'ensemble, ces coopératives sont réparties en 40 coopératives agricoles, 4 coopératives d'élevage et 2 de pêche. Leurs activités sont orientées vers :

- l'exercice du commerce des biens et services afin de réduire le prix au bénéfice des consommateurs ;
- la mise à la disposition des paysans des intrants et des géniteurs ;
- la constitution d'un grand capital et la création d'une économie collective.

Des coopératives les plus connues, on cite la Coopérative des Turumbu, la Coopérative de Tolaw à Topoke, l'Association Coopérative des Eleveurs de l'Ituri (ACOOPELI) et la coopérative de Production et de Consommation (COOPROCO/Diocèse de Dungu). Toutes les autres sont restées en veilleuse pour plusieurs raisons parmi lesquelles on peut mentionner (cfr Tableau III.4) :

- le manque d'esprit coopératif ou de fons de roulement,
- la mauvaise gestion due le plus souvent à l'incompétence des gérants,
- le manque de charroi automobile et
- la vétusté du matériel logistique.

On remarquera dans le tableau III.5 que la plupart des coopératives existant dans le Haut-Zaïre sont vieilles de plus de 30 ans. Elles sont toutes tributaires de l'ancien système colonial. Le manque d'esprit coopératif est manifeste dû au fait que les paysans se sentent encore obligés d'opérer en associations, plutôt que de se regrouper volontairement en vue de mieux atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés.

En vue de créer cet esprit coopératif, des opérateurs économiques ont tenté une action tendant à privatiser ces coopératives. Les Ets BAKOME-EL-AGRI ont ainsi signé une convention d'exploitation avec la Société HASSON et FRERES, ont investi dans la coopérative de YABA-ONDO et la contrôle à leur profit. La Société HASSON et FRERES a signé une convention collective d'exploitation avec les coopératives de caoutchouc de la zone d'OPALA (Coopérative YOMALE, YAWENDE et NONGO-NANGA) et en assure le contrôle, tandis que les Ets MPOYI ont signé une convention d'exploitation de caoutchouc des BABAGULU (Zone d'Ubundu).

Cette nouvelle formule n'a pas abouti au résultat escompté. En effet, il est apparent que les coopérateurs sont plutôt considérés comme des ouvriers oeuvrant pour le compte des opérateurs économiques cosignataires de ces conventions. Ce qui est contraire à l'esprit du Décret du 24 mars 1956 relatif à la législation coopérative.

Du reste, deux coopératives méritent une attention particulière : l'Association coopérative des Eleveurs de l'Ituri (ACOOPELI) et la Coopérative de Production et de Consommation (COOPROCO).

1. L'Association coopérative des Eleveurs de l'Ituri (ACOOPELI).

L'ACOOPELI est l'unique organisation professionnelle sérieuse en matière d'élevage dans le Haut-Zaïre. Cette coopérative groupe 126 associations villageoises couramment appelées "PRODELS" dont 31 dans le secteur nord, 50 au centre et 45 dans le secteur sud.

L'ACOOPELI est dotée d'un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale. Outre le rôle qu'il joue comme représentant et défenseur des intérêts de la coopérative, il assure la gestion des dips, approvisionne les associations d'éleveurs en produits vétérinaires et matériels zoosanitaires nécessaires.

On rapporte, à titre indicatif, que les recettes effectuées en 1982 s'étaient élevées à 100.000 Zaïres par mois représentant un bénéfice d'environ 5.000 Zaïres.

2. La coopérative de Production et de Consommation (COOPROCO).

La COOPROCO est née d'une campagne de sensibilisation des masses écolières et des hôpitaux en mars 1979. Cette coopérative à fonctionné avec 113 membres jusqu'à la suspension temporaire de ses activités en décembre 1980. Les causes en étaient la mauvaise gestion aggravée par la démonétisation qui intervint en décembre 1979.

Ses activités on repris en février 1981 grâce à la contribution du Diocèse de Dungu. La coopérative comprend actuellement 400 membres et beaucoup de paysans manifestent le désir d'adhérer.

Les structures organisationnelles se présentent comme suit : un Président, un Comité de Gestion et un Comité de Contrôle.

Tableau III.5 : Liste actualisée des coopératives agréées dans le Haut-Zaïre (1983).

DENOMINATION ET ADRESSE	N° D'AGREATION ET DATE DE CREATION	NATURE D'ACTIVITE	SITUATION ACTUELLE.
SOUS-REGION DE LA TSHOPO			
1. Coopérative des Turumbu (Yangambi, Z/Isangi).	Création 5.1.1951 N° 221/84 du 25/5/1959.	Révalorisation des produits agricoles	boiteuse : patronée par BAKOME EL AGRI.
2. Coopérative YABAONDO (Coll. Bambelota, à Yabaondo).	N° 21/139 du 8.11.1958.	Exploitation C.T.C. et palmier à huile	en veilleuse : responsable BONDJALA. (Compeuple honoraire).
3. Coopérative TOPOKE (Coll. Luete à Tolaw)	N° 31/139 du 8/11/1958	Exploitation C.T.C.	en veilleuse : jadis dirigée par Mission Catholique.
4. Coopérative YASENDU (Coll. Yalikoka).	N° 221/84 du 25/5/1959.	Exploitation café	fermée : responsable Général LOSSO (retraité).
5. Coopérative TOOLI (Okoline, Z/OPALA)	N° 221/88 du 3/8/1958	Exploitation C.T.C.	boiteuse.
6. Coopérative YAWELO (Okoline, Z/OPALA)	N° 221/148 du 2/6/1958	Exploitation C.T.C. et révalorisation café.	en activité : sous RAFIKI et HASSON et FRERES.

7. Coopérative ILANGA-ILONDO (Ilondo, Z/OPALA)	N° 221/65 du 18.6.1958	Exploitation C.T.C.	en activité : sous RAFIKI.
8. Coopérative LOBALE (Yaongendja, Z/OPALA)	N° 254/51 du 10.12.1961	Exploitation C.T.C.	en veilleuse
9. Coopérative NONGO-WANGA (Nongo-Wanga, Z/OPALA)	N° 221/67 du 26.6.1958	Exploitation C.T.C.	en veilleuse, mais les paysans se débrouillent.
10. Coopérative BALINGA-YALINGO(Lokomb'onyeka, Z/OPALA).	1945 effort de guerre.	Exploitation C.T.C.	en veilleuse: sous Ets AKILI-MALI.
11. Coopérative YALUKULI (Olife, Z/OPALA)	N° 221/86 du 24.8.1958	Exploitation C.T.C.	en veilleuse
12. Coopérative YOMALE (Ohuma, Z/OPALA)	N° 221/68 du 16.6.1958	Exploitation C.T.C.	fermée
13. Coopérative YAWENDE (Lohumo-Onoko, Z/OPALA)	N° 221/159 du 1.12.1950	Exploitation C.T.C.	en veuilleuse
14. Coopérative MAKAU (Makau, Z/OPALA)	1945 effort de guerre.	Exploitation C.T.C.	fermée
15. Coopérative YAPANDU (Yokoko, Z/OPALA)	1945 effort de guerre.	Exploitation C.T.C.	en veilleuse
16. Coopérative KORET (Koret, Z/YAHUMA)	N° 221/138 du 17.11.1959	Exploitation C.T.C. et produits agricoles.	en veilleuse : ancien responsable, Citoyen RAMAZANI.
17. Coopérative BASOKO	N° 254/016 du 2.12.1963	Exploitation produits agricoles.	fermée : abandonnées par Miss. Catholique.
18. Coopérative BABAGULU 57 Km en Route Ituri Z/UBUNDU.	N° 214/017	Exploitation C.T.C.	en veilleuse : Ets AKILIMALI y a investi en matériel.
19. Coopérative MITUKULOWA, Z/UBUNDU.	N° 254/017	Exploitation C.T.C. et produits agricoles.	fermée : abandonnée par Citoyen USENI-K
20. Régie OPALA (Z/OPALA)	Création 1975.	Transformation et commercialisation produits vivriers.	boiteuse : confiée au Compeuple honoraire ASSASE.
21. Régie de BAFWASENDE	Création 1975	Produits vivriers et palmier à huile.	boiteuse : confiée au Compeuple honoraire KIRONGOZI-wa-KIRONGOZI.

SOUS-REGION DU BAS-UELE			
22. Coopérative BAMBESA (Bambesa Zone)	N° 21/156 du 26.12.1969	Produits agricoles	en veilleuse, mais en voie de reprendre ses activités.
SOUS-REGION DU HAUT-UELE			
23. Coopérative Agricole du Haut-Uélé (C.A.H.U.) ISIRO, S/REGION.	N° 01/043 du 18.8.1982	Produits agricoles	en activité : patronnée par Compeuple KUPA.
24. Coopérative NEPOKO (Ibambi, Z/WAMBA)	N° 21/154 du 27.12.1969	Produits agricoles	en activité : fusionnée avec C.A.H.U. en 1982.
25. Coopérative LOGO (Faradje Zone).	Création 1956	Produits agricoles	fermée.
SOUS-REGION DE L'ITURI			
26. COPECOLA (Coopérative des pêcheurs de KASENYI) (Kasenyi, Lac Mobutu)	Création 1956	Poissons	en activité :cfr partie pêche, chapitre II.
27. U.C.M. (Union des Coopératives de Mahagi) (Sabu, Z/MAHAGI)		Produits agricoles	en activité : effort des paysans.
-(1) Coopérative de MAHAGI (C.M)	N° 5532/035		
-(2) Coopérative UMOJA (C.U)	N° 252/CAB/AGRI/77 du 12.7.1977.		
-(3) Société des Animateurs ruraux(S.A.R.)	N° 252/CAB/AGRI/77 du 12.7.1977.		
28. Coopérative NIOKA (Nioka, Z/MAHAGI)	N° 221/74 du 5.5.1959	Produits agricoles et élevage.	en activité : Miss. Catholique.
29. SOCONI (Société Coopérative de Nioka, à Bunia).	N° 9/CACO du 1.6.1968	Produits agricoles	en activité : effort des paysans.
30. SOCOFA (Coopérative de FATAKI)	N° 442/088/16 du 16.6.1975	Produits agricoles	en activité : soutenue par Miss Catholique.
31. U.C.I. (Union Coopérative de l'ITURI à BUNIA ou Z/ARU).		Produits agricoles et élevage.	en activité : effort des paysans.
(1) LOKANDOKA	N° 01/050 du 28.8.1982		
(2) ACOOPELI	N° 01/014 du 30.1.1981		

Source : Rapport annuel 1983, Inspection régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, Kisangani, 1985.

Les résultats de ce recensement indiquent que la Tshopo est la sous-région qui détient le plus grand nombre de coopératives connues (21) dont 2 fonctionnent normalement, 4 accusent des activités boîteuses, 9 sont en veilleuse et 6 fermées. La Sous-région de l'Ituri qui occupe la deuxième position quant au nombre de coopératives agréées peut être classée première sur le plan fonctionnel, car toutes les 6 coopératives qu'elle héberge sont en activité. La Sous-région du Haut-Uélé se classe troisième avec ses trois coopératives dont deux sont en activité. La Sous-région du Bas-Uélé est quatrième et ne possède qu'une coopérative qui d'ailleurs est en veilleuse.

III.5.2. Les Projets Agricoles.

Les projets agricoles les plus importants de la région du Haut-Zaïre sont : le Projet Sucrier Lotokila, le Projet Cacao Bengamisa et le Bureau Projet Ituri (B.P.I.).

Projet Sucrier Lotokila.

Né de l'accord signé le 14 janvier 1973 entre le Conseil Exécutif et le Gouvernement Chinois, le Projet Lotokila est implanté à Yawenda dans la Sous-région de la Tshopo.

Le projet est financé conjointement par le Conseil Exécutif et le Gouvernement Chinois.

Les objectifs du projet consistent en :

- la création d'une plantation de 3.000 ha de cannes à sucre dont 2.500 ha en culture et 500 ha en jachère ;
- la production de sucre (15.000 T/an) ;
- la création d'une distillerie d'alcool médical.

Les réalisations enregistrées jusqu'ici se résument en :

(1) l'aménagement de 4.000 ha sur les 6.000 ;
(2) la plantation de cannesà sucre sur 700 ha (le rendement moyen est de 80 T/ha) ;
(3) l'acquisition d'un important charroi automobile et de diverses machines agricoles, 2 bacs et 2 hors-bord ;
(4) la construction de 111 km de routes principales, secondaires et champêtres ;

(5) la construction des maisons individuelles et communautaires en matériaux durables ainsi que d'un dispensaire, d'une école primaire avec section maternelle, d'un foyer social, d'une cantine et d'une bibliothèque ;

(6) l'installation de deux groupes électrogènes.

La production de sucre à Lotokila a été évaluée à 2.400 T et 4.600 T respectivement en 1984 et 1985. Le projet connaît des problèmes d'ordre divers dont la libération tardive des fonds, l'instabilité de la main d'oeuvre et le manque d'expérience de celle utilisée pour la coupe pendant la campagne, le manque d'intrants agricoles (les engrais, insecticides et herbicides), et difficulté d'évacuation des produits sucriers. En outre, on déplore le vol fréquent de matériaux, les difficultés d'approvisionnement en produits vivriers et en carburant.

Dans l'avenir, le projet envisage d'étendre la surface cultivée jusqu'à 5.000 ha, doubler la capacité de l'usine et garder 3.000 employés au stade final. Il entend aussi relancer les paysannats sucriers (50-100 ares), développer à grande échelle les cultures vivrières, l'élevage de gros bétail, et la culture de l'urena pour l'UTEXCO qui, en retour, lui fournira des sacs, etc...

Projet Cacao Bengamisa (CABEN)

Localisé dans la collectivité des Bamanga, Zone de Banalia dans la sous-région de la Tshopo, le Projet Cacao Bengamisa a été créé en janvier 1980, mais il n'a effectivement démarré qu'en avril 1983. Sa durée est de 5 ans.

Le financement est assuré par le Conseil Exécutif (25 %), la Banque Africaine de Développement (BAD) (40 %) et le Fonds Africain de Développement (35 %). Le coût global du Projet s'élève à 9.231.000 Unités de Compte B.A.D. (U.C.B.).

Le projet vise la réalisation de 3.750 ha répartis comme suit : un volet constitué par un bloc de plantations industrielles de 2.000 ha et un volet comprenant des plantations familiales d'une superficie totale de 1.750 ha pour environ 500 paysans.

Cependant, conformément à la recommandation de l'autorité de tutelle qui veut que l'accent soit mis sur les plantations familiales, la Direction du CABEN a réorienté l'exécution du programme en plantations en maintenant 700 ha plantés pour le Bloc Industriel et 3.050 ha plantés pour le Bloc Familial dans l'aire prévu du Projet.
Ce programme des travaux débutera au courant du 2ème semestre 1986.

Les réalisations du CABEN dès son implantation peuvent se résumer comme suit :

- 1983 : installation de l'équipe de cadres de Direction à Kinshasa, Kisangani et à Bengamisa, construction de la route d'accès au Site (3,5 Km), nivellement de la pépinière de 0,2 ha, construction d'une ombrière de 0,48 ha et défrichement systématique de 36 ha de plantations.
- 1984 : planting de 29 ha, défrichement de 77,4 ha, construction d'une ombrière en bambous.
- 1985 : planting de 61 ha, entretien de 90 ha, défrichement de 600 ha, construction d'une ombrière semi-durable de 1,17 ha, défrichement de 300 ha auprès de 314 planteurs indépendants, établissement de la carte du levé topographique de 5.000 ha de concession CABEN, maintenance du charroi automobile existant, réalisation manuelle de quelques kilomètres de pistes en plantations industrielles.

Le Projet Cacao a connu des problèmes assez sérieux pour son fonctionnement dans le passé. Parmi ceux-ci on peut mentionner le retard dans la libération des fonds, le manque de matériels, équipements, produits phytosanitaires, engrais et l'inexistence de dispensaire et de soins médicaux. Cette situation ne s'est améliorée qu'à partir de 1985 à la suite du passage de la mission de supervision de la Banque Africaine de Développement (au premier semestre 1985).

Bureau du Projet Ituri (B.P.I.)

De son vrai nom : "Développement de l'élevage en Ituri", ce Projet est souvent appelé à tort "Projet Kibali-Ituri". Le B.P.I. a démarré ses activités en janvier 1978, entrant ainsi dans sa première phase qui devait se terminer en décembre 1982.

Les coûts estimés se chiffraient entre 16 et 18 millions de dollars. Les principaux financiers étaient le Zaïre, la Banque Mondiale, la France, le Canada et la République Fédérale d'Allemagne, tandis que les responsables de l'exécution du Projet étaient la République du Zaïre et la Banque Mondiale.

La Banque Mondiale a accordé un prêt de 8 millions de dollars dont les remboursements devaient s'effectuer du 15 mai 1985 au mois de novembre 1986 par tranches semestrielles portant un intérêt annuel de 0,75 %. Les fonds alloués au Projet par la République Française sous forme de subvention sont gérés directement par le Ministère français de la Coopération. Le financement Canadien est quant à lui alloué sous forme de subvention par l'aide canadienne.

Ce vaste Projet a son siège social à Bunia, le Chef-lieu de la Sous-région de l'Ituri. L'aire du Projet couvre une superficie d'environ 30.000 Km2 et englobe les Zones administratives de : Aru, Mahagi, Djugu et Irumu.

L'action du B.P.I. est orientée vers l'encadrement des éleveurs du secteur traditionnel dans le domaine de la santé, la production et la Commercialisation de leurs produits, l'écoulement des produits vers le reste du pays, la relance des ranches des Mines d'or de Kilo-Moto et la création d'un centre de formation permanente.

Le B.P.I. a pu atteindre la plupart de ses objectifs initiaux :

- il a pu mettre sur pied une infrastructure zoosanitaire moderne qui lui a permis de réaliser d'importantes campagnes de vaccination contre la rage, la typhose, la pseudo-peste et la charbon symptomatique... Outre la construction de 44 dipping-tanks, le Projet a pu construire 5 cliniques et 33 dispensaires très bien equipés ;
- le bétail a été amélioré grâce à la castration de 35.000 taurillons, l'aménagement d'une vingtaine de marchés ainsi que 11 tueries rurales ;
- l'organisation des émissions radiophoniques relatives aux marchés de bétail, la distribution des brochures illustrées et des publications diverses aux éleveurs et la tenue des séminaires de formation à leur intention.

Cette première phase du B.P.I. a été aussi caractérisée par une amélioration des conditions de vie des agents : le Projet leur a assuré le transport et l'assistance médicale, tandis que des groupes électrogènes et des motopompes leur fournissent l'électricité et l'eau.

Le Projet a cependant connu des problèmes : encadrement, manque de motivation chez les agents, libération tardive des fonds et conflit de délimitation du domaine du Projet et des terres coutumières.

Dans sa deuxième phase le B.P.I. s'est attelé aux activités de sauvegarde et de maintien des performances acquises dans la première phase du Projet et au lancement du volet agricole.

1. Activités de sauvegarde et de maintien

- Santé animale : toutes les actions de prévention et de traitement curatif prévues (campagnes de vaccination, vermifugation, détiquage, etc.), ont été réalisées avec succès; poursuite et fin de l'étude épidémiologique.

- Production animale :

Une enquête d'amélioration génétique a eu lieu, les délimitations de pâturages ont été réalisées par une deuxième équipe topographique de bornage qui a bénéficié de l'appui effectif de l'autorité régionale; le prix au producteur a évolué de 15 Z/Kg à 20 Z/Kg sur pied; la masse monétaire investie dans le monde rural est de l'ordre dé 60 millions de Zaïres pour une vente globale de 10.640 têtes en 1985 sur une offre au marché de 13.791 têtes de bétail (soit 30 % d'invendus).

- Production végétale :

On signale que la mise en place en 1985 du personnel de ce service au niveau du terrain (un cadre par Zone administrative) a permis le démarrage des actions de ce volet par une série d'activités de testage et de multiplication de variétés, de vulgarisation et d'enquêtes nécessaires à la caractérisation du milieu agricole.

- Formation et Vulgarisation :

Les activités de diffusion écrite et parlée ont été poursuivies d'une manière satisfaisante; une enquête d'opinion a été réalisée dans le but de mesurer en partie l'efficacité des actions du B.P.I. et l'éffficience des méthodologies en place.

Le B.P.I. a connu de sérieuses difficultés de trésorerie au cours de l'année 1985. Ceci a été à la base de la mise en veilleuse ou de l'arrêt complet de certains secteurs d'activités.
L'arrêt des missions, par exemple, a sérieusement affecté l'encadrement (suivi, contrôle, évaluation et appui) des éleveurs, agriculteurs et agents encadreurs, la formation et la vulgarisation avec comme conséquence la perte de l'élan atteint, la dilution néfaste de l'encadrement et, partant, le gaspillage des investissements engagés.

Afin de permettre au B.P.I. de bien répondre aux objectifs lui assignés, un concours financier du Conseil Exécutif ou de quelque autre institution internationale s'avère indispensable. Toutefois, d'après les responsables du B.P.I., quand bien même la mise en place de nouveaux investissements matériels serait acquise, si elle ne concerne pas les hommes, la poursuite du Projet serait compromise et l'avenir du développement hypothéqué, faut de moyens de fonctionnement indispensables à l'encadrement humain.

III.5.3. L'organisation des services régionaux du Département de l'Agriculture et du Dévéloppement Rural

En exécution de l'ordonnance-présidentielle n° 82-27 du 19 mars 1982, le nouvel organigramme du Département de l'Agriculture comprenait les services suivants :

1. un service de Production et Santé Animales,
2. un service de Production Végétale,
3. un service de Développement Rural.

Conçu par les services centraux du Département de l'Agriculture , les structures organiques demeuraient les mêmes et fonctionnaient de la même façon partout en région. Les attributions révolues à chaque poste de responsabilité sont décrites ci-dessous à titre indicatif.

L'Inspecteur Régional de l'Agriculture.
Il était à la tête de tous les services régionaux du Département de l'Agriculture et avait comme attributions spécifiques la supervision et la coordination des activités agricoles et pastorales au niveau de toute la région. Il a le grade de chef de Division

et est assisté par trois collaborateurs dont les attributions consistent à concevoir, étudier et suivre les actions menées en production végétale, production et santé animales et en développement rural. L'Inspecteur régional est en outre la seule autorité habilitée à entretenir des liaisons avec les services politico-administratifs extérieurs, tels que ceux du Département de l'Administration du Territoire.

Il existe, (Figure III.1), au niveau de la région :

- un responsable des Services Généraux dont le rôle consiste en la supervision et l'animation du secrétariat, la gestion du personnel, la comptabilité et le budget ;
- un chef de Bureau Régional d'études et Planification qui s'occupe de la supervision et l'animation des travaux régionaux, des statistiques de production agricoles et des rapports ;
- un chef de Bureau responsable du bureau régional de la production et défense des végétaux. Il coordonne les activités relatives à la production des cultures vivrières, pérennes et des cultures phytosanitaires. Ce bureau s'occupe aussi des activités des agro-industries et des sociétés agricoles en général. Il comprend deux cellules :

  a/ cellule de production et défense des végétaux
  b/ cellule de production industrielle.

le bureau régional de la production et santé animales s'occupe quant à lui de la coordination des activités d'élevage, de gros et petit bétail ainsi que de la basse-cour, la médecine vétérinaire, la prophylaxie et police sanitaire. Il s'agit, en d'autres termes, de la zootechnie et de la zoothérapeutie. Ce bureau comprend aussi deux cellules :

- cellule de production animale,
- cellule de la santé animale.

le bureau régional du Développement Rural, dirigé également par un chef de Bureau, s'employait naguère à la promotion rurale, s'occupait des coopératives agricoles, des marchés et prix, des crédits de campagne et des travaux de génie rural. D'où les trois cellules qui le composait :

a/ cellule des Marchés, Prix et Crédits de campagne
b/ cellule de Génie rural
c/ cellule de Promotion Rurale.

Tableau III. 6 : SITUATION DU PERSONNEL DU DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL DANS LE HAUT-ZAIRE (1983).

GRADE	INSPECTION REGIONALE KISANGANI	INSPECTION URBAINE KISANGANI	INSPECTION SOUS-REGIONALE BAS-UELE	INSPECTION SOUS-REGIONALE HAUT-UELE	INSPECTION SOUS-REGIONALE ITURI	INSPECTION SOUS-REGIONALE TSHOPO
Chef de Division	2	1	1	-	1	4
Chef de Bureau	4	1	2(1)*	4(3)*	3	6
Attaché de Bureau 1ère classe	10	6	11	11	17	9
Attaché de Bureau 2ème classe	4	6	2	7	10	9
Agent de Bureau 1ère classe	14	16	14	26	28	19
Agent de Bureau 2ème classe	6	6	24	16	13	18
Agent Auxiliaire 1ère classe	12	20	32	88	33	111
Agent Auxiliaire 2ème classe	12	35	71	65	19	71
Huissier	10	8	7	14	3	26
TOTAL	74	99	(163)*	(230)*	127	273
TOTAL HAUT-ZAIRE : (966)*						

Source : Rapport annuel 1983, Inspection régionale de l'Agriculture et Développement Rural, Kisangani 1985.

(*) Le poste de l'Agronome de Zone de Poko était resté vacant (juillet-Décembre 1985)
Le poste de l'Inspecteur Sous-régional du Haut-uelé était à pourvoir suite à la mort du préposé (Chef de Bureau) en octobre 1985. L'effectif total est de ce fait réduit de 2 personnes, ce qui ramène le nombre total du personnel à 966 agents.

Au niveau de la sous-région existe un Inspecteur sous-régional. Il a le grade de chef de Bureau et il a les mêmes attributions que l'Inspecteur Régional au niveau de sa juridiction. il est aussi épaulé par quatre collaborateurs s'occupant respectivement des services généraux et des cellules de production des végétaux, de la production et santé animales et - jusqu'au dernier remaniement du Conseil Exécutif - du développement rural.

L'organisation des structures est la même au niveau des zones. La différence existe seulement au niveau de grades statutaires. Le responsable de l'Inspection de l'agriculture et du Développement rural au niveau de la zone a le grade d'Attaché de Bureau de 1ère classe, tandis que ses trois collaborateurs ont le grade d'agent de Bureau de 1ère classe.

Quant à la collectivité, l'organigramme prévoyait naguère 3 Agents de Bureau de 1ère classe responsables, respectivement de la production et santé animales, la production végétale et le développement rural.

En ce qui concerne la localité, deux Agents auxiliaires de 1ère classe sont appointés dont l'un s'occupe de la production et santé animales, l'autre de la production des végétaux.

Organigramme Régional

a. Niveau Région

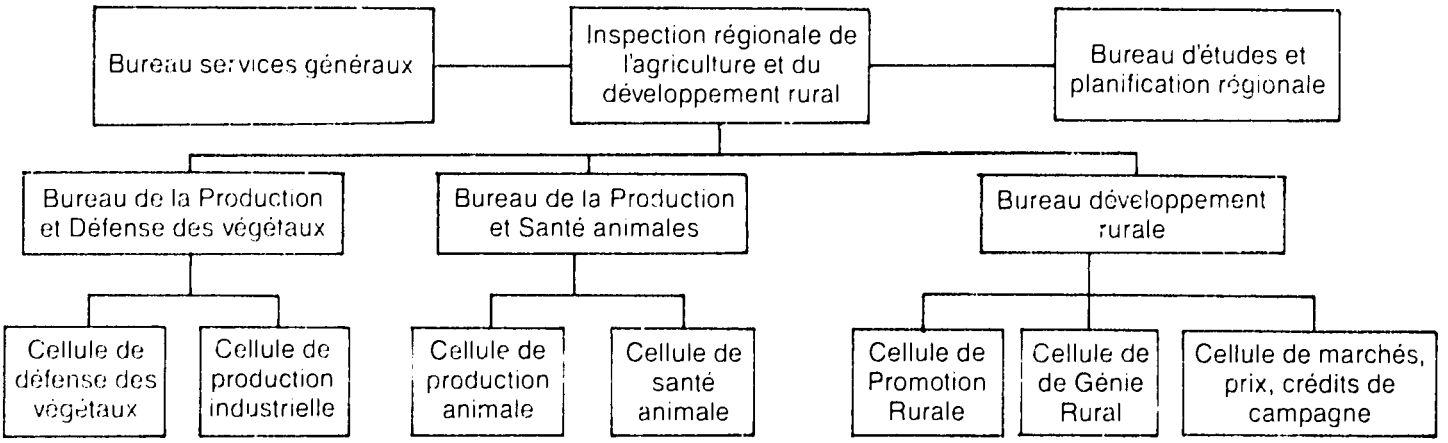

b. Niveau de Sous-Région

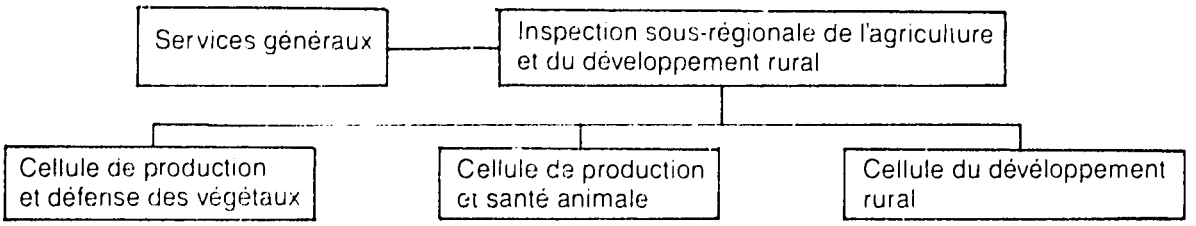

c. Niveau de Zone

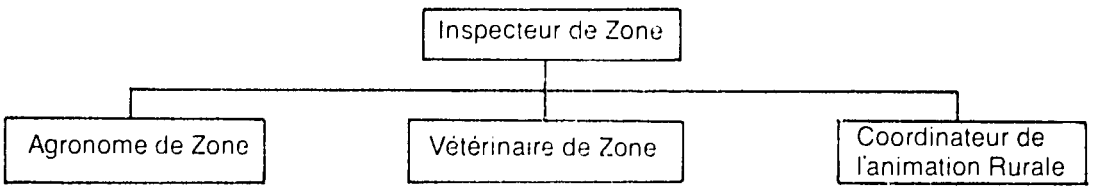

d. Niveau de Collectivité

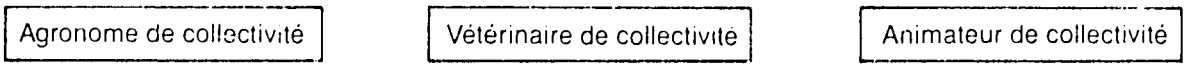

e. Niveau de Localité

Source: Ordonnance présidentielle n° 82-027 du 19 mars 1982.

Selon le rapport de l'Inspection régionale de l'Agriculture du Haut-Zaïre (1983), l'organigramme des services régionaux de l'Agriculture accusait un déficit. En effet, sur les 1.786 agents prévus pour toute la région, 1.240 seulement avaient été repris sur la mise en place et, de ces 1.240, seuls 972 agents étaient officiellement en service en 1983. Cependant, 189 agents non repris sur cette mise en place avaient continué à oeuvrer bénévolement jusqu'au jour de la rédaction de la présente étude dans l'espoir d'être repris. On peut dès lors dire que l'ef-effectif total en service était de 1.161 agents.

Selon le même rapport, le déficit en personnel connu en 1983 était de 814 agents par rapport à l'effectif organique et de 268 agents par rapport à l'effectif mis en place. Ceci représentait respectivement un déficit théorique de l'ordre de 4,98 % et de 21,60 % en réalité.

Ce déficit est encore remarquable aujourd'hui et ce à tous les niveaux des services de l'Agriculture au sein de la Région. Cette situation a affecté aussi bien les postes d'encadrement que ceux de commandement. L'effectif en personnel technique qualifié est en effet insuffisant surtout dans les zones et collectivités.

Depuis la restructuration du Conseil Exécutif décidée par l'ordonnance présidentielle n° 86-264 du 31 octobre 1986, des modifications importantes ont été apportées à l'organigramme des services régionaux présenté ci-dessus. En effet, le partage des activités de chacun des deux Départements a porté sur les services existants sur base de la définition de compétence précisée dans le Procès-Verbal de remise-reprise entre le Commissaire d'Etat à l'Agriculture et celui du Développement Rural.

Ainsi, désormais les deux services fonctionneront parallèlement tant au niveau central (Kinshasa) qu'en régions. Cependant là où le Développement Rural n'est pas encore implanté, le Département de l'Agriculture pourra continuer à assurer au paysan l'encadrement jusqu'à sa relève par le Développement Rural.

III.6. La commercialisation

L'augmentation des emblavures et donc de la production agricole paysanne dépend étroitement de la possibilité d'une part, de vendre des excédents de production après avoir satisfait les besoins d'autoconsommation et de semences, et d'autre part, de satisfaire les besoins des paysans en biens de premiere nécessité. De même, le commerçant ne peut sillonner le milieu rural pour l'achat des produits agricoles et la vente des produits de première nécessité que s'il dispose des moyens de transports, d'une information fiable sur les conditions de marchés et si l'état des routes de desserte agricole est satisfaisant.

Il ressort de ce qui précède que les structures de commercialisation sont un facteur important dans le développement agricole de la région du Haut-Zaïre. Aussi étudierons-nous dans cette partie du rapport, la structure et l'organisation des marchés, la politique des prix, et les contraintes à la commercialisation.

III.6.1. Structure et organisation des marchés

Les structures et l'organisation des marchés des produits agricoles sont étroitement liés à la nature des produits. Elles diffèrent les unes des autres selon qu'il s'agisse des produits agro-industriels, des produits vivriers ou des produits d'élevage.

La commercialisation des produits agro-industriels bénéficie des structures de marchés particuliers plus ou moins stables. En effet, au cours des campagnes, les opérateurs économiques et les sociétés agro-industrielles sillonnent les campagnes où elles achètent directement les produits auprès des paysans. Avant la libéralisation du commerce des produits agricoles, les opérateurs économiques avant le mopole d'achat dans un rayon d'action limité. Disposant de moyens limités, l'opérateur économique abandonnait souvent une partie de la production dans les mains des paysans et offrait toujours des prix inférieurs aux coûts de production. Actuellement la situation de marché libre permet aux paysans de vendre à plusieurs acheteurs à des prix plus rémunérateurs. Il existe cependant un problème du fait que les opérateurs économiques, voulant minimiser leurs coûts, ne se limitent qu'aux zones les plus facilement accessibles, laissant ainsi aux paysans des zones enclavées la charge

de déplacer leur production par des moyens rudimentaires.

La commercialisation des produits vivriers passe par les marchés urbains dans les grands centres et les marchés ruraux dans les campagnes. Les marchés urbains sont permanents et régulièrement approvisionnés par les opérateurs économiques qui achètent les produits vivriers directement auprès des paysans ou par l'intermédiaire d'autre opérateurs économiques. Les marchés ruraux sont de deux catégories; les permanents localisés pour la plupart des cas dans les chefs-lieux de zones rurales, et les non-permanents qui se tiennent une ou deux fois par semaine et à des jours précis. Dans les marchés ruraux non-permanents on rencontre beaucoup de paysans qui viennent écouler leur production et s'approvisionner en produits manufacturiés et autres produits de première nécessité. Enfin une grande partie de la production vivrière est commercialisée de façon informelle dans les villages et le long des routes.

La commercialisation des produits d'élevage suit pratiquement les mêmes circuits que les produits vivriers à la seule différence qui, en milieu rural, la majorité du bétail est rendue su pied pour l'approvisionnement des centres urbains. Les grandes quantités de viande bovine consommée dans la région proviennent des de la sous-région d'Ituri. L'Ituri fournit également de la viande à Kinshasa. Les sous-produits d'élevage (lait, beure, fromage) sont commercialisés localement.

Les produits de pêche à l'état frais sont directement ou par le biais des opérateurs économiques vendus au consommateur faute de moyen adéquat de conservation. Pour les grandes productions (tel que Kasenyi), le poisson est conservé à part salaison et ensuite commercialisé dans toute la région du Haut-Zaïre et les régions avoisinantes et Kinshasa.

D'une façon générale, les structures et l'organisation des marchés ne sont pas encore au point. En effet, la deuxième conférence agricole régionale, tenue à Kisangani du 10 au 15 novembre 1986, constate que la situation dans le secteur de la commercialisation des produits agricoles n'est pas brillante. Ceci est dû principalement à trois facteurs, à savoir l'état des routes et les moyens de transport, la con-

servation des produits après la récolte, et l'organisation des marchés.

En ce qui concerne l'organisation des marchés la deuxième conférence agricole régionale, recommande à l'autorité régionale.

1° de vulgariser après des opérateurs économiques et des producteurs agricoles le concept de la libéralisation des prix et des marchés des produits agricoles.

2° de mener une campagne de senseibilisation des masses paysannes afin de les convaincre et, le cas échéant, de les contraindre à accepter l'usage des instruments de mesure sur les marchés des produits agricoles.

3° de contraindre tout acheteur à payer une licence d'achat des produits agricoles et de déclarer les quantités achetées afin de faciliter l'établissement des statistiques.

4° d'instruire les services techniques chargés de la direction des marchés à assurer sans faille le contrôle des balances avant toute opération d'achat. Il s'agit en l'occurence de l'OZAC, de l'Agriculture, du Développement Rural, de l'Economie Nationale et Industrie ainsi que de l'OZACAF.

5° d'instruire également les Présidents sous-régionaux du M.P.R. et Commissaires sous-régionaux de ré-nir tous les techniciens de l'Agriculture, et du Développement Rural afin de déterminer les calendriers des campagnes-marchés dans leur juridiction qui devront être vulgarisés et appliqués de façon stricte par l'autorité locale.

III.6.2. La politique de prix

Les prix des produits agricoles ont été libéralisés partout en République du Zaïre. Cette nouvelle orientation de la politique des prix en matière agricole visait avant tout le paysan. Par sa décision, le Conseil Exécutif a voulu permettre au paysan de gagner des prix rémunérateurs optima sur ces produits. Néanmoins, depuis le 29 mai 1982, date de la publication de l'arrêté libéralisation les prix, il a été difficile de suivre leur évolution normale. En effet, les prix des produits agricoles varient d'un endroit à l'autre en ce qui concerne le Haut-Zaïre. Néanmoins, la libéralisation des prix des produits agricoles semble avoir eu comme conséquence immédiate l'aggravation de la situation générale de ces prix qui ne faisaient que se détériorer au cours des années précédant cette mesure (tableau III.6).

Tableau III.7 : Evolution des prix moyens au producteur par produit dans le Haut-Zaïre (Z/kg) (1979 - 1983).

Produit	1979	1980	1981	1982	1983
Maïs	0,83	1,35	2,40	2,90	5.90
Paddy	1,44	2,17	1,98	3,50	7,54
Banane plantain	1,34	1,33	2,24	2,61	6,87
Manioc cossettes	0,91	1,96	2,22	2,32	4,21
Arachide	2,45	3,79	5,18	5,66	12,25
Haricot	1,34	2,31	3,47	3,41	7,48
Huile de palme (75 l.)	5,49	6,51	6,67	10,58	40,29
Café robusta	2,67	3,42	6,67	4,1	12,47
Tabac	3,57	7,08	14,99	12,06	13,64

Source : Rapport annuel 1983, Inspection régionale de l'AGRIDRAL, Kisangani, 1985.

Basé sur les prix moyens figurant dans le tableau III.7 et considérant l'année 1979 comme base, le calcul de l'indice des prix indique en fait que les prix des produits agricoles ont en moyenne triplé en deux ans.

Tableau III.8 : Indice des prix au producteur.

Année	Indice des prix moyens au producteur.
1979	100,00
1980	148,70
1981	219,00
1982	227,37
1983	547,07

Faute de statistiques récentes des prix des denrées alimentaires dans les différentes sous-régions, il a été estimé que les prix pratiqués à Kisangani pouvaient donner une idée des variations en cours au sein de la région.

Le tableau III.9 ci-dessous est adapté d'après la liste des denrées alimentaires les plus couramment consommées que l'on retrouve sur les fiches des enquêtes alimentaires conçues par le Service d'Etudes et de Planification du Département de l'Agriculture.

Tableau III.9 : Prix de quelques produits alimentaires à Kisangani (1984 - 1985).

PRODUITS	UNITE	PRIX MOYENS PRATIQUES EN ZAIRES		VARIATION	
		DECEMBRE 84	1er TRIMESTRE 1985	ABSOLUE	RELATIVE
I. Aliments glucidiques					
1. Maïs graines	Kg	10,00	12,00	+ 2,00	+20 %
2. Farine de froment	45 Kg (sac)	1.220,00	1.087,00	-132,50	-10,86 %
3. Pains	Kg	12,80	12,80	0	0
4. Manioc cossettes	50 Kg (sac)	172,00	200,00	+ 28	+16 %
5. Chikwange	Kg	5,40	5,00	- 0,40	- 7,40 %
6. Riz local	Kg	15,56	20,00	+ 6,44	+47,50 %
7. Banane plantain	Kg	7,60	7,00	- 0,60	- 7,89 %
8. Feuilles de manioc	Kg	8,00	10,00	+ 2,00	+25 %
9. Tomate concentrée	boîte	7,50	8,00		
10. Sucre cristalisé	Kg	24,34	24,00	+ 0,50	+ 7 %
II. Aliments lipidiques					
11. Huile palme	bouteille, 75 cl	16,80	20,00	+ 3,80	+16 %
III. Aliments protidiques					
12. Haricots multi-colores (sacs)	Kg	30,00	38,00	+ 8,00	+27 %
13. Poisson frais du fleuve.	Kg	304,00	295,00	- 9,00	- 3 %
14. Poisson frais de mer (Mpiodi)	Kg	74,00	75,00	+ 1,00	+ 1,35 %
15. Poisson salé local	Kg	140,00	146,00	+ 6,25	+ 4,46 %
16. Poisson fumé (Ngolo)	Kg	87,00	90,00	+ 3,00	+ 3,44 %
17. Abat de boeuf (tripes)	Kg	132,00	140,00	+ 8,00	+ 6,06 %
18. Boeuf avec os (bouilli)	Kg	83,00	90,00	+ 7,00	+ 8,43 %
19. Boeuf sans os (roti)	Kg	105,00	150,00	+ 45,00	+42,85 %
20. Poulet à bouillir congélé ou vif.	Kg	108,00	140,00	+ 32,00	+30 %
IV. Autres					
21. Sel marin	Kg	22,20	25,00	+ 2,80	+13 %
22. Lait concentré	Kg	7,10	8,00	+ 0,90	+12,67 %
23. Lait en poudre	Kg	74,00	75,00	+ 1,00	+ 1,35 %

Source : Rapport d'évaluation du Conseil Exécutif (1er trimestre 1985) Gouvernorat de la Région du Haut-Zaïre, 1985.

Il ressort de l'analyse des prix du tableau III.8 ci-dessus les indications suivantes : sur les 23 produits, sélectionnés à titre purement indicatif, 4 sont en baisse (farine de froment, chikwange, banane plantain et le poisson frais du fleuve), 17 sont en hausse (cfr tableau III.8) et un produit seulement révèle un prix invariable. Les Les hausses les plus remarquables étaient pratiquées sur le riz local (47,50 %) et le boeuf sans os (42,85 %) suivis du poulet à bouilli congélé (30 %), des haricots (27 %) et des feuilles de manioc (25 %). La baisse la plus marquée était de 8 % sur les bananes plantains.

Selon le rapport d'évaluation du Gouverneur de la région (1er trimestre 1985) les causes de la hausse des prix des produits énumérés ci-dessus sont :

- en ce qui concerne l'huile de palme, la rareté de ce produit sur le marché créée par la diminution de la production causée, d'une part, par une sécheresse prononcée dans la région soeur du Kivu et, d'autre part, par la praticabilité de la route de l'Ituri, qui ont eu pour conséquence l'augmentation de la demande de ce produit sur le marché de Kisangani ;
- en ce qui concerne le paddy, la campagne qui touchait à sa fin avait provoqué la diminution des quantités de cette denrée sur le marché ;
- en ce qui concerne l'augmentation du prix de la viande, le rapport d'évaluation évoque la reprise du trafic aérien entre Bunia et Kinshasa, la rareté d'herbes et d'eau dans les zones pastorales de l'Ituri et le coût du transport comme facteurs ayant été à la base de cette hausse ;
- en ce qui concerne les haricots, c'est la sécheresse en Ituri et au nord-Kivu qui ont entraîné la diminution de leurs quantités sur le marché ;
- quant aux feuilles de manioc, la faible quantité constatée sur le marché était une diminution normale due à la saison sèche.

III.6.3. Contraintes à la commercialisation.

Parmi les contraintes qui gênent la commercialisation des produits agricoles, on peut citer principalement le mauvais état du réseau de transport, l'état défectueux et insuffisant des routes, ponts et bacs. Cette situation est à la base de l'absence ou de la rareté de certains produits agricoles sur le marché. Il va de soi que leurs prix en sont rendus plus chers parce qu'incompétitifs sur le marché.

Tableau III.10: Liste des entreprises industrielles de la région du Haut-Zaïre.

Nature	Nombre d'établissement
Agriculture vivrière	1
Agriculture non vivrière	92
Elevage	4
Exploitation forestière	5
Industries alimentaires	64
Extraction des minerais métalliques	2
Industries de boissons	4
Industries textile	2
Scierie et meubles	29
Autres industries.	12

Source : Commissariat Général au Plan, avril, 1982.

Tableau III.11 : Principales sociétés forestières du Haut-Zaïre (1983).

Sous-région	Z o n e	Nom de l'entreprise
Kisangani	Makiso	VAN HEE & FRERES SOPOKI Scierie de Mangambo Scierie de Mahamba
Tshopo	Isangi	Setrabo Boselo
	Yangambi	INERA - Yangambi
	Basoko	SOKINEX Mombongo
	Opala	I.Z.B. Umbongo I CELZA Baboli.
Bas-Uélé	Aketi	COMUELE
	Buta	SOGOPOPOKA
	Rungu	Domaine Medje
Haut-Uélé	Watsa	Plamu
Ituri	Mambasa	Losembe

Source : Rapport annuel 1983, Inspection régionale de l'Agriculture et du Développement rural, Kisangani, 1985.

Une deuxième contrainte se situe au niveau de manque d'organisation chez les paysans. La plupart des coopératives tendent plutôt à disparaître. En conséquence les paysans sont devenus incapables de défendre leurs intérêts.

Une troisième contrainte à signaler est le manque d'encadrement. Le Département de l'Agriculture et du Développement rural s'est avéré incapable d'assurer cet encadrement. En effet, non seulement plusieurs paysans utilisent des outils et des techniques agricoles de type traditionnel, mais encore il leur manque l'information sur les marchés, les prix et les nouvelles techniques.

Afin de surmonter ces contraintes, il est suggéré que :

- des moyens adéquats soient mis à la disposition de la Territoriale afin qu'elle épaule l'Office des routes et les autres organismes oeuvrant dans le domaine des transports ;
- l'action coopérative entreprise depuis si longtemps soit encouragée. Ainsi, les coopératives existantes qui sont soit en activité, soit en veilleuse ou celles qui sont "boîteuses" devraient bénéficier du concours financier sous forme de crédits et d'un personnel formé en matière de coopératives. L'intervention financière et la formation devraient être prises en charge par le Département de l'Agriculture et du Développement rural.
- le Département devrait combler au plus vite le déficit en personnel qualifié constaté dans l'organigramme régional. Les jeunes gens peuvent être encouragés à oeuvrer dans les milieux ruraux par l'institution d'une prime de technicité et une prime d'encouragement qui, jadis, était dénommée "prime de brousse".

III.7. Agro-industrie.

L'industrie agricole est la plus développée de toutes les industries implantées dans le Haut-Zaïre. Les agro-industries pratiquent les cultures industrielles et d'exportation : palmier à huile, caféier, hévéa, cacaoyer, canne à sucre, coton. Elles s'adonnent également à la production vivrière nécessaire à la subsistance de leur main d'oeuvre et au ravitaillement des centres urbains.

L'agro-industrie joue donc un rôle important dans l'économie de cette région en tant qu'employeur de main d'oeuvre et fournisseur de devises.

Les activités agro-industrielles du Haut-Zaïre sont orientées vers la transformation des produits agricoles. C'est le cas des huileries, rizeries, usines de traitement de café, coton, canne à sucre et hévéa.

III.7.1. Les industries alimentaires et non vivrières.

Une analyse de la liste résultant du récensement de toutes les industries du Haut-Zaïre (tableau III.9) révèle que c'est l'industrie agricole non vivrière qui est la plus importante de la région. Elle intervient pour 43 % dans l'ensemble des industries de la région. Cette industrie est composée principalement des usines de café, des huileries et de rizeries. Les produits de l'industrie agricole non vivrière sont essentiellement destinés à l'exportation.

On note une baisse progressive de la production de l'huile de palme. Les causes ont été énumérées au chapitre II (vieillissement des plantations, manque d'entretien des palmeraies naturelles, désintéressement des coupeurs qui reçoivent un prix qu'ils jugent ridicule pour leurs produits, difficulté de transport). Le café, par contre, prospère malgré la fraude entretenue par certains opérateurs économiques au niveau des frontières.

L'industrie alimentaire qui vient en deuxième position en importance, représente les 30 % de l'ensemble de toutes les industries recensées dans le Haut-Zaïre.

Des problèmes existant dans cette deuxième industrie se résument en manque de biens d'équipement, d'engrais, de produits phytosanitaires et d'outillage; le problème des routes se pose.

On signale, à titre indicatif, que l'industrie forestière représente 2 % de l'ensemble. Elle est surtout implantée dans la sous-région de la Tshopo et dans la ville de Kisangani. Il se pose le problème de reboisement au fur et à mesure de l'extension de cette industrie et l'autorité compétente semble insensible à la dévastation en cours des réserves forestières .

III.7.2. Les industries de boisson

Le Haut-Zaïre possède trois sièges d'exploitation de brasseries. La BRALIMA exploite une brasserie à Kisangani, tandis que l'UNIBRA en exploite deux : la première est implantée à Kisangani et la deuxième à Isiro.

La BRALIMA produit de la bière et des boissons gazeuses. La production de bière à la BRALIMA/Kisangani a été de 98.916 hectolitres en 1981, 100.003 hectolitres en 1982 et 88.576 hectolitres en 1983. Après avoir enregistré une chute constante depuis 1975, la production de la bière a connu une modeste amélioration grâce à l'approvisionnement des brasseries en production locale de maïs de différentes sous-régions. La production de boissons gazeuses a également subi une légère augmentation allant de 3.829 hl en 1981, 4.180 hl en 1982 et 5.477 hl. en 1983 (tableau III.11).

Tableau III.12 : Production de bière à BRALIMA/Kisangani (en milliers d'hectolitres de 1980 à 1983).

Produit	Capacité mensuelle de production.	1980	1981	1982	1983
Bière (hl)	4.500 .000 bouteilles	81.776	98.916	100.033	88.576
Soda (hl)	4.000.000	2.555	3.829	4.180	5.477
Total (hl)	-	84.331	102.745	104.183	94.053

N.B. : La capacité théorique de production installée par an : 388.000 hl.

Source : BRALIMA - S.A.R.L. Direction Commerciale/Kisangani, 1984.

L'UNIBRA/Kisangani fabrique et commercialise les bières suivantes : Skol et Doppel, sans oublier les boissons sucrées telles que Bako -Soda -Orange - Grenadine et-Tonic. La production de la bière UNIBRA s'est améliorée grâce à l'approvisionnement de la brasserie en matières premières locales, principalement le riz, et le sucre.

La bière Skol fut introduite à Kisangani en 1968 et à Isiro en 1975. Les efforts consentis en 1981 et en 1982 en vue de présenter à la clientèle des produits de meilleure qualité se sont poursuivis en 1983. Il s'en est suivi une progression remarquable par la quantité de bière consommée grâce à une campagne publicitaire fort soutenue.

La répartition de la production par siège/UNIBRA se présente de la manière suivante en ce qui concerne le Haut-Zaïre :

- la brasserie de Kisangani a vendu 85.192 hectolitres en 1983 contre 82.185 hectolitres en 1982, soit une progression de 3,5 % par rapport à l'année précédente.
- la brasserie d'Isiro a vendu 77.433 hectolitres en 1983 contre 53.800 hectolitres en 1982, soit une augmentation de 27,2 %.

A cet effort considérable de promotion de la production s'est ajoutée une campagne publicitaire fort soutenue qui a donné à la Skol son image de marque; pendant une période donnée, sa clientèle a accepté volontiers un différentiel de prix par rapport à la PRIMUS.

L'unité de production UNIBRA/Isiro ne fabrique pas de boissons sucrées; la population s'en approvisionne àpartir des stocks achetés à Kisangani par les commerçants et autres opérateurs économiques.

Tableau III.13 : Production moyenne de bière à l'UNIBRA/ISIRO (hl).

	1982 (12 mois)	1983 (12 mois)	1984 (4 mois)	1985 (10 mois)
SKOL	5.544	5.933	10.453	7.608
DOPPEL	399	542	643	215
TOTAL	6.158	6.475	11.096	7.823

Source : UNIBRA/ISIRO, 1986.

Si incomplètes soient-elles, les quelques données statistiques du tableau III.14 ci-dessous font clairement apparaître que la Brasserie UNIBRA d'Isiro produit beaucoup plus de bière SKOL que de DOPPEL; la production totale de bière exprimée en moyenne simple a été croissante

entre l'année 1982 et l'année 1984, tandis qu'une baisse de l'ordre de 29,50 % est observée en 1985 par rapport à l'année antérieure.

L'UNIBRA/TSIRO utilise le riz local et le sucre de LOTOKILA comme matières premières. Le tableau III.12 donne, à titre purement indicatif, la quantité de matirèes premières utilisées par les deux Brasseries UNIBRA du Haut-Zaïre.

Tableau III.14 : Quantité de matières premières utilisées à l'UNIBRA.

U S I N E S	Matières premières		
	Maïs (Kg)	Riz (Kg)	Sucre (Kg)
Kisangani	0	705.600	432.000
Isiro	0	588.000	360.000

Source : UNIBRA, Direction Commerciale/Kinshasa, 1984.

Ces chiffres éloquents réflètent l'état de besoins de l'industrie brassicole UNIBRA et de son importance comme stimulant des produits agricoles locaux tels que le riz et le sucre.

A part les 3 sièges d'exploitation de brasseries, le Haut-Zaïre compte une unité de production exclusive de boissons gazeuses : la Compagnie Industrielle des Boissons (INDUSBOISSONS) Kisangani qui produit principalement Coca-Cola, Fanta orange, Soda, Tonic et Citron Grenadine.

L'INDUSBOISSON/Kisangani emploie 5 unités dont 4 ouvriers non qualifiés et un seul cadre (aucun agent de maîtrise ou expatrié) pour tout le siège d'exploitation jusque 1984.

L'INDUSBOISSONS est le premier producteur de boissons gazeuses au Zaïre (1). A elle seule, cette société produit environ 50 % de la production du Zaïre en boissons gazeuses. Cependant, au début 1983, elle était en quête de devises nécessaires pour la modernisation de son équipement et l'extension de ses capacités de production.

(1) Conjoncture Economique, Département de l'Economie Nationale et Industrie, République du Zaïre, Novembre 1983, p. 322.

III.7.3. Les industries textiles.

L'industrie textile de la région est représentée par la société textile cotonnière et agricole (SOTEXCO) et par la société textile de Kisangani (SOTEXKI). La première s'occupe de la culture du coton en plus de ses activités industrielles. En 1982, la superficie exploitable était de 2.215 ha, tandis que sa production était de ± 500 kg de coton-grain. SOTEXCO est responsable de la réalisation d'opérations rurales intégrées débordant même la seule production cotonnière.

SOTEXKI a comme activité le tissage de diverses sortes d'étoffes avec du coton produit par la SOTEXCO. La production pour l'année 1984 était de 16.087.000 m2 de tissus en coton (imprimés, fancy, dress print, drap de lit et tissus gaze).

Le projet touche chaque année un nombre relativement limité de planteurs auxquels il fournit des engrais et autres intrants agricoles, à crédit, grâce à un fonds de roulement constitué par le PNE-FAO. Les quantités délivrées s'avèrent souvent insuffisantes. Mais ceci s'explique par l'effet moins spectaculaire des engrais sur les cultures vivrières dans le Haut-Zaïre où les sols sont relativement riches et les prix des produits agricoles relativement bas.

Le Bureau Régional du Haut-Zaïre a reçu du siège du PNE/ Kinshasa 200 tonnes d'engrais en 1984 et 330 tonnes en 1985. Ce qui représente respectivement 8,45 et 5,85 % du tonnage total d'engrais distribué au Zaïre (soit 2.365 T en 1984 et 5.636 T en 1985). Actuellement, un kilogramme d'engrais rendu port de Kisangani coûte 15,50 Z[1]

Depuis 1977 à ce jour, 556 démonstrations ont été faites au Haut-Zaïre

Quant aux intrants agricoles autres que les engrais, le PNE/Haut-Zaïre a assuré, à crédit, les outils aratoires suivants :

Catégorie		Quantité (pièce)
1984	Houes	700
	Machettes	500
	Rateaux	200
	Haches	100
	Bèches	280
1985	Houes	1.496
	Machettes	2.340
	Coupe-coupe	290

Source : Responsable du Service logistique du PNE/ Kinshasa, 1985.

Tableau III. 15 : Principales agro-industries de la région du Haut-Zaïre

Nom de l'entreprise	Activité	Superficie en exploitation (Ha) année 1982	Production en tonnes année 1982	Travailleurs	Localisation
P.L.Z.	- Huilerie - Rizerie	13.400	14.300 -	4.400	Basoko (Lukutu Yahuma (Hemba
CELZA Bamboli	- Caoutchouc Traitement	2.300	630	1.200	Opala (Yatolem
Busira-Lomami	- Huilerie - Traitement - Café	2.800	2.200	2.700	Isangi (Imbolu
SOTEXCO	- Coton	2.215	500	-	Banalia
SOCIF (ISIA Frères)	- Rizerie	-	-	-	Basoko
KI-WA-KA	- Huilerie	380	350	64	Bafwasende
RIZACO	- Rizerie	-	-	-	Bafwasende
KOKO	- Traitement - Café - Caoutchouc - Rizerie	320	140	-	Bafwasende
Plantaru	- Traitement Café	200	90	-	Yainero
CAFCO	- Caoutchouc - Café	500 620	- 280	- -	Ubundu
KANA	- Café - Rizerie	120 -	80 -	- -	Ubundu
COMUELE	- Huilerie	-	-	-	Aketi
PLANTAKUMU	- Traitement - Café	-	-	-	Rungu
SOCITURI	- Huilerie	-	-	-	Rungu
Capaco	- Traitement - Café				Amba
OZACAF	- Traitement	-	-	-	Lubunga (Lula)

Source : Gouvernorat de la région du Haut-Zaïre, Rapport d'évaluation, 1er trimestre 1985, Kisangani, 1985.

III.8. LA RECHERCHE AGRONOMIQUE.

La recherche agronomique au Zaïre est principalement menée par l'INERA. Dans ce domaine, la région du Haut-Zaïre a eu le privilège d'abriter pendant longtemps le siège central de l'INEAC d'abord dont la création remonte en 1922 et celui de l'INERA ensuite.

En dehors de l'INERA dont le mandat est la recherche appliquée au développement rural, des projets de développement comme le PNE, le BPI, l'Institution Universitaire (IFA) et certaines sociétés agro-industrielles relevant du secteur privé (SOTEXCO, BUSIRA-LIMBA) mènent des recherches agronomiques ou connexes à l'agronomie dans le cadre de leurs activités respectives.

III.8.1. INERA.

L'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique a pour rôle de promouvoir le développement scientifique de l'Agriculture au Zaïre.

L'INERA est une entreprise para-étatique placée sous la tutelle du Département de la Recherche Scientifique. Il est géré par un Conseil d'Administration dont le Président Délégué Général est installé à Kinshasa, tandis que les directions sont basées à Yangambi.

Les activités actuelles de l'INERA sont essentiellement axées sur les cultures vivrières conformément à la politique du Conseil Exécutif de l'autosuffisance alimentaire, mais l'Institut mène aussi des recherches dans le domaine des cultures industrielles et pérennes, de la botanique et de la foresterie ainsi que dans celui de l'élevage.

L'Institut a élaboré neuf programmes de recherches qui avec l'appui des services logistiques (climatologie, pédologie...), sont exécutés par différentes stations disséminées à travers le pays. Ces programmes de recherche portent sur le riz, la pomme de terre, les légumineuses, le coton, l'élaeïs, le café-cacao, la Zootechnie et la médecine vétérinaire, la botanique et la foresterie.

En ce qui concerne le Haut-Zaïre, toutes les activités de l'INERA sont concentrées dans trois stations, à savoir : Yangambi (Sous-région Tshopo) , Bambesa (Sous-région BAS-UELE) et Nioka (Sous-région ITURI). En plus de la pédologie et de la climatologie effectuées à Yangambi, les

trois stations englobent six programmes de recherche sur les neuf.

A. Centre de recherches de Yangambi.

Les recherches à Yangami portent sur les cultures vivrières (riz, soja, arachide, vigna et voandzou), les cultures pérennes (élaeïs, cacao, café), la zootechnie et la médecine vétérinaire. Deux sections sont installées à Yangambi : pédologie et climatologie qui constituent l'appui aux recherches qui y sont menées. Le Centre a un effectif de 971 unités.

Tableau III.16 : Effectif du Personnel du Centre de Recherche.

Personnel Scientifique		Personnel Technique		Personnel Administratif		Total
Cadres	Travailleurs	Cadres	Travailleurs	Cadres	Travailleurs	
29	336	15	514	4	73	971

Source : Rapport Annuel 1984 - INERA.

A.1. Cultures vivrières.

- Programme Riz : Les travaux effectués par ce programme sont axés surtout sur la recherche des variétés de riz pluvial à haut rendement, résistant aux maladies et aux insectes et ayant de bonnes caractéristiques agromiques et technologiques. La variété R66 dégénérée a été épurée. A ce jour, non seulement l'INERA dispose de cette variété R66 épurée et des semences de fondation destinées à la multiplication pour la diffusion en milieu rural, mais aussi de bien d'autres variétés très performantes susceptibles de remplacer la R66. On trouve parmi ces variétés, la Ry1 qui est déjà diffusée et donne un rendement supérieur à la R66 comme indiqué ci-dessous et la Ry2, la Ry7, la C4-1-5 qui sont en voie de diffusion.

	Rendement sans engrais	Rendement avec engrais.
R66	1,5 - 2T/ha	3T/ha
Ry1	2,5 - 3T/ha	4T/ha:

L'INERA peut mettre plus de 10 Tonnes de semences de fondation à la disposition de riziculteurs annuellement.

Programme Légumineuses.

Les légumineuses à graines qui font l'objet de recherche à Yangambi sont : le Niébé ou Nkunde (Vigna Unguiculata), et le voandzou. L'objectif poursuivi par ce programme est l'évaluation des collections et la détermination des gacteurs de production pour optimiser le rendement des élites diffusées. Ces derniers temps, le programme accorde une importance accrue aux légumineuses qui ont été moins étudiées jusqu'alors comme le Niébé ou Nkunde (Vigna Unguiculata).

Niébé ou Nkunde (Vigna Unguiculata) :

On distingue :

- vigna à graines blanches
- vigna à graines brunes
- vigna à graines noires.

Les techniques culturales appropriées pour cette légumineuses ont été déterminées à la Station de Yangambi (période de semis, écartements, densité, etc...). Les essais d'évaluation entrepris ont déterminé certaines élites intéressantes dont Vy21, Vy24, Vy41, Vy50, Vy70 et Vy76. Les variétés Vy50 et Vy76 sont les plus performantes et sont déjà en diffusion. Elles peuvent produire jusqu'à 1.700 Kg/ha et présentent l'avantage de supporter les conditions de sécheresse assez prononcées, de pousser sur les sols même pauvres et acides, en forêt et en savane. Toutefois, le vigna est très vulnérable aux attaques d'insectes et une protection moyennant les insecticides s'avère indispensable. Déjà, le Niébé connaît un regain d'intérêt auprès de la population de Yangambi où la demande en semences ne fait que s'accroître.

Soja (Glycine max). Riche en protéines de composition fort semblable à celle des protéines animales, le soja est meilleur que le vigna, mais ce dernier est plus acepté que le soja parmi la population de Yangambi.

NOTE : Un essai comparatif de 7 variétés élites introduites par l'IITA en 1984 dans le cadre de l'essai international et 3 témoins locaux a été conduit à Yangambi et à Bambesa. Les résultats ont révélé que les meilleures introductions ont été TG x 252 - 71c, TG X 573 - 6c, TG x 744 - 01E et TG x 330 - 40E. Cette dernière est intéressante pour sa précocité, tandis que la TG x 744 - 01E présente une maturité homogène.

- le soja s'adapte à toutes les régions du Zaïre : en basse comme en haute altitudes dans des sols tant basiques qu'acides.
- actuellement les variétés suivantes sont disponibles : SJ61/3, SJ10 et SJ70 Dermar dont les rendements avoisinnent la tonne pour Yangambi et la Cuvette centrale.
- pour résoudre le grand problème de la conservation du pouvoir germinatif du soja qui décroit rapidement surtout dans les régions où les températures et l'humidité relatives sont élevées, l'INERA s'attèle à mettre au point des variétés ayant en plus d'un bon pouvoir de stockage, une facilité de nodulation naturelle.

Arachide (Arachis hypogea) :

- l'INERA dispose actuellement des variétés adaptées aux conditions de différents sols :
  - A65 et G17 pour des sols lourds et
  - A1052, P43, A1055 pour des sols légers.
- les rendements les plus élevés de toutes ces variétés peuvent atteindre 2.000 Kg de gousses sèches à l'hectare.

A.3. Cultures pérennes.

- Programme Elaeïs.

. Objectifs :

- améliorer la productivité du palmier à huile ;
- augmenter la longévité économique du palmier à huile par l'utilisation des palmiers à stipes courts, obtenus par sélection généalogique au sein du matériel guineensis ou par croisement guineensis x melanococca ;
- créer des lignées résitantes à la fusariose, maladie la plus redoutable au Zaïre pour cette espèce ;
- étudier les meilleures formules de nutrition minérale ;
- produire à l'intention des planteurs le matériel nécessaire à la création des plantations : graines et plantules.

. Etat d'avancement :

L'INERA a mis au point la génération F3 du palmier à huile dont le potentiel productif est de 3,5 T d'huile à l'hectare. L'amélioration de l'Elaeïs guineensis se poursuit. L'attention des chercheurs a été retenue par l'Elaeïs melanococca qui offre la particularité, à âge égal, comparé à l'Elaeïs, d'avoir un stipe nettement plus court. Ceci constitue un remède à la difficulté de récolter des régimes.

En 1984, la station a produit 2.495 plantules d'Elaeïs (Dura x Pisifera) et 16.956 graines d'Elaeïs (Dura x Pisifera). La production par station des matériels de consommation issus des champs de recherche se présente comme suit :

1984 - Régimes de palme : 48.451 Kg.
Huile de palme : 46.929 litres.

Source : Rapport annuel 1984, INERA.

- Programme Cacao.

. Objectifs :

- créer des hybrides hautement productifs et résistants aux maladies par croisement entre clones locaux et le matériel upper amazone ;
- mettre à la disposition des planteurs les graines et plantules pour créer des plantations.

. Etat d'avancement :

La station entretient actuellement des hybrides upper amazone dont le rendement dépasse 1.000 Kg de cacao marchand à l'hectare. En 1984, cette station a produit 804 Cabosses de cacaoyers (graines choisies et sélectionnées des différents clones) et 1.738 plantules de cacaoyers (différents clones sélectionnés).

Le centre de Yangambi a récolté 3.550 kg de Cacao marchant issus des champs de recherches.

- Programme Café.

. Objectifs :

- améliorer la productivité du café zaïrois et ses qualités organoleptiques ;

- créer un matériel résistant aux maladies et aux insectes nuisibles ;
- produire des graines et des plantules de café pour les zaïrois désireux de créer ou d'étendre les plantations de café.

. Etat d'avancement :

Au stade actuel, l'arabusta est déjà installé dans les parcelles d'expérimentation. Cet hybride allie les qualités organoleptiques de café arabica à la rusticité et à la productivité de café robusta. Ses rendements sont de l'ordre de 1,5 Tonnes/hectare du café marchand.

La production des semences de céféiers en 1984 à la station est de 500 Kg et de 6.003 plantules de caféiers. Quant au café marchand, la station a réalisé 5.340 Kg pour l'année 1984. Au cours de l'exercice 1985, le Programme a fourni 70 Kg de semences de café (mélange standard) et 2.100 plantations à divers clients.

- Programme Zootechnie et Médecine vétérinaire.

A Yangambi, les activités de programme de recherches sur la Zootechnie et la Médecine vétérinaire sont très limitées eu égard à l'effectif réduit du bétail. Le programme pour les bovins se limite à l'étude du comportement des métis issus des croisements Alur x Lugware, Lugware x N'Dama et N'Dama x Alur. Les travaux sur les porcins ont été concentrés sur l'amélioration de la race locale par hybridation (métissage) avec la "Large White".

Tableau III. 17 : Situation du cheptel de la station de Yangambi.

A. Gros bétail.

Catégorie	Nombre.
Taureau	2
Vaches	10
Génisses	1
Taurillons	1
Veau mâle	1
Veaux femelles	5
Total :	20

B. Porcin (*)

Verrats	2
Truies	4
Gorets mâles	1
Total :	7

Sources : INERA, Rapport annuel 1985.

Services logistiques.

Le Centre de Yangambi effectue également des recherches sur la fertilité et la conservation des sols (section pédologie). Le réseau d'écoclimatologie qui dépend de la section climatologie, comprend 36 stations et 36 postes pluviométriques à travers le pays. La Section a pour tâche de rassembler et de collationner les données du réseau en vue de les publier dans le Bulletin climatologique.

B. Station de Bambesa.

Historique :

La Station de Bambesa existe depuis 1920; elle faisait partie de la Région des Plantations de la Colonie. Ses principales activités étaient axées sur la sélection et les expérimentations (variétales, phytosanitaires) aussi bien sur le coton que sur les légumineuses (arachide, soja, vigna) et les céréales (maïs). En 1925, soit deux ans après la création de l'Institut National d'Etudes Agronomiques du Congo, actuellement connu sous le sigle INERA, Bambesa est devenue une des stations de recherche de cet Institut. Cette station utilise 47 employés.

Tableau III.18 : Effectif du Personnel de la Station de Bambesa.

Personnel Scientifique		Personnel Technique		Personnel Administratif		Total
Cadres	Travailleurs	Cadres	Travailleurs	Cadres	Travailleurs	
1	3	-	35	1	7	47

Source : INERA, Rapport Annuel 1984.

(*) INERA, Rapport annuel 1984.-

Activités.

Les mêmes activités ont continué avec plus d'intensité qu'avant jusqu'à la rébellion de 1964. A la reprise en 1971, l'importance était attachée surtout aux expérimentations sur le coton pour la simple raison que, pour la zone cotonnière Nord, Bambesa est la station prinipale. A partir de 1982, compte tenu de la nouvelle politique d'autosuffisance alimentaire du pays, un accent particulier a été mis sur les cultures vivrières telles que l'arachide, le riz, le soja et le vigna. Conséquement, jusqu'à ce jour, les variétés sont en multiplication à la station dont les meilleures seront diffusées en milieu paysan.

1. Arachide

1.a) Arachide à tégument séminal rose

A 1052; A 1055; P43

b) Arachide à tégument séminal rouge

A 65; G17; HC 929/52; HC 928/140; HC 928/143; HC 928/144.

2. Riz.

a) R66; IRAT 2; IRAT 8; TIWAWA.

b) IRAT à cycle court (précoces)
IRAT 101; IRAT 112; IRAT 133; IRAT 134; IRAT 140; Dourado précoce ;

c) IRAT à cycle moyen
IPAT 104; IRAT 132, IRAT 136, IRAT 138 ;

d) FAROX 56/30; 63-83; PEROLA; PN 680.

3. Soja.

Acc 2120; D1/1; Hernon; Palmetto, SJ10; SJ60/3; SJ73; SJ218; SJ 290; Dairs; Ecuador; IRO 9; Rillito.

4. Vigna.

Vy 23; Vy 24; Vy 35; Vy 41; Vy 50; Vy 52.

Tableau III. 19 : La production des semences sélectionnées (différentes variétés) à la Station de Bambesa (1984).

CULTURES	QUANTITE (en KG)
Riz	5.178
Soja	289
Niébé	902

Source : INERA , Rapport 1984.

Perspectives d'avenir.

Dans son programme à court terme, la station a distribué des semences de riz aux agents de l'INERA et à ceux des habitants de la zone qui en avaient manifesté le désir.

A moyen terme, la station prévoyait la distribution des semences des variétés améliorées dans les collectivités constituant la zone de Bambesa. Il était question ici de la multiplication des semences améliorées dans chaque collectivité. Dans le même ordre d'idées, la station avait intéressé certains planteurs du Haut-Uélé sur l'existence des semences améliorées à la station de Bambesa.

A long terme, la station compte créer des noyaux de fondation des semences améliorées dans le Bas et Haut-Uélé pour permettre aux cultivateurs intéressés de s'en servir facilement.
Dans un proche avenir, la station a l'intention d'introduire des semences de palmier et de caféier ainsi que certains clones de manioc pour aider les planteurs.

C. Station de Nioka.

La station de Nioka s'occupe principalement de la zootechnie, de l'agrostologie et des recherches vétérinaires. Pour ce faire, elle utilise 146 personnes réparties comme suit :

Tableau III.20 : Effectif du personnel de la station de Nioka.

Personnel Scientifique		Personnel Technique		Personnel Administratif		Total
Cadres	Travailleurs	Cadres	Travailleurs	Cadres	Travailleurs	
4	30	1	97	2	12	146

Source : INERA, Rapport annuel 1984.

C.1. Zootechnie.

Les recherches zootechniques portent sur la sélection des taurillons, des veaux provenant des vaches de sélection et des vaches reproductrices des fermes de Djumali et Nioka. Cette sélection est faite sur les races Alur, Bahema, Lugware et le Red Sindhi. A Mont Hawa, seule la race Lugware fait l'objet de recherches.

Le tableau III.20 ci-dessous est donné à titre indicatif. Il reprend les noms et les poids respectifs des différentes races qui sont l'objet de recherches dans les fermes de Nioka et Djumali en 1980.

Tableau III 21 : Poids moyen des veaux des troupeaux de sélection en fonction de la race et du sexe au sevrage.

Ferme	Race	Veaux mâles	Veaux femelles
Nioka	Alur	137 kg	127 kg
	Bahema	131 kg	129 kg
	Lugware	97 kg	94 kg
	Red Shiwl	143 kg	135 kg
	Charolais	229 kg	210 kg
Djumali	Alur	146 kg	131 kg

Sources : INERA, Station INERA Nioka, 1980.

Les recherches sur des vaches reproductrices consistent d'une part à sélectionner quelques génisses présentant de bonnes caractéristiques pour en faire des vaches reproductrices et, d'autre part, à réformer des vieilles vaches. On constate cependant une forte mortalité chez les vaches sélectionnées, ceci est dû principalement au manque de produits vétérinaires indispensables.

La station travaille en collaboration avec le BPI et l'ACOOPELI qui utilisent les géniteurs sélectionnés pour leur diffusion.

La station procède aussi au croisement. Elle dispose à cet effet de 2 à 3 taurillons croisés charolais d'insémination artificielle et d'un taurillon Brun-Suisse. Elle ne peut importer les taureaux de la race charolaise et de la race brune des Alpes en provenance de l'Afrique de l'Est par manque de licence d'importation.

Tableau III.22 : Cheptel bovin de la station de Nioka (troupeaux d'exploitation)

CATEGORIES	NOMBRE
Taureaux	35
Vaches	975
Génisses	844
Taurillons	446
Bauvillons	103
Veaux mâles	425
Veaux femelles	499
Total	3.327

Source : INERA, Rapport annuel 1984.

C.2. Agrostologie.

La station s'est fixée comme objectif premier, la création de pâturages artificiels en associatiant les légumineuses aux graminées. Des pâturages artificiels à Pennisetum d'une superficie de 7,5 ha ont été à la ferme de Nioka. Au jardin agrostologique, par contre, des petits essais ont été conduits pour étudier les associations à 3 espèces légumineuses graminées pouvant donner de meilleurs rendements.

Le deuxième objectif consistait à étudier la productivité de Brachiaria ruziziensis et du Stylosanthes gracilis. En 1980, par exemple, cet essai a donné des rendements résumés dans le tableau ci-après.

Tableau III.23 : Production agrostologique en kg d'herbes vertes.

Espèce	SOLS (Superficie : 10 m2)	
	Pauvre envahi par Loudacia	Riche envahi par Hyparrhénia
Stylosanthes gracilis	92,20	31,50
Brachiaria riz	12,40	14,30

Source : INERA, Station INERA Nioka, 1980.

Sur sol riche poussent des herbes indésirables telles que Pteridium aquilium, Glycina janvanca, Indigofera arrecta, Rubia cordifolia, et Digitaria vestita envahissent le Stylosanthes et la Brachiaria. On a remarqué que dans les conditions de Nioka, le Stylosanthes se développe mieux sur terrain pauvre, alors que le Brachiaria ruziziensis, lui, exige un terrain riche.

C.3. Recherches vétérinaires.

Les recherches ont été menées dans le domaine de la pathologie parasitaire et infectueuse, des analyses bromatologiques, etc.

- Pathologie parasitaire.

. Etude sur l'incidence et la fréquence des parasites sanguicoles dans la sous-région de l'Ituri chez les bovins.

Les enquêtes menées au cours des années 1978-1980 ont abouti à des résultats préliminaires qui s'avèrent intéressants et très importants pour le développement de l'élevage dans l'Ituri. L'E.C.F. par Theileria parva couvre toute l'étendue de la Sous-région de l'Ituri. L'anaplasmose semble suivre la même distribution que la theileria parva mais avec une fréquence moindre.

La Piroplasmose et la trypanosomiase ne se rencontrent pas dans la zone centrale de la sous-région (haute altitude), mais ces maladies siègent plutôt dans les plaines chaudes de Kasenyi, de Kerekere et Aru. Il s'avère important de suivre l'évolution de ces maladies en fonction de la lutte qu'on menera et surtout de déterminer les limites géographiques exactes et leur impact sur la santé animale.

- Pathologie infectieuse.

. Etude de l'incidence de la brucellose et de la vibriose bovine en Ituri.

- Biochimie.

. Analyses bromatologiques.

Avec une pepsine préparée à partir de la pense des bêtes de boucheries, on a réussi à doser les protéines digestibles, quelques échantillons ont été analysés. Chacun d'eau a fait l'objet de dosage de protéines brutes, de celluloses et de matières grasses.

. Diagnostic toxicologique.

La recherche de saponine, d'arsénic et d'acide cyanhydrique a été faite sur les plantes présumées toxiques récoltées à la ferme de Nioka et de Djumali. Ci-dessous quelques résultats (tableau III.23) donnés à titre indicatif.

Tableau III.24 : Diagnostic toxicologique de quelques espèces de plantes.

Espèce	Saponine	Alcaloïde	Acide cyanhydrique
Zonnia stosa			x
Phytolacea dodecandra	x	x	
Solanum	x		
Melothria	x		
Datura Stramonium		x	x
Echinops amplexicaulie.	x		
Albizia			

Source : INERA Nioka, 1980.

Cliniques Vétérinaires.

. La reproduction et les facteurs de la stérilité dans les fermes zootechniques de l'INERA.

Selon les investigations des premières fouilles, le taux de fécondité semble inférieur à celui des années 1975-1976. Ceci serait dû à la forte parasitose à la douve et aux helmithiases; bref, à un mauvais état général de santé.

Difficultés de la recherche au sein de l'INERA.

L'INERA connaît des problèmes d'ordre financier, logistique, organique, etc.

- le fonds de subvention alloué aux différents programmes de recherche set insuffisant; pire, ce fonds est souvent partiellement donné et en retard. Cette situation entraîne la paralysie de certaines activités de recherche.

- l'infrastructure dont l'INERA a hérité de l'ex-INEAC est en ruine. L'Institut de Recherche nécessite des fonds importants pour le renouvellement de son matériel et pour son équipement. En outre, les structures de la recherche à l'INERA étant désarticulées et archaïques, une restructuration s'avère indispensable.

- des problèmes d'ordre logistique (manque de courant, réactifs chimiques, transport...) se posent au niveau de toutes les stations. Etant donné les moyens limités des pouvoirs publics, on pourrait recommander que le concours des sociétés agro-dinsutrielles telles que CELZA-Bamboli, SOTEXCO, BUSIRA-LOMAMI, PLZ, etc. Soit sollicité pour la relance de la recherche dans la région.

- le personnel oeuvrant au sein de l'INERA, est pléthorique et vieux, et comprend très peu de chercheurs. L'Institut devrait doter ses stations de recherche d'éléments universitaires compétents, c'est-à-dire, capables de concevoir, critiquer et innover en toutes circonstances.

- l'impact "documentation et publication" doit être revalorisé. Les chercheurs doivent être informés des innovations à travers les revues scientifiques, d'une part, et publier les résultats de leurs recherches d'autre part.

III.8.2. Le Programme National Engrais.

Le Projet National Engrais est un projet instituionnel qui est sensé vulgariser dans la région l'utilisation des engrais et des autres intrants agricoles dans le but d'accroître la production des cultures vivrières.

Les objectifs du projet consistent à augmenter la production agricole par l'emploi efficace des engrais, à contribuer à l'établissement et à l'amélioration des circuits de distribution des engrais et d'autres intrants agricoles, et à mettre à la disposition des agriculteurs des formules de fumure économiquement rentables. Le PNE mène sur le terrain certains travaux de recherche sur la fertilité du sol et procède aux démonstrations.

Le projet qui dépend du Commissariat d'Etat à l'Agriculture(1) est situé en ce qui concerne le Haut-Zaïre à Kisangani, bien que son intervention soit surtout concentré dans la sous-région de Bas-Uélé, plus précisément à Dingila, dans la zone de Bambesa. Les actions du Programme National Engrais se font en concentration avec la SOTEXCO.

Le Projet touche chaque année un nombre relativement limité de planteurs auxquels il fournit des engrais et autres intrants agricoles, à crédit, grâce à un fonds de roulement constitué par le PNE-FAO. Les quantités délivrées s'avèrent souvent insuffisantes. Mais ceci s'explique par l'effet moins spectaculaire des engrais sur les cultures vivrières dans le Haut-Zaïre où les sols sont relativement riches et les prix des produits agricoles relativement bas.

Le Bureau Régional du Haut-Zaïre a reçu du siège du PNE/ Kinshasa 200 Tonnes d'engrais en 1984 et 330 Tonnes en 1985. Ce qui représente respectivement 8,45 % et 5,85 % du tonnage total d'engrais distribué au Zaïre (soit 2,365 T. en 1984 et 5.636 T. en 1985).
Actuellement, un Kilogramme d'engrais rendu port de Kisangani coûte 15,50 Z.(2)

Depuis 1977 à ce jour, 556 démonstrations ont été faites au Haut-Zaïre a assuré, à crédit, les outils aratoires suivants :

---

(1) D'après le Procès-Verbal de remise-reprise entre le Commissaire d'Etat à l'Agriculture et le Commissaire d'Etat au Développement Rural du 3/12/1986, conséquente à l'Ordonnance Présidentielle n° 86-264 du 31 octobre 1986 portant restructuration du Conseil Exécutif, notamment la scission du Département de l'Agriculture et du Développement Rural en deux Départements autonomes.

(2) Chiffre de l'an 1986.

Catégorie.		Quantité (pièce).
1984	Houes	700
	Machettes	500
	Rateaux	200
	Haches	100
	Bèches	280
1985	Houes	1.496
	Machettes	2.340
	Coupe-coupe	290

Source : Responsable du Service logistique du PNE/ Kinshasa, 1985.

IV.1. Transport et communications

Le Haut-Zaïre a l'avantage d'être l'une de ces Régions frontalières du pays. A ce titre, et étant donné ses énormes potentialités, cette Région a la vocation d'entretenir des relations privilégiées avec les Républiques de l'Uganda, du Soudan et la République Centrafricaine. Cependant, le Haut-Zaïre connaît une activité moyenne sur le plan des échanges avec l'extérieur. Les échanges inter-régionaux sont, par contre, très développés, surtout sur les axes orientaux de la Région.

Tous les modes de transport sont opérationnels dans le Haut-Zaïre. Des camions de grands tonnages sillonnent les routes, des bateaux assurent le transport des vivres et marchandises diverses sur les biefs navigables du fleuve Zaïre et de ses principaux affluents pendant qu'une bonne partie de la production régionale est transportée par rail. En plus, des avions font la liaison entre les centres importants de la Région et le reste du pays.

IV.1.1. Réseau routier.

IV.1.1.1. L'infrastructure routière.

Le réseau routier du Haut-Zaïre, constitué de Routes Nationales (RN), Routes régionales prioritaires (RR1) et de Routes régionales secondaires (RR2), totalise 10.265 km sur les 25.596 km que compte la Région. La classification de ce réseau, telle qu'énoncée par l'Arrêté départemental du Commissaire d'Etat aux Transports, se présente comme suit :

- 3.612 km de Routes nationales (RN) sur lesquelles on enregistre 90 % du trafic global ;
- 3.578 km de Routes régionales prioritaires (RR1) sur lesquelles le trafic moyen est évalué à ± 20 véhicules par jour ;
- 3.075 km de Routes régionales secondaires (RR2) sur lesquelles le trafic enregistré est inférieur à 3 véhicules par jour.

Les routes nationales (RN) sont celles qui doivent permettre l'intégration des Régions aux grands marchés tant nationaux qu'internationaux. Le réseau prioritaire (RR1) est celui qui assure la liaison des chefs-lieux des sous-régions, tandis que le réseau secondaire (RR2), constitué de routes d'intérêt local, sert à l'acheminement

des produits agricoles, forestiers et miniers vers les axes principaux.

Le réseau national traversant le Haut-Zaïre se présente de la manière suivante :

- la Nationale 3 relie Kisangani à Pene-Tungu (155 km), une localité près de la frontière avec la Région du Kivu. Cet axe permet un flux de biens et de personnes entre les deux chefs-lieux Kisangani et Bukavu via Lubutu et Walikale ;
- la Nationale 4, part de la frontière centrafricaine au Nord-Ouest du Haut-Zaïre et atteint le Nord-Est du Kivu via Kisangani. Elle relie d'importants centres comme Bondo, Buta, Banalia, Kisangani, Bafwasende, Mambasa, et débouche à Beni, dans le Kivu. Longue de 1.357 km, elle constitue la plus longue route nationale de la Région ;
- la Nationale 6 permet de communiquer avec la Région de l'Equateur, plus précisément avec les centres de Bumba, Lisala, Gemena et Libenge. Elle est branchée sur la Nationale 4 à Dulia (Haut-Zaïre) et sur la Nationale 25, longue de 718 km, forme le "voûte nord" de la Nationale 4 et relie aussi d'importants centres comme Buta, Bambesa, Poko, Isiro, Wamba et débouche dans la Nationale 4 à Nia-Nia ;
- la Nationale 26 est longue de 484 km. Elle rejoint le réseau routier du Soudan et permet la communication entre les centres d'Isiro, Watsa et Faradje ;
- la Nationale 27, longue de 246 km, permet de communiquer avec l'Uganda. Partant de Kamanda, elle passe par les centres de Bunia et Djugu avant d'atteindre Mahagi ;
- la Nationale 44 débute à Mambasa, passe par Lebia et permet une liaison avec le Nord-Est du Kivu, via Beni.

L'entretien de cet important réseau routier (RN et RR2) est assuré par quatre unités de production (UP) de l'Office des Routes cantonnées respectivement à Kisangani, Buta, Isiro et Bunia.
Chaque unité de production comprend une brigade routière (BR) ou une brigade des ponts (BP) et un chantier indépendant (CI).

Le réseau des Unités de production (UP), des Brigades routières (BR) ou des ponts (UP) et des chantiers indépendants (CI) se présente comme suit :

- l'UP 450 Tshopo, à Kisangani, est composée de :
  * la BR 401 à Kisangani,
  * la BR 403 à Bafwasende,
  * la BP 406 à Kisangani,
  * le CI Lindi-Ubundu,

  Le réseau total à entretenir de l'UP 450 est de 1.353 Km.

- l'UP Bas-Uélé, à Buta, est composée de :
  * la BR 404 à Buta,
  * un CI à Dingila.

  Le réseau total à entretenir est de 1.109 Km.

- l'UP 452 Haut-Uélé, à Isiro, est composée de :
  * la BR 402 à Isiro
  * un CI à Watsa.

  Le réseau total comprend 1.535 Km.

- l'UP 453 Ituri, à Bunia, comprend :
  * la BR 405 à Bunia
  * un CI à Aru.

  Le réseau total à entretenir est de 887 Km. Le nombre total des kilomètres attribués à l'ensemble des Unités de production du Haut-Zaïre est de 5.711 km (figure IV.1).

IV.1.1.2. Etat des routes 1984-1985*.

1) Routes nationales (RN) et routes régionales (RR2,RR2).

Selon le rapport d'évaluation du cabinet du Gouverneur de région publié pendant le premier trimestre 1985, 6.276 km étaient entretenus sur les 10.364 km prévus au programme 1984, soit environ 60,50 % seulement de la longueur totale des tronçons envisagés. Il s'agit plus précisément de :

- 3.699 km de routes nationales
- 1.972 km de routes régionales prioritaires,
- 605 km de routes régionales secondaires.

(*) fin premier trimestre 1985.

Carte IV.1:

Carte des Routes du Haut-Zaire.

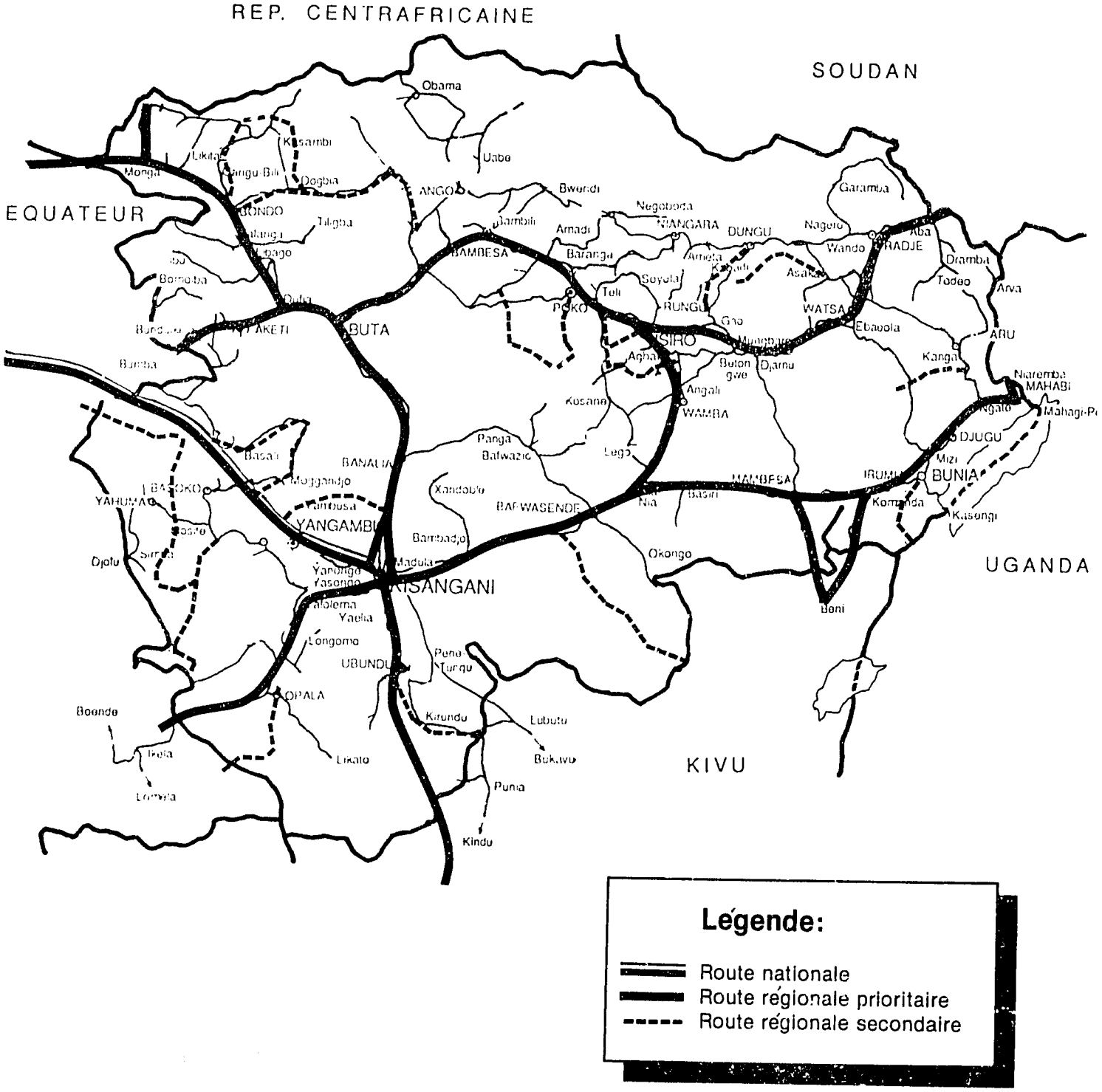

Légende:

- Route nationale
- Route régionale prioritaire
- Route régionale secondaire

Il convient de rappeler ici que, dans le cadre du Plan Mobu, l'Office des Routes avait prévu, pour l'exercice 1982-1984, l'entretien de :

- 3.612 km de routes nationales dont 123 dont 123 km de routes bitumées pris en charge par l'Office et 33 km en terre à entretenir par des conventionnaires privés ;
- 3.578 km de routes régionales prioritaires dont 1.465 km à entretenir par des conventionnaires et
- 1.135 km de routes régionales secondaires dont 963 km à entretenir par des conventionnaires.

Comme on peut s'en rendre compte, des modifications ont été apportées au programme d'exécution des travaux entre les années 1982 et 1984. A la fin de l'année 1984, les maîtres d'ouvrage ont cependant été l'Office des routes qui a effectué des travaux sur 4.996 km, tandis que les conventionnaires ont réalisé des travaux sur 1.280 km.
Ces travaux ont surtout consisté en la réhabilitation des tronçons rendus impraticables par les pluies et le non-maintien de certaines routes dû à l'insuffisance d'éuquipement ou au manque de carburant, la remise en état ou le remplacement de nombreux ponts en bois, la remise en état de quatre bacs sur les 33 que compte la Région.

Les détails de l'exécution des travaux de ces routes par l'Office des routes se résument en :

- l'ouverture de piste : 485 km contre 500 km prévus
- le rechargement de piste : 394 km contre 585 km prévus
- le transport des matériaux : 386.961 m3 contre 366.422 m3 prévus
- la réfection des ponts : 900 ml contre 1.404 ml prévus
- le terrassement : 362.574 m3 contre 198.000 m3 prévus
- passages sous-routes : 934 ml contre 1.388 ml prévus.

Au titre des réalisations de l'Office des routes, on peut donc mentionner :

en ce qui concerne les routes

- l'ouverture du tronçon Dungu-Faradje par réhabilitation complète ;
- la réhabilitation du tronçon Kisangani-Banalia par réchargement partiel ;
- la réhabilitation complète Nia-Nia (PK 344 - PK 401) sur la route de l'Ituri.

en ce qui concerne les ponts

- l'achèvement du programme de mise en état de nombreux ponts en bois sur Bondo-N'du. ;
- l'ouverture du tronçon Aba-Kitalubala par la remise en état de 18 ponts en bois ;
- le remplacement des ponts MALU au PK 70 de la route Isiro-Mungbere par les buses archés ;
- le remplacement du pont Algrain effondré sur la rivière Gangu au PK 97 de la route Niangara-Dungu-Faradje par un pont à poutrelles métalliques dont le tablier en bois devrait être remplacé en 1985 par une dale en béton armé.

en ce qui concerne les bacs

la mise en service de quatre bacs sur les points de passage ci-après :

- YATE : bac ambidrome de 20 tonnes équipé d'un moteur de 45 CV sur la rivière Lomami, Route nationale Kisangani-Opala (figure IV.2, 4/11). La Lomami est navigable à ce point de passage. La distance à couvrir sur l'eau est de 400 m et le trafic enregistré est de 4 véhicules par jour;
- BANALIA : bac RFA de 35 tonnes équipé de deux moteurs de 115 CV chacun sur la rivière Aruwimi, sur la Route nationale Kisangani-Buta. L'Aruwimi est aussi navigable à son point de passage. La distance à parcourir est large de 760 m et le trafic enregistré à ce point est de 14 véhicules par jour (figure IV.2, 4/25) ;
- BILI : bac uniflote de 32 tonnes à traille sur la rivière Bili, sur la Route régionale secondaire Titule-Api-Bifoango-Bili, (figure IV.2, 4/44). La rivière Bili n'est pas navigable. La distance à parcourir sur ce passage est de 45 m et le trafic y enregistré est de 23 véhicules par mois;

Carte IV.2:

Infrastructure Routière et Bacs

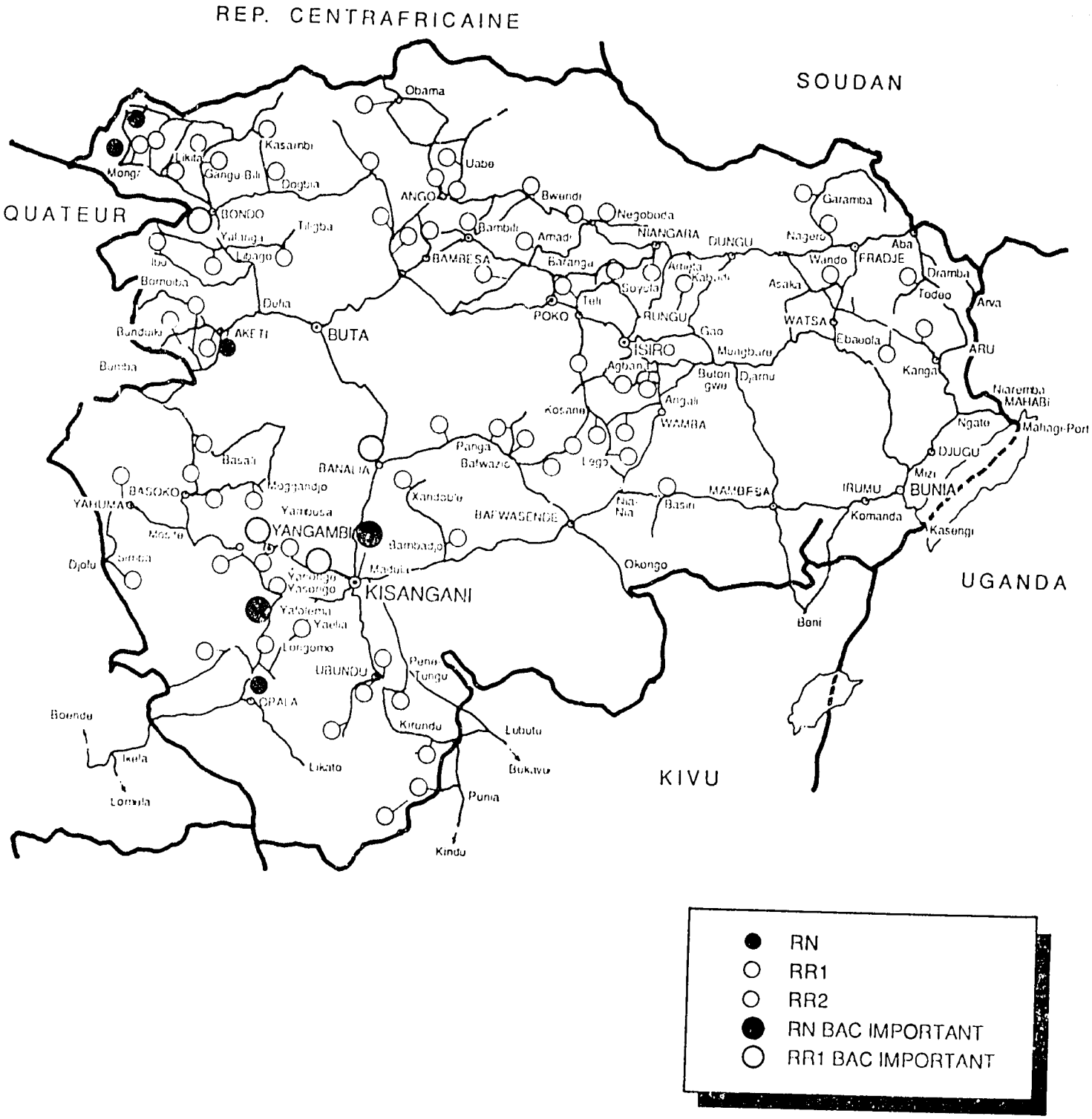

- ● RN
- ○ RR1
- ○ RR2
- ● RN BAC IMPORTANT
- ○ RR1 BAC IMPORTANT

- AOSANE : bac traille de 15 tonnes sur la rivière Aosane, sur la Route régionale secondaire Isiro-Maliabana-Bomili-Bafwasende. La rivière Aosane n'est pas navigable non plus et la distance à parcourir sur ce passage est de 50 m. Le trafic moyen enregistré est de 2 véhicules par jour (figure IV.2, 4/68).
- La motorisation du bac PAKA, jadis à traille sur la rivière Bili sur la Route nationale Buta-Bondo-N'du. La distance à parcourir sur ce passage est de 100 m et le trafic enregistré est d'un camion par jour (figure IV.2, 4/49).

Le premier trimestre 1985 était marqué par la fin des travaux sur l'axe Kisangani-Yangambi. Le Programme comportait en outre des réparations importantes sur le pont de la Lindi (260 km de Kisangani) sur la route de l'Ituri, axe d'importance capitale pour la ville de Kisangani. D'autres travaux devaient être réalisés sur le pont Bomokandi (longueur 120 m, situé à 136 km de Titule) sur la route Buta-Dingila et sur le pont Lokombe (longueur 65 m) situé entre Isangi et Lokutu.

- (2) Routes de desserte agricole

La Région du Haut-Zaïre compte environ 11.195 km de routes de desserte agricole. Sur ce total, 6.197 km ont fait l'objet de conventions d'entretien entre le Conseil Exécutif et treize attributaires.

Les routes de desserte agricole sont, en principe, du ressort des chefs des collectivités rurales. Le Conseil Exécutif contribuait au maintien de ces routes grâce à un fonds ad hoc qu'il accordait annuellement de l'Agriculture et Développement Rural jusqu'à sa scission en deux Départements autonomes à la fin du mois d'octobre 1986. Ce fonds était ensuite cédé au Gouverneur de la Région qui le gérait au profit des collectivités rurales.

Beaucoup de zones rurales demeurent enclavées à cause du mauvais état des routes de desserte agricole. Des produits tels que le riz et le café principalement sont restés invendus jusqu'en 1984. Afin d'encourager les paysans dans leurs acticités, le Conseil Exécutif a débloqué un montant chiffré à 13.126.049 zaïres entre octobre 1983 et juillet 1984 pour le compte des attributaires et des collectivités locales aux fins de remettre ces routes en état. Cependant, les rapports de l'usage de ce fonds n'ont été que partiels jusqu'à ce jour.

L'intervention du Conseil Exécutif pour l'entretien des routes de desserte agricole a été de :

- 8.824.600 zaïres, cédés à 13 attributaires en octobre 1983. Le montant ainsi perçu était destiné à l'entretien des routes ;
- 2.480.500 zaïres, appelés"reliquat de fonds" est parvenu à la région le 12 décembre 1983 et réparti entre huit collectivités en raison de deux par sous-région ;
- 2.220.949 zaïres ont été débloqués le 26 juillet 1984 pour le compte des atttributaires comme "fonds supplémentaire". Ce fonds était destiné à l'entretien des ponts et bacs.

Ce dernier fonds a été réparti entre deux attributaires, en l'occurrence les Ets MIMOZA et POKOKO. Le premier devait assurer l'entretien ou la remise en état de 35 ponts dans la zone d'Ubundu; le second entretiendrait 38 ponts dans les zones de Basoko, Isangi et Yahuma.

Tableau IV.1 : Liste des attributaires, leurs zones d'action et longueur de kilomètres à entretenir

Nom de l'attributaire	Zone d'action	Km
01. MIMOZA	Ubundu	285
02. PLANTADEM (LANZA)	Bambesa	242
03. M.D.B.	Poko	600
04. ONDEK	Aru	366
05. KALIMA (NENDUMBA)	Niangara	416
06. ALIBOU (ALEMO LONGWANA)	Faradje	434
07. PLANKUMU	Ango & Buta	687
08. POKOKO	Isangi, Basoko & Yahuma	906
09. PAMBULE	Aketi	508
10. DJONA MBITIMA	Wamba & Dungu	983
11. ECOPAGRI	Bondo	150
12. B.P.I/Bunia	Djugu	481
13. OMBILINGO	Bafwasende	259

Source : Inspection régionale AGRIDRAL, Rapport annuel 1983, Kisangani, 1985.

Etat d'avancement des travaux.

Hormis POKOKO dont les travaux ont été appréciés par l'autorité et DJONA qui a donné un rapport incomplet sur ses activités depuis l'obtention des fonds destinés aux routes à leur charge, tous les autres attributaires semblent n'avoir pas été à la hauteur de leur tâche.

Quant aux collectivités, les détails suivants ressortent des rapports en provenance des sous-régions :

- dans la sous-région de la Tshopo, la collectivité POPOY (zone de Banalia) a entretenu 67 km ;
- dans la sous-région du Haut-Uélé, la collectivité LOGO/DOKA (zone de Faradje) a entretenu environ 150 km sur le tronçon Durba-Makoro via Kerako. Sept ponts ont été réparés sur les 12 et la collectivité MEDJE (zone de Rungu) aurait entretenu au moins 40 km du tronçon lui confié ;
- dans la sous-région du Bas-Uélé, les collectivités MOPOY (zone d'Ango) et KEMBISA (zone de POKO) ont détourné les fonds mis à leur disposition; elles sont contraintes par la justice à poursuivre les travaux à leurs frais.

IV.1.1.3. L'exploitation.

Le réseau routier du Haut-Zaïre est inégalement exploité; ce sont les artères de l'Est de la Région qui subissent le trafic le plus intense. Ce trafic est essentiellement constitué d'échanges entre la ville de Kisangani, la sous-région de l'Ituri et le Nord-Kivu. Ces échanges comprennent des produits agricoles vers Kisangani et des produits manufacturés et autres de première nécessité vers l'intérieur de la Région.

Les résultats d'une enquête menée par l'Office des Routes en 1981 ont revelé que la route Kisangani-Ituri est une des routes les plus fréquentées dans le Haut-Zaïre. Pendant une période de 12 jours, l'Office des Routes a enregistré le passage dans les deux sens de 633 véhicules dont 117 véhicules légers (moins de 3 tonnes), 175 véhicules moyens (3-8 tonnes) et 341 véhicules lourds (plus de 8 tonnes). Il résulte

de cette enquête qu'il passe en moyenne 53 véhicules par jour sur la route Kisangani-Ituri (10 légers, 15 moyens et 28 lourds). Pratiquement tous ces véhicules transportent des biens et des personnes car il n'existe pas encore de véhicules appropriés (bus) pour les personnes.

La surexploitation des routes de l'Est de la Région pourrait s'expliquer par le fait que, à part les avions, les routes demeurent l'unique voie d'évacuation des produits agricoles de cette partie du pays. En effet, le reste de la Région, notamment la partie nord et ouest sont traversées par le chemin de fer Bumba-Aketi-Mungbere, tandis que la sud est doté de deux voies complémentaires : le chemin de fer Kisangani-Ubundu et enfin le fleuve Zaïre. L'Ituri et le Nord-Kivu évacuent donc leurs produits par route.

Les produits d'origine agricole et animale transportés par route en direction de Kisangani sont principalement les haricots, les pommes de terre, des oignons, du poisson sec (salé) et des vaches sur pied. Une partie des produits agricoles est consommée par les populations urbaines de Kisangani, tandis qu'une autre est acheminée par bateau vers Kinshasa. En direction de l'Ituri et du Nord-Kivu, ce sont des produits manufacturés et pétroliers, l'huile de palme et la bière qui sont ramenés par la même voie.

Il n'existe presque pas de système de transport organisé en ce qui concerne l'exploitation des routes du Haut-Zaïre. La société des Transports du Zaïre (SOTRAZ) l'Office des Transports en Commun du Zaïre (OTCZ) et certains particuliers disposent de quelques véhicules et exploitent le réseau routier de la ville de Kisangani.

Sur les axes intérieurs sillonnent plutôt des véhicules appartenant aux sociétés privées et commerçants de tout acabit.
Des mieux connus, on cite "Transport et Messagerie du Kivu" (T.M.K.) et les bus de la Société des Chemins de Fers du Zaïre (SNCZ) dont les activités sont au ralenti à cause du coût élevé du carburant.

IV.1.2. Réseau fluvial.

On dénombre plusieurs cours d'eau importants dans le Haut-Zaïre dont les plus mentionnés sont : le fleuve Zaïre et les rivières Uélé, Bomokandi, Aruwimi, Itimbiri, Lomami et Lopori dans sa partie commune avec la région de l'Equateur.

Le fleuve Zaïre est, pour le Haut-Zaïre, non seulement la principale voie d'évacuation pour divers produits destinés aux consommateurs et industries de Kinshasa ou encore à l'exportation, mais il est aussi la principale route qu'empruntent les biens de première nécessité et le carburant destinés aux populations de la région du Haut-Zaïre, en général, et des sous-régions de la Tshopo, Ituri, une partie du Nord-Kivu et du Maniema, en particulier.

A l'intérieur des limites de la région, le fleuve est exploité de Kisangani à Basoko, en aval, sur 369 km. En amont de Kisangani, le fleuve n'est exploité que d'Ubundu (Haut-Zaïre) à Kindu (Kivu) sur une distance de 300 km. Le tronçon Kisangani-Ubundu n'est pas navigable à cause des rapides (les chutes Tshungu). Les deux biefs navigables sont reliés par le chemin de fer Ubundu-Kisangani qui contourne ces chutes.

L'Itimbiri est navigable sur 255 km de Yankaw dans la zone de Basoko à Aketi. Elle draine annuellement un important tonnage de produits agricoles en provenance des deux Uélé, mais elle connaît une décrue des eaux qui cause des retards allant jusqu'à 6 mois.

La navigabilité sur l'Aruwimi s'étend sur 168 km. Ce bief avait été fermé à l'exploitation; des activités n'y ont été repriese qu'à titre expérimental à partir de juin 1984 et ne sont jusqu'ici poursuivies que pendant la période des crues (juin à septembre).

IV.1.2.1. Infrastructure portuaire : Kisangani (Rive droite)

Le port de Kisangani est le seul port retenu dans le Haut-Zaïre. Les caractéristiques de ce port (rive droite) sont les suivantes :

(1) longueur de quai : 350 m2
(2) superficie des magasins : 9.875 m2
(3) superficie des cours : 13.910 m2

(4) engins de lavage :

- 3 grues DEMAG (3 T)
- 1 grue flottante PL 543 (25 T)
- 1 grue TITAN (10 T)
- 3 éleveurs à fourche (3 T)
- 1 élevateur KARRY KRAME.

Ce port est un centre de redistribution aussi important que le port de Bumba qui, implanté à la frontière entre le Haut-Zaïre et l'Equateur, est le point de jonction entre le fleuve Zaïre et la voie ferrée Mungbere-Aketi-Bumba et approvisionne les Bas et Haut-Uélé, tandis que Kisangani rayonne principalement sur les sous-régions de la Tshopo et une partie du Kivu (le Nord-Kivu et le Maniema).

IV.1.2.2. L'exploitation

L'Office national des transports (ONATRA) reste le principal transporteur, notamment sur le fleuve. Cependant, un nombre relativement important de bateaux appartenant aux sociétés et à des particuliers assurent également le transport des marchandises entre différentes escales.

Les escales tarifaires de l'ONATRA dans le Haut-Zaïre sont :

- sur le fleuve : Basoko, Lukutu, Isangi, Yanonge et Kisangani (rive gauche et droite) ;
- sur l'Itimbiri : Bunduki, Ibembo et Aketi ;
- sur l'Aruwimi : Lukutu (Z/Basoko) et Yambuya.

Le transport par eau est réputé très lent, même à la descente, surtout pendant la période de décrue qui est plus sensible entre les mois de janvier et juin. Cet état de chose nécessite souvent l'allègement ou la reprise des charges par des remorqueurs celant à faible tonnage. Une autre cause de cette lenteur ce sont les multiples échouements des bateaux et scindements des barges dans les passages difficiles.

Néanmoins, les statistiques rélevées par l'ONATRA au cours des années 1982, 1983 et 1984 témoignent de l'importance du trafic sur le fleuve et de la nécessité d'une amélioration prompte du système de transport (tableau IV.2).

Tableau IV.2 : Tableau comparatif des tonnages transportés par eau à partir de Kisangani (en tonnes).

	MONTEE			DESCENTE			
	1981	1982	1983	1981	1982	1983	1984
Rive droite	46.749	32.323	51.424	21.592	28.154	18.598	12.299
Rive gauche	431	1.053	536	1.907	1.154	2.656	5.179
T o t a u x	47.180	33.376	51.960	23.499	29.308	21.254	17.478

Source : ONATRA, Rapports annuels de la sous-direction Mouvement et Trafic, Kinshasa, 1983, 1984.

Le tableau IV.2 donne les indications suivantes :

- le port ONATRA/rive droite est de loin plus exploité que le port de la rive gauche. En effet, la quantité totale des produits transportés à la descente à partir de la rive gauche entre 1982 et 1984 représente 15,22 % du volume total des marchandises manutentionnées à la rive droite.
- le trafic qui avait atteint 29.308 tonnes à la descente de Kisangani en 1982 était descendu à 21.254 et 17.478 tonnes en 1983 et 1984 respectivement. Cette baisse en tonnage de l'année 1984 était ainsi de l'ordre de 40,36 % par rapport au tonnage de l'année 1982 et de 17,76 % par rapport à celui de l'année 1983.
- en outre, tandis qu'à la descente, la rive droite enregistrait le tonnage le plus bas en 1984 sur une période de 4 ans (1981-1984), la rive gauche doublait son tonnage de 1982 (5.179 tonnes en 1984 contre 1.907 tonnes en 1981).

En ce qui concerne les produits agricoles transportés, on remarquera dans le tableau IV. 3 ci-dessous que les quantités enregistrées à Kisangani entre 1983 et 1984 (seules données disponibles) n'ont pas été très significatives par rapport au tonnage total de deux ans. En effet, sur les 30.897 tonnes des marchandises évacuées sur le fleuve par ONATRA à partir de la rive droite, les produits agricoles vivriers ne représentaient que 9,12 %, tandis que les produits des cultures industrielles représentaient 22,67 % du volume total. Les produits agricoles en genéral représentent ainsi un pourcentage total d'environ 28 % sur l'ensemble des marchandises transportées en deux ans (tableau IV.3).

Apparemment, la rive gauche n'avait enregistré que 86 T de coton linner comme seul produit agricole au cours de la même période; ce qui ne représentait que 1,09 % du volume total. Le reste des produits manutentionnés était essentiellement constitué de produits forestiers (89 %) et de produits miniers (9,41 %).

Tableau IV.3 : Quantité des produits transportés par ONATRA sur le fleuve Zaïre et l'Itimbiri (1983-1984).

	Rive droite		Rive gauche		CDR(1) Bumba-Kisangani.		CDR (1) Itimbiri.	
		%		%		%		%
Produits agricoles								
1. Vivriers								
- Arachides	161		-		-		-	
- Maïs	221		-		-		1	
- Manioc + farine	98		-		1		1	
- Riz et divers	2.484		-		20		4	
Total	2.964	9,12	-		21		6	0,05
2. Pérennes								
- Palmistes	4.767				-		3.788	
- Palmoil vrac	-				22.284		7.177	
- Coton-linner	46		86		-		-	
- Café	1.981		-		163		279	
- Cacao	-		-		113		14	
- C.T.C.	575		-		130		396	
Total	7.369	22,67	86	1,09	22.690	99,32	11.654	99,32
Produits forestiers								
bois	11.166	34,35	6.968	88,91	-		-	
Produits miniers(2)	715	2,20	738	9,41	-		-	
Fûts vides	93		13		-		-	
Divers	10.197	31,37	32		133		73	
Total général	32.504	100	7.837	100	22.844	100	11.733	100

Source : ONATRA, Rapport annuel de la sous-direction, Mouvement et Trafic, Kinshasa, 1983 et 1984.

(1) CDR : cours de route

(2) Y compris les cassiterites.

Les produits agricole en provenance des deux Uélés sont embarqués en cours de route, à Bumba. Il s'agit des palmistes, palmoil vrac, café, cacao et caoutchouc. Les produits vivriers dont principalement le riz du Bas-Uélé et le manioc ont totalisé 21 tonnes en deux ans (1983 et 1984) ce qui ne représentait que 0,1 % du tonnage total.

Ainsi en est-il des produits acheminés du Bas-Uélé pour Kinshasa sur l'Itimbiri dont 93,32 % du tonnage total étaient constitués de produits industriels, tandis que les produits vivriers ne représentaient que 0,05 % du volume total transporté.

Il importe de signaler que des quantités non-moins importantes de produits agricoles sont embarqués en cours de route du fleuve entre Kisangani et Bumba en direction de Kisangani (montée) et en direction de Kinshasa (descente) (tableau IV.4).

Tableau IV.4 : Quantités de divers produits embarqués en cours de route du fleuve (1981-1984).

	MONTEE				DESCENTE			
	1981	1982	1983	1984	1981	1982	1983	1984
Basoko	2	4	-	3	6	14	19	13
Isangi	365	189	529	428	397	565	647	536
Lukutu	3.623	1.727	3.369	2.906	6.302	5.487	4.095	5.292
Lukomete	-	-	-	-	9.762	7.331	6.051	[illegible].714
CDR Bumba-Kisangani	3.435	7.142	6.631	5.736	20.487	18.515	21.212	20.071
T o t a u x	7.625	9.062	10.525	9.073	39.954	31.912	32.024	33.626

Source : ONATRA, Rapport annuel de sous-direction, Mouvement et Trafic, Kinshasa, 1983 et 1984.

Ceci s'explique par la présence des agro-industries importantes dans la proximité du fleuve. C'est le cas des rizeries et huileries installée dans la zone de Basoko, des huileries du groupe "Plantations Lever au Zaïre" (P.L.Z.) à Lukutu, la Sucrerie de Lutokila, la CELZA Bamboli (qui exploite le caoutchouc), etc...

IV.3. Réseau aérien.

Le Haut-Zaïre est doté de quatre aéroports : un de classe internationale situé à Bangoka et communément appelé Kisangani II (l'ancien aéroport Kisangani I ou Kisangani-Ville ayant été rétrocédé à l'armée) et trois aéroports nationaux situés chacun dans les chefs-lieux de sous-région. Il s'agit des aéroports de buta, Isiro et Bunia.
On dénombre quelques pistes accessibles aux avions de petit tonnage tels que les Fokker, DC 4 et DC 6 et les petits porteurs (figure IV.5).
Ces pistes sont surtout exploitées par les missionnaires et par des entreprises privées.

IV.1.3.1. Caractéristiques techniques des aéroports.

Les caractéristiques techniques des aéroports de Kisangani, du moins les plus importants dans le cadre de cette étude, sont données dans le tableau IV.5, ci-dessous.

Tableau IV.5 : Caractéristiques techniques des aéroports du Haut-Zaïre.

	Kisangani	Buta	Bunia	Isiro
Catégorie	A	C	C	B
Altitude (m)	433	420	1.233	743
Longueur piste (m)	3.500	2.100	1.850	2.500
Largeur piste (m)	45	30	30	45
Nature piste	Asphalté	Asphalté	Asphalté	Asphalté
Etat actuel	Bon	Bon	Moyen	Bon
Types d'aéronefs	B.747	B.737 B.727	B.737	B.737 B.727
	D.C.10	D.C.8	F.27 DC 4 et 6 CL.44	D.C.8

Source : Régie des voies aériennes (R.V.A.)., Kinshasa, Zaïre, 1985.

L'aéroport international de Kisangani comprend tous les équipements d'aide à la navigation et aux communications. La piste est balisée et l'aéroport est ouvert 24 heures sur 24. Le balisage fonctionne également à Isiro, cependant l'énergie électrique est fournie par un groupe électrogène à fuel. Les aéroports de Bunia et Buta ne sont ouverts que pendant le jour. Ces deux aéroports ne sont équipés que de l'essentiel pour l'aide à la navigation et aux communications.

IV.1.3.2. L'exploitation.

L'exploitation du réseau est assurée par la compagnie aérienne nationale Air-Zaïre et, depuis la libéralisation du transport aérien intérieur, par des sociétés privées comme SCIBE Air Lift, Vic Air Cargo, Katale Aéro Transport, Virunga Air Charter, Inter Frêt, SOTEXKI, Zaïre Cargo, etc.

Le tableau IV.6 ci-après donne une idée du trafic aérien. Ces statistiques sont des moyennes mensuelles arrondies tirées des statistiques mensuelles enregistrées par la Direction Générale de la Régie des Voies Aériennes, Service des statistiques et facturation au cours des années 1983 et 1984.

Une analyse de ce tableau révèle une forte diminution tant dans le nombre d'avions que dans le mouvement des personnes et des biens au niveau des aéroports du Haut-Zaïre, à l'exception du seul aéroport de Buta qui du reste est le moins fréquenté des quatre.
Les causes de cette baisse généralisée sont à chercher dans l'approvisionnement de ces aéroports en produits pétroliers et dans la hausse des frais de transport qui ont résulté de l'ajustement monétaire du 9 septembre 1983.

Tableau IV.6: Moyennes mensuelles du trafic aérien des aéroports du Haut-Zaïre, 1983-1984.

	Kisangani/Bangoka			Isiro			Buta			Bunia		
	Aéronefs (nombre)	Passagers (nombre)	Frêt (Kg)	Aéronefs (nombre)	Passagers (nombre)	Frêt (Kg)	Aéronefs (nombre)	Passagers (nombre)	Frêt (Kg)	Aéronefs (nombre)	Passagers (nombre)	Frêts (Kg)
Année												
1983	237	4.962	52.328	78	1.265	235.209	5	22	2.176	305	976	272.699
1984	196	2.228	35.999	71	765	117.457	6	31	2.262	359	715	184.022
Moyenne annuelle	216	3.595	44.163	74	1.015	176.333	5	26	2.219	332	845	228.360

Source : Régie des Voies Aériennes (R.V.A)/Kisangani, 1985.

On remarque sur le tableau IV.6 ci-dessus que c'est l'aéroport de Bunia qui a accueilli le plus grand nombre d'avions pendant la période 1983-1984 (moyenne annuelle 332 avions). Le gros du trafic est constitué d'avions transportant des marchandises diverses y compris les produits agricoles et d'élevage. Ceci se comprend en effet, du fait que l'Ituri est réputée pour sa haute production de viande et autres produits agricoles dont les choux, poireaux, oignons, pommes de terre et aussi le café qui sont des aliments recherchés sur les marchés de Kinshasa principalement. Il importe de rappeler ici que la sous-région de l'Ituri est première productrice régionale de viande, haricot, maïs et manioc (chapitre II), cependant ce sont la viande et le haricot qui sont le plus souvent "exportés" à l'extérieur de la sous-région.

Tableau IV.7 : Ordre de classement des aéroports du Haut-Zaïre en nombre d'avions et quantité de marchandises (1983-1984).

	Kisangani/ Bangoka.		Isiro		Buta		Bunia	
	Place	Fréquence ou Quantité	Place	Fréquence ou Quantité	Place	Fréquence ou Quantité	Place	Fréquence cu Quantité
Aéronefs (nbre)	2	216	3	74	4	5	1	282
Passagers (nbre)	1	3.595	2	1.015	5	26	3	845
Frêt (Kg)	3	44.163	2	176.333	4	2.219	1	228.360

Source : Bureau de Planification Agricole, S.E.P./DADRAL, Kinshasa, 1986.
N.B. : Classement élaboré à partir des statistiques du tableau IV.6.

En frêt, l'aéroport de Bunia est suivi de l'aéroport d'Isiro (Haut-Uélé) tableaux IV.6 et 7). Cet aéroport doit son importance à la production de la sous-région en cultures tant industrielles que vivrières. Comme indiqué au chapitre II, le Haut-Uélé occupe la première place en production de café robusta, la deuxième place en production de coton, haricot et arachide, tandis qu'elle occupe la troisième place en production de manioc et de maïs. En plus du coton, ces deux derniers produits ne font pas partie de la cargaison transportée par avion, mais une bonne partie de café et de haricot est acheminée par air vers des centres de consommation hors de la sous-région.

L'aéroport de Kisangani vient en deuxième position quant au nombre d'avions enregistrés en deux ans (moyenne annuelle 216) après celui de Bunia. Les avions fréquentant cet aéroport sont des avions de ligne transportant surtout des passagers. Rien d'étonnant, en sens que Kisangani est le chef-lieu de la région. Le tonnage du frêt annuel est très faible (44 T) et la place en troisième position après Bunia et Isiro.

Les faibles tonnages enregistrés au départ et à l'arrivée à l'aéroport de Kisangani sont dus à deux faits essentiels :
(1) Kisangani est un centre de consommation et la population résidante consomme la totalité de sa propre production. Le complément à l'alimentation de la population urbaine provient des sous-régions avoisinantes, du Nord-Kivu ou du Maniema.
(2) En outre, il y a le fleuve, voie qu'empruntent d'autres produits agricoles (produits locaux ou en transit) destinés à Kinshasa.

L'aéroport de Buta est sans contexte le moins utilisé des quatre. Certes, l'existence de la route nationale 4 qui se prolonge jusqu'à Kisangani au Sud et s'articule avec la Nationale 6 à l'Ouest permet de croire qu'une bonne partie de la production est évacuée de la sous-région par route. Mais il y a surtout le chemin de fer Bumba-Aketi-Mungbere qui traverse la sous-région du Sud-Ouest à l'Est. Cet axe important, caractérisé par des tarifs beaucoup moins chers, contribue pour beaucoup au désenclavement de cette sous-région.

En conclusion, on observe généralement que les quantités de marchandises transportées au frêt sont faibles lorsqu'on les compare aux quantités transportées par route et par train. Deux faits peuvent être avancés pour expliquer ce phénomène. Primo, les tarifs par air sont chers et de ce fait non rentables économiquement lorsque de petites quantités sont transportées entre les lieux de production (Haut-Zaïre) et les centres de consommation situés à de longues distances (Kinshasa et autres centres urbains importants). Secundo, ce sont les produits les plus périssables comme les légumes et autres produits maraîchers, la viande et le poisson, qui le plus souvent empruntent cette voie. Certes, est-il question de livrer ces produits aux consommateurs en un temps relativement court étant donné le caractère périssable desdits produits.

Les autres voies d'évacuation, route, eau, rail, semblent être longues et dépourvues d'infrastructure frigorifique indispensable à leur conservation afin d'assurer une livraison de produits agricoles en bonne et due forme aux consommateurs. C'est pourquoi, à côté des cultures pérennes (café, caoutchouc et coton...) ce sont des arachides sèches, haricots et riz qui empruntent ces derniers modes de transport.

IV.1.4. Réseau ferroviaire.

Le réseau ferroviaire du Haut-Zaïre (figure IV.3) totalise 952 km et est entièrement exploité par des locomotives diesels. Le réseau comprend des tronçons suivants :

- Mungbere-Aketi	: 685 km
- Kisangani-Ubundu	: 125 km
- Komba-Bondo	: 121 km
- Ex-Liénard-Titule	: 31 km
Total	952 km

Les tronçons les plus exploités sont l'axe Mungbere-Aketi et l'axe Kisangani-Ubundu.

IV.1.4.1. Le chemin de fer Mungbere-Aketi.

Ce chemin de fer rejoint directement le réseau fluvial national, à Bumba, dans sa partie Kisangani-Kinshasa. Il constituerait véritablement l'épine dorsale de l'économie de la région s'il pouvait jouer pleinement son rôle.

La ligne possède un écartement de 0,60 m et s'étend sur environ 840 km en y incluant les tronçons en direction de Bondo (121 km) et de Titule (31 km). Les caractéristiques techniques de cette ligne sont les suivantes :

- écartement réduit de 0,60 m
- rail de 18 à 33 kg/m
- 1.500 traverses métalliques par km
- pente maximum 15 % ou 17 mm/m
- rayon de courbure minimum de 200 m
- vitesse moyenne : 15 km/heure.

Carte IV.3: **Voies Fluviales et Ferroviaires, Routes Asphaltées et Principaux Aérodromes**

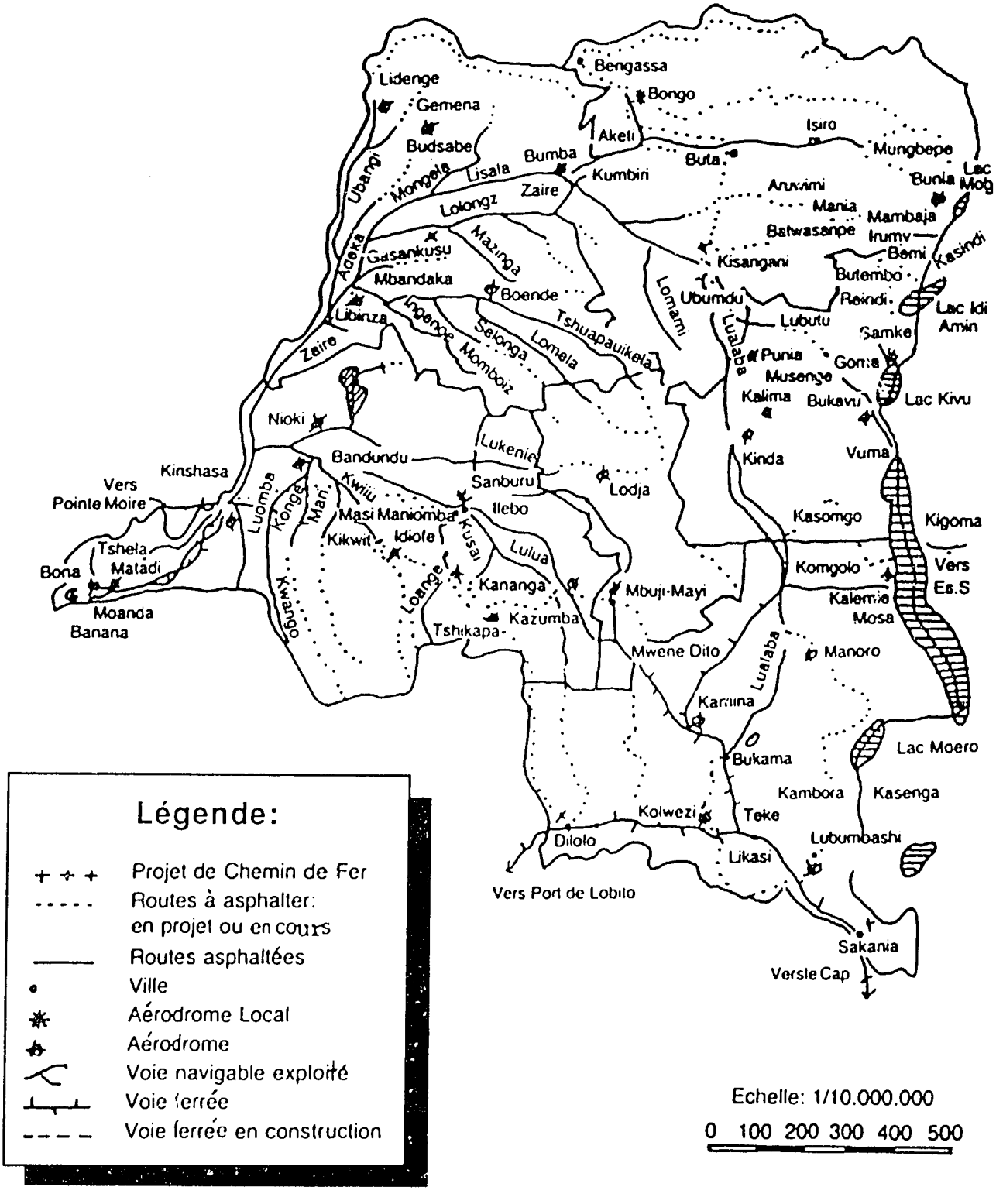

Le chemin de fer Mungbere-Aketi constitue la voie de sortie aux produits agricoles des sous-régions du Haut-Uélé et ceux du Bas-Uélé, principalement pour le coton et le café et, aussi, de voie d'acheminement des produits pétroliers et manufacturés en provenance de Kinshasa et destinés à ces deux sous-régions.

Les possibilités de stockage du réseau sont actuellement de ± 30.000 tonnes y compris les entrepôts du port de Bumba. Néanmoins, la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCZ) qui est le seul exploitant des voies ferrées ne peut faire face à l'accroissement de la demande de transport. La capacité maximum de la voie ferrée est d'environ 8.000 tonnes à la montée et à la descente.

En plus de son incapacité à satisfaire cette demande croissante, on reproche à la société la lenteur dans le mouvement des personnes et des biens (vitesse moyenne des trains : 15 km/heure). C'est l'écartement réduit des rails (0,60 m) qui est à la base de cette lenteur. Pour pallier à ce problème, la SNCZ avait mis en circulation des bus desservant les axes routiers Isiro-Faradje (route nationale 26), Isiro-Buta via Poko (route nationale 25) et Kisangani-Bunia (route nationale 4) afin d'accélérer le mouvement des personnes. Seules les marchandises étaient transportées sur rail. Ce service de bus avait suspendu ses activités suite aux problèmes de carburant; actuellement, il fonctionne au ralenti.

Le problème de déraillement aussi se pose. Ceci est dû à la fois à l'usage des traverses métalliques sur la ligne et à leur vieillissement. La SNCZ est consciente du problème, mais la solution envisagée-notamment celle de remplacer les traverses métalliques par des traverses en bois et d'élargir davantage l'écartement - nécessité des fonds énormes.

En dépit de ces nombreuses difficultés, la voie Mungbere-Aketi-Bumba absorbe un volume important de marchandises surtout du café qui est la principale culture d'exportation des Uélés. On reconnaît que ce chemin de fer joue un grand rôle dans l'approvisionnement des centres enclavés.

IV.1.4.2. Le chemin de fer Kisangani-Ubundu.

Ce tronçon contourne le fleuve sur sa partie non-navigable. Il constitue un axe ferro-fluvial important qui joint le port de Kindu sur

le Lualaba (Zaïre) au chef-lieu de la région du Haut-Zaïre. Le chemin de fer Kisangani-Ubundu permet le mouvement des produits agricoles et forestiers tels que le riz, l'arachide, la banane, le manioc, l'huile de palme, le haricot et le bois, des cultures pérennes, c'est principalement le coton qui emprunte cette voie en direction de Kisangani. La bière, le carburant et la farine de froment sont acheminés sur la même voie en direction de Kindu.

Le rail, exploité aussi en exclusivité par la SNCZ, possède un écartement d'un mètre sur une longueur de 125 km : rail de 18 à 33 kg au mètre et dont la déclivité maximale est de 18 mm/km. Cependant, contrairement à l'axe Mungbere-Aketi-Bumba, en raison de la forte déclivité est des rayons des courbes très faibles (jusque 200 m), la vitesse maximale autorisée est de 30 km/heure.(1)

Les traverses de cette voie, devenues très vieilles, sont la cause de nombreux déraillements.

IV.1.4.2. Le chemin de fer Kombo-Bondo.

Cette voie ferrée a un écartement de 0,60 m sur une longueur de 121 km.

Ce tronçon connaît les mêmes problèmes que les deux précédents.

D'une façon générale, le trafic sur les grands réseaux de transports ferroviaires et fluviaux a regressé suite aux importants réajustements tarifaires intervenus en 1984. Les chemins de fer du Haut-Zaïre sont concurrencés par les routes nationales qui sont exploitées parallèlement par des camions appartenant à des privés. Ceux-ci sont plus rapides et requièrent des tarifs moins chers.

IV.1.5. Infrastructure de communication.

La diffusion de l'information est assurée par la radio, la télévision et la presse. La région dispose en effet de deux stations de radio : la Voix du Zaïre à Kisangani et la Radio CANDIP à Bunia.

---

(1) Cabinet du Président régional du M.P.R. et Gouverneur de Région, Projet de la tranche régionale du Plan quinquennal 1986-1990, Kisangani, juillet 1985.-

La Voix du Zaïre-Kisangani dont l'émetteur de 10 KW en ondes courtes est en panne depuis 1975, utilise désormais des ondes FM transmises de Kinshasa grâce à une station terrienne installée à Kisangani.

Radio CANDIP quant à elle est une station d'animation scolaire pour le développement de l'Ituri. La station est installée à Bunia. Cette radio est captée dans le Haut-Uélé.

Le Haut-Zaïre dispose également de deux stations de télévision. La première, installée à Kisangani, fonctionne grâce à l'électricité fournie par la Centrale hydroélectrique de la Tshopo. La Deuxième, installée à Isiro, fonctionne grâce au courant fourni par le groupe électrogène de la SNCZ.

Quant à la presse, il existe deux journaux qui paraissent à Kisangani : Elima et Boyoma. Dans l'Ituri, le Bureau du Projet Ituri (B.P.I.) publie des périodiques sur l'élevage et l'agriculture à l'intention des paysans en vue d'appuyer son action dans son aire d'activités.

IV.2. Infrastructure socio-sanitaire.

Cette section comporte deux volets essentiels : d'abord un aperçu sur l'infrastructure scolaire en général et puis une description de la situation sanitaire de la région.

IV.2.1. Infrastructure scolaire.

IV.2.1.1. L'enseignement primaire et secondaire.

Le domaine de l'enseignement n'a pas connu une expansion remarquable dans le Haut-Zaïre. Il suffit d'examiner les données statistiques régionales telles que celles figurant dans les tableaux IV.8 et IV.9 ci-dessous pour s'en convaincre. On remarque en effet que la population scolaire a fortement regressé tant au niveau des écoles primaires qu'au niveau des secondaires.

Tableau IV.8 : Effectif d'élèves et d'écoles dans l'enseignement primaire et secondaire (Haut-Zaïre, 1980-1985).

Année scolaire	Enseignement primaire		Enseignement secondaire	
	Nombre d'élèves	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	Nombre d'écoles
1979-1980 (1)	449.572	1.033	78.572	534
1984-1985 (2)	421.086	1.011	60.877(3)	520

Sources : (1) Département de l'Enseignement Primaire et Secondaire, Direction de Planification, Division des Statistiques Scolaires, 1979/1980 et Division de cartes scolaires, 1984.

(2) Gouvernorat de la région du Haut-Zaïre, Rapport d'Evaluation, 1er trimestre 1985, Kisangani 1985.

(3) Division régionale de l'Enseignement Primaire et Secondaire du Haut-Zaïre, Kisangani, 1986.

En effet, ces effectifs sont passés de 449.572 élèves d'écoles primaires au cours de l'année scolaire 1979-1980 à 421.086 élèves au cours de l'année 1984-1985, soit une diminution de 28.486 élèves, tandis qu'ils ont connu une baisse de 9.663 élèves élèves au niveau secondaire, en passant de 78.572 élèves pendant l'exercice 1979-1980 à 60.877 élèves pendant l'exercice 1984-1985, soit une diminution de 17.695 élèves.

L'évolution de l'enseignement au niveau secondaire est mieux présentée dans le tableau IV.9 ci-après. On remarquera que c'est la Sous-region de l'Ituri qui a enregistré le plus grand nombre d'élèves à l'école secondaire au cours des quatre dernière années. La Sous-région urbaine de Kisangani vient en deuxième position, tandis que le Bas-Uélé est dernière après la Tshopo.

Tableau IV.9 : Evolution de la population scolaire du Haut-Zaïre au niveau secondaire (1982-1985).

Année scolaire	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985
SOUS-REGION				
TSHOPO	15.350	12.217	11.827	10.897
ITURI	15.843	17.003	19.000	18.269
HAUT-UELE	11.406	11.557	9.753	11.549
BAS-UELE	6.353	6.098	5.986	6.494
KISANGANI	13.392	13.814	13.774	13.668
TOTAL REGION	62.344	60.689	60.340	60.877

Source : Division régionale de l'Enseignement Primaire et Secondaire du Haut-Zaïre, Kisangani, 1986.

Il apparaît que l'effectif des élèves a graduellement regressé en quatre ans, en ce qui concerne les écoles secondaires prises globalement- ayant passé de 62.344 élèves au cours de l'année 1981-1982 à 60.877 en 1984-1985.

Lorsqu'on considère les Sous-régions individuellement on remarque, d'une part que c'est la Sous-région de l'Ituri seule qui a connu un accroissement considérable du nombre d'élèves pendant cette même période, exception faite de l'année scolaire 1984-1985. Cette année a en effet enregistré 731 élèves de moins par rapport à l'année scolaire précédente. Par contre, l'effectif des élèves n'a fait que décroître progressivement au sein de la Sous-région de la Tshopo. On remarque, d'autre part que, à part les variations assez importantes constatées dans l'évolution des effectifs des élèves dans le Haut-Uélé, la population scolaire est resté presque la même dans la Sous-région du Bas-Uélé ainsi que dans la Sous-région urbaine de Kisangani (tableau IV.9).

Ces mêmes statistiques indiquent que la population scolaire féminine a représenté environ 25 % du nombre total d'élèves inscrits chaque année. Les moyennes les plus élevées enregistrées pendant ces quatre année sont localisées dans la Sous-région urbaine de Kisangani (33 %) et dans le Haut-Uélé (31 %). Ailleurs, la moyenne ne dépasse pas 24 % (tableau IV.10).

Tableau IV.10 : Répartition de la population scolaire dans l'Enseignement Primaire et Secondaire par Sous-région et par sexe dans le Haut-Zaïre (1981-1985).

	Nombre de garçons.	%	Nombre de filles.	%	Total élèves	Nombre de classes.	Moyenne élèves classes.
S/R TSHOPO							
1981-1982	13.000	85	2.350	15	15.350	520	29
1982-1983	10.232	84	1.985	16	12.217	417	29
1983-1984	9.990	84	1.837	16	11.827	439	26
1984-1985	8.922	82	1.975	18	10.897	435	25
S/R ITURI							
1981-1982	11.739	74	4.104	26	15.843	619	25
1982-1983	12.565	74	4.438	26	17.003	614	27
1983-1984	15.438	81	3.562	19	19.000	488	38
1984-1985	13.629	75	4.640	25	18.269	671	27
S/R HAUT-UELE							
1981-1982	7.719	68	3.687	32	11.406	385	29
1982-1983	8.105	70	3.452	30	11.557	391	29
1983-1984	6.523	67	3.230	33	9.753	329	29
1984-1985	8.013	69	3.536	31	11.549	398	29
S/R BAS-UELE							
1981-1982	5.021	79	1.332	21	6.353	276	23
1982-1983	4.709	77	1.389	23	6.098	259	23
1983-1984	4.387	73	1.599	27	5.986	201	29
1984-1985	4.921	76	1.573	24	6.494	260	24
S/R URBAINE/ KISANGANI.							
1981-1982	9.227	69	4.165	31	13.392	374	35
1982-1983	9.361	68	4.453	32	13.814	373	37
1983-1984	9.171	67	4.603	33	13.774	366	37
1984-1985	8.678	63	4.990	37	13.668	378	36

Source : Division régionale de l'Enseignement Primaire et Secondaire, Kisangani, 1986.-

A côté des causes couramment évoquées pour expliquer le taux de scolarité toujours décroissant dans le Haut-Zaïre, notamment le désintéressement des jeunes gens des écoles au profit des activités lucratives immédiatement génératrices d'argent telles que la pêche et l'exploitation du café ou de l'or, on peut également mentionner la suppression au cours des cinq dernières années.

Selon le "Rapport d'évaluation" du Cabinet du Gouverneur de la Région du Haut-Zaïre présenté au Conseil Exécutif à la fin du premier trimestre 1985, décrit la situation de l'Enseignement primaire et secondaire de la manière ci-après :

L'enseignement primaire comptait un effectif total de 421.086 élèves inscrits dans des écoles conventionnées catholiques, protestantes, kimbanguistes et islamiques, ainsi que des écoles dites réquéraient les 22 % de l'effectif total, les Kimbanguistes 2 %, les musulmans 1 %, tandis que la population scolaire des écoles non-conventionnées représentait 10 % du total (tableau IV.9).

Tableau IV.11 : Situation de l'enseignement primaire et secondaire de la région du Haut-Zaïre (1984-1985).

Régime de gestion	Nombre d'élèves au primaire.		Nombre d'élèves au secondaire.		Total	
		%		%		%
Ecoles non conventionnées	41.435	10	26.173	38	67.608	14
Ecoles conventionnées cath.	275.626	65	25.958	37,50	301.584	61,50
Ecoles conventionnées prot.	92.565	22	14.647	21	107.212	22
Ecoles conventionnées kimb.	9.285	2	1.631	2,50	10.916	2
Ecoles conventionnées Islam.	2.175	1	500	1	2.675	0,50
TOTAL	421.086	100	68.909 (1)	100	489.995	100

Source : Gouvernorat de la région du Haut-Zaïre, Rapport d'évaluation, 1er trimestre, 1985, Kisangani, 1985.

(1) La Division régionale de l'E.P.S. donne le chiffre 60.877 (cfr. tableau IV.8).

L'enseignement secondaire comptait quant à lui 68.909 élèves inscrits dont 38 % dans les écoles non-conventionnées, 62 % dans des écoles conventionnées (catholiques 37,50 %, protestantes 21 %, Kimbanguistes 2,50 % et Islamiques 1 %) (tableau IV.9). Au classement général au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, les catholiques viennent en première position quant au nombre d'élèves (61,50 %), les protestants sont seconds (22 %) et les écoles non-conventionnées sont troisième (14 %). Le taux de fréquentation dans les écoles Kimbanguistes et Islamiques semble très faible (2 et 0,50 %, respectivement).

La suprématie des écoles catholiques au sein de l'enseignement régional pourrait s'expliquer par le fait de l'implantation des missionnaires catholiques tôt dans cette région. On se rappelera en effet qu'après le Bas-Zaïre, le Kasaï-Occidental, le Haut-Zaïre était la troisième région à accueillir les missionnaires catholiques vers les années 1930.

Tableau IV.12 : Répartition du corps enseignant dans les écoles du Haut-Zaïre (1984-1985).

Régime de gestion	Nombre d'enseignants au primaire.		Nombre d'enseignants au secondaire.		Total
Ecoles non-conventionnées	1.475	1/28	913	1/29	2.388
Ecoles conventionnées cath.	8.307	1/33	1.759	1/15	10.066
Ecoles conventionnées protes.	1.943	1/48	568	1/26	2.511
Ecoles conventionnées Kimb.	408	1/23	108	1/15	516
Ecoles conventionnées Islam.	84	1/26	27	1/19	111
TOTAL	12.217	1/34	3.375	1/20	15.592

Source : Gouvernorat de la région du Haut-Zaïre, Rapport d'évaluation, 1er trimestre 1985.

Lorsqu'on spécule sur ces statistiques, on constate qu'il existe un certain équilibre dans le ratio "enseignants-élève" au niveau des écoles primaires (tableau IV.10) : il y a un maître pour environ 30 élèves, en général. Cependant, les classes semblent relativement plus populeuses dans les écoles primaires protestantes où l'on rencontre le ratio un maître pour 48 élèves. Cela dénote d'une insuffisance du corps enseignant dans cette catégorie d'écoles.

La situation est totalement déficitaire dans les écoles secondaires. Le ratio "professeur-élèves" est 1/20 en moyenne. Le nombre d'élèves est en effet trop élevé étant donné le caractère beaucoup plus spécialisé de l'enseignement secondaire et aussi la diversité de la matière. Ce déséquilibre est plus évident dans les écoles secondaires non conventionnées (1/29) et dans les écoles conventionnées protestantes (1/26).

Cette situation, déficitaire est due à deux causes principales : il y a d'abord le salaire très peu alléchant dont bénéficie le personnel enseignant en général (au primaire et au secondaire) et, ensuite, les retards mis dans le payement. Une révision de ces deux problèmes s'avère un impératif.

Il existe un certain nombre d'institutions à caractère agricole au niveau de l'enseignement secondaire. Les écoles secondaires agricoles comprennent deux cycles : cycle court (durée 4 ans) et un cycle long (durée 6 ans).

Les écoles secondaires agricoles à cycle court sont assez bien réparties à travers les sous-régions tel qu'indiqué dans les tableaux IV.12 et IV.13 ci-dessous; il en existe une au moins dans chaque sous-région. De ces écoles, certaines sont conventionnées et d'autres ne le sont pas.

Tableau IV.13 : Répartition des Instituts ou Lycées techniques et professionnels dans le Haut-Zaïre (1984-1985).

1. Option agricole : Cycle court (4 ans) - A3.

Sous-région	Zone	Dénomination	Régime de Gestion*	Option	Effectif d'élèves
1. Kisangani	Makiso	Institut Technique Agricole.	ECK	Agricole	33 **
2. Tshopo	Yanonge	Institut Bo[illegible]mbo.	ENC	Agricole	32 **
	Bafwasende.	Institut Professionnel Agricole et forestier/ Angasende.	ENC	Agricole, Eaux et Forêts.	278 285 **
3. Bas-Uélé	Bondo	Institut Professionnel Agricole de Bondo.	ENC	Agricole	11 **
				Total	392
	Aketi	Institut Technique Professionnel de Likati.	ECP	Agricole	71
4. Haut-Uélé	Dungu	Institut Technique Agricole Bangadi.	ECC	Agricole	30
5. Ituri	Mambasa	Institut Technique Agricole de Mambasa	ECC	Agricole	360
	Irumu	Institut chyekele.		Agricole	178

Sources : (1) Département de l'Enseignement primaire et secondaire, Direction de Planification Scolaire, Division des Cartes scolaires, 1984.

(2) Division région de l'Enseignement Primaire et Secondaire, Kisangani, 1986.

Les écoles secondaires agricoles implantées dans le Haut-Uélé et l'Ituri sont gérées par des missionnaires catholiques; celles de la Tshopo sont non-conventionnées. Les Kimbanguistes possèdent une école secondaire agricole à Kisangani (zone de Makiso), tandis que les Protestants en ont une dans le Bas-Uélé (zone d'Aketi). Le nombre d'élèves qui fré-

(*) ENC : Ecole non-conventionnée
ECK : Ecole conventionnée Kimbanguiste
ECC : Ecole conventionnée Catholique
ECP : Ecole conventionnée Protestante
(**) Chiffres de l'année scolaire 1982-1983.

tent ces écoles est assez élevé, mais cet effectif semble inférieur à celui des élèves fréquentant le cycle long (cfr tableaux IV.13 et IV.14). En 1983, au cycle court, l'effectif le plus important se retrouve chez les catholiques (285 élèves sur les 671, soit 42 %) et chez les Protestants (106 élèves, soit 16 %).

Contrairement aux écoles secondaires agricoles du cycle-court, les écoles secondaires du cycle-long sont mal réparties dans les sous-régions du Haut-Zaïre (tableau IV.14). De 15 écoles bien connues, 6 sont localisées dans la sous-région de la Tshopo, 3 dans la sous-région de l'Ituri, 3 dans le Haut-Uélé et 3 dans le Bas-Uélé.

Les écoles secondaires agricoles des sous-régions du Bas-Uélé et de l'Ituri sont presque toutes conventionnées (tableau IV.13). Quatre écoles dont trois dans l'Ituri et une dans le Bas-Uélé appartiennent aux missions catholiques. Deux écoles secondaires du Haut-Uélé sont également conventionnées et relèvent des missions protestantes. La sous-région de la Tshopo comprend des écoles conventionnées agricoles de gestions différentes. Sont implantées dans cette sous-région : quatre écoles non-conventionnées (zones d'Opala, Yahuma, Banalia et Ubundu) et deux écoles conventionnées dont une catholique à Banalia et une protestante à Yanonge (tableau IV.14).

2. Option Agricole : Cycle long (6 ans) A2.

Tableau IV.14 : Effectifs d'élèves dans le Haut-Zaïre.

Sous-région	Zone	Dénomination	Régime de Gestion	Option	Effectif d'élèves
1. Tshopo	Opala	Institut Technique Agricole Yatolema.	ENC	Agricole	104
	Yahuma	Institut Simba	ENC	Agricole	241
	Yanonge	Institut Technique Agricole/Bandu.	ECP	Agricole	130*
	Banalia	Institut Technique Agricole/Panga.	ENC	Agricole	63
		Institut d'Aru-wimi.	ECC	Agricole	84*
	Ubundu	Institut Technique Agricole/Lowa	ENC	Agricole	-
2. Bas-Uélé	Bambesa	Institut Technique Agricole/Bemba.	ECC	"	53*
	Bambesa	Institut Technique Agricole Manza-à-Manza.		"	-
	Bondo	Institut Technique Agricole Bagbeni.		"	-
	Bambesa	Institut Technique Agricole Angodia.		"	141
3. Haut-Uélé	Rungu	Institut Technique Agricole/Isiro	ECP	"	160
	Faradje	Institut Tondro.	ECP	"	269
4. Ituri	Djugu	Institut Technique Agricole/Pimbo.	ECC	"	170
	Aru	Institut Abaria-Gari-Laydo.	ECC	"	159
	Mahagi	Institut Profes-sionnel Udjuro de Nioka.	ECC	"	285

Source : Département de l'Enseignement primaire et secondaire, Direction de Planification scolaire, Division des Cartes scolaires, 1984.

(*) Chiffres de l'année 1984.

Quant à l'option vétérinaire, la région ne compte que trois écoles secondaires, dont une seulement est de cycle court, elles sont implantées dans la sous-région pastorale d'Ituri. Ces écoles dont l'une est conventionnée (Zone de Djugu) et les deux autres non-conventionnées (zones d'Aru et de mahagi) forment des infirmiers vétérinaires. Les effectifs des élèves inscrits dans ces écoles en 1984-1985 se chiffrent à 517 élèves (tableau IV.15).

Tableau IV. 15 : Les écoles secondaires vétérinaires du Haut-Zaïre, Cycle (cc) et cyle long (CL).

Sous-région	Zone	Dénomination	Régime de Gestion	Option	Effectif d'élèves
Ituri	Djugu	Institut Vétérinaire Loda/ Sanduku.	ENC	Infirmier vétérinaire	95
	Aru	Institut Vétérinaire/Ania (CL)	ECP		321
	Mahagi	Institut Vétérinaire Ambere/ Djura (CL)	-	"	101

Sources : - Division régionale de l'Enseignement Primaire et Secondaire, Kisangani, 1986.
- Département de l'Enseignement primaire et secondaire, Direction de Planification scolaire, Division des Cartes scolaires, 1984.

Il existe malheureusement très peu d'instituts de techniques médicales dans la Région du Haut-Zaïre. La Sous-région de la Tshopo en compte trois dont un à Yangambi, un à Yakusu dans la Zone d'Isangi et le troisième est à Bafwasende (Zone). La Sous-région du Bas-Uélé et celle de l'Ituri hébergent chacune un Institut médical construit respectivement à Buta et à Logo. On trouve le cinquième Institut médical de la Région à Kisangani, dans la Zone de Makiso.

IV.2.1.2. L'Enseignement Supérieur et Universitaire.

On dénombre quatre Instituts Supérieurs, un Institut Facultaire d'Etudes Agronomiques et une Université dans le Haut-Zaïre. En effet, deux Instituts Supérieurs Pédagogiques sont localisés l'une à Buta (sous-région du Bas-Uélé) et l'autre à Bunia (sous-région de l'Ituri); un Institut Supérieur de Commerce à Kisangani et un Institut Supérieur d'Etudes agronomiques à Bangamisa (sous-région de la Tshopo); L'Institut Facultaire se trouve à Kisangani (Cycle de graduat) et à Yangambi (Cycle de grades d'Ingénieurs) : L'Université quant à elle est localisée à Kisangani. L'Enseignement Supérieur et Universitaire comptait un effectif total de 4.239 étudiants au cours de l'année académique 1984-1985, non inclus l'Institut Supérieur d'études agronomiques de Bangamisa.

- 1° L'Université de Kisangani.

L'Université de Kisangani comporte quatre facultés : la faculté de Psychologie et Sciences de l'Education, la faculté des Sciences, la faculté de médecine, la faculté des Sciences Sociales, Politiques et administratives. Le nombre total d'étudiants s'élevait à 1.825 au premier trimestre 1985. Des quatre facultés, c'est la Psychologie et Sciences de l'Education qui regroupait le plus grand nombre d'étudiants (52 %). D'une façon générale cependant les Sciences (Facultés des Sciences et de médecine) ne comptaient que 28 % de l'effectif total.

Tableau IV.16 : Effectif des étudiants à l'Université de Kisangani au cours de l'année académique 1984-1985.

Faculté	Nombre	%
Psychologie et Sciences de l'Education,	955	52,33
Sciences	295	16,16
Médecine (1,2 Gr. et Stagiaires finalistes)	225	12,33
Sciences Sociales, Politiques et Administratives, (1er et 2ème Graduats).	350	19,18
Ensemble	1.825	100 %

Source : Gouvernorat de la Région du Haut-Zaïre, Rapport d'Evaluation, 1er trimestre 1985, Kisangani 1985.-

- 2° Institut facultaire agronomique de Yangambi (I.F.A.).

Au cours de l'année académique 1984-1985, l'Institut facultaire agronomique de Yangambi comptait 433 étudiants dont 326 inscrits en agronomie générale et 107 dans les grades d'Ingénieurs agronomes. Les chiffres indiquent qu'au cours de ces deux dernières années, c'est à peine le quart des effectifs inscrits au début du cycle d'agronomie générale qui arrive à atteindre le deuxième grade d'ingénieurs agronomes (tableau IV.17).

Tableau IV. 17 : Effectif des étudiants inscrits à l'Institut facultaire de Yangambi (1984-1986).

C Y C L E	1984 - 1985	%	1985-1986 (1)	%
Agronomie générale				
1er grade	183		272	
2ème grade	73		47	
3ème grade	70		45	
Total	326	75	364	74
Grade d'Ingénieur				
1èr grade :				
- Phytotechnie	22		34	
- Zootechnie	14		13	
- Chimie	21		29	
2ème grade :				
- Phytotechnie	16		18	
- Zootechnie	16		14	
- Chimie	18		17	
Total	107	25	125	26
TOTAL GENERAL	433	100	489	100

Source : I.F.A. Yangambi, 1986.

(1) Total d'étudiants inscrits à la première session des examens.

Le nombre de réussites n'a fait que s'accroître entre 1980 et 1985, à en juger par le nombre de diplôme obtenus pendant cette intervalle de temps (tableau IV.19). Le corps académique qui comprend des professeurs ordinaires. Professeurs associés, Professeurs Chefs des travaux et Professeurs assistants, a quant à lui connu une diminution due à des départs chaque année, surtout à partir de l'année académique 1982-1983. En effet, l'effectif qui comptait 32 unités en 1980-1981 est passé à 37 en 1980-1981 à 25 en 1985-1986.

L'Institut a envoyé 50 Professeurs en formation depuis 1973. De ceux-ci 10 seulement sont rentrés avec un diplôme, 5 sans diplômes, 15 sont partis ailleurs et 1 est mort. Il en reste encore 2.

L'I.F.A. connaît aujourd'hui beaucoup de problèmes dont ceux d'approvisionnement en électricité et en eau, celui des routes et des soins médicaux.

Tableau IV.18 : Evolution du nombre d'étudiants et de Professeurs au sein de l'Institut facultaire agronomique de Yangambi, 1980-1986.

Année académique	Nombre Professeurs	Nombre étudiants		Total	Nombre diplômes
		Zaïrois	Etrangers		
1980-1981	32	194	6	200	46
1981-1982	37	403	2	405	54
1982-1983 1983-1984	32) 28)	449	2	451	57
1984-1985	26	430	3	433	68
1985-1986	25	485	4	489	21(1)

Source : I.F.A. Yangambi, 1986.

- 3° L'Institut Supérieur Pédagogique de Kisangani.

L'Institut avait un effectif de 614 étudiants inscrits au cours de l'année académique 1984-1985. La répartition de ces étudiants dans les différentes options est donnée dans le tableau IV.19 ci-dessous.

Tableau IV.19 : Effectif des étudiants inscrits à l'Institut Supérieur Pédagogique de Kisangani, année académique 1984-1985.

OPTION	Nombre	%
Anglais	127	21
Français	153	25
Histoire	163	26
Géographie	105	17
Mathématiques	66	11
Ensemble	614	100 %

Source : Gouvernorat de la Région du Haut-Zaïre, Rapport d'évaluation, 1er trimestre 1985, Kisangani 1985.

L'Institut Supérieur Pédagogique de Kisangani est officiellement transféré à Buta, Chef-lieu de la Sous-région du Bas-Uélé depuis août 1984(*). Cependant, suite aux travaux de construction, cet Institut n'a pu être fonctionnel en ce lieu qu'à partir de l'année académique 1985-1986.

- 4° L'Institut Supérieur de Commerce de Kisangani.

L'Institut Supérieur de Commerce de Kisangani ne dispense des cours que de niveau de graduat. Ces cours sont donnés pendant le jour et le soir. L'effectif des étudiants était de 976 au cours de l'année académique 1984-1985. De ce nombre 693 fréquentaient les cours du jours et 283 le soir.

Tableau IV. 20 : Effectif des étudiants à l'Institut Supérieur de Commerce de Kisangani. Année académique 1984-1985.-

OPTION	Nombre	%
Financière - Graduat/jour	693	71
- Graduat/soir	283	29
Ensemble	976	100 %

Source : Gouvernorat de la Région du Haut-Zaïre, Rapport d'Evaluation, 1er trimestre 1985, Kisangani 1985.

(*) Décision du Conseil Exécutif repercutée par la lettre n° C.A.ISP/MM/D.JOS/434.84 du 17 août 1984.

- 5° Centre interdisciplinaire pour l'éducation permanente (C.I.E.P.).

Ce Centre offre une chance à des fonctionnaires qui ont l'intention de parfaire leur formation au niveau supérieur. Actuellement; des cours de perfectionnement sont donnés en options Administratives et Droit, en Commerce et en finances, en Sciences sociales et Développement communautaire et en Secrétariat de Direction. Il importe de préciser ici que le CIDEP version classique a été supprimé en 1983. L'actuel CIDEP appelé "CIDEP OPTIONS" délivre des diplômes non-reconnus par le Département de l'Enseignement Supérieur et Universitaire. En conséquence, ces diplômes ne donnent aucun avantage salariale à leurs détenteurs.
Le CIDEP ne manque pas pour autant de candidats. Le tableau IV.22 révèle en effet que 400 étudiants au total étaient inscrits pendant l'année académique 1984-1985 dont la majorité (257 étudiants) en option Commerciale et Financière.

Tableau IV.21 : Effectif des étudiants au C.I.D.E.P. de Kisangani, année académique 1984-1985.-

OPTION	Nombre	%
Administration et Droit	59	15
Commerciale et Financière	257	64
Sociale et Développement Communautaire	68	17
Secrétariat de Direction	16	4
Ensemble	400	100 %

Source : Gouvernorat de la Région du Haut-Zaïre, Rapport d'Evaluation, 1er trimestre 1985, Kisangani 1985.-

- 6° L'Institut Supérieur Pédagogique de Bunia.

Créé en 1968, l'Institut Supérieur Pédagogique de Bunia bénéficie du concours financier du Conseil Exécutif et de celui des Etats-Unis. L'Institut comprend cinq options : Biochimie, Géographie et Sciences Naturelles, Math-Physique, Francais-Latin, Français et Linguistique Africaine, Histoire et Sciences Sociales.

La capacité d'accueil de l'Institut est de 350 étudiants. Le quota arrêté pour l'inscription en première année est de 200 étudiants par an. L'année académique 1983-1984 a enregistré un nombre total de 247 étudiants, tandis que 249 étudiants étaient enrôlés au cours de l'année 1984-1985. Ces deux unités supplémentaires ne représentaient qu'une augmentation insignifiante de 0,80 % à l'effectif de l'année académique précédente (tableau IV.23).

Tableau IV.22 : Effectif des étudiants inscrits à l'Institut Supérieur Pédagogique de Bunia, Année académique 1984-1985.

OPTION	Nombre	%
Bio-Chimie	50	20
Géographie et Sciences naturelles	20	8
Math-Physique	32	13
Français-Latin) Français - Linguistique africaine)	81	33
Histoire-Sciences Sociales.	66	26
Ensemble	249	100 %

Source : I.S.P./Bunia, Palmarès 1984-1985.

En examinant l'ensemble des statistiques de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ci-dessous, on remarque que sur 4.498 étudiants, 2.747 étaient inscrits dans les Sciences Sociales, soit 61,07 % de l'effectif total, 1.227 étudiants étaient dans les Sciences, soit 27,28 % et 524 étudiants étaient enrôlés dans les Lettres, soit 11, 65 %. Il se dégage donc une tendance générale d'option pour les Sciences Sociales (tableau IV.24).

Tableau IV.23 : Tendance dans le choix des options au sein de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (Haut-Zaïre, 1984-1985).

O P T I O N	Nombre d'étudiants	%
Lettres	524	11,65
Sciences sociales	2.747	61,07
Sciences	1.227	27,28

Source : BPA/SEP, Département de l'Agriculture et du Développement Rural, Kinshasa, 1986.-

Il importe de souligner ici que les étudiants inscrits dans l'Enseignement Supérieur et Universitaire dans le Haut-Zaïre constitue un amalgame hétérogène de gens originaires de toutes les Régions du pays. Ceci est attribuable à plusieurs raisons dont entre autres l'existance de certaines options dans les Régions voisines (Kivu, Equateur, Haut-Zaïre, les deux Kasaï) et la proximité de ces institutions vis-à-vis des autres régions étant donné les voies de communications qui les relient au Haut-Zaïre.

D'une façon générale, on peut dire que la formation supérieure et universitaire attire de plus en plus de jeunes gens à en juger par le nombre croissant d'étudiants dans certaines options au cours des quatre dernières années (tableau IV.25).

Tableau IV.24 : Evolution de la situation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire dans le Haut-Zaïre, (1981-1985).

Sous-région	Nom de l'Etablissement	Effectifs d'étudiants			
		1981-1982 (1)	1982-1983 (1)	1983-1984 (1)	1984-1985 (2)
1. KISANGANI	Université de Kisangani	1.158	1.174	1.515	1.825
	Institut Supérieur de Commerce.	355	540	720	976
	Institut Supérieur Pédagogique.	664	576	679	614
2. TSHOPO	C.I.D.E.P.	-	-	-	40[illegible]
	Institut facultaire des Sciences Agronomiques (Yangambi).	358	448	498	434
	Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques (Bengamisa).	288	249	293	-
3. ITURI.	Institut Supérieur Pédagogique.	247 (3)	267 (3)	247 (3)	249 (3)
TOTAL/ REGION.		3.070	3.254	3.952	4.498

Sources : (1) Département de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, Kinshasa, 1984.

(2) Gouvernorat de la Région du Haut-Zaïre, Rapport d'Evaluation, 1er trimestre 1985, Kisangani 1985.

(3) I.S.P./BUNIA, Palmarès (de 1981 à 1985).

IV.2.2. Infrastructure sanitaire.

La région du Haut-Zaïre renferme une grande infrastructure sanitaire. Celle-ci se caractérise par la répartition presqu'équitable des hôpitaux à travers les sous-régions (figure IV.26). La plupart des hôpitaux (71,40 %) sont gérés par l'Etat. Le reste appartient ou fonctionne sous la tutelle des sociétés privées ou sous celle des confessions religieuses.

On note la contribution significative des entreprises privées telles que les Plantations-Lever au Zaïre (PLZ) dans la sous-région de la Tshopo, la Busira-Lomami et, des para-étatiques, l'INERA/Yangambi et le Bureau du Projet Ituri (B.P.I.) dans la sous-région de l'ITURI tant le service de santé et rendent d'énormes services à leur personnel ainsi qu'aux populations environnantes.

Tableau IV. 25 : Répartition des formations médicales selon leur régime de gestion dans le Haut-Zaïre.

Sous-Région	Etat (2)	Sociétés (1)	Missions	Total	%
Kisangani	3	1	-	4	8,20
Tshopo	9	3	1	13	26,50
Bas-Uélé	9	-	1	10	20,40
Haut-Uélé	9	-	1	10	20,40
Ituri	5	3	4	12	24,50
Total	35	7	7	49	100
%	71,40	14,30	14,30	100	

Sources : (1) Division régionale de la Santé, Rapport an-annuel 1983.

(2) Division régionale de la Santé, Rapport annuel 1982.

Carte IV.4:

Répartition des formations medicales
Région du Haut-Zaire

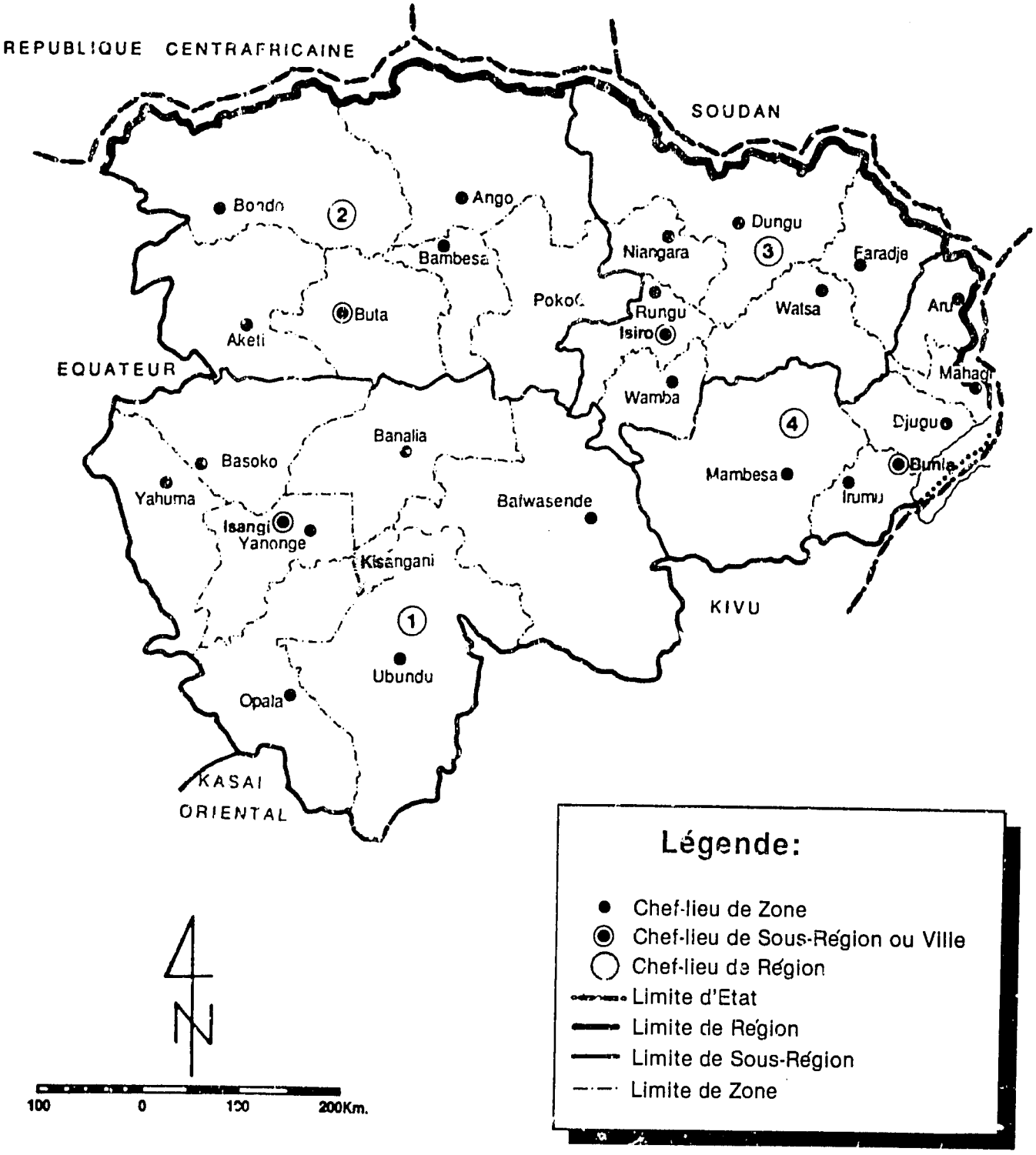

1 Tshopo
2. Bas Uélé
3. Haut Uélé
4. Ituri

La répartition du nombre d'hôpitaux ne correspnd malheureusement pas à la répartition du nombre de lits. Ainsi que l'indique le tableau IV.27, par exemple, la sous-région de la Tshopo et celle de l'Ituri comptent le plus grand nombre d'hôpitaux. En nombre de lits cependant l'Ituri qui comptait plus de 2.300 lits en 1982 était suivie des deux Uélé, tandis que la sous-région de la Tshopo ne comptait que presque la moitié du nombre de lits rencontrés dans les hôpitaux de l'Ituri.

Tableau IV.26 : Répartition du nombre de lits selon le régime de gestion.

SOUS-REGION	Régimes de gestion			Total	%
	Etat (1)	Société (1)	Missions (2)		
Kisangani	719	46	-	765	9,25
Tshopo	795	391	-	1.186	14,34
Haut-Uélé	1.883	-	199	2.082	25,20
Bas-Uélé	1.827	-	69	1.896	22,93
Ituri	871	856	612	2.339	28,28
Total	6.095	1.293	880	8.268	100
%	73,72	15,64	10,64	100	

Sources : (1) Division Régionale de la Santé, Rapport annuel 1982.
(2) Division Régionale de la Santé, Rapport annuel 1983, Kisangani, 1985.

Le gouvernement zaïrois est bien assisté dans ses efforts pour améliorer la santé des populations du Haut-Zaïre.
Quantifiée, la contribution des sociétés privées représentait environ 15 % de l'effort total et celle des missionnaires 10 % (tableau IV.27).
Il va de soi que la situation sanitaire d'un secteur donné a un impact certain sur la situation de l'agriculture de ce milieu. La situation sanitaire influe en effet sur toute la vie en général et, par voie des conséquences, sur la production agricole.

IV.3. Mines et énergie.

IV.3.1. Ressources minières.

En plus de ses potentialités agricoles illustrées par des statistiques éloquentes au chapitre II, le Haut-Zaïre régorge des richesses minières dont principalement l'or. Selon, "le Zaïre Economique", (1) on y trouve disséminés dans toute la région d'autres indices d'or, souvent associés à de l'argent, des indices de l'étain et ses accompagnateurs.

Dans le Nord-Est de la région sur le bord du lac Mobutu, on signale des indices d'hydrocarbures.

Les mines d'or sont exploitées par la seule société minière de la région, dénommée Office des Mines d'Or de Kilo-Moto, opérant à Kilo dans la sous-région de l'Ituri et à Moto dans la sous-région du Haut-Uélé.

L'aire d'exploitation de l'Office des Mines de Kilo-Moto est d'environ 80.000 km2 et s'étend de 28° à 30°30' longitudes Est et de 1° à 4°30' latitudes Nord.

L'histoire de ces mines d'or remonte à l'an 1903. Deux prospecteurs, Hanau et Brieu, furent chargés de cette mission par l'Etat Indépendant du Congo et découvrirent en quatre ans la présence de l'or dans les rivières Agolo (affluent de l'Ituri) d'abord et Moto (sous-affluent de la rivière Kibali) ensuite.

L'exploitation proprement dite ne fut entreprise qu'entre 1905 et 1919 sous le contrôle direct de l'Etat Indépendant du Congo. La gestion fut ensuite cédée à la Régie des Mines de Kilo-Moto qui est une régie industrielle en fin 1919.

L'Office des Mines d'Or de Kilo-Moto connu de nos jours a été créé par l'ordonnance-loi n° 149 du 15 juillet 1966. Les exploitations se sont surtout développées dans les régions de Kilo, Yedi et Mongwalu au Sud et dans le secteur de Watsa au Nord. Elles se sont avérées les plus importantes du Zaïre bien que les statistiques.

---

(1) Edité par le Bureau du Président de la République.

Tableau IV. 27 : Tableau comparatif de la production d'or en kg, de 1978 à 1984.

Année	Kilo Moto	Sominki (1)	G.C.M.	Divers (1)	Total	Variation
1968 (1)	4.003	1.237	21	-	5.261	100
1978	1.805	437	129	-	2.386	45,5
1979	1.279	441	104	12	1.836	34,9
1980	1.603	507	115	12	2.237	42,5
1981	1.136	538	103	250	2.027	38,5
1982	1.047	438	83	321	1.889	35,9
1983	958	400	43	-	1.401	26,6
1984	654	442	49	-	1.145	21,8
1985 (6 mois)	402	210	25(2)	-	637	-

Sources : (1) Conjoncture économique 1983, n° 21/22
" " 1984, n° 23
" " 1985, n° 24

Le tableau IV.28 ci-dessus indiquent que la production industrielle de l'or a connu une baisse progressive.

La production artisanale enregistrée en 1984 est confinée dans le tableau IV.29 ci-après. Une analyse de ces deux tableaux laisse l'impression que la production artisanale a été beaucoup plus importante que la production industrielle à la fin de l'année 1984.

Tableau IV.28 : Production artisanale de l'or (1984).

Comptoirs	Quantités d'or en grammes	Taxe cédulaire due à la région.
AFRIMINES	84.327,10	42.163,55
AMP	101.642,00	50.821,00
COGEK	310.218,00	155.109,00
SCIBE	524.813,00	262.406,50
SOMICOZA	13.947,00	6.973,50
SOZADEX	206.324,00	103.162,00
TENCO	64.418,00	32.209,00
Total	1.305. 689,10	652.844,55

Source : Gouvernorat de la Région, Rapport d'évaluation, 1er trimestre, Kisangani, 1985.

Aussi faut-il supposer que les quantités déclarées par les industrielles sont rendues plus faibles afin d'éviter une plus lourde taxe cédulaire.

La région compte également de grands gisements de fer d'une teneur en minerai de l'ordre de 45 à 70 %; ces gisements sont localisés à Banalia, aux environs de 130 km au Nord-Est de la ville de Kisangani, ainsi qu'entre Isiro et Watsa.

D'importants schistes bitumeux ont été découverts entre Kisangani et Ubundu. Ces réserves non encore exploitées ont fait l'objet d'études pour la récupération des huiles qu'elles contiennent. Ces études ont été menées par l'Association Internationale pour l'Industrialisation de l'Est du Zaïre (ASSINEZ) dans le cadre de la coopération germano-zaïroise.

Ces réserves seraient, d'après le Département des Mines, de l'ordre de 16 milliards de m3 avec une teneur variant entre 40 et 100 litres d'huile par tonne.

Carte IV.5:

Carte minière du Haut-Zaire

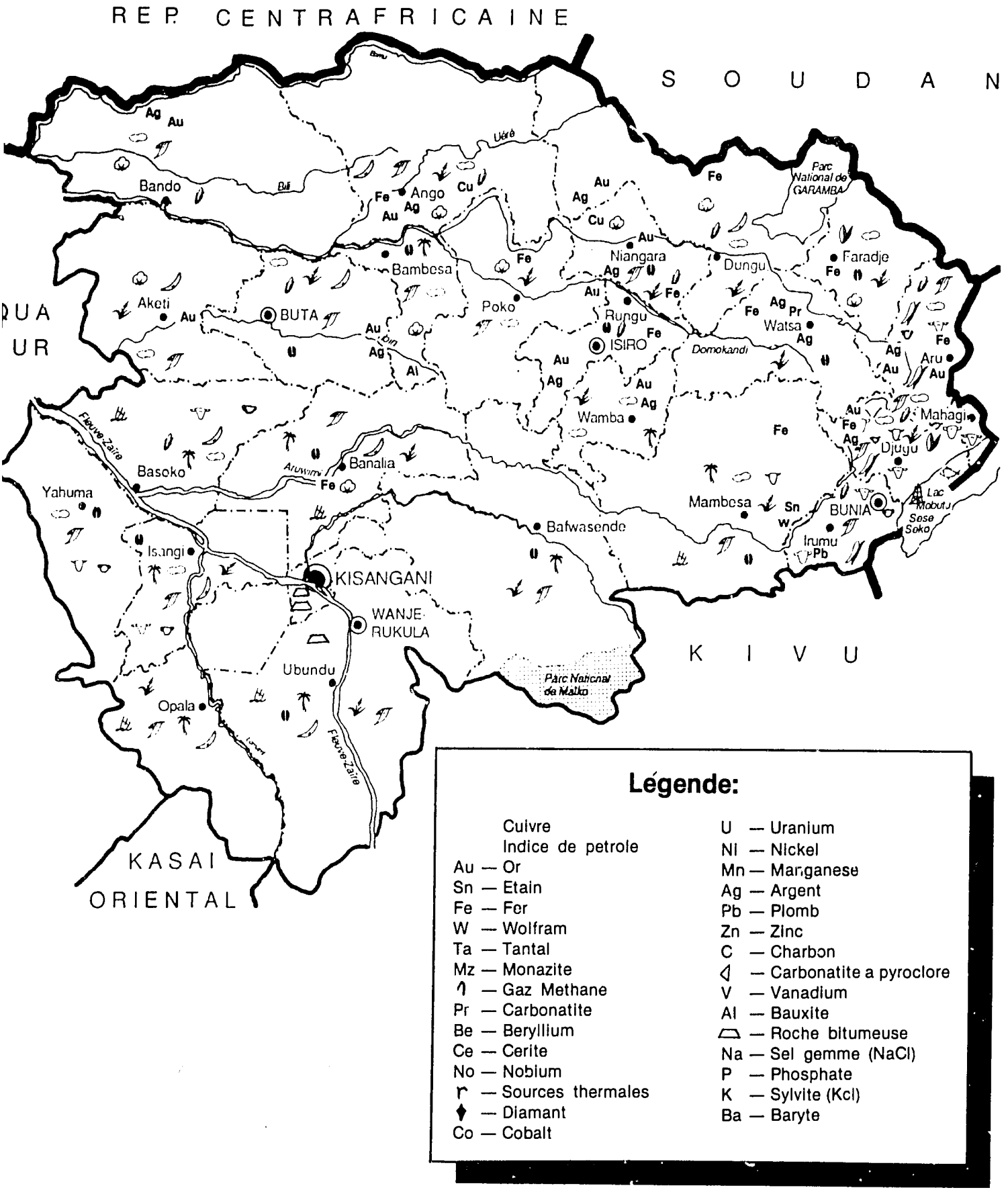

IV.3.2. Ressources énergétiques.

IV.3.2.1. Hydro-électricité.

La région du Haut-Zaïre possède un potentiel hydro-électrique très important en raison du nombre de cours d'eau qui y coulent. Elle dispose de quatre centrales : Le barrage hydro-électrique de la Tshopo à Kisangani et les 3 centrales - Budana, Soleniama et N'Zoro appartenant à l'Office des Mines de Kilo-Moto.

- le barrage hydro-électrique de la Tshopo à Kisangani est la centrale la plus importante de la région. La puissance installée est de 18.800 Kw. Cette centrale alimente la ville et les centres industriels de Kisangani.

- les 3 autres centrales font partie du réseau de l'Office des Mines d'or de Kilo-Moto (Budana : 12.600 Kw; Soleniama : 2.200 Kw; N'Zoro : 1.000 Kw) et alimentent principalement ses usines et les cités des employés. Ces centrales sont localisées à Watsa et à Bunia. Toutefois, c'est la Société Nationale d'Electricité (S.N.EL) qui en assure le contrôle.

Il faut noter que les villes d'Aketi, Isiro et Buta sont alimentées en courant par des centrales de la S.N.C.Z.

La puissance totale installée de toutes les centrales hydro-électriques du Haut-Zaïre s'est élevée à 28.000 Kw au 30 juin 1985.

A côté des centrales il existe des micro-centrales et des groupes électrogènes dont le nombre s'élève à environ 153.

L'électrification du Haut-Zaïre se situe encore au niveau local. Le réseau de Kisangani constitue l'ilôt principal, les autres zones de l'intérieur de la région sont des centres secondaires alimentés par des centrales thermiques de moindre importance. Le transport d'énergie électrique est donc inexistant. La situation de la production et de la vente d'énergie de la centrale de la Tshopo se présente de la manière suivante pour les années 1968 à 1984 :

- Production brute de la centrale Tshopo (en MWh) :

1968	1975	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
19.305	47.704	51.233	51.676	51.352	51.493	53.700	56.464	54.099

Source : Conjoncture économique, n° 24, 1985, Département de l'Economie Nationale, Kinshasa.

- Consommation (vente) de courant (en MWh)

	1980	1981	1982	1983	1984
UNIBRA	2.348	2.471	2.725	2.800(e)	5.016
SOTEXKI	11.357	13.610	14.304	17.856	13.478
Kisangani	25.616	25.081	18.843	26.269	39.396
Divers	-	5.611	2.501	2.100	-
T o t a l	39.321	46.773	48.373	49.029	57.890

Source : Conjoncture Economique, Département de l'Economie Nationale, n° 21/22 1983, n° 23 1984, n° 24 1985.

La situation des réseaux de distribution dans la région se présentait comme suit en 1980 et on ose croire qu'elle n'a pas connu d'importantes modifications :

- longueur du réseau MT : 228.508 m
- longueur du réseau BT : 146.455 m
- nombre d'abonnés MT : 88
- nombre d'abonnés BT : 4.111
- nombre de foyers lumineux d'éclairage public : 1.752
- nombre de cabines : 67

- Perspectives d'avenir.

La région du Haut-Zaïre est très riche en ressources hydro-électriques potentielles, la recherche de nouveaux sites d'énergie électrique doit être orientée vers l'utilisation de ces potentialités.

Centrale Tshopo II

Pour pallier à l'insuffisance de la production d'énergie électrique du réseau de Kisangani, deux sites ont été étudiés. Il s'agit de la Centrale Tshopo II à partir du barrage actuel (17 MVA) et la Centrale Petit Wagenia (47 MVA). L'étude comparative publiée il y a quelques années concluait en faveur de la Centrale Tshopo II.

Quatre autres possibilités ont déjà fait l'objet d'un examen approfondi à savoir :

- aménagement des sites de Mutshangani basse chute, Kisangani-Grand-Wagenia basse chute, Bamanga ;

- aménagement des sites de Kisangani basse chute, Mutshangani haute chute ;
- aménagement des sites de Wanie-Rukula, Kisangani haute chute ;
- aménagement des sites de Mutshangani haute chute, Kisangani chute.

Centres secondaires.

Aménagement hydro-électrique à Dungu (206 KW estimés), un des grands centres de production agricole du Haut-Zaïre. Jusqu'en juin 1986, ses usines de coton, de café et de riz étaient alimentées en électricité par des groupes électrogènes diesels dont la production était très aléatoire et fort coûteuse. En 1983, les missionnaires du Dungu ont entrepris d'installer une centrale sur la rivière Kibali dont les travaux sont terminés depuis juin 1986.

Aménagement hydro-électrique de Fataki. Ce projet est rendu nécessaire par le programme de création d'industries agricoles par la coopérative locale ainsi que la desserte en électricité des hôpitaux et habitants. La puissance estimée est de 100 à 450 KVA.

Autres potentialités.

Le tronçon du fleuve Zaïre situé entre Kisangani et Ubundu est riche en potentialités hydro-électriques.

La puissance possible de ce tronçon est de 2.600 MW pour une hauteur de chute de 44 m entre les côtés, 467 m à Ubundu et 423 m à Kisangani et pour un débit de 8.000 m3/sec.
Par ailleurs, la région du Haut-Zaïre est riche en petits cours d'eau pouvant se prêter à l'installation des micro-centrales hydrauliques.
Les autres potentialités électro-énergétiques sont constituées par l'énergie solaire si bien mise à profit à l'hôpital de Dungu (maternité) ainsi que dans les mission religieuses. Les centres thermiques brûlant des combustibles produits localement, les gazogènes alimentés en bois, déchets de scierie et d'usines agro-industrielles,... méritent d'être expérimentés dans l'extrême Nord de la région.

IV.3.2.2. Produits pétroliers.

Les produits pétroliers qui alimentent le Haut-Zaïre proviennent de Kinshasa, à l'exception de la Sous-région de l'Ituri qui s'approvisionne par moment à partir du Kenya via l'Uganda par des camions-citernes.

SEP-ZAIRE dispose de deux dépôts de sortie. L'un est situé à Simi-Simi à Kisangani même et l'autre à Bumba. Les Uélés sont ravitaillées par rail au départ de Bumba, tandis que la Tshopo, Kindu et Bunia en partie sont desservis par Kisangani.

La consommation régionale en m3 des produits pétroliers se présente de la manière suivante entre 1981 et 1985 :

Produits	1981	1982	1983	1984	1985
Essence	8.814	6.621	6.197	3.944	2.055 (6 mois)
Avgaz	-	39	-	337	-
Jet fuel/pétrole	8.487	6.281	5.955	5.532	2.292
Gaz-oil	22.161	20.516	22.660	31.030	14.598
Fuel-oil	1.174	1.865	1.719	1.491	-
T o t a l	40.636	35.322	36.531	42.334	18.945

Source : Conjoncture Economique, Département de l'Economie Nationale, 1984 et 1985.

La distribution des pétroliers est assurée par les sociétés commerciales FINA, MOBIL, SHELL, TEXACO et PETRO-ZAIRE.

IV.4. Tourisme.

La région du Haut-Zaïre présente un intérêt touristique certain. Des ressources touristiques sont cependant insuffisamment exploitées.

On connaît à cette région des forêts denses et variées ainsi que des savanes (cfr. végétation, chapitre I). Mais il existe des vastes réserves naturelles érigiées en parcs où la faune et la flore ont des spécificités particulières.

Au Nord-Est se trouve le parc national de la Garamba. Créé en 1938, ce parc a une superficie de 500.000 hectares. On peut y observer la girafe et le rhinocéros blanc. Ce parc est presque le seul endroit de la terre où le rhinocéros blanc existe encore dans son milieu d'origine. Vivent également dans cette nature libre, des éléphants et des rhinocéros connu dans certaines régions du pays.

Au Sud, le parc national de Maïko, est à cheval entre le Haut-Zaïre et le Kivu. Il s'étend sur 1.000.000 d'hectares et abrite des animaux aussi rares que les okapis, les paons et les gorilles.

Parmi les autres centres d'attraction touristiques, on peut citer :

(1) La ville de Kisangani, bâtie sur les deux rives du fleuve Zaïre ;
(2) Les pêcheurs Wagenia installés aux portes de Kisangani ;
(3) Les femmes Mangbetu dont la coiffure traditionnelle dénote un goût artistique très original ;
(4) Le fleuve Zaïre lui-même et ses rapides en amont de Kisangani ;
(5) La chute de la rivière Tshopo ;
(6) La station d'Epulu sur la route de Bunia, parc d'Okapis et éléphants domestiques ;
(7) Les villages des Pygmées de l'Ituri ;
(8) La muraille crénellée de Basoko ;
(9) L'arbre de l'authenticité de Yangambi ;
(10) Le lac Yandja à Isangi et
(11) La rivière Lindi, son pont à Bafwasende et ses rapides à Bengamisa.

La route Bafwasende-Wamba-Isiro que l'on pourrait baptiser "la Route de la Martyre" ou "Route du martyr", suivie par la Bienheureuse Anuarite Nengapeta pendant la rébellion muleliste de 1964 devient de plus en plus une route de pélèrinage pour l'Eglise Chrétienne.
Cette route relie en chapelet trois localités hébergeant des lieux de culte fréquentés par plusieurs gens pour des raisons diverses.
Il s'agit de :

- Bafwasende, lieu de naissance de la Bienheureuse ;
- Bafwabaka, dans la zone de Wamba, où se trouve le couvent qui accueillit ANUARITE et où elle fit ses voeux ;
- Isiro, Chef-lieu de la sous-région du Haut-Uélé, où l'on peut visiter (1) la Maison Bleue où ANUARITE trouva le Martyr et (2) la Cathédrale d'Isiro où repose la martyre zaïroise.

L'Office national de Tourisme dont le siège est à Kinshasa dispose d'une direction régionale à Bunia. Le tourisme est cependant encore très peu développé dans le Haut-Zaïre à cause de l'insuffisance des transports et des équipements hôteliers. En ce qui concerne le secteur hôtelier, la région compte à peine sept hôtels homologués. Il s'agit de(1) Zaïre Palace et Hôtel des Chutes à Kisangani; (2) Auberge du Mont Hoyo, (3) Hôtel Semliki et (4) Hôtel Mikeno à Bunia; (5) Hôtel Mambisa à Aketi et (6) Hôtel de l'Uélé à Dingila.

CHAPITRE V : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

2930

V.1. Généralités

Après l'exposé des conditions physiques, des ressources humaines et de l'analyse du niveau de consommation alimentaire des populations du Haut-Zaïre, cette étude a donné une description de la situation actuelle de la production régionale, des facteurs et acteurs de production et de la situation dans les autres secteurs liés directement ou indirectement au développement du secteur agricole.

Le présent chapitre se propose d'examiner les résultats des objectifs fixés par le Conseil Exécutif dans le cadre du Plan de relance agricole en vue d'identifier trois régions jugées les plus favorables au développement agricole dans le cadre du Plan Quinquennal 1986-1990. Au sein de ces régions (REDEAGRI) sont choisis des "foyers de développement" L'idée de base de cette approche est donnée sur le principe selon lequel toute politique de développement doit concentrer les efforts sur les points stratégiques pouvant permettre un développement harmonieux en tâche d'huile de toute la région (REDEAGRI).

Ce chapitre examinera en outre les principales contraintes et les conditions préalables au développement agricole de la région. Des stratégies et actions à développer sont proposées en vue d'atteindre la production dont les estimations pour chaque culture sont données dans une section du présent chapitre. Ces objectifs visent la satisfaction des besoins des populations de la région et, en même temps, l'augmentation du revenu du monde paysan.

V.2. PLAN DE RELANCE AGRICOLE POUR LA PERIODE 1982-1984

Le Plan de Relance Agricole a défini d'une manière détaillée l'ensemble des stratégies qui ont été adoptées par le Département de l'Agriculture pour la réalisation de certains objectifs propres dévolus à ce plan. Ces objectifs visaient :

- l'accroissement de la production vivrière pour arriver à l'autosuffisance alimentaire ;
- l'accroissement de la production des produits agricoles servant de matière première aux industries locales ;
- l'accroissement de la production des cultures d'exploitation génératrices de devises.

Il convient dès lors d'observer le développement agricole du Haut-Zaïre selon ces objectifs.

V.2.1. Objectifs de production des cultures vivrières dans le Haut-Zaïre

Les programmes de cultures vivrières réalisés dans le Haut-Zaïre étaient le fait de différents agents économiques à savoir :

les sociétés agro-industrielles ou vivrières ajoutant à leurs activités propres la culture des vivriers dans le cadre du fonds de Relance économique et de l'élevage.

les organisations confessionnelles et les coopératives encadrant des paysans pour les aider à moderniser leurs exploitations et à commercialiser leurs produits.

Ces programmes étaient essentiellement basés sur l'encadrement du D-A* et de la SOTEXCO.

a) La SOTEXCO : à l'instar des autres sociétés cotonnières, la SOTEXCO est intéressée également aux cultures vivrières qui entrent en relation avec le coton. Il s'agit de : maïs, riz-paddy, arachide et manioc.

Cette société, en dépit de ses multiples difficultés, se livre à l'encadrement des paysans en leur fournissant des semences et autres intrants agricoles et achète leur production. La SOTEXCO circonscrit son champ d'action exclusivement dans la sous-région du Bas-Uélé notamment dans les zones d'Aketi (à Likati), Bambesa (à Dingila, Makengo, Bambesa, Titule et Zobia), Bondo (Bondo et Bili), Buta (Buta, Lebo et Banalia) et

---

* D.A : Département de l'Agriculture et du Développement Rural.

Poko (à Mawe-Geito).

b) L'encadrement D.A : Cette forme d'action ou initiation constitue la clé du développement rural régional qui réside dans la promotion du secteur de l'agriculture traditionnelle exploité par les petits paysans ou les fermiers. Cette promotion englobe diverses interventions dans le domaine de la recherche technique adaptée, d'emploi d'engrais, etc...

Ci-après, sont données à titre indicatif, les principales organisations confessionnelles et coopératives susceptibles de participer à la relance agricole. Il s'agit de :

- coopérative des jeunes, missions catholiques de Ndedu;
- coopérative de production et de commercialisation Dungu;
- SOFOCA, Société coopérative familiale, mission catholique Fataki.

Le tableau ci-dessous donne par produit les programmes de production retenus pour la période 1982-1984.

Tableau V.1 : Objectifs de production des cultures vivrières retenus pour la région du Haut-Zaïre (1982-1984) (en tonnes)

Cultures	1982	1983	1984
1. Maïs (grains)			
- Encadrement D.A	88.100	89.900	91.700
- SOTEXCO	5.000	11.100	14.400
- FAO Engrais	500	500	600
Total	93.600	101.500	106.700
2. Manioc			
- Encadrement D.A	1.456.000	1485.000	1.514.000
3. Riz paddy			
- Encadrement D.A	70.600	73.000	75.600
4. Arachide (coques)			
- Encadrement D.A	52.000	53.000	54.100
- SOTEXCO	1.100	2.400	3.100
Total	53.100	55.400	57.200

Tableau V.1 : Objectifs de production des cultures vivrières retenus pour la région du Haut-Zaïre 1982-1984 (suite) (en T.)

Cultures	1982	1983	1984
5. Soja (graines)			
- Encadrement D.A	200	300	500
6. Haricot - Pois - Voandzou			
- Encadrement D.A	25.900	26.400	26.900
7. Banane plantain	283.400	289.000	294.800
8. Autres fruits	159.900	163.100	166.300
9. Canne à sucre	67.000	69.000	71.000
10. Légumes			
- Feuilles de manioc	43.000	44.100	45.200
- Produits maraîchers	21.200	21.700	22.300
Total légumes	64.200	65.800	67.500

Source : Département de l'Agriculture et du Développement Rural, Plan de Relance Agricole 1982-1984 (Avril 1982).

V.2.2. Objectifs de production animale 1982-1984

Les objectifs dans ce sous secteur étaient pratiquement basés sur le développement de l'élevage traditionnel et dépendaient principalement de l'encadrement D.A et du Bureau Projet Ituri (BPI).

Il existe dans la région du Haut-Zaïre un certain nombre de privés ou de missions religieuses qui détiennent des fermes et des effectifs bovins assez importants. Tel est le cas de : l'INERA, ISIA-FRERES, Ferme du Rutu, PLZ/Lokutu, Elevage et plantations de Kibali-Ituri, Ferme de Mr Christo-TAKIS et Office de Mines d'or de Kilomoto pour les ranches.

Tableau V.2 : Objectifs de production animale 1982-1984 (en T poids vifs)

Espèces	1982	1983	1984
Bovins			
- Encadrement D.A	9.491	9.681	9.875
- Projet Ituri	1.702	1.788	1.977
Total	11.193	11.469	11.752
. Porcins	2.347	2.394	2.442
. Ovins-caprins	2.759	2.814	2.870
. Volailles	3.205	3.269	3.334

Source : Département de l'Agriculture et du Développement Rural, Plan de Relance Agricole 1982-1984 (Avril 1982).

V.2.3. Objectifs de production agricole destinée à l'exportation ou à l'industrie

Le programme des cultures pérennes ou industrielles dépendait spécialement du secteur privé moderne hormis les cacao qui était encore l'objet de la recherche expérimentale à l'INERA/Yangambi et du projet CACAOYER de Bengamisa (CABEN).

Les sociétés qui figurent dans ce plan sont : SOTEXCO, CELZA, CAFCO, Busira Lomami, Encadrement D.A, B.A.T, Coopératives OPALA plus les plantations villageoises.

Tableau V.3 : Objectifs de production des cultures destinées à l'industrie et à l'exportation (en tonnes)

Cultures	1982	1983	1984
1. Café Robusta CELZA + CAFCO + Busira-Lomami	28.800	30.350	31.900
Café Arabica	1.600	1.650	1.700
Total	30.450	32.000	33.600

Tableau V.3 : Objectifs de production des cultures destinée à l'industrie et à l'exportation (en tonnes) (Suite)

Cultures	1982	1983	1984
2. Coton-grain (SOTEXCO)	7.000	11.600	19.400
3. Cacao (Plantations villag.)	250	265	280
4. Huile de palme			
(Busira-Lomami)	15.700	16.900	18.000
(Plantations villageoises)	150.300	153.300	156.400
Total	166.000	170.200	174.400
5. Tabac			
Encadrement D.A	320	320	330
B.A.T.	1.200	1.400	1.600
Total	1.520	1.720	1.930
6. Hévéa (CTC)	-	-	-
Opala coopératives			

Source : Département de l'Agriculture et du Développement Rural, Plan de Relance Agricole 1982-1984 (Avril 1982).

V.2.4. Evaluation du Plan de Relance Agricole 1982-1984

Depuis un certain temps l'agriculture zaïroise connaît un regair de production. Le Département de l'Agriculture et du Développement Rural dans son Plan de Relance Agricole s'est fixé des objectifs tant pour les régions prises individuellement que pour le pays considéré dans son ensemble.

Le tableau V-4 présente les productions des principales cultures vivrières au cours de la période 1982-1984 et les compare aux objectifs de production définis par le Plan de relance agricole 1982-1984.

V.2.4.1. La production vivrière

Tableau V.4 : Evaluation du Plan de Relance Agricole 1982-84 (Région du Haut-Zaïre) - Cas de la production vivrière

(en milliers de tonnes)

Spéculations	1982			1983			1984		
	Prévis°	Réalisat°	%	Prévis°	Réalisat°	%	Prévision	Réalisat°	%
Maïs	94	88	94	102	83	82	100	79	79
Manioc	1.456	1.482	101	1.485	1.515	102	1.665	1.535	82
Riz	71	74	103	73	87	119	78	86	110
Arachide	53	50	95	55	51	93	57	51	89
Haricot, Pois ou Voandzou	26	15	58	26	16	62	27	22	81

Source : Département de l'Agriculture et du Développement Rural. Evaluation du Plan de Relance Agricole 1982-1984 (Avril 1985).

Conformément au tableau V.4, la situation de la production des cultures vivrières se présente de la manière suivante :

a) Maïs : L'évolution de la production accuse une régression pendant toute la durée du programme. Les objectifs prévus n'ont été atteints qu'en partie (94 % en 1982, 82 % en 1983 et 79 % en 1984). Cette situation peut être imputable à des facteurs tels que le climat (sécheresse de 1984) et l'emploi des semences dégénérées ou de qualité inférieure).

b) Manioc : Cette spéculation s'est bien comportée en 1982 et 1983 - les taux de réalisations étaient estimés respectivement à 101 et 102 %. Un déficit de 18 % par rapport aux prévisions a été observé en 1983. Il doit avoir été conséquent à la sécheresse qui a sévi dans le nord de la région.

c) Riz : C'est la seule culture dont des bons résultats par rapport aux prévisions du Plan ont été réalisés. Cette situation est due soit au prix intéressant du riz sur le marché, soit au crédit "campagne paddy" accordé aux opérateurs économiques du Haut-Zaïre par le Conseil Exécutif en 1983. La production réalisée représente 103 % des prévisions en 1982; 119 % en 1983 et 110 % en 1984.

d) L'arachide : L'arachide n'a pas fait son pesant d'or dans la production vivrière de la période 1982-1984. La production a évolué de la manière suivante : 50.000 tonnes en 1982, 51.000 tonnes en 1983 et 51.000 tonnes en 1984, soit respectivement 95 %, 93 % et 89 % des réalisations par rapport aux prévisions. La dégénérescence de semences utilisées, la sécheresse de 1984 (nord de la région), sont autant d'éléments qui expliqueraient la régression de la production d'arachide de 1982 à 1984.

V.2.4.2. Production des cultures pérennes et industrielles

Tableau V.5 : Evaluation du Plan de Relance Agricole 1982-1984 (Haut-Zaïre) - Cas des cultures pérennes et industrielles (en tonnes)

Spéculations	1982			1983			1984		
	Prévis°	Réalisat°	%	Prévis°	Réalisat°	%	Prévis°	Réalisat°	%
1. H. de palme	166.000	21.957	13,2	170.000	16.428	9,6	174.400	19.038	11
2. Café	30.450	34.000 (1)	111,6	32.000	24.000 (1)	75	33.600 (1)	29.000	86,3
3. Coton/graine	7.000	4.100 (2)	58,5	11.600	6.300 (2)	54,3	19.400 (2)	3.400 (2)	17,5
4. Tabac	1.520	941 (3)	62	1.720	788 (3)	46	1.930 (3)	950 (3)	49,2
5. Cacao	250		-	265		-	280		-

Sources: - (1) OZACAF, Département de l'Agriculture et du Développement Rural, 1985

- (2) et (3) Conjoncture économique n° 23, 1984, Département de l'Economie et Industries (Production de SOTEXCO et de BAT);
- Evaluation du Plan de Relance Agricole 1982-1984, Département de l'Agriculture et du Développement Rural (Avril 1985).

Traits = pas de renseignements disponibles

Note : Les résultats réalisés sont basés sur les productions fournies par les entreprises agro-industrielles et les plantations villageoises.

COMMENTAIRES :

Les réalisations du Haut-Zaïre en cultures pérennes et industrielles par rapport aux prévisions du Plan de Relance 1982-1984 sont déplorables.

a) L'huile de palme :

La production d'huile de palme réalisée au cours des années 1982-1984 reste inférieure aux prévisions du Département de l'Agriculture et du Développement Rural. Cette production représente 13 %, 10 % et 11 % par rapport aux prévisions de 1982, 1983 et 1984 respectivement.

Les raisons qui expliquent cette situation seraient la vétusté des usines (équipements des usines), entretien insuffisant des plantations, etc.

b) Le café

Les réalisations de 1982 étaient supérieures aux prévisions (11,6 %). Celles de 1983 et 1984 ne représentaient que 75 % et 86 % des prévisions respectivement.

Il faut cependant remarquer que par rapport aux autres cultures pérennes et industrielles, les prévisions du Plan concernant le café ont connu une meilleure réalisation.

Les fluctuations de la production du café observées (voir tableau V.5) sont sans doute en relation avec celles (fluctuations) du prix de ce produit au niveau du producteur (ou au niveau du marché mondial. La politique de libéralisation de prix de mai 1982 doit avoir favorisé une relation positive entre les prix à ces deux niveaux.

c) Le coton et le tabac

La situation de ces deux cultures entre les années 1982 et 1984 peut se résumer de la manière suivante :

- Tabac : 62, 46 et 49 % des réalisations par rapport aux prévisions en 1982, 1983 et en 1984 respectivement.

- Coton : 58,54 et 18 % des réalisations par rapport aux prévisions en 1982, 1983 et en 1984 respectivement.

L'encadrement insatisfaisant des paysans, l'entretien insuffisant d'équipements d'usines (en particulier pour le coton, la sécheresse de 1984 (nord de la région), etc, auraient constitué un handicap pour atteindre totalement les objectifs du Plan de Relance 1982-84.

V.2.4.3. Production animale

Tableau V.6 : Résultats du Plan de Relance Agricole concernant la production animale du Haut-Zaïre (poids vif en tonnes)

Espèces animales	1982			1983			1984		
	Prévis°	Réalisat°	%	Prévis°	Réalisat°	%	Prévis°	Réalisat°	%
Bovins	11.193	4.953	44	11.479	5.296	46	11.752	12.975	110
Porcins	2.301	1.512	66	2.347	-	-	2.442	-	-
Ovins/caprins	2.759	5.091	182	2.814	5.512	195	2.870	6.008	209
Volailles	3.205	3.205	100	3.269	8.002	245	3.334	12.003	360
Total Région	17.157	16.833	98	17.562	18.810	107	20.398	30.398	152

Source : Evaluation du Plan de Relance Agricole 1982-1984, Département de l'Agriculture et du Développement Rural (Avril 1985)

L'examen de ce tableau dénote ce qui suit :
Pour l'ensemble du Haut-Zaïre, la production animale enregistrée est presque équivalente aux prévisions du Plan (1982) ou considérablement supérieure à celles-ci (1983 et 1984). En considérant les différentes espèces, au terme de l'année 1984, les proportions de réalisations sont de l'ordre de 110 % pour les bovins, 209 % pour les caprins/ovins et 360 % pour les volailles par rapport aux prévisions.

Il ressort de ces données que l'élevage du petit bétail (caprins et ovins) et de la volaille connaît un essor impressionnant à la satisfaction totale du Plan. Par contre, l'élevage du gros bétail détenu par quelques institutions étatiques, privées et par certains paysans présente une figure chiffronnée à l'exception de l'année 1984 où les prévisions ont été atteintes et dépassées (110 % des réalisations face aux prévisions).

Conclusions sur le Plan de Relance Agricole du Haut-Zaïre

D'une manière générale, les résultats obtenus montrent que les objectifs fixés par le Plan de Relance Agricole 1982-1984 relatifs à l'accroissement de la production des produits vivriers et des cultures industrielles ou d'exportation n'ont pas été complètement atteints. Cependant, quelques denrées se sont distinguées soit au cours de toute la période du Plan, soit durant une partie de celle-ci. C'est le cas de:

- riz (pour toute la durée du Plan)
- manioc (pour les années 1982 et 1983)
- café (pour 1982)

Le secteur de l'élevage a répondu de façon exceptionnellement satisfaisante aux objectifs fixés par le plan comme le montrent les résultats réalisés (152 % des réalisations face aux prévisions de 1984). On peut conclure que, pour la plupart des cultures, la région du Haut-Zaïre doit déployer beaucoup plus d'efforts pour essayer de remonter la situation qui semble se stabiliser en-dessous du minimum exigé (objectifs fixés).

Ces efforts seront quantifiés en tenant compte des causes ou contraintes des situations antérieures et actuelles, des stratégies et politiques définies afin de répondre valablement au rendez-vous de 1990.

La section suivante qui porte sur le Plan Quinquennal constitue un reflet modèle de la situation agricole prévisionnelle du Haut-Zaïre.

V.3. Plan quinquennal et perspectives du développement agricole du Haut-Zaïre 1986-1990.

Le Plan quinquennal 1986-1990 exprime la volonté politique et économique du Conseil Exécutif pour soutenir les actions de redressement et de relance nationale. De 1960 à 1984, l'économie nationale s'est caractérisée par :

a) des perturbations économiques (1960-1967) dues aux violentes luttes fratricides et tribales causées par la soif du pouvoir politique provoquant ainsi un déséquilibre généralisé.

b) années de reprise (1968-1974) de l'économie nationale marquée par la croissance du PIB d'environ 7 % par an en termes réels.

c) période de crise économique (1975-1978) caractérisée par une baisse continue du PIB jusqu'à 2,3 % en 1977, le déficit budgétaire généralisé par l'inflation, le niveau élevé de la dette extérieure et le non paiement des arriérés de cette dette.

d) période de redressement national (1979-1981) marquée par de multiples mesures économiques comme :

- Plan Mobutu ou plan d'urgence
- Création d'un comité de Coordination des ressources extérieures au sein du Département du Plan pour une meilleure gestion des ressources extérieures,
- privatisation de la gestion des entreprises publiques et création du PAM.

e) période de relance agricole (1982-1984) caractérisée par:

- Programme d'action gouvernementale de développement ou Plan de Relance Agricole. Cette nouvelle stratégie agricole a pour but de stimuler la relance agricole afin d'éliminer les goulots d'étranglement qui entravent la production.

- Création au niveau du Cabinet du Département de l'Agriculture et Développement Rural d'une cellule de conception chargée de définir la politique agricole globale. Ces responsabilités furent transmises au Service d'Etudes et Planification suite aux changements intervenus à la tête du Département.
- Création de la Banque de Crédit Agricole (B.C.A.) et réduction de l'effectif des agents de l'Etat.

Pour soutenir les actions de relance et de stabilisation économique, le Zaïre s'est décidé d'élaborer une politique globale centrée sur l'application micro et macroéconomique. Ces mesures doivent être à la fois efficaces, cohérentes et indispensables.
Le Plan de développement social et économique communément appelé Plan quinquennal 1986-1990 est une expression de ce souci.

Vu sur l'angle agricole, le Plan quinquennal 1986-1990 se propose d'augmenter la production vivrière et industrielle en fonction de la croissance de la population et des besoins en matières premières pour les industries locales et pour l'exportation d'une part, et de promouvoir le monde rural d'autre part.

La première orientation confère à l'agriculture 3 rôles distincts à savoir : agriculture facteur de sécurité alimentaire, agriculture créatrice des matières premières et agriculture source de devises.

La deuxième orientation par contre considère l'agriculture d'abord comme facteur de création du marché intérieur puis comme facteur du développement harmonieux et de redressement économique et enfin comme facteur de changement de mentalité.

Ces objectifs seront atteints par la mise en place de politiques spécifiques et efficaces. Les grands axes de ces politiques doivent concerner :

1) la concentration géographique de différentes actions.
2) l'accroissement de la taille des exploitations traditionnelles,
3) la création des petites et moyennes entreprises agricoles,

4) l'amélioration de la productivité par unité de surface par l'usage des intrants agricoles,
5) le maintien de la libéralisation des prix.
6) le renforcement de l'encadrement technique des paysans.
7) la collecte des informations statistiques.
8) l'organisation de la commercialisation des produits agricoles
9) l'entretien des routes.

Pendant toute la période de l'exécution du Plan quinquennal 1986-1990, le Conseil Exécutif prendra en charge toutes les actions ayant trait à l'infrastructure d'appui à la production et aux mesures incitatives. Les actions de production seront concentrées surtout dans les foyers de développement communément appelées aussi ilôts de développement.

Les objectifs quantifiés du Plan quinquennal 1986-1990 sont exécutés par l'entremise des agro-industries, petites et moyennes entreprises privées, organismes confessionnels et par des petits paysans encadrés par les projets et/ou les services techniques agricoles.

V.3.1. Contraintes au développement agricole de la région du Haut-Zaïre

La superficie, la diversité de climats, les différents types de sols à vocation agricole, la gamme des cultures pratiquées, la population rurale abondante, le type de bétails et les infrastructures, existantes etc... sont des atouts qui font du Haut-Zaïre l'une des régions agricoles par excellence et susceptibles de développer son agriculture.

Malgré les potentialités dont dispose la région, son secteur agricole en général connaît un retard de développement depuis un certain temps dû aux nombreuses contraintes constituant les goulots d'étranglement à son expansion.

A. Principaux goulots d'étranglement

a. Contraintes techniques

1) Etat défectueux et insuffisance des routes

Le mauvais état des routes et surtout celui des routes de desserte agricole ne stimule pas les paysans agriculteurs à s'adonner

aux travaux des champs pour améliorer la production.
Il faut aussi signaler l'insuffisance des routes dans cette région. De nombreux coins et recoins de la région demeurent encore inaccessibles.

2) Insuffisance des moyens de transport

L'un des grands problèmes qui se pose avec acuité et qui a des répercussions négatives sur l'essor de l'agriculture du Haut-Zaïre est le manque des moyens de transport pour l'évacuation des produits. Ceci est aggravé par la carence et les difficultés d'approvisionnement en pièces de rechange et la pénurie de carburant en milieu rural.

3) La déficience de l'encadrement des paysans et des éleveurs

Outre quelques efforts concentrés au Nord-Est de la région par le Bureau Projet Ituri (BPI) pour l'élevage et par la SOTEXCO en ce qui concerne le coton et quelques cultures vivrières (arachide et paddy), le Haut-Zaïre connaît un effondrement de l'encadrement agricole.

Les encadreurs ou vulgarisateurs locaux dépourvus de moyens nécessaires pour réaliser leur travail, sont dépassés. De ce fait, la norme de la FAO de 300 ménages agricoles pour 1 moniteur agricole s'avère encore absurde.

4) L'insuffisance des intrants agricoles

L'approvisionnement insuffisant (voire inexistant) ou tardif des agriculteurs en engrais chimiques, semences améliorées, pesticides et en outillage agricole, le manque des produits pharmaceutiques et outillage vétérinaires sur le marché local, ainsi que les difficultés d'approvisionnement en équipements et matériels de pêche sont des éléments saillants qui freinent le développement de l'agriculture, élevage et pêche de la région.

5) La carence en main-d'oeuvre agricole

La carence en main-d'oeuvre prend une ampleur inquiétante ces dernières années. Les jeunes s'orientent de plus en plus vers les activités minières (exploitation artisanale de l'or), au braconnage,etc. C'est pourquoi la plupart des entreprises agro-industrielles comme Busira-Lomami et le Complexe sucrier de Lotokila connaissent des sérieux problèmes de main-d'oeuvre.

6) Les modes de conditionnement des produits agricoles existantes et l'inexistence des infrastructures frigorifiques pour la conservation des produits agricoles et de pêche ne sont pas favorables au progrès du secteur agricole.

7) Vétusté des équipements ou des usines agro-industrielles constitue un handicap considérable au développement du secteur des cultures industrielles ou d'exportation.

b. Contraintes économiques et financières

1) Le budget destiné à l'Agriculture est maigre. Il en résulte que le secteur agricole régional n'est pas à mesure de jouer pleinement son rôle et surtout d'être le point de départ ou la charnière du développement économique du Haut-Zaïre

2) le retard dans l'ordonnancement des crédits entraîne chaque année d'importantes perturbations dans le fonctionnement des services et des projets qui, fréquemment, ne reçoivent leurs fonds qu'en fin de campagne agricole ;

3) l'absence d'un organisme bancaire spécialisé dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage. Les paysans ne bénéficient pas de la présence de la SOFIDE et des banques de la place. Celles-ci préfèrent se tourner vers le secteur commercial et industriel où la rotation des capitaux est plus rapide.

4) l'inefficacité des circuits de commercialisation des produits agricoles.

B. Contraintes humaines

1) La déficience de l'environnement social

- les dispensaires sont mal équipés et en nombre insuffisant.
- l'absence de centres récréatifs,
- l'insuffisance des écoles, de centres sociaux, de l'enseignement et de la vulgarisation agricole en milieu rural.
- difficultés d'approvisionnement en eau potable.

2) L'exode rural cause de l'abandon des villages

Avant d'entamer un quelconque programme de développement, il convient de présenter d'une manière succinte les préalables régionaux au développement agricole.

C. Conditions préalables au développement agricole

Avant la mise en chantier du programme visant à développer l'agriculture et l'élevage, certaines conditions doivent être progressivement levées ou remplies. Ces conditions sont les suivantes pour le cas du Haut-Zaïre :

- la levée des contraintes liées à la commercialisation des produits agricoles : entretien régulier des principales voies d'évacuation, augmentation du charroi automobile, organisation des marchés ruraux, financement des campagnes agricoles ;
- la mise à la disposition des entreprises agro-industrielles des devises nécessaires au renouvellement de l'équipement et autres moyens de production ;
- la distribution à temps des intrants agricoles (semences sélectionnées et produits vétérinaires et phytosanitaires, les équipements de pêche, etc...) ;
- l'encadrement rationnel des paysans par l'entremise des sociétés agro-industrielles, projets et missions religieuses pour les techniques modernes relatives à l'amélioration de l'agriculture et de l'élevage.
- la mise sur pied d'un système efficace de crédit agricole accessible aux petits paysans regroupés en paysannat ou autre système coopératif.

Pour mieux orienter les efforts de développement du Haut-Zaïre, il s'avère indispensable de créer une commission agricole de coordination dont feront partie les représentants de tous les services publics et privés dont les activités sont rattachées directement ou indirectement à l'agriculture.

V.3.2. Estimation des besoins

Les besoins à satisfaire sont nombreux. Il y a d'une part, les besoins propres de la région qui sont basés sur deux principales orientations : la première qui consiste à satisfaire les besoins alimentaires de la population locale et la deuxième qui consiste à couvrir les besoins en matières premières des industries manufacturières de la région. D'autre part, il y a les besoins des autres régions, de la ville de Kinshasa, ainsi que les exportations.

V.3.2.1. Besoins alimentaires

Les besoins en produits alimentaires de la région du Haut-Zaïre peuvent se scinder selon la destination en :

- besoins pour la consommation humaine
- besoins pour l'alimentation du bétail
- besoins pour les industries locales
- besoins en semences et en races améliorées.

Les pertes minimales subies par les produits alimentaires (au cours de la production, transformation et entreposage, etc), les transferts et exportations vers d'autres régions et pays sont aussi associées à ces besoins afin d'arriver à estimer les besoins globaux de la région du Haut-Zaïre en produits alimentaires.

A. Besoins pour la consommation humaine du Haut-Zaïre

Les besoins pour la consommation humaine sont basés sur les normes alimentaires de la FAO adaptées à nos pays et sur les résultats des enquêtes alimentaires menées dans la région par l'équipe du Bureau d'Etudes et Planification Agricole (BPA). Ceci dans le souci de répondre à l'un des objectifs primordiaux du Plan quinquennal 1986-1990 qui consiste à assurer l'autosuffisance alimentaire de chaque région et de ravitailler les autres régions.

L'estimation des ces besoins passe par plusieurs étapes à savoir : - Les projections de la population ou perspectives démographiques de la région (facteur démographique) qui sont faites en considérant un taux annuel d'accroissement démographique donné.

- Les habitudes alimentaires qui sont influencées par les préférences alimentaires, les prix de vente, l'environnement, les revenus individuels, etc...
- Les normes nutritionnelles (valeur énergétique des aliments d'après la FAO.
- Les besoins journaliers et annuels en produits alimentaires.

A.1. Projection de la population du Haut-Zaïre

D'après les statistiques démographiques du Département du Plan (perspectives démographiques régionales 1975-1985), la région du Haut-Zaïre comptait 4.333.120 âmes en 1985, réparties de la manière suivante :

- population masculine : 2.126.527, soit 49 %,
- population féminine : 2.206.593, soit 51 %.

Les recherches démographiques menées ont montré que la population de la région s'est accrue annuellement à un rythme de 2,2 % entre 1956-1985.

La projection de la population pour des raisons d'estimation des besoins alimentaires, se fait par catégorie (hommes, femmes et enfants de moins de 15 ans), en considérant l'année 1985 comme année de base et le taux annuel d'accroissement de 1956 à 1985 susmentionné.

Tableau V.7 : Projection de la population du Haut-Zaïre de 1985-1990
(en milliers de personnes)

Catégorie	1985	1986	1987	1988	1989	1990	%
Hommes adultes	1.230	1.257	1.285	1.313	1.342	1.372	28,39
Femmes adultes	1.340	1.369	1.399	1.430	1.461	1.493	30,90
Enfants < 15 ans	1.763	1.802	1.842	1.883	1.924	1.966	40,69
Total	4.333	4.428	4.526	4.626	4.727	4.831	100

Sources : 1) Estimation du bureau de planification agricole (BPA), Département de l'Agriculture et du Développement Rural, 1986
2) Les chiffres de 1985 sont tirés des statistiques démographiques, Département du Plan (recensement scientifique, 1984).

A.2. Besoins journaliers en calories par groupes d'aliments

Les besoins journaliers sont calculés sur base des normes de la FAO (homme adulte : 3000 calories par jour, femme adulte : 2200 calories par jour, enfant de moins de 15 ans : 1830 calories par jour) et sur les conclusions de l'enquête alimentaire effectuée par le Service d'Etudes et Planification Agricole du Département de l'Agriculture, en ce qui concerne l'origine des apports en calories des principales denrées agricoles de la région.

Ces besoins sont ensuite catégorisés en groupe d'aliments et de consommateurs.

Les résultats montrent que la ration alimentaire dans le Haut-Zaïre pendant la période d'enquête est dominée par la consommation des aliments d'origine glucidique qui représentent plus de 56% de cette ration (volume ou poids). La contribution d'aliments lipidiques et protidiques dans cette ration est de 30 % et 13,57 % respectivement.

Tableau V.8 : Besoins journaliers en calories par groupe d'aliments

Origine des apports en calories	%	Besoins pour un homme adulte (calories)	Besoins pour une femme adulte (calories)	Besoins pour un enfant < 15 ans (cal)
I. Aliment gluc.	56,35			
Manioc	47,2	798	585	487
Riz	26,98	456	335	278
Banane	9,5	161	118	98
Maïs	1,8	30	22	19
Patate douce	1,06	18	13	11
Pomme de terre	0,52	9	6	5
Igname	0,27	5	3	3
Légumes	11,04	187	137	114
Autres (1)	1,76	30	29	18
S/total	100	1.691	1.240	1.031
II. Aliments lip.	30,08			
Huile de palme	80,33	725	532	443
Noix de palme	6,83	62	45	38
Arachide	10,76	97	71	59
Huile d'arachide	0,52	5	3	3
Huile de soja	0,32	3	2	2
Courge	0,79	7	5	4
Avocat (+ safou)	0,54	5	4	3
S/total	100	902	662	551
III. Aliments prot.	13,57			
Haricot	40,10	163	120	99
Viande de boeuf	3,95	16	12	10
Viande de chèvre	2,29	9	7	6
Viande de porc	2,77	11	8	7
Gibier	14,97	61	45	37
Poulet	1,70	7	5	4
Poisson	31,23	127	93	78
Oeuf	0,09	-	-	-
Lait	1,51	6	5	4
Chenille	1,34	5	4	3
Crabe	0,05	-	-	-
S/total	100	407	299	248
Total	100	3.000	2.200	1.800

Note : Voir mode de calcul.

Source : Estimation du Bureau de Planification Agricole, Dpt AGRIDRAL, 1986.

N.B. Les quantités d'aliments consommées varient d'un endroit à l'autre du Haut-Zaïre selon la production, les habitudes alimentaires, ainsi que le niveau de vie de chaque milieu considéré.

(1) Autres : Composés de sucre, pain et beignets.

A.3. Valeur énergétique des aliments

Le tableau de valeur énergétique ci-dessous est tiré des tables de composition alimentaire pour le Zaïre par V.A Degroote et de composition alimentaire agricole"Hand book n° 8 Agricultural Research Service, USA 1975".

Tableau V.9 : Valeur énergétique des aliments (calories par 100 g)

01. Manioc	cossette ou farine		352	
	Tubercule		168	230*
	Chikwangue		170	
02. Banane	Plantain mûre		127	105*
	Banane de table mûre		83	
03. Patate douce			132	
04. Igname			80	
05. Pomme de terre			94	
06. Riz			355	
07. Maïs	- jaune	359		
	- clair	357		352*
	- farine	339		
08. Carotte			139	
09. Feuilles de manioc		102		
10. Autres légumes :				
	- épinards	20		
	- feuille de pat.douce	54		
	- choux	44		53*
	- oseilles (Ngai-Ng.)	25		
	- amaranthes (Ndunda)	75		
	- tomates		24	
	- piment		40	
	- ail		36	
	- feuilles d'aubergine		42	
	- poireau		18	
	- oignon		38	
11. Champignon			32	
12. Haricot			313	
13. Soja			370	
14. Arachide			528	

15. Poissons :				
	- frais		92	
	- salés maigre et séchés	289		221*
	- salés demi-gras et séchés	247	264*	
	- salés gras et séchés	257		
16. Huile de palme			875	
17. Noix de palme			540	
18. Purée de palme (mwambe)			242	
19. Huile d'arachide			884	
20. Termites	- fraîches		356	
	- sèches		652	
21. Fruits	- vert		152	156*
. avocat	- noir		159	
. safou				
. courge			511	
. ananas			26	
. mangue verte			56	
. mangue mûre			65	
. orange			39	
. papaye			32	
22. Viande :	- bœuf		122	
	- porc		472	
	- volaille		136	
	- mouton et chèvre		265	
23. Autres produits animaux (gibier)				
	- antilope		150	
	- serpent		94	210*
	- hippopotame		385	
24. Insectes	- chenilles		333	
	- larves de coléoptère		426	
25. Lait :	- entier		79	
	- écremé		353	167*
	- caillé		69	
26. Crabe			242	
27. Sucre			385	348*
28. Miel			311	

---

* Moyenne, d'après le B.P.A/S.E.P.

A.4. Besoins journaliers et annuels en principales denrées alimentaires
(Mode de calcul, voir note introductive)

Tableau V.10

Origine des appports	Besoins Journaliers (en g)			Besoins annuels (en Kgs)		
	Homme adulte	Femme adulte	Enfant <15 ans	Homme adulte	Femme adulte	Enfant <15 ans
1. Aliments gluc.						
Manioc	347	254	212	127	93	77
Riz	128	94	78	47	34	29
Banane	153	112	93	56	41	34
Maïs	9	6	8	3	2	3
Patate douce	14	10	8	5	4	3
Pomme de terre	10	6	5	4	2	2
Igname	6	4	4	2	1	1
Légumes	353	258	215	129	94	78
Autres	9	8	5	3	3	2
S/total	1029	752	628	376	274	229
2. Aliments lip.						
Huile de pal	83	61	51	30	22	19
Noix de palme	11	8	7	4	3	3
Arachide	18	13	11	7	5	4
Huile d'arach.	0,6	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1
Huile de soja	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Courge	1	1	1	0,4	0,4	0,4
Avocat (+safou)	3	3	2	1	1	0,7
S/total	117	87	73	43	32	27
3. Aliments prot.						
Haricot	52	38	32	19	14	12
Viande de boeuf	13	10	8	5	4	
Viande de chèvre	3	3	2	1	1	0,7
" " porc	2	2	2	0,7	0,7	0,4
Gibier	29	21	18	11	8	7
Poulet (volail.)	5	4	3	2	1	1
Poisson	58	42	35	21	15	13
Oeuf	-	-	-	-	-	-
Lait	4	3	2	1	1	0,7
Chenille	2	1	1	0,7	0,4	0,4
S/total	168	124	103	61	45	38

A.5. Estimation des besoins alimentaires du Haut-Zaïre pour l'année 1985 et la période 1986-1990

Les besoins alimentaires préférables du Haut-Zaïre sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau V.11 : Estimation des besoins alimentaires du Haut-Zaïre en principales denrées 1985-1990 (en milliers de tonnes)

Aliment/Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Manioc	417	426	435	445	4 5	465
Banane	184	188	192	196	201	205
Riz	154	158	161	165	169	172
Maïs	12	12	12	12	13	13
Patate douce	17	17	18	18	18	19
Pomme de terre	11	11	12	12	12	12
Igname	6	6	6	6	6	6
Légumes	422	431	441	451	461	471
Produits fruitiers (avocat, safou,etc)	6	6	6	6	6	6
Huile de palme	100	102	104	107	109	111
Haricot	63	65	66	68	69	71
Arachide	22	23	23	24	24	25
Viande	23	24	24	25	25	26
Poisson	69	70	72	74	75	77
Volaille (Poulet)	6	6	6	6	6	6
Gibier et autres produits animaux	43	43	44	45	46	47
Autres produits végétaux (sucre)	11	12	12	12	12	13

* Il s'agit de la viande d'espèces bovine, porcine, ovine et caprine.

Source : Estimations du Bureau de Planification Agricole (BPA), 1986, sur base des projections de la population et des besoins journaliers et annuels en principales denrées alimentaires.

B. Estimation des besoins pour l'alimentation animale

Les besoins en produits agricoles pour l'alimentation animale représentent environ 2 % des besoins pour l'alimentation humaine du Haut-Zaïre (programme de production des principales denrées alimentaires, AGRIDRAL, septembre 1980, page 11).

Tableau V.12 : Estimation des besoins pour l'alimentation animale 1985-1990 (en milliers de tonnes)

Aliments/Année	%	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Manioc (racines et cossette)	2	8	9	9	9	9	9
Banane	2	4	4	4	4	4	4
Riz (paddy)	2	3	3	3	3	3	3
Maïs	2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Arachide	2	0,4	1	1	1	1	1
Légumes	1	4	4	4	5	5	5

Source : Estimation du Bureau de Planification Agricole (BPA)
Département de l'Agriculture et du Développement Rural, 1986

C. Besoins en produits vivriers pour les industries locales

Certains produits vivriers sont utilisés comme matières premières par les industries locales. C'est le cas du riz (paddy), du sucre, du maïs et de l'huile de palme consommés en grandes quantités par :

- la BRALIMA à Kisangani
- l'UNIBRA à Kisangani et Isiro
- la SORGERI à Kisangani.

Les besoins en produits vivriers pour les industries du Haut-Zaïre varient entre 0,5 et 10 % des besoins alimentaires : maïs et riz : 0,7 %
sucre : 3-6 %
huile de palme 4-10 %

Le maïs est utilisé pour la fabrication de bière tant par les brasseries que par la population (alcool local ou "lotoko").

Prise à part, l'UNIBRA KIsangani fonctionnait à 85 % de sa capacité de production au 1er semestre 1985, avec une consommation de 493 tonnes de paddy et 273 tonnes du sucre. La moyenne mensuelle était alors de 82 tonnes de paddy et 46 tonnes du sucre. A la fin de 1985, la tendance était à l'augmentation de sa capacité de production et donc de sa consommation en produits vivriers jusqu'à la réalisation de la capacité maximale (97 %). Au terme de 1985, sa consommation moyenne mensuelle était de 93 tonnes de paddy et 51 tonnes du sucre.
La consommation annuelle de l'UNIBRA Kisangani en 1985 était ainsi de 1.100 tonnes de paddy contre 612 tonnes du sucre. Ce qui représente environ 0,7 % des besoins en paddy pour l'alimentation humaine et 6 % de ces besoins en sucre (annuellement).

La SORGERI a consommé 4.190 tonnes d'huile de palme pour la fabrication de ses divers produits en 1985 (source : Direction SORGERI, Kisangani 1985). Le tableau suivant (tableau V.13) donne la consommation en différents produits vivriers des industries locales en 1985, ainsi que leurs besoins en 1986-1990.

Tableau V.13 : Estimation des besoins en produits vivriers pour les industries locales du Haut-Zaïre, 1985-1990 (en T)

Industrie	Produits	%	1985	1986	1987	1988	1989	1990
UNIBRA Kis.	Paddy	0,7	1100	1106	1127	1155	1183	1204
	Sucre	6	612	720	720	720	720	780
UNIBRA Isiro	Paddy	0,5	765	790	805	825	845	860
	Sucre	3	300	360	360	360	360	390
BRALIMA Kis.	Paddy	0,7	1100	1106	1127	1155	1183	1204
	Maïs	0,6	70	72	72	72	78	78
	Sucre	9	1000	1080	1080	1080	1080	1170
SOCITURI	H. palme	4	4000	4080	4160	4280	4360	4440
SORGERI	H. Palme	4	4190	4080	6160	4280	4360	4440

* % par rapport aux besoins pour l'alimentation humaine en 1985.

Source : B.P.A, (Dpt. de l'Agriculture et du Dév. Rural), sur base de renseignements fournis par les différentes entreprises du Haut-Zaïre.

D. Estimation des besoins en semences (1985-1990)

Les besoins en semences varient entre 2,5 et 5 % des besoins pour l'alimentation humaine en produits vivriers. Le tableau ci-après donne l'estimation des besoins en semences du Haut-Zaïre.

Tableau V.14 : Estimation des besoins en semences, 1985-1990 (en milliers de tonnes)

Aliments	% besoins en semences	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Maïs (VNA)	5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7
Riz	2,5-5	6	6	6	6	6	7
Légumes	2,5-5	3	3	3	4	4	4
Arachides	2,5-5	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Haricot	2,5-5	2	2	2,5	2,6	2,6	2,7
Fruits	2,5-5	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2

* Besoins en semences estimés en utilisant les besoins en légumes du tableau V.11 moins la quantité correspondante de feuilles de manioc (laquelle, selon l'enquête du BPA, représente 69 % de l'ensemble de legumes consommés dans le Haut-Zaïre) et un pourcentage de besoins en semences de 2,5 (en vue de minimiser l'apport de légumes autres que les feuilles de manioc dont le matériel végétal auquel on a recours pour la multiplication n'est pas en rapport avec les parties consommées des plantes considérées.

N.B. V.N.A = variétés non améliorées

Source : Estimation du BPA, AGRIDRAL, 1986.

E. Estimation des pertes minimales (1985-1990)

Les produits agricoles après récolte subissent des pertes à différents niveaux. L'ampleur de ces pertes change selon la saison de la récolte, la technologie de transformation, le mode de conservation, les conditions de stockage, les moyens d'évacuation et de distribution, la distance par rapport au centre de consommation et la durée de transport.

Dans le Haut-Zaïre comme dans la plupart des régions intertropicales, ces pertes ont plusieurs causes dont entre autres :

- infestation par les insectes et maladies,
- attaque par les rongeurs
- dessication,
- soins apportés lors du stockage des produits.

Les taux estimatifs des pertes selon E.J. BUYCK et J. De LIE et ceux selon les études de "National Academy of Sciences 1972" (les pertes en milieu rural) sont utilisés pour l'estimation des pertes minimales des produits agricoles présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau V.15 : Estimation des pertes minimales subies par les produits agricoles 1985-1990 (en milliers de tonnes)

Produits	Pertes %	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Manioc	5-20	23	24	24	25	25	26
Banane	30-50	55	56	57	58	60	61
Riz	5-15	8	8	8	8	8	9
Maïs	5-25	1	1	1	1	1	1
Arachide	5-20	1	1	1	1	1	1
Légumes	5-30	21	21	22	22	23	23
Haricot	5-20	3	3	3	3	3	3
Poissons	5-20	3	3	3	3	3	3
Volaille	10-25	1	1	1	1	1	1
Pomme de terre	20-30	2	2	2	2	2	2
Igname	10-20	1	1	1	1	1	1

Source : Estimation du Bureau de Planification Agricole (BPA), Dpt. AGRIDRAL, (1986) basée sur les besoins alimentaires de la population du Haut-Zaïre, 1985-1990.

F. Estimation des besoins en produits agricoles destinés aux régions voisines, pays voisins et à la ville de Kinshasa.

En dépit du manque de renseignements sur les produits agricoles exportés vers les pays frontaliers, les besoins en produits agricoles expédiés en dehors du Haut-Zaïre sont estimés sur base des statistiques des produits manutentionnés aux ports de l'ONATRA situés entre Kisangani et Bumba, des gares SNCZ et d'autres sources (rapports annuels).

Ces estimations donnent une idée sur l'évacuation de la région des produits concernés pour la période de 1981-1984. Les taux estimés dans le tableau V.16 représentent le pourcentage des tonnages des produits expédiés hors de la région par rapport aux besoins alimentaires de la population (tableau V.11).

Tableau V.16 : Estimation du tonnage des produits exportés hors de la région du Haut-Zaïre (1981-1985) (en T)

	Huile de pal.	Manioc	Maïs	Gibier	Riz	Arach.	Haricot	P.T.	L.,Oi et P.	Fruit	Viande (bovine)	Poissons
Total (1981-1985)	1.018*	61	2.070		1.386	283	32.361	1.208	183	3**	4.793**	16.542
Moyenne annuelle	509	12,2	4 4		277,2	56,6	6472,2	241,6	36,6	0,75	1.198,3	3308,4
Taux (par rapport aux besoins pour l'alimentat° humaine en 1985)	0,51	0,003	3,5	1	0,2	0,3	10,3	2,2	0,009	0,01	5,2	4,8

* Exportations des années 1984 et 1985

** Exportations des années 1981 - 1984

NB:P.T. Pomme de terre, et L = Légumes; Oi = Oignon et P : Poireau.

Source : B.P.A., sur base des données de SNCZ, ONATRA et Aéroport Kisangani.

Tableau V.17 : Estimation des besoins en produits agricoles expédiés hors du Haut-Zaïre pour l'année 1985 et la période 1986-1990 (en tonnes)-en chiffres arrondis)

Produits	Taux %	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Manioc	0,003	13	13	13	13	14	14
Maïs	3,5	420	420	420	420	455	455
Riz	0,2	308	316	322	330	338	344
Arachide	0,3	66	69	69	72	72	75
Haricot	10,3	6.489	6.695	6.798	7.004	7.107	7.313
P. de terre	2,2	242	242	264	264	264	264
Légumes	0,01	42	43	44	45	46	47
H. de palme	0,5	500	510	520	535	545	555
Fruit	0,01	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0.6
Viande	5,2	1.196	1.248	1.248	1.300	1.300	1.352
Gibier	1	430	430	440	450	460	470
Volaille	0,1	6	6	6	6	6	6
Poisson	4,8	3.312	3.360	3.456	3.552	3.600	3.696

Source : Bureau de Planification Agricole, BPA, Dpt. AGRIDRAL, 1986 , sur base des taux du tableau V.16 et les estimations du BPA en ce qui concerne les besoins alimentaires de la population de la région du Haut-Zaïre (tableau V.11).

G. Estimation des besoins globaux des principales denrées alimentaires du Haut-Zaïre pour l'année 1985 et la période 1986-1990

Tableau V.18 : Récapitulation des besoins de la région du Haut-Zaïre en principales denrées alimentaires (besoins globaux) 1985 et 1986-1990 (milliers de tonnes)

Aliment/Années	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Manioc	448	459	468	479	489	500
Banane	243	248	253	258	265	270
Riz	174	178	181	185	190	195
Maïs	14	14	14	14	16	16
Patate douce	17	17	18	18	18	19
Pomme de terre	13	13	14	14	14	14
Igname	7	7	7	7	7	7
Légumes	450	459	470	482	493	503
Produits fruitiers	6	6	6	6	6	6
Huile de palme	109	111	113	116	118	120
Haricot	74	77	78	81	82	84
Arachide	24	26	26	27	27	28
Viande	24	25	25	26	26	27
Poisson	72	73	75	78	79	81
Volaille	6	6	6	6	6	6
Gibier et autres produits animaux	43	43	44	46	47	48
Autres produits végétaux	13	14	14	14	14	15

Source : Estimation du BPA, Dpt AGRIDRAL, 1986.

V.3.2.2. Estimation des besoins du Haut-Zaïre en cultures industrielles

Les besoins en cultures industrielles portent essentiellement sur le coton absorbé comme matière première par les entreprises agro-industrielles du genre SOTEXCO et SOTEXKI et la canne à sucre qui concerne le complexe sucrier de Lotokila à Yawenda.

Besoins : a) SOTEXKI : 3.200-3.600 tonnes du coton fibre par an (Direction SOTEXKI Kisangani, 1985)

b) Complexe sucrier de Lotokila : l'usine fonctionnait à 60 % de sa capacité totale en 1985. La consommation journalière en canne à sucre s'élève à 600-700 tonnes par jour (sur les 1000 tonnes prévues par jour pour un fonctionnement de l'usine à 100 %).

Les besoins minima par campagne peuvent donc être estimés à 90.000 tonnes de canne à sucre pour une production de 15000 T de sucre (production annuelle prévue).

V.3.3. Projections de la production agricole régionale pour l'année 1985 et la période du Plan quinquennal 1986-1990

Tableau V.19 : Taux moyen d'accroissement annuel de la production des cultures vivrières dans le Haut-Zaïre, année 1985 et période 1986-1990

Cultures/Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Manioc	3	3	4	4	4	4
Banane (1)	2	2	2	2	2	2
Haricot	3	3	4	5	6	7
Maïs	3	3	4	5	5	5
Riz	3	3	4	5	5	6
Arachide	3	3	4	5	6	6
Patate douce (1)	2	2	2	2	2	2

Source : - Plan quinquennal 1986-1990, Département du Plan 1985.

(1) Estimation du B.P.A., AGRIDRAL, 1986 (tableau II.20 et II.22)

Tableau 20 : Projections de la production des cultures vivrières pour l'année 1985 et la période 1986-1990, région du Haut-Zaïre (en milliers de tonnes)

Cultures/Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Manioc	1581	1628	1693	1760	1839	1903
Banane	295	301	307	313	319	325
Haricot	23	24	25	26	28	30
Maïs	77	79	82	86	90	95
Paddy (riz)	88	91	95	100	105	111
Arachide	60	62	64	67	71	75
Patate douce	211	215	219	223	227	232

Source : Estimation du B.P.A., Dpt AGRIDRAL, (1986) sur base de la production de 1984 et 1985 et du taux moyen d'accroissement (tableaux II.20, II.22 V.19).

Tableau V.21 : Taux moyen d'accroissement de la production de viande en % pour l'année 1985 et la période du Plan 1986-1990

Espèce/Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Bovins	3	3	3	3	3	3
Porcins	3	3	3	3	3	3
Ovins et caprins	3	3	3	3	3	3
Volaille	3	3	3	3	3	3
Poissons	20	20	15	15	10	10

Source : Plan quinquennal, Département du Plan, 1985.

Tableau V.22 : Projections de la production de viande dans le Haut-Zaïre pour l'année 1985 et la période 1986-1990 (poids vif)
(en milliers de tonnes)

Espèces/Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Bovins	13	14	14	14	15	15
Porcins	2	2	2	2	2	2
Ovins et caprins	6	6	7	7	7	8
Volaille	12	13	13	14	14	15
Poissons	245	253	291	335	369	369

Source : Estimation du BPA, AGRIDRAL, 1986 sur base des tableaux V.21, et tableau II.3.

Tableau V.23 : Taux moyen d'accroissement annuel de la production des différentes cultures industrielles du Haut-Zaïre, année 1985 et la période 1986-1990 (en %)

Cultures/Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Café	1	1	1	1	1	1
Huile de palme	1	1	1	2	2	3
Caoutchouc	0	1	1	1	2	2
Coton-graines (1)	8	20	20	20	20	20
Cacao	1	1	1	1	1	1
Sucre industriel	28	13	15	17	10*	0*
Tabac	1	1	1	1	1	1

** Estimation du BPA sur base de la capacité de production de L'usine.

Source : Plan quinquennal 1986-1990, Département du Plan 1985.

N.B. (1) Taux retenus pour atteindre les besoins actuels des filatures.

Tableau V.24 : Projections de la production des cultures industrielles pour l'année 1985 et la période 1986-1990 (en milliers de tonnes).

Culture/Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Café	29	30	30	30	30	31
Huile de palme	19	19	20	20	20	20
Caoutchouc	1	1	1	2	2	2
Coton-graine	3	4	5	5	6	6
Cacao	2	2	2	2	2	3
Tabac	1	1	1	1	1	1
Sucre industriel	9	10	12	14	15	15*

* Capacité totale de production de l'usine 97-100 %.

Source : Estimation du BPA,Dpt. AGRIDRAL (1986), sur base de la production de 1984 (chap.II) et de taux moyen d'accroissement des tableaux V.23 et II.2 et point V.3.2.2.b.

B. Programme d'action de certaines unités agro-industrielles du Haut-Zaïre dans le cadre du plan quinquennal 1986-1990

Busira Lomami

Pour éviter le fléchissement des anciennes palmeraies et pour assurer la poursuite de leurs activités, il s'est avéré nécessaire et urgent à Busira-Lomami d'entamner un programme d'action pour son avenir. Ce programme vise :

a) la plantation de 900 ha de palmeraies en raison de 150 ha chaque année (1986-1991) ;
b) distribution des plants de palmier dans les villages ;
c) la construction d'un complexe scolaire du niveau secondaire et d'une cité pour les travailleurs ;
d) l'installation d'une huilerie moderne (bien équipée) d'une capacité de 6.000 T/an.

Les semences utilisées proviennent des matériels sélectionnés (Dura x Pissifera = Tenera) d'origine de Laure, Pobe, Irho en Côte d'Ivoire, Chemara en Malaisie et Binga, Yaligimba et Yangambi au Zaïre.

Tableau V.25 : Perspectives de production de régimes de noix de palme et palmistes (amandes) pour l'année 1985 et la période 1986-1991 (en tonnes) - Busira-Lomami

Production/Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Anciennes palmeraies	4100	4300	4200	3950	3700	3400	3400
Nouvelles palmeraies projet LUGO	-	-	168	510	913	1452	1947
Production totale							
a) huile de palme	4100	4300	4368	4460	4613	4852	5347
b) régime de noix de palme*	-	-	1050	2550	4350	6600	8850
c) palmistes (amandes)	-	-	42	102	174	264	354

Source : Direction générale Busira-Lomami, Imbolo (sous-région de la Tshopo), septembre 1985.

N.B. : La production de régime de noix de palme et de palmistes ne concerne que les nouvelles palmeraies (projet LUGO). Et les traits signifient que les palmeraies n'étaient pas encore en rapport.

Les tableaux V.18, V.20, V.22 et V.24 démontrent clairement que, pour la plupart de spéculations, les prévisions de production 1986-1990 couvrent largement les besoins estimés pour la région du Haut-Zaïre. Cependant, cette région demeurera (peut-être pour longtemps encore) tributaire d'autres régions du pays ou de l'étranger pour le riz, le haricot et l'huile de palme.

V.3.4. Identification des régions favorables pour le développement agricole du Haut-Zaïre

Après cette longue analyse des réalités du secteur agricole du Haut-Zaïre, il convient d'envisager de nouvelles orientations pour le développement agricole de la région.

De part ses limites géographiques, le Haut-Zaïre est la région la plus étendue du Zaïre. Sa position vis-à-vis de l'Equateur en fait aussi une région privilégiée au point de vue de l'agriculture. Néanmoins, étant donné l'immensité de son étendue et les moyens limités dont dispose le pays, il serait utopique d'entrevoir un développement intégral des activités agricoles de l'ensemble de la région. C'est pourquoi trois régions de développement agricole ont été identifiées, compte tenu de leurs conditions naturelles plus favorables, leurs populations et l'infrastructure de base.

Ce choix vise à augmenter la production agricole. Cette augmentation s'appuiera sur les différents facteurs de production disponibles (terres arables, main-d'oeuvre et capital).
Les techniques culturales appropriées sont indispensables pour un quelconque accroissement de la production agricole. Ainsi, faut-il recommander de respecter le calendrier agricole, d'utiliser des matériels végétaux sélectionnés, des races améliorées, des engrais, des pesticides, l'outillage agricole convenable et d'apporter des soins vétérinaires adéquats, etc...

Ces régions agricoles regroupent un certain nombre de zones à haut potentiel pouvant assurer la rentabilité des efforts conjugués, c'est-à-dire un meilleur résultat de la politique préconisée, celle d'intensification des activités agricoles.
En d'autres termes, seules les zones regroupées dans les régions de développement agricole feront l'objet d'un développement intensif du secteur agricole, visant à couvrir les besoins déterminés précédemment.

Pour question d'efficacité, les actions seront concentrées dans le cadre d'une stratégie basée sur les foyers de développement, où les projets seront les points d'application des programmes généraux par :

1° Dotation d'une structure opérationnelle et autonome dans laquelle les éléments socio-économiques seront susceptibles de promouvoir et d'entretenir le développement de régions agricoles définies précédemment et de leurs environs. Ceci doit permettre de :
- favoriser la concentration de l'offre, faciliter le stockage et le conditionnement, favoriser l'obtention des prix encourageant les producteurs;
- concentrer les efforts des producteurs et limiter la destruction de l'environnement par une meilleure utilisation des sols ;
- bénéficier du potentiel lié aux conditions climatiques de la région;
- accroître la productivité en réduisant les coûts de production, transformation et de commercialisation ;
- améliorer les revenus des agriculteurs et les encourager à produire plus ;
- utiliser au mieux les intrants agricoles ;
- créer des emplois sectoriels en milieu rural ;
- financer le secteur agricole et donc son développement ;
- mieux approvisionner les agro-industries.

2° Existence préalable d'infrastructure de base (infrastructure agronomique, sanitaire, scolaire,de commercialisation, communication etc..), des disponibilités des ressources humaines ainsi que la receptivité des techniques modernes de la part de ces dernières et la proximité de ces régions des grands centres de consommation. Les foyers de développement choisis pour le Haut-Zaïre sont : Isiro et Bambesa.

V.3.4.1. La première région de développement agricole et rural du Haut-Zaïre (REDEAGRI H31)

Cette région agricole est formée des zones de Niangara, Rungu et Wamba dans la sous-région du Haut-Uélé et de la zone de Poko et de Bambesa dans la sous-région du Bas-Uélé.

a) Les facteurs qui ont conduit au choix de cette région pour le développement agricole du Haut-Zaïre sont les suivants :

* L'existence des ressources humaines abondantes dans la région (REDEAGRI HZ1). Avec une population estimée à 698.748 habitants en 1984 soit le sixième de la population totale de la région (16,3%), la REDEAGRI HZ1 offre une main-d'oeuvre considérable pour l'intensification de la production agricole. De plus, l'importante superficie qu'occupe cette région (60.151/km2) est favorable à cette intensification de la production agricole.

* Un réseau routier en bonnes conditions traverse cette région agricole. Isiro constitue un carrefour routier formé principalement par les axes reliant toutes les zones citées ci-haut (zones qui composent cette région HZ1). Ceci est un avantage pour la commercialisation et l'évacuation des produits agricoles.
Les principales routes sont :

- L'axe Isiro-Rungu-Wamba qui continue jusqu'à Kisangani en passant par Bafwasende ;
- La route Isiro-Poko-Bambesa qui atteint Kisangani via Buta (la nationale 25) ;
- L'axe Isiro-Mungwere qui se prolonge jusqu'à Bunia dans l'Ituri ;
- L'axe Isiro-Rungu-Dungu ;
- L'axe Isiro-Rungu-Niangara-Doruma-Tambura (au Soudan) ; et
- L'axe Isiro-Ibambi-Babuka.

Ces routes sont entretenues par l'Office des Routes et par des sociétés paraétatiques ou privées comme la SOTEXCO et AGRIVELE.

A ce réseau routier s'ajoute le réseau ferroviaire qui relie la ville d'Isiro dans la zone de Rungu à Buta (en passant par Poko) et Bambesa) et qui continue jusqu'à Bumba dans la région de l'Equateur. Au départ d'Isiro, la même voie ferrée va jusqu'à Mungwere dans la zone de Watsa.

* La présence des zones productrices des cultures vivrières et des cultures pérennes et industrielles comme le coton, le café, l'élaïes (plantations paysannes) et l'hévéa.
Concernant les cultures vivrières, il faut dire que le manioc, la banane, l'arachide, et le riz particulièrement trouvent les conditions éco-climatiques favorables ici (REDEAGRI HZ1). Les cultures industrielles y trouvent aussi des terrains favorables - cette région renferme des grandes étendues des plantations de caféier

et de cotonnier.

* Le développement facile de l'élevage traditionnel, surtout du petit bétail, dans cette région. L'élevage du gros bétail n'est pas développé, mais peut connaître un avenir promettant si l'encadrement des paysans est assuré.

* La présence d'une station de l'INERA à Bambesa, du Programme National Engrais (PNE-FAO) et du Bureau National Semencier (BUNASEM) à Dingila, des secteurs cotonniers de la SOTEXCO de Gossamu (à Rungu, Ekula et Poko) et celui de Dingila (le plus important qui contrôle les postes-usines de Makongo, Dingila, Dakwa et Mawage, etc), du CAPSA (centre d'adaptation et de production des semences améliorées) et de l'UNIBRA à Isiro. Dans cette région, il existe aussi des foyers de développement choisis par le Conseil Exécutif dans le cadre du Plan Quinquennal. Ces différentes institutions s'occupent, soit de l'amélioration, de l'adaptation, de la multiplication des semences, soit de la vulgarisation et commercialisation des produits agricoles ou de la distribution des intrants agricoles (niveau expérimental pour le PNE-FAO et BUNASEM).

Se basant sur ce qui précède et surtout sur les conditions pédo-climatiques de la REDEAGRI HZ1, l'accent devra être mis sur : la banane, l'arachide, le riz et le manioc. Cette région agricole est appelée à répondre en premier lieu à ses besoins propres en produits alimentaires de base, puis à ceux des pays voisins (Uganda et Soudan) et des autres zones ou sous-régions du Haut-Zaïre (cas d'Ituri en huile de palme).

Au sujet des cultures industrielles, cette région occupe la première position par ses importantes étendues et productions des cultures de caféiers et du cotonnier.

Il faudra relever la production de café, coton et d'huile de palme. Pour ce faire, il faudra un meilleur encadrement des producteurs et un entretien constant des plantations.

Les usines de traitement de coton-graines existantes sont vieilles et méritent d'être renouvelées pour une meilleure productivité. Il faut que la SOTEXCO se mette à pied d'oeuvre pour améliorer la situation cotonnière qui se dégrade d'une année à l'autre.

La pêche reste traditionnellement menée au niveau de la rivière Uélé à Niangara, Poko et à Bambesa. En vue d'accroître la productivité des pêcheurs, un encadrement adéquat de ces derniers s'impose.

Les paysans-éleveurs méritent aussi un encadrement convenable. Il faut ici un approvisionnement régulier en produits et équipements vétérinaires, l'introduction des espèces ou races améliorées.

En ce qui concerne les voies de communication, les routes d'intérêt local et de desserte agricole qui relient plusieurs zones rurales ou collectivités sont difficilement praticables, surtout pendant la saison des pluies. Elles nécessitent un entretien soutenu afin de faciliter le trafic intense qui intervient pendant la campagne d'achat de coton, café et de paddy.

b) Schéma d'affectation prioritaire des spéculations agricoles dans les zones de la 1ère région agricole (REDEAGRI HZ1) :

Basé sur le tonnage réalisé en 1981-1984, les priorités suivantes peuvent être affectées aux différentes zones de la REDEAGRI HZ1 (tableaux V.27 et V.28).

1. Zone de Niangara : manioc, banane, paddy, café, maïs, poisson, haricot et porcin.
2. Zone de Rungu : manioc, banane, café, huile de palme, paddy, maïs, arachide, coton, volaille et caprin.
3. Zone de Wamba : manioc, banane, café, paddy, arachide, maïs, huile de palme, coton, volaille et caprin.
4. Zone de Poko : banane, manioc, café, paddy, maïs, arachide, coton, volaille, caprin et porcin.
5. Zone de Bambesa : manioc, banane, huile de palme, café, coton, arachide, maïs, paddy, hévéa, poisson, volaille, caprin et porcin.

V.3.4.2. La deuxième région de développement agricole et rural du Haut-Zaïre (REDEAGRI HZ2)

Cette région agricole comprend les zones de Basoko, Banalia, Isangi et Opala dans la sous-région de la Tshopo. Elle couvre presque la moitié de la sous-région. Contrairement à la REDEAGRI HZ1 qui s'étend sur deux sous-régions (Haut et Bas Uélé), la REDEAGRI HZ2 est constituée de zones de la même sous-région.

a) Les facteurs qui ont influencé le choix de cette région pour le développement agricole du Haut-Zaïre sont les mêmes que ceux qui ont imposé le choix de la première région agricole.

Ces facteurs peuvent se résumer de la manière suivante :

* L'existence d'une ressource en main-d'oeuvre suffisante dans la région. Il faut noter que la REDEAGRI HZ2 est habitée par une population estimée à 525.721 personnes (1984), soit le huitième de la population totale de la région du Haut-Zaïre (12,2 %). Cette population est répartie sur une superficie de 89.301 km2 (tableau V.26).

* La présence d'un réseau routier praticable qui sillonne cette région agricole. Kisangani, le chef-lieu du Haut-Zaïre est le plus grand centre d'écoulement des produits agricoles provenant de cette région agricole (HZ2). D'où, les plus importants axes routiers passent-ils par cette ville.

Les axes routiers les plus importants sont :

- Kisangani-Yangambi-Isangi-Imbolo jusqu'à Lokutu en passant par Mosite;
- Kisangani-Bengamisa-Banalia, une route d'intérêt général qui est entretenue jusqu'à Kole et Tele ;
- Kisangani-Opala, un axe d'intérêt général qui passe par Yatadema, Yawaka jusqu'à Ilela à l'Equateur; et
- Un axe qui relie Basoko à ses collectivités (zone de Basoko).

L'entretien de la plupart de ces axes (routes d'intérêt général, local, et routes privées) est souvent négligé au niveau de zones d'Opala et Basoko.

En plus, cette région agricole (REDEAGRI HZ2) a l'avantage d'être traversée par le fleuve Zaïre et certains de ses affluents comme Lomami et Aruwimi, sur une grande partie de leurs cours.

Ces réseaux routier et fluvial favorisent la commercialisation des produits agricoles à l'intérieur de la REDEAGRI HZ2, ainsi que leur évacuation vers d'autres régions du pays (comme la ville de Kinshasa par exemple).

* La situation de la REDEAGRI HZ2 de part et d'autre de l'équateur, dans la zone de la cuvette, la rend favorable à diverses cultures. Aussi cette région est-elle productrice de cultures vivrières comme le manioc, banane, riz, maïs et arachide et de cultures pérennes et industrielles comme le café, le cacao, l'hévéa, le palmier elaïes, le coton et la canne à sucre. La région HZ2 renferme de grandes plantations de palmier elaïes, caféier, cacaoyer, bananier et d'hévéa.
* La présence dans cette région agricole de la station mère de l'INERA à Yangambi, de l'Institut facultaire des sciences agronomiques (IFA), du complexe sucrier de Lotokila à Yawenda, de Busira-Lomami, des grandes rizeries dans la zone de Basoko et des quelques CAPSA.

Le rôle que doivent jouer ces institutions est complexe :
- amélioration et distribution des matériels végétaux (semences, boutures),
- vulgarisation et commercialisation des produits agricoles,
- formation et recherche agronomique,
- production et transformation des produits d'origine végétale.

En s'appuyant sur ces facteurs de choix et sur les conditions éco-climatiques relatives à cette région agricole, l'attention sera particulièrement accordée aux cultures suivantes : manioc, banane, riz, arachide, palmier à huile, café, canne à sucre, hévéa et cacao.

La REDEAGRI HZ2 doit non seulement satisfaire ses propres besoins (autoconsommation), mais aussi les besoins d'autres zones, sous-régions et régions. Cette REDEAGRI (HZ2) doit en fait approvisionner la ville de Kisangani et de Kinshasa en manioc, riz, maïs, huile de palme, etc..., d'autres sous-régions du Haut-Zaïre et la région de l'Equateur en ce qui concerne le sucre, et la sous-région d'Ituri et la région du Kivu en huile de palme.

L'augmentation de la production n'est réalisable qu'avec le concours assidu des vulgarisateurs et encadreurs. L'entretien des usines de transformation mérite aussi une attention particulière.

Le secteur de l'élevage peut s'améliorer par un encadrement sérieux des éleveurs et l'installation des ranches, des tueries ainsi que de l'infrastructure prophylactique et médico-vétérinaire.

La pêche du type traditionnel pratiquée surtout par les Lokele (tout le long du fleuve, rivières et lacs) et la chasse sont deux activités importantes, procurant à la population des protéines d'origine animale. Les pêcheurs et chasseurs ne doivent donc pas être négligés. Leur encadrement est aussi recommandé. Celui-ci consiste particulièrement en la fourniture de matériels et équipements adéquats (matériels et équipements de pêche ou de chasse).

Quant aux voies de communication, la plupart de routes de cette région agricole sont en état de profond délabrement, voire d'impraticabilité avec ponts et bacs en mauvais état. Cette situation s'observe particulièrement dans la zone de Basoko et d'Opala. D'autre part, l'infrastructure navigable (sur le fleuve Zaïre et ses affluents) est caractérisée par l'insuffisance d'unités de transport, le manque de dragage et de balisage des biefs navigables.

Pour mieux accomplir sa tâche, il faudra lever cette région agricole de ces multiples contraintes qui handicapent son développement agricole.

c) Schéma d'affectation prioritaire des spéculations agricoles dans les zones de la 2ème région agricole HZ2

La production réalisée par chacune des zones de la REDEAGRI HZ2 en 1981-1984 (tableaux V.27 et V.28) justifie l'affectation des spéculations prioritaires suivantes à ces zones.

1. Zone de Banalia : manioc, banane, maïs, café, paddy, coton, arachide, huile de palme, cacao, hévéa, poisson, volaille, caprin et porcin.

2. Zone de Basoko : manioc, banane, huile de palme, paddy, maïs, arachide, coton, cacao, poisson, gibier, volaille, caprin, porcin et bovin.

3. Zone d'Isangi : manioc, banane, paddy, maïs, café, huile de palme, arachide, hévéa, cacao, poisson, gibier, volaille, caprin, porcin et bovin.

4. Zone d'Opala : manioc, banane, maïs, paddy, café, hévéa, arachide, huile de palme, poisson, gibier, caprin et volaille.

V.3.4.3. La troisième région de développement agricole et rural du Haut-Zaïre (REDEAGRI HZ3)

La région de développement agricole HZ3 comprend les zones d'Aru, Mahagi, Djugu dans la sous-région de l'Ituri. Elle touche presque toutes les zones qui composent la sous-région de l'Ituri. Sa superficie est de 20.145 km2, soit environ le tiers de la superficie totale de la sous-région.

a) Les facteurs qui ont conduit au choix de cette région de développement agricole sont les suivants :

* L'existence d'une ressource en main-d'oeuvre importante dans cette région agricole. La population de cette REDEAGRI a été estimée à 1.347.747 habitants en 1984, soit près du tiers de la population totale de la région du Haut-Zaïre (32 %). Elle couvre une superficie de 20.145 km2.

* L'existence d'un réseau routier praticable à travers cette région agricole, favorisant l'évacuation et la commercialisation des produits agricoles. Les principaux axes sont :

  - Bunia-Irumu-Mambasa via Bafwasende ;
  - Bunia-Irumu-Beni (Nord-Kivu) ;
  - Bunia-Djugu-Watsa-Isiro (Haut-Uélé) ;
  - Bunia-Mahagi, continuant jusqu'en Ouganda (la nationale 27) ; et
  - Bunia-Djugu-Aru-Faradje.

  A ceci s'ajoutent le réseau lacustre (entre le port de Mahagi et Kasenyi sur le lac Mobutu Sese Seko) et la voie aérienne qui relie Bunia à d'autres sous-régions du Haut-Zaïre et à d'autres régions du pays.

* Le fait que cette REDEAGRI offre des conditions exceptionnellement bonnes pour le développement des cultures vivrières et industrielles diverses. Elle renferme ainsi des zones productrices de haricot, d'arachide, riz, maïs, manioc, patate douce, pomme de terre,café (arabica et robusta), coton, cacao, tabac, etc.

* L'existence d'une importante infrastructure agro-pastorale favorisant le développement de l'élevage dans cette région. L'élevage du gros bétail notamment y est développé.

* La présence d'une station de l'INERA à Nioka, du projet Ituri (B.P.I), ainsi que du poste-usine de la SOTEXCO à Mahagi. Ces institutions s'occupent de l'amélioration des races (géniteurs), de l'encadrement des éleveurs et planteurs, tout en produisant directement.

Eu égard à ce qui précède, l'accent sera mis sur :

- Les cultures vivrières à savoir : haricot, arachide, riz, maïs, manioc, pomme de terre, oignon, poireau, tomate, choux, les céréales secondaires (sorgho et éleusine), etc. Les rendements de ces cultures devront augmenter en vue d'une meilleure satisfaction des besoins divers (besoins propres de la REDEAGRI HZ3, besoins d'autres régions, etc). Pour ce faire, il s'impose d'améliorer l'encadrement des planteurs.

- Les cultures pérennes ou industrielles : café robusta et arabica, coton, cacao et tabac dont il faudra relever le rendement par un meilleur encadrement des producteurs. Il faudra aussi assurer l'entretien des usines de transformation des produits agricoles (remplacement des pièces, si pas un renouvellement complet d'équipements).

- L'élevage bovin, caprin, porcin et de la volaille . Pour une meilleure exploitation de ce secteur, il s'avère nécessaire de concentrer les efforts sur l'approvisionnement régulier de cette région agricole en produits et matériels vétérinaires et d'augmenter le nombre des cadres spécialisés.

- La pêche, exploitant le lac Mobutu. Il est recommandé de rendre cette activité plus productrice. Il faut pour cela réorganiser la pêche moderne dont une partie d'infrastructure existe déjà, ravitailler la région en matériel de pêche, assurer l'encadrement des pêcheurs par leur approvisionnement en équipements de froid (frigos, congélateur, etc) nécessaires pour la conservation des poissons .

- L'entretien des routes par l'Office de Routes. Ceci, particulièrement pendant la saison de pluies. En fait, au cours de cette saison, des véhicules exagérément chargés abîment considérablement les routes.

Il faut noter que la troisième région de développement agricole du Haut-Zaïre (REDEAGRI HZ3) est appelée à satisfaire d'abord ses propres besoins en denrées alimentaires, puis ceux des villes de Kisangani et Kinshasa, des sous-régions de l'Uélé et de la Tshopo, de la

région de l'Equateur, ainsi que ceux des pays voisins. Il s'agit particulièrement des denrées alimentaires suivantes : haricot, viande, poisson, pomme de terre et légumes.

Sur base de la production zonale de 1981-1984 (tableaux V.27 et V.28), le schéma des spéculations prioritaires affectées aux différentes zones de la REDEAGRI HZ3 se présente de la manière suivante:

1. Zone d'Aru : manioc, haricot, maïs, arachide, banane, paddy, café, tabac, cacao, bovin, caprin, volaille et porcin.
2. Zone de Djugu : manioc, haricot, maïs, banane, café, arachide, huile de palme, poisson, volaille, bovin, caprin et porcin.
3. Zone de Mahagi : manioc, maïs, haricot, banane, café, arachide, paddy, coton, tabac, huile de palme, poisson et bovin.

V.3.4.4. Les zones non retenues pour le développement agricole du Haut-Zaïre

Toutes les zones de la région du Haut-Zaïre ne font pas l'objet d'une intensification de la production agricole. Certaines d'entre elles ont été retenues au sein des REDEAGRI. D'autres en ont été écartées pour une ou plusieurs raisons : faibles pontentialités agricoles, bas niveau de production, facteurs de sélection réunis (pour faire partie des régions de développement) non suffisants, etc.

Ces zones non retenues (qui couvrent plus de la moitié de la superficie totale du Haut-Zaïre) sont appelées à améliorer le niveau de leur production agricole afin de couvrir leurs besoins propres d'abord et arriver à créer des excédents à la longue.

Les zones non retenues sont entre autres : Aketi, Ango, Bafwasende, Bondo, Buta, Djugu, Faradje, Irumu, Mambasa, Ubundu, Watsa et Yahuma.

V.3.4.5. Répartition des spéculations prioritaires retenues par région de développement agricole (REDEAGRI) du Haut-Zaïre

La carte suivante donne la répartition des régions et des spéculations prioritaires retenues pour le développement agricole du Haut-Zaïre. Les différentes quantités y relatives sont consignées dans les tableaux V.26 - V.33.

Perspective de Développement Agricole Répartition des Régions et Speculations Prioritaires

I. Région de dévéloppement agricole HZ1 (REDEAGRI HZ1): C, Mc, Ba, A, Ht, R, Co, Ca.

1. Café (C)
2. Manioc (Mc)
3. Banane (Ba)
4. Arachide (A)
5. Haricot (Ht)
6. Riz (R)
7. Coton (Co)
8. Cacao (Ca)

II. Région de dévéloppement agricole HZ2 (REDEAGRI HZ2): Mc, Ba, R, A, Pa, C, S, H.

1. Manioc (Mc)
2. Banane (Ba)
3. Riz (R)
4. Arachide (A)
5. Palmier à huile (Pa)
6. Café (C)
7. Canne à Sucre (S)
8. Hévéa (H)

III. Région de dévéloppement agricole HZ3 (REDEAGRI HZ3): Ht, A, R, M, Mc, Bo, C.

1. Haricot (Ht)
2. Arachide (A)
3. Riz (R)
4. Maïs (M)
5. Manioc (Mc)
6. Bovin (Bo)
7. Café (C)

ource: Etude Régionale pour la Planification Agricole du Haut-Zaïre, Bureau de Planification Agricole, SEP, DADR, Zaïre, 1985.

Note : L'identification des REDEAGRI HZ est le résultat de l'entretien du 16 septembre 1986 entre le Vice-Gouverneur de la région du Haut-Zaïre et les représentants du BPA (SEP, DADR), ainsi que de nombreuses discussions que ces derniers avaient eu avec les responsables de différents services de la région au cours des missions effectuées dans cette région en 1984, 1985 et en 1986.

Tableau V.26 : Superficies et populations des régions de développement agricole du Haut-Zaïre

Zone	% par rapport à la population totale de la région	Population (hbts)	Superficie (Km2)	Densité hbt/Km2
I. Première région de développement agricole (REDEAGRI HZ1)				
Niangara	1,4	59.765	9.204	6
Rungu	5,0	213.242	8.605	25
Wamba	5,3	225.770	10.305	22
Poko	2,6	113.185	22.909	5
Bambesa	2,0	86.786	9.128	10
Total	16,3	698.748	60.151	12
II. Deuxième région de développement agricole (REDEAGRI HZ2)				
Banalia	2,1	91.674	24.430	4
Basoko	2,3	100.123	22.436	4
Isangi	5,0	213.662	15.770	14
Opala	2,8	120.262	26.665	5
Total	12,2	525.721	89.301	6
III. Troisième région de développement agricole (REDEAGRI HZ3)				
Aru	9,2	392.214	6.740	58
Djugu	12,7	539.475	8.184	66
Mahagi	9,8	416.058	5.221	80
Total	31,7	1.347.747	20.145	67

Sources : - Département de la Défense Nationale, Entité Administrative (superficie).
- Institut géographique du Zaïre (IGZa), 1981
- Bureau de Planification Agricole (BPA) Dpt. AGRIDRAL, 1986 sur base des données de la population résidente des zones : Résultats provisoires du recensement scientifique de la population, juillet, 1984.

Tableau V.27 : Production moyenne annuelle et proportion des différentes spéculations de REDEAGRI par zones, région du Haut-Zaïre 1981-1984 (en tonnes)

Produits	Manioc	Banane	Riz paddy	Maïs	Arach.	Haricot	Café	H.palme	Coton	Cacao	Hévéa	Tabac
Production du Haut-Zaïre	2.377.372	444.681	102.031	134.663	49.305	150.374	88.327	30.271	10.475	439	7.615	908
REDEAGRI HZ1	205.002	117.292	15.201	10.105	9.384	88	28.168	8.878	4.892		122	
Z/Niangara	24.596	6.640	1.874	1.131	1.022	88	1.618	86	292			
Z/Rungu	46.345	17.971	2.956	2.117	1.742		9.416	3.946	720		52	
Z/Wamba	63.136	28.270	5.138	2.899	3.123		9.503	1.421	689		12	
Z/Poko	34.585	37.714	3.675	2.307	1.644		4.578		1.224			
Z/Bambasa	36.340	26.797	1.558	1.651	1.853		3.046	3.425	1.967		58	
% (HZ1)	8,6	26,3	14,9	7,5	19	0,06	31,9	29,3	46,7		1,6	
REDEAGRI HZ2	380.853	91.245	24.926	17.753	5.833		12.483	12.123	2.561	315	4.809	
Z/Banalia	64.577	18.769	4.502	5.566	782		4.983	636	2.227	206	289	
Z/Basoko	51.345	7.791	3.292	3.084	1.420		327	6.137	334	75	-	
Z/Isangi	157.560	35.373	12.962	4.589	2.838		4.563	3.590		33	2.191	
Z/Opala	107.371	29.312	4.170	4.514	793		2.610	1.760		1	2.329	
% (HZ2)	16	20,5	24,4	13,2	11,8		14,1	40	24,4	71,8	63,2	
REDEAGRI HZ3	1.177.882	36.242	19.991	70.334	17.623	97.795	25.195	449	738	19		738
Z/Aru	415.322	8.012	7.059	14.007	9.200	34.022	3.444	5		19		380
Z/Djugu	336.558	17.934	10.250	40.344	4.103	48.461	15.468	184				
Z/Mahagi	421.193	10.296	2.682	15.983	4.320	15.312	6.283	260	738			358
% (HZ3)	49,5	8,1	19,6	52,2	35,7	65	28,5	1,5	7	4,3		81,3

Source : BPA, Dpt AGRIDRAL, sur base des productions moyennes annuelles de 1981-1984 des statistiques de l'Inspection Régionale de l'Agriculture et Développement Rural, Haut-Zaïre

N.B. % = proportion par rapport à la production moyenne annuelle de la région.

Les traits signifient qu'il n'y a pas de données disponibles.

Les vides signifient que les conditions ne sont pas propices aux cultures

Tableau V.28 : Production moyenne et proportion des produits d'élevage et de la pêche des REDEAGRI (du Haut-Zaïre) par zone 1981 - 1984 (en tonnes)

Produits	Bovin	Porcin	Caprin	Volailles	Poisson
Production du Haut-Zaïre	350.567	79.241	340.176	894.985	203.963
REDEAGRI HZ1	166	799	12.492	34.503	2.040
Z/Niangara	-	27		-	
Z/Rungu	-	127	1.363	15.744	
Z/Wamba	80	355	3.122	3.600	
Z/Poko	86	126	887	6.159	
Z/Bambesa	-	164	7.120	9.000	
% HZ1	0,05	1	3,7	3,9	1
REDEAGRI HZ2	364	6.178	7.812	233.496	2.160
Z/Banalia					
Z/Bambesa	29	672	1.696	4.032	
Z/Basoko	288	2.108	3.133	24.724	
Z/Isangi	47	3.366	2.169	108.765	
Z/Opala	-	32	814	23.975	
% HZ2	0,10	7,8	2,3	26,1	1,1
REDEAGRI HZ3	241.139	28.406	159.355	206.201	188.870
Z/Aru	117.994	3.040	87.301	92.969	
Z/Djugu	65.363	25.366	72.054	113.232	
Z/Mahagi	57.782	-	-	-	
% HZ3	68,8	35,8	46,8	23	92,6

Sources : - Bureau de Planification Agricole (BPA)
- Inspection régionale de l'Agriculture, Kisangani (1981-84)

N.B. % = proportion par rapport à la production moyenne annuelle de la région.

Trait signifie que l'activité considérée est inexistante dans la zone.

Tableau V.29 : Objectifs envisagés pour la production agricole suivant les pontentialités naturelles pour les régions prioritaires de développement et les zones non retenues pour l'intensification de la production agricole (en %)

Produits	REDEAGRI HZ1	REDEAGRI HZ2	REDEAGRI HZ3	Autres zones
Manioc	9	16	50	25
Banane	26	21	8	45
Riz	15	24	20	41
Arachide	19	12	36	33
Haricot	0,06	0	65	35
Maïs	8	13	52	27
Patate douce	3	5	65	27
Cult. maraîchères	0	0	90	10
Viande bovine	0,05	0,1	69	31
Viande porcine	1	8	36	55
Viande caprine	4	2	47	47
Volaille	4	26	23	47
Poisson	1	1	93	5
Gibier	3	50	1	46
Café	32	14	29	25
Sucre**	0	100	0	0
Coton	47	24	7	22
Huile de palme	29	40	2	29
Cacao	0	72	4	24
Hévéa	2	63	0	35
Tabac	0	0	81	19

Source : Bureau de Planification Agricole, BPA, Dpt AGRIDRAL, 1986

* Cultures maraîchères = Pomme de terre, oignon, poirreau, carotte, choux et aubergine.

** Le sucre n'est produit que par le complexe sucrier de Lotokila localisé dans la REDEAGRI HZ2.

Ces objectifs (tableau V.29) sont estimés sur base de la production des différentes REDEAGRI HZ par rapport à la production moyenne annuelle régionale du Haut-Zaïre au terme de la période 1981-1984.

Tableau V.30 : Objectifs de production des principaux produits agricoles de la 1ère région de développement agricole du Haut-Zaïre (REDEAGRI HZ1) pour l'année 1985 et la période 1986-1990 (1000 tonnes)

Produits	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Manioc	142	147	152	158	166	171
Banane	77	78	80	81	83	85
Riz	13	14	14	15	16	17
Maïs	6	6	7	7	7	8
Arachide	11	12	12	13	13	14
Haricot	0,01	0,01	0,02	0,02	0,02	0,02
Patate douce	6	6	7	7	7	7
Viande bovine	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Viande porcine	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Viande caprine	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
Volaille	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
Poisson	2	3	3	3	4	4
Café	9	10	10	10	10	10
Hévéa	0,02	0,02	0,02	0,04	0,04	0,04
Coton	1	2	2	2	3	3
Huile de palme	6	6	6	6	6	6
Gibier						

Source : Bureau de Planification Agricole (BPA), Dpt AGRIDRAL, 1986 - sur base des objectifs de production agricole des régions agricoles exprimées en % et des projections de la production pour l'année 1985 et la période 1986-1990 (tableaux V.20, V.22, V.24, V.28 et V.29).

Tableau V.31 : Objectifs de production des principaux produits agricoles de la 2ème région de développement agricole du Haut-Zaïre (REDEAGRI) pour l'année 1985 et la période 1986-1990 (1000 T)

Produits	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Manioc	253	260	271	282	294	304
Banane	62	63	64	66	67	68
Riz	21	22	23	24	25	27
Maïs	10	10	11	11	12	12
Arachide	7	7	8	8	9	9
Patate douce	11	11	11	11	11	12
Viande bovine	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02	0,02
Viande porcine	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16
Viande caprine	0,12	0,12	0,14	0,14	0,14	0,16
Volaille	3	3	3	4	4	4
Poisson	2	3	3	3	4	4
Café	4	4	4	4	4	4
Sucre*	9	10	12	14	15	15
Coton	1	1	1	1	1	1
Huile de palme	8	8	8	8	8	8
Cacao	1	1	1	1	1	2
Hévéa	1	1	1	1	1	1
Gibier						

N.B. : Ce tableau est élaboré sur la même base que le tableau V.30. La production du sucre industriel est estimée par le BPA sur le rendement à l'usinage ou à la transformation de canne à sucre en sucre industriel (100 kg de canne = 11 kg sucre) et de la production minimum du complexe sucrier de Lotokila (9000 T de canne à sucre).

Source : BPA, Dpt. AGRIDRAL, 1986.

Tableau V.32 : Objectifs de production des principaux produits agricoles de la 3ème région de développement agricole du Haut-Zaïre (REDEAGRI HZ3) pour l'année 1985 et la période 1986-90

(1000 T)

Produits	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Manioc	791	814	846	880	915	952
Banane	24	24	25	25	26	26
Riz	18	18	19	20	21	22
Maïs	40	41	43	45	47	49
Arachide	22	22	23	24	26	27
Haricot	15	16	16	17	18	20
Patate douce	137	140	142	145	148	151
Viande bovine	9	10	10	10	10	10
Viande porcine	1	1	1	1	1	1
Viande caprine	3	3	3	3	3	4
Volaille	3	3	3	3	3	3
Poisson	228	235	271	312	343	343
Café	8	9	9	9	9	9
Tabac	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Coton	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Huile de palme	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Cacao	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,1
Gibier						

Source : Estimation du Bureau de Planification Agricole (BPA), Dpt AGRIDRAL, 1986 - sur base des tableaux V.20, V.22, V.24, V.28 et V.29.

Tableau V.33 : Objectifs de production des principaux produits agricoles des autres zones du Haut-Zaïre pour l'année 1985 et la période 1986-1990 (1000 T)

Produits	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Manioc	395	407	423	440	460	476
Banane	133	135	138	141	144	146
Riz	36	38	39	41	43	46
Maïs	21	21	22	23	24	26
Arachide	20	20	21	22	23	25
Haricot	8	8	9	9	10	11
Patate douce	57	58	59	60	61	63
Viande bovine	4	4	4	4	5	5
Viande porcine	1	1	1	1	1	1
Viande caprine	3	3	3	3	3	4
Volaille	6	6	6	7	7	7
Poisson	12	13	15	17	18	18
Cultures maraîchères						
Café	7	8	8	8	8	8
Coton	1	1	1	1	1	1
Huile de palme	6	6	6	6	6	6
Cacao	1	1	1	1	1	1
Hévéa	0,4	0,4	0,4	1	1	1
Tabac	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Gibier						

Source : BPA, Dpt AGRIDRAL, 1986 - sur base des tableaux V.20, V.22 V.24, V.28 et V.29.

V.3.4.6. Stratégie et actions à développer

L'examen de la situation du secteur agricole de la région du Haut-Zaïre, fait entrevoir clairement que la stratégie agricole doit donner priorité à l'accroissement de la production vivrière pour atteindre l'auto-suffisance alimentaire sans pour autant négliger l'accroissement de la production industrielle.

Il s'agit de mobiliser toutes les ressources régionales en vue de subvenir aux besoins de la population tant quantitativement que qualitativement. Il faudrait donc arriver à assurer une ration moyenne équilibrée, c'est-à-dire, une ration qui soit à même d'apporter suffisamment d'éléments nutritifs pour permettre un bon fonctionnement et entretien de l'organisme. Cette stratégie doit en plus arriver à réduire le coût de revient des produits vivriers par des mesures appropriées.

Actions à développer

Afin d'atteindre les objectifs fixés et visés ci-haut, la mise en oeuvre de la politique basée sur l'approche "foyer de développement" s'articulera sur :

- les actions exécutées dans les régions de développement agricole (REDEAGRI)
- les actions d'aménagement de l'espace rural
- les actions basées sur les relations inter et intra-sectorielles.

Ces différentes actions devront être prises en considération au niveau :

- de la production,
- de l'encadrement, de la vulgarisation et de la recherche,
- de la commercialisation,
- du financement,
- des projets,
- des institutions.

En d'autres termes, pour réaliser ces objectifs, il faut :

1. baser le développement sur les zones écologiques à haut potentiel ;
2. prévoir des quantités suffisantes d'intrants agricoles et de pêche, des matériels et produits vétérinaires et assurer leur distribution au moment opportun ;

3. favoriser le groupement des paysans ou éleveurs en organisations coopératives afin de faciliter l'implantation de certaines activités (mécanisation, distribution des intrants, etc...);

4. encourager les organismes de recherche à produire des semences de qualité;

5. motiver la masse rurale dans le processus de développement agricole par l'assurance d'un prix rémunérateur aux producteurs, l'organisation des marchés et circuits commerciaux, l'amélioration des conditions de vie dans les campagnes par :
   - adduction d'eau potable, réhabilitation des puits d'eau et fontaines publiques,
   - affectation d'un nombre important de médecins et agents médicaux, etc... ;

6. assurer un entretien régulier des routes, le renouvellement des rails, augmentation de nombre de voitures, locomotives et wagons et la réfection des ports notamment ceux qui sont en désuète (Kisenyi et Mahagi en Ituri), tout en veillant au dragage et au balisage des biefs navigables ;

7. créer des conditions propices aux investissements privés par l'établissement d'une banque régionale de crédit agricole et intéresser les sociétés et les organismes confessionnels à commercialiser les produits agricoles ;

8. améliorer et renforcer la formation technique agricole et vétérinaire - creer des écoles de pêche et de chasse et renouveler les bibliothèques au niveau de l'enseignement supérieur et universitaire ;

9. motiver le personnel d'encadrement par des primes spéciales ;

10. encourager la reconversion des habitudes alimentaires chez les populations.

SYNTHESE ET CONCLUSION

La plus vaste région du Zaïre, le Haut-Zaïre est borné à l'Est par l'Ouganda, à l'Ouest par la région de l'Equateur, au Nord par la République Centrafricaine et le Soudan, au Sud par les régions du Kasaï-Oriental et du Kivu.

Situé à cheval sur l'Equateur et disposant des conditions favorables de climat, sol, topographie, végétation, hydrographie et de main-d'oeuvre, il possède d'énormes potentialités agricoles sous exploitées jusque là.

L'analyse de la situation agricole actuelle en ce qui concerne la contribution à la production nationale montre que la région du Haut-Zaïre est, de toutes les régions du Zaïre, la première productrice de riz, de volaille et de café robusta, deuxième productrice des légumineuses, de caoutchouc et de viande bovine, troisième productrice d'arachide et enfin cinquième productrice de manioc et maïs.

Cependant, le développement agricole du Haut-Zaïre est freiné par de nombreux problèmes. Des solutions concrètes à ces problèmes doivent précéder la mise sur pied de tout programme visant l'accroissement de la production agricole. Il s'agira notamment de :

- encourager l'encadrement des paysans par les sociétés privées, organisations confessionnelles et étatiques en leur facilitant l'accès aux intrants à distribuer à ces paysans ;
- intensifier les services de recherche agronomique, de vulgarisation des techniques agricoles appropriées et de multiplication de matériel végétal (semences, boutures) en les dotant des moyens suffisants;
- assurer un entretien efficace des routes, chemins de fer, voies de navigation (ports) et un renouvellement des moyens de transport (véhicules, trains, bateaux) en vue de garantir les circuits de commercialisation pour les produits agricoles et pour les biens manufacturés de première nécessité ;
- aider les unités agro-industrielles, à acquérir les crédits dont elles ont besoin;

- améliorer les conditions de soins primaires (hôpitaux, dispensaires, corps médical), d'alimentation en eau et de l'éducation en milieu rural ;
- combattre la malnutrition ou la sous-alimentation par l'éducation nutritionnelle (habitudes alimentaires) et sanitaire.

Les efforts et les moyens matériels et financiers devront être concentrés dans les zones regroupées selon leurs potentialités naturelles en région de développement agricole (REDEAGRI HZ). Celles-ci intensifieront les différentes cultures afin d'accroître la production agricole destinée tout d'abord à couvrir les besoins de la région du Haut-Zaïre et ensuite à dégager un surplus à transférer vers les autres régions du pays et vers les pays voisins.

Cette stratégie d'intensification des cultures sera réalisée selon un schéma d'affectation prioritaire des spéculations dans les différentes REDEAGRI en tenant compte des objectifs du Plan quinquennal 1986-1990. Ainsi :

- la première région de développement agricole du Haut-Zaïre (REDEAGRI HZ1) qui couvre les zones de Niangara, Rungu, Wamba, Poko et Bambesa mettra l'accent sur la banane, l'arachide, le riz, le manioc et le haricot d'une part, et sur le café, le coton et l'huile de palme d'autre part;
- la deuxième région de développement agricole "REDEAGRI HZ2" regroupant les zones de Basoko, Banalia, Isangi et d'Opala prêtera plus d'attention sur le manioc, le riz, le maïs, l'huile de palme, le café, la canne à sucre, l'hévéa et le cacao; et
- la troisième région de développement agricole "REDEAGRI HZ3" qui englobe les zones d'Aru, de Mahagi et de Djugu aura comme objectif l'intensification des cultures de haricot, d'arachide, de riz, du maïs, de manioc, des cultures maraîchères et des céréales secondaires. Le café, le coton et le tabac feront aussi l'objet d'un accroissement de production.

A N N E X E I.1 : LISTES DES GROUPES ETHNIQUES, AIRES CULTURELLES ET ZONES DE LOCALISATION PRINCIPALE.

Groupes ethniques, aires culturelles et zones de localisation principale.

Abele (Avuru Kipa)	Zande	Poko, Niangara
Aberu (Abulu, Babeyru)	Mangbetu	Wamba
Adio (Makraka)	Zande	Dungu
Aka	Mangbetu	Rungu
Alur	Alur	Mahagi
Ambomu	Zande	Dungu
Amokuma (Avuru Mange)	Zande	Bambesa, Buta
Angba (Beo, Ngbelima Mongelima)	Itimbiri	Banalia, Basoko
Anunga	Zande	Ango
Asua	Mangbetu	Poko
Auro (Avuru Nindu)	Zande	Ango
Avukaya	Lugbara zande	Faradje
Bagbe (Bogbia)	Boa	Buta
Baka	Zande	Dungu
Bale (Lendu, Ndru)	Alur	Djugu
Balese (Walese, Lese)	Balese	Mambasa, Irumu
Bali (Babali, Babaye)	Bali	Bafwasende
Balisi	Boa	Buta
Bamboy	Zande	Dungu
Bandia (Abandiya)	Zande	Bondo, Buta, Aketi
Bangba	Zande	Niangara
Bango (Bobango, Mobango)	Itimbiri	Basoko
Barambo (Abarambo, Duga)	Zande	Poko, Dungu, Ango
Bari	Lugbara zande	Watsa
Bati (Bobati, Mobati)	Boa	Aketi, Buta
Beke	Bali	Mambasa
Belueli	Bali	Bafwasende
Benge (Bobenge, Mobenge)	Boa	Bondo
Benja	Itimbiri	Basoko
Binja-Itimbiri	Itimbiri	Aketi
Binza	Itimbiri	Basoko
Bira	Bira	Irumu, Mambasa
Boa (Bobua, Bwa)	Boa	Buta, Bambesa, Aketi, Banalia, v. Kisangani
Boguru (Bogoro)	Boa	Aketi
Bokiba	Boa	Bambesa
Bongi	Zande	Aketi
Boro	Itimbiri	Banalia

Groupes ethniques, aires culturelles et zones de localisation principale.

Budu (Babudu, Mabudu)	Bali mangbetu	Wamba
Dongo	Lugbara	Faradje
Dongola (Bodongola)	Boa	Aketi
Efe	Balese Mamvu	Mambasa Watsa
Embili (Ambili)	Zande	Ango
Eso (Topoke)	Itimbiri	Isangi
Foma	Itimbiri	Isangi
Gala	Boa	Bondo
Genya (Wagenia, Baleka)	Itimbiri	v. Kisangai, Ubundu
Hanga	Itimbiri	Basoko
Hima (Hema)	Alur	Irumu
Kakwa	Lugbara/alur	Aru, Faradje
Kango	Boa	Buta, Bambesa
Kare (Bakari)	Zande	Ango
Kazibati	Zande ngbandi	Niangara, Watsa
Keliko (Kaliko, Keloki)	Lugbara/Alur	Aru
Komo (Kumu)	Bira	Ubundu, Bafwasende, v. Kisangani.
Lengola	Maniema	Ubundu
Lika	Bali	Rungu, Wamba
Logo	Lugbara	Faradje
Lokele	Itimbiri	v. Kisangani, Isangi
Lombi (Barumbi)	Bira mangbetu	Bafwasende
Lugbara (Lugware)	Lugbara	Aru
Ma (Madi, Amadi)	Zande Mangbetu	Poko Niangara
Mabadi		Dungu
Mabendi	Alur	Djugu
Mabisanga	Mangbetu	Niangara, Poko, Rungu
Mabiti (Mabiti-Babeyru)	Mangbetu	Rungu, Wamba, Bafwasende
Madi (Madi-Lugbara)	Lugbara	Aru
Madjo (Madjuu)	Mangbetu	Rungu
Makese	Mangbetu	Bambesa
Malele (Maele)	Mangbetu	Poko
Mambisa	Alur	Djugu
Mamvu (Momvu)	Mamvu	Watsa
Mando	Mangbetu	Rungu
Mangbele	Mangbetu	Niangara, Wamba, Watsa
Mangbetu (Mombutu)	Mangbetu	Rungu, Poko.

Groupes ethniques, aires culturelles et zones de localisation principale

Mangutu (Mombutu)	Mamvu	Watsa
Mapaha	Mangbetu	Rungu
Matshaga (Makpiga, Duga)	Mangbetu	Niangara
Mayoyo (Mayugu)	Mangbetu	Rungu, Niangara
Mba (Manga, Bamanga)	Itimbiri	Banalia
Mbesa (Mombesa)	Itimbiri	Yahuma
Mbo (Bambo)	Bali	Mambasa
Mbole-Lomami (Bambole)	Mongo nord-est	Opala, v. Kisangani
Mbuti (Bambuti)	Pygmées	Mambasa, Irumu, Rungu
Meje (Medje, Megye)	Mangbetu	Rungu
Metoko (Mituku)	Maniema	Ubundu
Monganzulu	Boa	Buta
Mondungwale (Mondongwali)	Boa	Bambesa
Mongwetu		Poko
Mundu (Mundo)	Lugbara zande	Faradje
Mvuba	Balese	Irumu
Ndaka (Wayosi)	Bali	Mambasa
Ndo-Vare	Alur	Aru
Ngandu (Mogandu-Bolo)	Mongo nord-est	Yahuma
Ngbandi (Mongwandi)	Ubangi	Bondo, Aketi
Niakpu	Mangbetu	Rungu
Nyari	Bali	Irumu, Djugu
Nzakara	Zande	Bondo
Okebo	Alur	Mahagi
Olombo (Turumbu)	Itimbiri	Isangi, Basoko
Onde (Yamongo)	Mongo nord-ouest	Yahuma
Pajulu (Fajulu, Fatshulu)	Lugbara/Alur	Faradje, Aru
Pambia	Zande	Dungu
Poi (Popoi)	Mangbetu	Banalia
Poto	Itimbiri	Basoko
Sere (Sele, Siri)	Zande	Ango
So (Soko)	Itimbiri	Basoko
Sua	Bira Bali	Irumu, Mambasa Rungu, Wamba, Mambasa
Tungu	Itimbiri	Banalia
Vungura (Avungura, Avongora, Avuru, Gura)	Zande	Dungu, Ango
Wadimbisa	Bali mangbetu	Wamba

Groupes ethniques, aires culturelles et zones de localisation principale.

Wenza (Bawenza)	Boa	Buta
Yasayama	Mongo nord-est	Opala
Yeu (Boyew)	Boa	Buta
Zande (Nyam-nyam)	Zande	Dungu, Ango.

ANNEXE II : LISTE DES TABLEAUX

LISTES DES TABLEAUX

			Page
Tableau	I.1	: Superficie de la Région du Haut-Zaïre.	3
	I.2	: Subdivisions administratives : collectivités rurales.	5
	I.3	: Quelques indications agro-climatologiques du Haut-Zaïre.	9
	I.4	: Caractéristiques et vocation agricole des sols du Haut-Zaïre.	20
	I.5	: Densité de la population des sous-région : Région du Haut-Zaïre, 1984.	23
	I.6	: Population résidente, sous-régions et zones réparties par sexe.	26
	I.7	: Accroissement de la population agricole du Haut-Zaïre de 1970-1984 (en milliers d'habitants)	28
	I.8	: Enquête de consommation alimentaire du Haut-Zaïre: Répartition des échantillons.	43
	I.9	: Consommation alimentaire dans le Haut-Zaïre (gr/m/jr, % du total, % par groupe).	44
	I.10	: Consommation alimentaire dans le Haut-Zaïre (cal/m/jr, % du total, % par groupe)	47
Tableau	II.1	: Production comparée et évolution des principales cultures vivrières du Haut-Zaïre 1981-1984 (en 1.000 T).	52
	II.2	: Production comparée et évolution des cultures industrielles du Haut-Zaïre 1981-1985 (en tonnes)	53
	II.3	: Situation comparée de la production végétale et animale du Haut-Zaïre à la production nationale, année 1984 (en 1.000 tonnes).	58
	II.4a	: Evolution et proportion de la production des principales denrées alimentaires par Sous-région dans le Haut-Zaïre 1981-1985 (en 1.000 tonnes)	59
	II.4b	: Evolution et proportion de la production des cultures industrielles par Sous-région dans le Haut-Zaïre, 1981-1985 (en tonnes).	61
	II.5	: Proportion et classement de la production par Sous-région des principales cultures dans le Haut-Zaïre, 1981-1985.	63
	II.6	: Production des cultures vivrières dans la Tshopo, moyenne annuelle par Zone (en tonnes).	72
	II.7	: Superficie moyenne annuelle emblavée des principales cultures vivrières par Zone dans la Sous-région de la Tshopo : 1981-1985 (en ha)	74

Tableau II.8 : Production des cultures vivrières dans le Bas-Uélé, moyenne annuelle par Zone, 1981-1985 (en tonnes). 78

II.9 : Superficie emblavée des principales cultures vivrières dans le Bas-Uélé, moyenne annuelle par zone 1981-1984) (en ha) 80

II.10 : Proportion des cultures vivrières dans le Haut-Uélé, moyenne annuelle par zone 1981-1985 (en tonnes). 85

II.11 : Superficie emblavée des principales cultures vivrières dans le Haut-Uélé, moyenne annuelle par Zone, 1981-1984 (en ha). 87

II.12 : Production des cultures vivrières dans l'Ituri moyenne annuelle par Zone 1981-1985. 91

II.13 : Superficie moyenne annuelle emblavée des principales cultures vivrières par Zone dans l'Ituri, 1981-1985 (en ha). 93

II.14 : Production des cultures industrielles dans le Haut-Zaïre, moyenne annuelle par Zone, 1981-1984 (en tonnes). 95

II.15 : Calendrier agricole. 98

II.16a: Situation de la culture du manioc dans le Haut-Zaïre, 1978-1985. 101

II.16b: Situation du manioc dans le Haut-Zaïre, 1978-1984. 101

II.17a: Situation de la culture du maïs dans le Haut-Zaïre, 1978-1985. 104

II.17b: Situation du maïs dans le Haut-Zaïre 1978-1985. 105

II.18a: Situation de la culture de paddy dans le Haut-Zaïre, 1978-1985. 108

II.18b: Situation de la culture de paddy dans le Haut-Zaïre, 1978-1985. 109

II.19a: Situation de la culture d'arachide dans le Haut-Zaïre, 1978-1985. 111

II.19b: Situation de la culture d'arachide dans le Haut-Zaïre, 1978-1985. 112

II.20a: Situation de la culture de banane dans le Haut-Zaïre, 1978-1985. 114

II.20b: Situation de la culture de banane dans le Haut-Zaïre, 1978-1985. 115

II.21a: Situation de la culture de haricot dans le Haut-Zaïre, 1978-1985. 119

II.21b: Situation de la culture de haricot dans le Haut-Zaïre, 1978-1985. 119

II.22 : Situation de la culture d'éleusine et sorgho dans le Haut-Zaïre, 1978-1985. 121

Tableau II.23 : Situation de la culture de patate douce dans le Haut-Zaïre, 1978-1985. 122

II.24a : Situation de la culture de coton dans le Haut-Zaïre, 1978-1985. 124

II.24b : Situation de la culture de coton dans le Haut-Zaïre, 1978-1985. 125

II.25a : Situation de la culture du palmier à huile dans le Haut-Zaïre, 1978-1985. 129

II.25b : Situation de la culture du palmier à huile dans le Haut-Zaïre, 1978-1985. 129

II.26a : Situation de la production de café dans le Haut-Zaïre, 1978-1985. 132

II.26b : Situation de la production de café dans le Haut-Zaïre, 1978-1985. 133

II.27a : Situation de la culture d'Hévéa CTC dans la région du Haut-Zaïre, 1978-1985. 135

II.27b : Situation de la culture d'Hévéa CTC dans la région du Haut-Zaïre, 1978-1985. 135

II.28 : Situation de la culture de Cacao dans la région du Haut-Zaïre, 1978-1985. 136

II.29 : Situation de la culture de tabac dans la région du Haut-Zaïre. 137

II.30 : Réalisation de quelques agro-industries du Haut-Zaïre (1981-1984). 141

II.31 : Répartition géographique et proportion du cheptel dans la région du Haut-Zaïre, 1982-1985 (nombre de têtes). 145

II.32 : Evolution de la production de viande dans le Haut-Zaïre (en tonnes). 146

II.33 : Evolution de la production de viande (abattages contrôlés) dans le Haut-Zaïre, 1982-1984 (nombre de tête). 147

II.34 : Situation de la production de viande et de lait dans l'Ituri. 150

II.35 : Evolution des abattages contrôlés du bétail, 1979-1984 (têtes) à Bunia. 150

II.36 : Répartition des pâturages permanents (PP), jardins (JA) et Kraals agrostologiques (K) dans l'Ituri. 154

II.37 : Principales maladies rencontrées dans la Tshopo. 155

II.38 : Localisation des foyers de maladies dans le Haut-Uélé. 158

II.39 : Réalisations et objectifs principaux en santé animale (1.000 têtes et % du cheptel). 159

II.40 : Relevé du cheptel aux mains des missionnaires et écoles dans la sous-région de la Tshopo (en nombre de têtes), 1982-1984. 163

Tableau II.41 : Relevé du cheptel par catégories d'éleveurs privés dans la Zone de Basoko (Tshopo), 1983-1984 (nombre de têtes). 164

II.42 : Relevé du cheptel animal par catégories d'éleveurs dans le Bas-Uélé. 165

II.43 : Effectif des pêcheurs artisanaux et ruraux dans le Haut-Zaïre, 1982-1984. 169

II.44 : Production de poissons dans le Haut-Zaïre en 1984 (Kgr). 171

II.45 : Production forestière de la région du Haut-Zaïre, 1981-1985. 180

III.1 : Répartition sectorielle des interventions de la SOFIDE dans le Haut-Zaïre (1976-1985) (en milliers de Zaïres). 181

III.2 : Crédits autorisés par la B.C.A. au 6 mai 1986 (en milliers de Zaïres). 182

III.3 : Crédits de campagne autorisés par la Banque du Zaïre de 1984-1985. 184

III.4 : Tableau comparatif du mouvement du Bétail au CAPSA/Pimbo et ITA/1982-Janvier 1984) 187

III.5 : Liste actualisée des coopératives agrées dans le Haut-Zaïre (1983). 194

III.6 : Situation du personnel du Département de l'Agriculture et du Développement Rural dans le Haut-Zaïre (1983). 204

III.7 : Evolution des prix moyens au producteur par produit dans le Haut-Zaïre (Z/Kg) de 1979-1983. 211

III.8 : Indice des prix au producteur, 1979-1983. 211

III.9 : Prix de quelques produits alimentaires à Kisangani, 1984-1985. 212

III.10 : Liste des entreprises industrielles de la région du Haut-Zaïre. 214

III.11 : Principales sociétés forestières du Haut-Zaïre, 1983. 214

III.12 : Production de Bière à la Bralima/Kisangani (en milliers d'hectolitres) de 1980 à 1983. 217

III.13 : Production moyenne de bière à l'Unibra/ISIRO, de 1982-1985. 218

III.14 : Quantité de matières premières utilisées à l'UNIBRA. 218

III.15 : Principales agro-industries de la région du Haut-Zaïre. 222

III.16 : Effectif du personnel du centre de recherche de l'INERA/Yangambi. 224

III.17 : Situation du cheptel de la Station de Yangambi. 228

Tableau III.19 : Effectif du personnel de la Station de Bambesa. 229

III.20 : Effectif du personnel à la Station de Nioka. 231

III.21 : Poids moyens de veaux des troupeaux de sélection en fonction de la race et du sexe au sevrage. 231

III.22 : Cheptel bovin de la Station de Nioka (troupeaux d'exploitation). 232

III.23 : Production agrostologie en Kg d'herbes vertes à Nioka. 233

III.24 : Diagnostic toxicologique de quelques espèces de plantes. 235

Tableau IV.1 : Liste des attributaires, leurs Zones d'action et longueur de Kilomètres à entretenir. 247

IV.2 : Tableau comparatif des tonnages transportés par eau à partir de Kisangani (en tonnes). 252

IV.3 : Quantité de produits transportés par ONATRA sur le fleuve Zaïre et l'Itimbiri, 1983-1984. 253

IV.4 : Quantité de divers produits embarqués en cours de route sur le fleuve (1981-1984). 254

IV.5 : Caractéristiques techniques des aéroports du Haut-Zaïre. 255

IV.6 : Moyennes mensuelles du trafic aérien des aéroports du Haut-Zaïre, 1983-1984. 256

IV.7 : Ordre de classement des aéroports du Haut-Zaïre en nombre d'avions, de passagers et quantités de marchandises, 1983-1984. 257

IV.8 : Effectif d'élèves et d'écoles dans l'enseignement primaire et secondaire dans le Haut-Zaïre, 1980-1985. 264

IV.9 : Evolution de la population scolaire du Haut-Zaïre au niveau secondaire (1982-1985). 265

IV.10 : Répartition de la population scolaire dans l'Enseignement Primaire et Secondaire par sous-région et par sexe dans le Haut-Zaïre (1981-1985) 266

IV.11 : Situation de l'enseignement primaire et secondaire de la région du Haut-Zaïre, 1984-1985. 267

IV.12 : Répartition du corps enseignant dans les écoles du Haut-Zaïre (1984-1985). 268

IV.13 : Répartition des Instituts et Lycées techniques et professionnels dans le Haut-Zaïre, (1982-1983) 270

IV.14 : Effectif des élèves dans les Instituts agricoles du Haut-Zaïre. 272

IV.15 : Les écoles secondaires vétérinaires (cycle court) du Haut-Zaïre. 273

Tableau IV.16 : Effectif des étudiants à l'Université de Kisangani au cours de l'année académique, 1984-1985. 274

IV.17 : Effectif des étudiants inscrits à L'Institut Facultaire agronomique de Yangambi, année académique 1984-1985. 275

IV.18 : Evolution du nombre d'étudiants et des professeurs au sein de l'Institut Facultaire Agronomique de Yangambi, 1980-1986. 276

IV.19 : Effectif des étudiants inscrits à l'Institut Supérieur Pédagogique de Kisangani, année académique 1984-1985. 277

IV.20 : Effectif des étudiants à l'Institut Supérieur de Commerce de Kisangani, Année académique 1984-1985. 277

IV.21 : Effectif des étudiants au C.I.D.E.P. de Kisangani, année académique 1984-1985. 278

IV.22 : Effectif des étudiants inscrits à l'Institut Supérieur Pédagogique de Bunia, année acamique 1984-1985. 279

IV.23 : Tendance dans le choix des options au sein de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (Haut-Zaïre; 1984-1985). 279

IV.24 : Evolutions de la situation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire dans le Haut-Zaïre, 1981-1985. 280

IV.25 : Répartition des formations médicales selon leur régime de gestion dans le Haut-Zaïre. 281

IV.26 : Répartition du nombre de lits selon le régime de gestion. 283

IV.27 : Tableau comparatif de la production d'or en Kg, de 1978-1984. 285

IV.28 : Production artisanale de l'or (1984). 285

Tableau V.1 : Objectifs de production des cultures vivrières 1982-1984 (en tonnes). 296

V.2 : Objectifs de production animale 1982-1984 (en tonnes poids vif). 298

V.3 : Objectifs de production des cultures destinées à l'industrie et à l'exploitation (en tonne), 1982-1984. 298

V.4 : Evaluation de la production vivrière du Haut-Zaïre, de 1982 à 1984 (en 1000 tonnes). 300

V.5 : Evaluation de la production des cultures pérennes et industrielles dans le Haut-Zaïre, de 1982 à 1984 (en tonnes). 301

Tableau V.6 : Résultats du Plan de Relance Agricole de la production animale dans le Haut-Zaïre (poids vif en tonnes). 303

V.7 : Projection de la population du Haut-Zaïre de 1985 à 1990 (en 1.000 personnes). 312

V.8 : Besoins journaliers en calories par groupe d'aliments. 314

V.9 : Valeur énergétique des aliments (cal/100 g). 315

V.10 : Besoins journaliers et annuel en principales denrées alimentaires. 317

V.11 : Estimation des besoins alimentaires du Haut-Zaïre en principales denrées alimentaires de 1985 à 1990 (en 1.000 tonnes). 318

V.12 : Estimation des besoins pour l'alimentation animale de 1985 à 1990 (en 1.000 tonnes). 319

V.13 : Estimation des besoins en produits vivriers pour les industries du Haut-Zaïre, de 1985-1990 (en tonnes). 320

V.14 : Estimation des besoins en semences pour le Haut-Zaïre de 1985-1990 (en 1.000 tonnes). 321

V.15 : Estimation des pertes minimales subies par les produits agricoles de 1985-1990 (en 1.000 tonnes) 322

V.16 : Estimation du tonnage minimal des produits exportés hors de la région du Haut-Zaïre (1981-1984) en tonnes. 323

V.17 : Estimation des besoins en produits agricoles expédiés hors du Haut-Zaïre pour l'année 1985 et pour la période 1986-1990 (en tonnes). 324

V.18 : Récapitulation des besoins globaux de la région du Haut-Zaïre en principales denrées alimentaires de 1986 à 1990 (en tonnes). 325

V.19 : Taux moyen d'accroissement annuel de cultures vivrières dans le Haut-Zaïre pour la période 1985 à 1990 (en %). 326

V.20 : Projection de la production des cultures vivrières dans le Haut-Zaïre pour la période 1985-990 (en 1.000 tonnes). 327

V.21 : Taux moyen d'accroissement de la production de viande (en %) pour la période de 1985-1990. 327

V.22 : Projection de la production de viande dans le Haut-Zaïre pour la période 1985-1990 (en 1000 tonnes). 327

V.23 : Taux moyen d'accroissement annuel de la production des différentes cultures industrielles dans le Haut-Zaïre pour la période 1985-1990 (en %). 328

V.24 : Projections de la production des cultures industrielles pour la période de 1985-1990 (en 1000 tonnes). 328

Tableau V.25 : Perspectives de production de Busira-Lomami de fruits de palme, d'huile de palme et d'huile palmiste pour la période 1985-1990 (en tonnes). 329

V.26 : Superficies et populations des régions de développement agricole du Haut-Zaïre. 344

V.27 : Production moyenne annuelle et proportion des différentes spéculations des REDEAGRI par Zone, Région du Haut-Zaïre, 1981-1984 (en tonnes). 345

V.28 : Production moyenne et proportion des produits d'élevage et de la pêche des REDEAGRI par Zone, Région du Haut-Zaïre, 1981-1984 (en tonnes). 346

V.29 : Objectifs de production agricole enviagés suivant les pontentialités naturelles pour les Régions de développement agricole et les Zones non-retenues pour l'intensification de la production agricole (en %). 347

V.30 : Objectifs de production des principaux produits agricoles de la première région de développement agricole (REDEAGRI-HZ1) du Haut-Zaïre pour la période 1985-1990 (en 1000 tonnes). 348

V.31 : Objectifs de production des principaux produits agricoles de la deuxième région de développement agricole (REDEAGRI-HZ2) du Haut-Zaïre pour la période 1985-1990 (en 1000 tonnes). 349

V.32 : Objectifs de production des principaux produits agricoles de la troisième région de développement agricole (REDEAGRI-HZ3) du Haut-Zaïre pour la période 1985-1990 (en 1000 tonnes). 350

V.33 : Objectifs de production des principaux produits agricoles des autres zones du Haut-Zaïre pour la période 1985-1990 (en 1000 tonnes). 351

ANNEXE III : LISTE DES CARTES

LISTE DES CARTES.

			Page.
Carte	I.1	: Division administrative de la région du Haut-Zaïre.	2
	I.2	: Région du Haut-Zaïre : Zones climatiques.	8
	I.3	: Le Isohyètes de la région du Haut-Zaïre.	11
	I.4	: Carte de la végétation : région du Haut-Zaïre.	15
	I.5	: Carte des sols de la région du Haut-Zaïre.	19
	I.6	: Principaux groupes éthniques de la région du Haut-Zaïre.	32
Carte	II.1	: Répartition géographique des cultures et cheptel.	56
	II.2	: Proportion de la production des principales denrées alimentaires par sous-région dans le Haut-Zaïre (1981-1984).	64
	II.3	: Proportion de la production des principales denrées alimentaires par Zone dans la Tshopo (1981-1985).	73
	II.4	: Proportion de la production des principales denrées alimentaires par Zone dans le Bas-Uélé (1981-1984).	79
	II.5	: Proportion de la production des principales denrées alimentaires par Zone dans le Haut-Uélé (1981-1984).	86
	II.6	: Proportion de la production des principales denrées alimentaires par Zone dans l'Ituri (1981-1984).	92
Carte	IV.1	: Carte des routes du Haut-Zaïre	242
	IV.2	: Infrastructure routière et bacs.	245
	IV.3	: Voies fluviales et ferroviaires, principaux aérodromes.	260
	IV.4	: Répartition des formations médicales dans la Région du Haut-Zaïre.	282
	IV.5	: Carte minière du Haut-Zaïre.	287
Carte	V.1	: Perspectives de développement agricole : répartition des régions de développement Agricole du Haut-Zaïre.	342

ANNEXE IV : LISTE DES FIGURES

Page.

Figure I.1 : Pyramide des âges : Région du Haut-Zaïre. 27

I.2 : Principales composantes de l'alimentation dans le Haut-Zaïre (sur base des calories absorbées). 50

Figure II.1 : Evolution des superficies et de la production du manioc (1978-1985). 102

II.2 : Evolution des superficies et de la production de maïs , 1978-1985. 106

II.3 : Evolution des superficies et de la production de paddy, 1978-1985. 110

II.4 : Evolution des superficies et de la production d'arachide, 1978-1985. 113

II.5 : Evolution des superficies et de la production de banane, 1978-1985. 116

II.6 : Evolution des superficies et de la production de haricot, 1978-1985. 120

II.7 : Evolution des superficies et de la production de coton-graine, 1978-1985. 126

II.8 : Evolution des superficies et de la production d'huile de palme, 1978-1984 130

II.9 : Evolution des superficies et de la production de café, 1978-1984. 133

II.10 : Evolution des superficies et de la production du tabac (en 1.000 tonnes), 1978-1984. 138

Figure III.1 : Organigramme Régional. 206.

369a

ANNEXE V : BIBLIOGRAPHIE.

BIBLIOGRAPHIE

Département de l'Agriculture et du Développement Rural.

1. Bureau du Commissaire d'Etat : "Plan de Relance Agricole 1982-1984" Kinshasa, Avril 1982.
2. Bureau du Commissaire d'Etat : "Evaluation du Plan de Relance Agricole 1982-1984" Kinshasa Avril 1985.
3. Bureau du Commissaire d'Etat : "Production vivrière et Production animale". Document préparé à l'occasion de la tenu du groupe Consultatif sur le Zaïre, Avril 1986.
4. Bureau du Commissaire d'Etat : "Procès-verbal de remise-reprise entre le Commissaire d'Etat à l'Agriculture et le Commissaire d'Etat au Développement Rural du 03/12/1986".
5. Bureau du Projet Ituri : "Programme prévisionnel d'activité" Bunia 1984.
6. Caisse de stabilisation cotonnière : "Production de coton-graine au Zaïre", Kinshasa 1985.
7. Caisse de stabilisation cotonnière : Etude du Sous-Secteur cotonnier au Zaïre", 2è volume, Kinshasa, juin 1986.
8. Direction des Etudes et Planification, Division de Stratégie et Planification agricole, Bureau d'Analyse Economique : "Indicateurs récents, Production agricole industrielle au Zaïre, Kinshasa, 1986.
9. Direction des Etudes et Planification, Division de Stratégie et Planification agricole : "Situation Actuelle de l'Agriculture Zaïroise ", Kinshasa, 1982.
10. Division Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural : "Calendrier Agricole du Haut-Zaïre", Kisangani 1981.
11. Inspection Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural : "Rapports annuels 1982, 1983, 1984, et 1985", Kisangani.
12. Inspection Sous-Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural; Sous-Région de la Tshopo, "Rapport annuel 1984", Yangambi 1985.
13. Inspection Sous-Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, Sous-Région du Bas-Uélé : "Rapport annuel 1984" Buta, Août 1985.

14. Inspection Sous-Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural Sous-région de l'Ituri : "Rapports annuels 1982, 1983 et 1984", Bunia.

15. Inspection de l'Agriculture et du Développement Rural, Zone de Wamba : "Rapport annuel 1984".

16. Inspection de l'Agriculture et du Développement Rural, Zone de Faradje: "Rapport annuel 1984".

17. Programme National Engrais ; Service logistique "Rapports annuels" Kinshasa.

AUTRES.

18. A.G.C.D. : "Grandes et petites exploitations, agriculture vivrière et industrielle, petits et grands projets de développement, opposition ou complémentarité, AGCD, Bruxelles, 1982.

19. Banque de Crédit Agricole : Dépliant Fikin, 1986.

20. Banque du Zaïre ; Dépliant des crédits, "Rapport annuel" 1986.

21. B.I.R.D. : " Rapport d'évaluation B.P.I, phase I, Rapport d'évaluation B.P.I., phase II.

22. B.I.T.-PECTA : Réflexions pour une politique d'enmploi au Zaïre, Alternatives pour le secteur rural et le secteur non-structuré, Rapport de mission, mai-juin 1984.

23. Bralima, Direction commerciale : "Rapports annuels" Kisangani 1984.

24. Bureau du Président-Fondateur :
- "Discours prononcé à l'occasion du premier anniversaire du Mouvement Populaire de la Révolution", 20 mai 1968.

25. Bureau du Président-Fondateur : "Ordonnance présidentielle n° 82-027" du 19/03/1982.

26. Bureau du Président-Fondateur : "Le Zaïre Economique, République du Zaïre Kinshasa, 1984.

27. Cabinet du Président Régional du M.P.R. et Gouverneur de région : "Projet de la tranche régionale du Plan Quinquennal 1986-1990" Kisangani, juillet 1985.

28. Cabinet du Président régional du M.P.R. et Gouverneur de région : "Rapport d'Evaluation du Conseil Exécutif, 1er trimestre 1985.

29. Commissariat Général au Plan : "Repertoire des établissements recensés, recensement des entreprises 1980, INS, Kinshasa, avril 1982.

30. Coordination régionale de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme : "Rapports annuels 1983-1984-1985.

31. Cynode des Evêques du Haut-Zaïre : "Dignité du travail et droits de l'homme rural". Lettre de carême des Evêques du Haut-Zaïre 16 février 1983.

32. Département de la Défense Nationale : Entités Administratives (superficie) " Institut Géographique du Zaïre, 01 janvier 1981.

33. Département de l'Economie Nationale et Industrie : "Conjoncture économique n° 21/22, n°23 et n° 24, Kinshasa.

34. Département de l'enseignement primaire et secondaire, Direction de planification, Division des cartes scolaire : "Rapport annuel 1984" Kinshasa.

35. Département de l'enseignement primaire et secondaire, Direction de Planification, Division des statistiques scolaires : "Rapport annuel 1979-1980", Kinshasa.

36. Département de l'enseignement Supérieur et Universitaire : "Rapport Annuel 1984, Kinshasa.

37. Département du Plan, Conseil régional de planification de la région du Haut-Zaïre : "Rapport annuel", Kisangani, Août 1985.

38. Département du Plan, I.N.S. "Recensement Scientifique de la population, Résultats provisoires" Kinshasa, décembre 1984.

39. Département du Plan : "Tableau comparatif inter-régional des principaux indicateurs économiques" Kinshasa 1985.

40. Département du Plan : "Le Plan Quinquennal 1986-1990, de développement Socio-économique du Zaïre, Kinshasa 1985.

41. Direction générale de la Busira-Lomami : "Rapport annuel" Imbolo, Sous-région de la Tshopo, Septembre 1985.

42. Division régionale de l'enseignement primaire et secondaire du Haut-Zaïre : "Rapport annuel 1985, Kisangani 1986.

43. Division régionale de la santé : "Rapports annuels 1982 et 1983, Kisan-Kisangani.

44. F.A.O. : "Données agro-climatiques, Afrique" Tome II, Rome 1984.

45. FAO and US Department of Health : "Food Composition table for use in Africa" FAO-UN, Rome 1970.

46. Institut Facultaire des Sciences Agronomiques (IFA) Secrétariat académique : " Rapports annuels, Yangambi.

47. Institut national pour les études et la recherche agronomique : " Calendrier agricole pour la région du Haut-Zaïre " Yangambi 1976.

48. Institut national pour les études et la recherche agronomique : Rapports annuels 1984 et 1985, Yangambi.

49. Institut national pour les études et la recherche agronomique, Station de Nioka : Rapport annuel 1980", Nioka.

50. Institut Supérieur Pédagogique, Secrétariat académique : Palmares 1981-1985, Bunia.

51. Jeune Afrique : " La République du Zaïre ", les Atlas de Jeune Afrique, Paris 1978.

52. Office Zaïrois du Café (OZACAF) : "Politique caféière du Zaïre, rapport D.G./0126/84.

53. Office National des Transports (ONATRA) Sous-Direction Mouvement et Trafic : " Rapports annuels 1983 et 1984 ", Kinshasa.

54. Régie des voies aériennes : "Rapport annuel" Kinshasa, 1985.

55. Société financière pour le développement : " Rapports annuels 1982, 1983, 1984 et 1985, Kinshasa.

56. UNIBRA, Direction commerciale : " Rapports annuels ", Kisangani.

57. UNIBRA, Direction commerciale : " Rapports annuels ", Isiro.

58. BEGUIN H. : " La mise en valeur du Sud-Est du Kasaï, Essai de géographie agricole et de géographie agraire et ses possibilités d'applications pratiques", INEAC, Série Scientifique n° 88, 1960.

59. BIEBUYCK D., DUFOUR J. et KENNES Y. : " Rapport synthétique de la commission foncière ", gouvernement général, Léopoldville, 1957.

60. BOUTE J. et St. MOULIN L. : "Perspectives démographiques régionales 1957-1985", Département du Plan, Kinshasa 1978.

61. BULTOT F. : "Atlas climatologique du bassin Congolais" 2è partie, INEAC, 1971.

62. BULU BOBINA BOGILA : " Les problèmes des terres cultivables en milieu rural, cas de la Zone de Kasangulu ", Zaïre-Afrique n° 189, novembre 1984.

63. CHEN L. : " Géologie du Congo-Belge ", H. Vaillant Carmanne, Liège 1954.

64. DEGROOTE V.A. : " Tables de composition alimentaire pour la République Démocratique du Congo, O.N.R.D., Kinshasa 1970.

65. MAQUET J. : " Africanité traditionnelle et moderne, 1967.

66. NICOLAI H. : " La Kwilu ", Cemubac n° 63, Bruxelles 1963.

67. OUCHINSKY A. : " Fléments de codification des coutumes foncières du Bushi ", dans Masson Paul, " Trois siècles chez les Bashi, 1966.

68. SNEL M.J. : " Contribution à l'étude hydrologique du Congo-Belge ", Service géologique, Bul. n° 7, Fax 2, juillet 1957.

69. VANDENPUT R. : " Les principales cultures en Afrique Centrale " Bruxelles 1981.

70. VANDERLINDEN J. : " Principes de droits fonciers Zande ", Cemubac n° 52, Bruxelles 1960.

71. WALT B.K. and Al. MERRIL : " Composition of foods " USDA, Washington DC, 1975.

374a

ANNEXE VI . CONSOMMATION ALIMENTAIRE DANS LE HAUT-ZAIRE.

NOTE TECHNIQUE A L'INTENTION DES TECHNICIENS DU BUREAU DE PLANIFICATION AGRICOLE

Méthodologie du calcul d'estimation de la consommation moyenne alimentaire par ménage et par jour pour la région.

Le calcul d'estimation de la consommation moyenne alimentaire par ménage et par jour (en grammes et en calories) de la région se fait sur base des enquêtes alimentaires menées au préalable dans chaque sous-région.

En effet, les résultats des enquêtes alimentaires donnent les quantités consommés (gr) journalièrement par un ménage appartenant à l'échantillon dans chaque sous-région et pour chaque aliment. Cependant, du fait que le taux d'échantillonnage c'est-à-dire l'effectif des individus contenus dans l'échantillon par rapport à la population diffère d'une sous-région à une autre,il faut multiplier les quantités consommées dans chaque échantillon par un facteur d'expansion pour trouver les estimations des quantités totales consommées par par jour dans chaque sous-région et pour chaque aliment. Ce facteur d'expansion n'est autre que le rapport entre la population sous-régionale et l'effectif des individus réellement touchés par l'enquête. Il est calculé par la formule :

$$fe_{s_{r_x}} = \frac{P.s-r}{Pe}$$

où $fe_{s_{r_x}}$ = facteurs d'expansion de la sous-région x

Psr = Population de la sous-région

Pe = Population de l'échantillon ou effectif des individus réellement touchés par l'enquête.

Les consommations alimentaires sous-régionales et journalières sont ensuite additionnées pour obtenir la consommation alimentaire régionale et journalière pour chaque aliment.

La consommation moyenne alimentaire par ménage et par jour pour chaque aliment est obtenue en divisant la consommation alimentaire régionale et journalière par le nombre total de ménage dans la région.

Ce nombre s'obtient en utilisant la formule :

$$Nm = \frac{Pr}{Tmrm}$$

ou Nm = nombre de ménage

Pr = population régionale

Tmrm = taille moyenne régionale d'un ménage.

La taille moyenne régionale d'un ménage est dérivée de la moyenne entre la taille d'un ménage en milieu rural et celle d'un ménage en milieu urbain en tenant compte de la proportion de la population rurale et urbaine. La taille moyenne régionale d'un ménage est donc égale à la taille moyenne d'un ménage rural multipliée par la proportion de la population rurale par rapport à la population totale plus la taille moyenne d'un ménage urbain multipliée par la proportion de la population urbaine par rapport à la population totale.

$$Tmrm = Tmmr \left(\frac{\text{Population rurale}}{\text{Population totale}} \right) + Tmmu \left(\frac{\text{Population urbaine}}{\text{Population totale}} \right)$$

où Tmrm = taille moyenne régionale d'un ménage.

Tmmr = taille moyenne d'un ménage rural

Tmmu = taille moyenne d'un ménage urbain

Ayant ainsi obtenu la consommation moyenne alimentaire par ménage et par jour en gramme, on peut calculer la proportion de chaque aliment en gramme - pourcent dans le régime alimentaire. Par ailleurs, connaissant les quantités moyennes consommées en gramme de chaque aliment, on peut les transformer en calories absorbées en utilisant les valeurs nutritives respectives. Pour cela on utilise la formule suivante :

$$C_a = Q_c \times \frac{Vn}{100}$$

où C_a = Calories absorbées

Q_c = Quantités moyennes consommées (gr)

Vn = Valeurs nutritives (en cal/100 gr)

Enfin pour voir s'il y a déficit alimentaire ou pas, on compare les calories absorbées par ménage et par jour avec les normes de la FAO pour l'Afrique.

N.B. :

Pour obtenir la taille moyenne d'un ménage rural ou celle d'un ménage urbain il faut consulter le document suivant : Recensement Pilote-Août 1982, rapport I.N.S., Annexe II. Tandis que pour obtenir les proportions de la population rurale et urbaine par rapport à la population totale, il faut consulter les perspectives démographiques régionales 1975-1985, p. 18-19

Pour la région du Haut-Zaïre

- La taille de l'échantillon est de :

150 ménages pour la sous-région urbaine de Kisangani
50 ménages pour la sous-région du Bas-Uélé
50 ménages pour la sous-région d'Ituri
50 ménages pour la sous-région de la Tshopo et
50 ménages pour la sous-région du Haut-Uélé.

- Le facteur d'expansion est de

$\frac{282.650}{1493}$ soit 189,3 pour Kisangani

$\frac{579.701}{428}$ soit 1354,44 pour le Bas-Uélé

$\frac{1.683.464}{350}$ soit 4809,90 pour l'Ituri

$\frac{770.373}{580}$ soit 1328,23 pour la Tshopo et

$\frac{889.882}{332}$ soit 2680,37 pour le Haut-Uélé

- Le nombre de ménages pour la région du Haut-Zaïre est de $\frac{4.206.069}{4,26} = 983.340$

4,26 étant la taille moyenne d'un ménage dans la région et 4.206.069 la population régionale.

Calcul des consommations moyennes alimentaires par ménage par jour

(en grammes)

Région du Haut-Zaïre

Aliments	Kisangani/m	Bas-Uélé/m	Ituri/m	Tshopo/m
Al. glucidiques	4763,00	5065,70	2821,00	5941,32
I. Céréales	872,00	904,70	599,00	280,32
- Riz	857,00	773,00	393,00	257,94
- Maïs épis			98.00	
- Maïs farine	15,00	20,00	45,00	
- Sorgho				
- Pain + beignets		111,70	63,00	22,38
II. Féculents	2277,00	3071,00	1294,00	4306,00
- Manioc farine	567,00	870,00	549,00	136,00
- Manioc tubercule	946,00	931,00	169,00	2577,00
- Manioc chikwange	107,00	38,00	37,00	1275,00
- Manioc grillé	23,00			
- Pomme de terre	46,00		117,00	
- Patate douce	18,00	103,00	192,00	
- Banane plantain	570,00	999,00	230,00	318,00
- Banane douce				
- Igname		130,00		
- Taro racine				
III. Légumes	1583,00	931,00	803,00	1255,00
- Manioc feu	1323,00	535,00	451,00	827,00
- Amaranthe		3,00	13,00	9,00
- Patate d.f;	1,00			64,00
- Tomate	41,00	134,00	52,00	36,00
- Oignon	24,00	19,00	25,00	8,00
- Choux			26,00	
- Epinard	165,00	67,00	73,00	178,00
- Courge fe.				
- Poireau	16,00	14,00	38,00	33,00
- Bilolo				
- Piment	11,00			
- Céléris	1,00			
- Hibiscus	1,00			

- Taro feuille				
- Mfumbwa				
- Mikungu				
IV. Autres	31,00	159,00	125,00	100,00
- Sucre			103,00	5,00
- Aubergine	25,00	30,00		4,00
- Petit pois				
- Orange				
- Courge fruit				
- Thé				
- Papaye				
- Citron				
- Canne à sucre				
- Café				
- Ananas		10,00		41,00
- Banane fruit	6,00	37,00	22,00	50,00
Al. lipidiques	88,00	885,00	213,00	696,00
- Huile de palme	19,00	426,00	203,00	616,00
- Noix de palme	48,00	203,00		9,00
- Arachide	17,00	190,00	4,00	7,00
- Huile d'arachide	2,00	10,00		1,00
- Avocat	1,00	19,00	6,00	63,00
- Huile de soja		7,00		
- Courge graine	1,00	30,00		
Al. protidiques	516,00	1224,00	1151,00	480,00
- Haricots	149,00	137,00	585,00	48,00
- Voandzou				
- Soja				
- Viande de chèvre	12,00	6,00		
- Viande mouton				
- Viande de porc	14,00			12,00
- Viande de boeuf	15,00		176,00	26,00
- Viande de lapin				
- Volaille	29,00	11,00		13,00
- Gibier	39,00	426,00		147,00

- Poisson fumé	49,00	111,00	107,00	25,00
- Poisson salé	137,00	411,00	210,00	55,00
- Poisson frais	71,00	100,00	54,00	110,00
- Fretin sec				
- Sardines				
- Lait caillé				
- Lait frais		12,00	19,00	10,00
- Champignons		2,00		
- Insectes	1,00			34,00
- Crabes		2,00		
- Oeuf		6,00		
Total	5367,00	7174,70	4185,00	7117,32

Haut-Uélé/m	Kisangani/e	Bas-Uélé/e	Ituri/e	Tshopo/e
3853.20	714450,00	245335,00	134800,00	292066,00
700.20	130800,00	45235,00	29950,00	14016,00
678.71	128550,00	38650,00	19650,00	12897,00
15.78			4900,00	
5.71	2250,00	1000,00	2250,00	
		5585,00	3150,00	1119,00
1911.00	341550,00	153550,00	64700,00	215300,00
307.00	85050,00	43500,00	27450,00	6800,00
798.00	141900,00	46550,00	8450,00	128850,00
74.00	16050,00	1900,00	1850,00	63750,00
	3450,00			
51.00	6900,00		5850,00	
4.00	2700,00	5150,00	9600,00	
677.00	85500,00	49950,00	11500,00	15900,00
		6500,00		
1155.00	237450,00	38600,00	33900,00	57750,00
794.00	198450,00	26750,00	22550,00	41350,00
		150,00	650,00	450,00
	150,00			3200,00
25.00	6150,00	6700,00	2600,00	1800,00
55.00	3600,00	950,00	1250,00	400,00
			1300,00	
80.00	24750,00	3350,00	3650,00	8900,00
62.00	2400,00	700,00	1900,00	1650,00
51.00	1650,00			
1.00	150,00			
	150,00			

87,00	4650,00	7950,00	6250,00	5000,00
			5150,00	250,00
9,00	3750,00	1500,00		200,00
		4100,00		
11,00		500,00		2050,00
67,00	900,00	1850,00	1100,00	2500,00
950,00	13200,00	44250,00	10650,00	34800,00
683,00	2850,00	21300,00	10150,00	30800,00
3,00	7200,00	10150,00		450,00
202,00	2550,00	9500,00	200,00	350,00
	300,00	500,00		50,00
16,00	150,00	950,00	300,00	3150,00
		350,00		
1,00	150,00	1500,00		
785,00	77400,00	61200,00	57550,00	24000,00
283,00	22350,00	6850,00	29250,00	2400,00
63,00	1800,00	300,00		
29,00	2100,00			600,00
87,00	2250,00		880,00	1300,00
63,00	4350.00	550,00		650,00
56,00	5850,00			7350,00
56,00	7350,00	5550,00	5350,00	1250,00

	126,00	20550,00	20550,00	10500,00	2750,00
	19,00	10650,00	5000,00	2700,00	5500,00
			600,00	950,00	500,00
			100,00		
	3,00	150,00			1700,00
			100,00		
			300,00		
5543,20		805050,00	350785,00	203000,00	350866,00

Haut-Uélé/e	Kisangani	Bas-Uélé	Ituri	Tshopo
188310,00	135257396,18	332291927,18	648374134,86	387930118,19
35010,00	24762638,98	61268165,27	144056419,43	18616437,85
33935,50	24336676,16	52349167,41	94514478,86	17130151,18
789,00	,00	,00	23568496,00	,00
285,50	425962,83	1354441,59	10822268,57	,00
	,00	,00	,00	,00
	,00	7564556,27	15151176,00	1486286,67
95550,00	64661157,07	207974505,96	311200345,14	285967399,31
15350,00	16101394,84	58918209,11	132031676,57	9031947,59
39900,00	26864055,59	63049255,96	40643630,86	171142124,48
3700,00	3038534,83	2573439,02	8898309,71	84674508,62
	653143,00	,00	,00	,00
2550,00	1306286,00	,00	28137898,29	,00
200,00	511155,39	6975374,18	46175012,57	,00
33850,00	16186587,41	67654357,36	55313817,14	21118818,62
	,00	,00	,00	,00
	,00	8803870,33	,00	,00
	,00	,00	,00	,00
53400,00	44953276,96	52281445,33	163055513,14	76705143,10
39700,00	37569921,30	36231312,50	108463180,57	54922210,69
	,00	203166,24	3126433,14	597702.41
	28397,52	,00	,00	4250328,28
1250,00	1164298,39	9074758,64	12505732,57	2390809,66
2750,00	681540,52	1286719,51	6012371,43	531291,03
	,00	,00	6252866,29	,00
4000,00	4685591,09	4537379,32	17556124,57	11821225,52
	,00	,00	,00	,00
	,00	,00	,00	,00
3100,00	454360,35	948109,11	9138804,57	2191575,52
	,00	,00	,00	,00
2550,00	312372,74	,00	,00	,00
50,00	28397,52	,00	,00	,00
	28397,52	,00	,00	,00

	,00	,00	,00	,00
	,00	,00	,00	,00
	,00	,00	,00	,00
4350,00	880323,17	10757810,63	30061857,14	6641137,93
	,00	,00	24770970,29	332056,90
450,00	709938,04	2031662,38	,00	265645,52
	,00	,00	,00	,00
	,00	,00	,00	,00
	,00	,00	,00	,00
	,00	,00	,00	,00
	,00	5553210,51	,00	,00
	,00	,00	,00	,00
	,00	,00	,00	,00
	,00	,00	,00	,00
550,00	,00	677220,79	,00	2722866,55
3350,00	170385,13	2505716,94	5290886,86	3320568,97
45250,00	2498981,92	59934040,30	51225404,57	46222320,00
			,00	,00
34150,00	539552,91	28849605,84	48820456,00	40909409,66
150,00	1363081,04	13747582,13	,00	597702,41
10100,00	482757,87	12867195,09	961979,43	464879,66
	56795,04	677220,79	,00	66411,38
800,00	28397,52	1286719,51	1442969,14	4183916,90
	,00	474054,56	,00	,00
50,00	28397,52	2031662,38	,00	,00
	,00	,00	,00	,00
39250,00	14653121,23	82891825,23	276809580,57	31877462.07
14150,00	4231230,74	9277924,88	140689491,43	3187746,21
	,00	,00	,00	,00
	,00	,00	,00	,00
3150,00	340770,26	406332,48	,00	,00
	,00	,00	,00	,00
1450,00	397565,30	,00	,00	796936,55
4350,00	425962,83	,00	42327094,86	1726695,86

	,00	,00	,00	,00
3150,00	823528,13	744942,87	,00	863347,93
2800,00	1107503,35	28849605,84	,00	9762472,76
2800,00	1391478,57	7517150,82	25732949,71	1660284,48
6300,00	3890460,48	27833774,65	50503920,00	3652625,86
950,00	2016224,05	6772207,94	12986722,29	7305251,72
	,00	,00	,00	,00
	,00	,00	,00	,00
	,00	812664,95	4569402,29	664113,79
	,00	135444,16	,00	,00
150,00	28397,52	,00	,00	2257986,90
	,00	135444,16	,00	,00
	,00	406332,48	,00	,00
272810,00	152409499,33	475117792,72	976409120,00	466029900,26

Haut-Uélé	Haut-Zaïre	Haut-Z./m	Haut-Z./m %	Haut-Z./mg %
504739998,25	2008593574,67	2034,35	71,70	100,00
93839665,12	342543326,65	346,94	12,23	17,05
90959610,27	279290083,87	282,87	9,97	13,90
2114809.93	25683305,93	26,01	,92	1,28
765244,91	13367917,90	13,54	,48	,67
[illegible]	,00	,00	,00	,00
,00	24202018,94	24,51	,86	1,20
256109111,75	1125912519,22	1140,35	40,19	56,06
41143640,66	257226868,78	260,53	9,18	12,81
106946662,05	408645728,94	413,89	14,59	20,35
9917359,64	109102151,82	110,50	3,89	5,43
,00	653143,00	,66	,02	,03
6834937,05	36279121,34	36,74	1,29	1,81
536073,49	54197615,64	54,89	1,93	2,70
90730438,86	251004019,39	254,22	8,96	12,50
,00	,00	,00	,00	,00
,00	8803870,33	8,92	,31	,44
,00	,00	,00	,00	,00
143131622,89	480127001,42	486,28	17,14	23,90
106410588,55	343597213,61	348,00	12,27	17,11
,00	3927301,79	3,98	,14	,20
,00	4278725,80	4,33	,15	,21
3350459,34	28486058,60	28,85	1,02	1,42
7371010,54	15882933,04	16,09	,57	,79
,00	6252366,29	6,33	,22	,31
10721469,88	49321790,38	49,95	1,76	2,46
,00	,00	,00	,00	,00
,00	,00	,00	,00	,00
8309139,16	21041988,71	21,31	,75	1,05
,00	,00	,00	,00	,00
6834937,05	7147309,79	7,24	,26	,36
134018,37	162415,90	,16	,01	,01
,00	,52	,03	,00	,00
,00	,00	,00	,00	,00
,00	,00	,00	,00	,00

,00	,00	,00	,00	,00
11659598,49	60010727,37	60,78	2,14	2,99
,00	25103027,18	25,42	,90	1,25
1206165,36	4213411,31	4,27	,15	,21
,00	,00	,00	,00	,00
,00	,00	,00	,00	,00
,00	,00	,00	,00	,00
,00	,00	,00	,00	,00
,00	5553210,51	5,62	,20	,28
,00	,00	,00	,00	,00
,00	,00	,00	,00	,00
,00	,00	,00	,00	,00
1474202,11	4874289,45	4,94	,17	,24
8979231,02	20266788,92	20,53	,72	1,01
21286628,01	281167374,80	284,77	10,04	100,00
91534549,10	210653573,51	213,35	7,52	74,92
402055,12	16110420,71	16,32	,58	5,73
27071711,45	41848523,49	42,39	1,49	14,89
,00	800427,22	,81	,03	,28
2144293,98	9086297,05	9,20	,32	3,23
,00	474054,56	,48	,02	,17
134018,37	2194078,28	2,22	,08	,78
,00	,00	,00	,00	,00
05204423,19	511436412,30	517,99	18,26	100,00
37927199,70	195313592,96	197,82	6,97	38,19
,00	,00	,00	,00	,00
,00	,00	,00	,00	,00
8443157,53	9190260,27	9,31	,33	1,80
,00	,00	,00	,00	,00
3886532,83	5081034,69	5,15	,18	,99
11659598,49	56139352,04	56,86	2,00	10,98
,00	,00	,00	,00	,00
8443157,53	10874976,47	11,01	,39	2,13

7505028,92	47224610,86	47,83	1,69	9,23
7505028,92	43806892,50	44.37	1,56	8,57
16886315,06	102767096,05	104,08	3,67	20,09
2546349,10	31626755,10	32,03	1,13	6,18
,00	,00	,00	,00	,00
,00	,00	,00	,00	,00
,00	,00	,00	,00	,00
,00	6046181,03	6,12	,22	1,18
,00	135444,16	,14	,00	,03
402055,12	2688439,54	2,72	,10	,53
,00	135444,16	,14	,00	,03
,00	406332,48	,41	,01	,08
731231049,46	2801197361,77	2837,12	100,00	

Calcul des consommations moyennes alimentaires par ménage par jour

(en calories)

Région du Haut-Zaïre

Aliments	Kisangani/m	Bas-Uélé/m	Ituri/m	Tshopo/m
Al. glucidiques	4763.00	5065.70	2821.00	5941.32
I. Céréales	872.00	904.70	599.00	280.32
- Riz	857.00	773.00	393.00	257.94
- Maïs épis			98.00	
- Maïs farine	15.00	20.00	45.00	
- Pain + beignets		111.70	63.00	22.38
II. Féculents	2277.00	3071.00	1294.00	4306.00
- Manioc farine	567.00	870.00	549.00	136.00
- Manioc tubercule	946.00	931.00	169.00	2577.00
- Manioc chik.	107.00	38.00	37.00	1275.00
- Manioc grillé	23.00			
- Pomme de terre	46.00		117.00	
- Patate douce	18.00	103.00	192.00	
- Banane plantain	570.00	999.00	230.00	318.00
- Banane douce				
- Igname		130.00		
- Taro racine				
III. Légumes	1583.00	931.00	803.00	1255.00
- Manioc feu.	1323.00	535.00	451.00	827.00
- Amaranthe		3.00	13.00	9.00
- Patate d.f.	1.00			64.00
- Igname	41.00	134.00	52.00	36.00
- Oignon	24.00	19.00	25.00	8.00
- Choux			26.00	
- Epinard	165.00	67.00	73.00	178.00
- Haricot fe.				
- Courge fe.				
- Poireau	16.00	14.00	38.00	33.00
- Bilolo				
- Piment	11.00			
- Céléris	1.00			

- Hibiscus	1.00			
- Mfumbwa				
- Mikungu				
IV. Autres	31.00	159.00	125.00	100.00
- Sucre			103.00	5.00
- Aubergine	25.00	30.00		4.00
- Petit pois				
- Orange				
- Courge fruit				
- Thé				
- Papaye		82.00		
- Citron				
- Canne à sucre				
- Café				
- Ananas		10.00		41.00
- Banane fruit	6.00	37.00	22.00	50.00
Al. lipidiques	88.00	885.00	213.00	696.00
- Huile de palme	19.00	426.00	203.00	616.00
- Noix de palme	48.00	203.00		9.00
- Arachide	17.00	190.00	4.00	7.00
- Huile d'arachide	2.00	10.00		1.00
- Avocat	1.00	19.00	6.00	63.00
- Huile de soja		7.00		
- Courge graine	1.00	30.00		
- Safou				
Al. protidiques	516.00	1224.00	1151.00	480.00
- Haricots	149.00	137.00	585.00	48.00
- Voandzou				
- Soja				
- Viande de chèvre	12.00	6.00		
- Viande de mouton				
- Viande de porc	14.00			12.00
- Viande de boeuf	15.00		176.00	26.00
- Viande de lapin				
- Volaille	29.00	11.00		13.00

- Gibier	39.00	426.00		147.00
- Poisson fumé	49.00	111.00	107.00	25.00
- Poisson salé	137.00	411.00	210.00	55.00
- Poisson frais	71.00	100.00	54.00	110.00
- Fretin				
- Sardines				
- Lait caillé				
- Lait frais		12.00	19.00	10.00
- Champignons		2.00		
- Insectes	1.00			34.00
- Crabes		2.00		
- Oeuf		6.00		
Total	5367.00	7174.70	4185.00	7117.32

Haut-Uélé/m	Haut-Z/m	Valeur cal.	Kis./m cal.	B-Uélé/m cal.
3853.20	2094.24		9072.04	9978.03
700.20	346.94		3093.20	3107.96
678.71	282.87	355.00	3042.35	2744.15
15.78	26.01	132.00	.00	.00
5.71	13.54	339.00	50.85	67.80
	.00	350.00	.00	.00
	24.51	265.00	.00	296.01
1911.00	1140.35		4557.92	6199.77
307.00	260.53	352.00	1995.84	3062.40
798.00	413.89	168.00	1589.28	1564.08
74.00	110.50	170.00	181.90	64.60
	.66	168.00	.00	.00
51.00	36.74	94.00	43.24	.00
4.00	54.89	132.00	23.76	135.96
677.00	254.22	127.00	723.90	1268.73
	.00		.00	.00
	8.92	80.00	.00	104.00
	.00		.00	.00
115.00	486.27		1409.69	603.25
794.00	348.00	102.00	1349.46	545.70
	3.98	75.00	.00	2.25
	4.33	54.00	.54	.00
25.00	28.85	24.00	9.84	32.16
55.00	16.09	38.00	9.12	7.22
	6.33	26.00	.00	.00
80.00	49.95	20.00	33.00	13.40
	.00	43.00	.00	.00
	.00	43.00	.00	.00
62.00	21.31	18.00	2.88	2.52
	.00	42.00	.00	.00
51.00	7.24	40.00	4.40	.00
1.00	.16	20.00	.20	.00
	.03	25.00	.25	.00

	.00		.00	.00
	.00		.00	.00
	.00		.00	.00
87.00	60.78		11.23	67.05
	25.42	385.00	.00	.00
9.00	4.27	25.00	6.25	7.50
	.00	82.00	.00	.00
	.00	39.00	.00	.00
	.00	18.00	.00	.00
	.00	148.00	.00	.00
	5.62	32.00	.00	26.24
	.00	29.00	.00	.00
	.00	75.00	.00	.00
	.00		.00	.00
11.00	4.94	26.00	.00	2.60
67.00	20.53	83.00	4.98	30.71
905.00	284.77		539.55	6159.84
683.00	213.35	875.00	166.25	3727.50
3.00	16.32	540.00	259.20	1096.20
202.00	42.39	528.00	89.76	1003.20
	.81	884.00	17.68	88.40
16.00	9.20	154.50	1.55	29.36
	.48	884.00	.00	61.88
1.00	2.22	511.00	5.11	153.30
	.00	152.00	.00	.00
785.00	517.99		1144.32	2465.03
283.00	197.82	313.00	466.37	428.81
	.00	367.00	.00	.00
	.00	370.75	.00	.00
63.00	9.31	122.00	14.64	7.32
	.00	265.00	.00	.00
29.00	5.15	472.00	66.08	.00
87.00	56.86	122.00	18.30	.00
	.00		.00	.00

	63.00	11.01	136.00	39.44	14.96
	56.00	47.83	167.00	65.13	711.42
	56.00	44.37	92.00	45.08	102.12
	126.00	104.08	264.00	361.68	1085.04
	19.00	32.03	92.00	65.32	92.00
				.00	.00
				.00	.00
			69.00	.00	.00
		6.12	79.00	.00	9.48
		14	32.00	.00	.64
	3.00	2.72	227.60	2.28	.00
		.14	242.00	.00	4.84
		.41	140.00	.00	8.40
5543.20		2897.00		10755.90	18602.89

Ituri/m cal	Tshopo/m cal	Ht-Uélé/m cal
5713.59	9364.91	6854.96
1844.01	974.99	2449.61
1395.13	915.69	2409.42
129.36	.00	20.83
152.55	.00	19.36
.00	.00	.00
166.95	59.31	.00
2934.82	7379.44	3460.09
1932.48	478.72	1080.64
283.92	4329.36	1340.64
62.90	2167.50	125.80
.00	.00	.00
109.98	.00	47.94
253.44	.00	5.28
292.10	403.86	859.79
.00	.00	.00
.00	.00	.00
.00	.00	.00
519.95	938.07	884.54
460.02	843.54	809.88
9.75	6.75	.00
.00	34.56	.00
12.48	8.64	6.00
9.50	3.04	20.90
6.76	.00	.00
14.60	35.60	16.00
.00	.00	.00
.00	.00	.00
6.84	5.94	11.16
.00	.00	.00
.00	.00	20.40
.00	.00	.20
.00	.00	.00

.00	.00	.00
.00	.00	.00
.00	.00	.00
414.81	72.41	60.72
396.55	19.25	.00
.00	1.00	2.25
.00	.00	.00
.00	.00	.00
.00	.00	.00
.00	.00	.00
.00	.00	.00
.00	.00	.00
.00	.00	.00
.00	.00	.00
.00	10.66	2.86
18.26	41.50	55.61
1806.64	5581.74	7088.84
1776.25	5390.00	5976.25
.00	48.60	16.20
21.12	36.96	1066.56
.00	8.84	.00
9.27	97.34	24.72
.00	.00	.00
.00	.00	5.11
.00	.00	.00
2763.30	856.45	1893.34
1831.05	150.24	885.79
.00	.00	.00
.00	.00	.00
.00	.00	76.86
.00	.00	.00
.00	56.64	136.88
214.72	31.72	106.14

.00	.00	.00
.00	17.68	85.68
.00	245.49	93.52
98.44	23.00	51.52
554.40	145.20	332.64
49.68	101.20	17.48
.00	.00	.00
.00	.00	.00
.00	.00	.00
15.01	7.90	.00
.00	.00	.00
.00	77.38	6.83
.00	.00	.00
.00	.00	.00
10283.53	15803.10	15737.14

Calcul des consommations moyennes alimentaires par ménage par jour

Région du Haut-Zaïre

Aliments	Haut-Zaïre/mcal	Ht-Zaïre/m cal.%	Ht-Zaïre/mg cal.%
Al. lgucidiques	3898.50	53.48	100.00
I. Créales	1149.37	15.77	29.48
- Riz	1004.19	13.77	25.76
- Maïs épis	34.33	.47	.88
- Maïs farine	45.90	.63	1.18
- Sorgho	.00	.00	.00
- Pain + beignets	64.95	.89	1.67
II. Féculents	2238.35	30.70	57.42
- Manioc farine	917.07	12.58	23.52
- Manioc tubercule	695.34	9.54	17.84
- Manioc chik.	187.85	2.58	4.82
- Manioc grillé	1.11	.02	.03
- Pomme de terre	34.54	.47	.89
- Patate douce	72.45	.99	1.86
- Banane plantain	322.86	4.43	8.28
- Banane douce	.00	.00	.00
- Igname	7.14	.10	.18
- Taro racine	.00	.00	.00
III. Légumes	391.73	5.37	10.05
- Manioc feu.	354.96	4.87	9.11
- Amaranthe	2.99	.04	.08
- Patate d.f;	2.34	.03	.06
- Tomate	6.92	.09	.18
- Oignon	6.11	.08	.16
- Choux	1.65	.02	.04
- Epinard	9.99	.14	.26
- Haricot fe.	.00	.00	.00
- Courge fe.	.00	.00	.00
- Poireau	3.84	.05	.10
- Bilolo	.00	.00	.00
- Piment	2.90	.04	.07

- Céléris	.03	.00	.00
- Hibiscus	.01	.00	.00
- Taro feuille	.00	.00	.00
- Mfumbwa	.00	.00	.00
- Mikungu	.00	.00	.00
IV. Autres	119.06	1.63	3.05
- Sucre	97.87	1.34	2.51
- Aubergine	1.07	.01	.03
- Petit pois	.00	.00	.00
- Orange	.00	.00	.00
- Courge fruit	.00	.00	.00
- Thé	.00	.00	.00
- Papaye	1.80	.02	.05
- Citron	.00	.00	.00
- Canne à sucre	.00	.00	.00
- Café	.00	.00	.00
- Ananas	1.28	.02	.03
- Banane fruit	17.04	.23	.44
Al. lipidiques	2215.72	30.39	100.00
- Huile de palme	1866.81	25.61	84.25
- Noix de palme	88.13	1.21	3.98
- Arachide	223.82	3.07	10.10
- Huile d'arachide	7.16	.10	.32
- Avocat	14.21	.19	.64
- Huile de soja	4.24	.06	.19
- Courge graine	11.34	.16	.51
- Safou	.00	.00	.00
Al. protidiques	1176.10	16.13	100.00
- Haricots	619.18	8.49	52.65
- Voandzou	.00	.00	.00
- Soja	.00	.00	.00
- Viande de chèvre	11.36	.16	.97
- Viande de mouton	.00	.00	.00

- Viande de porc	24.31	.33	2.07
- Viande de boeuf	69.37	.95	5.90
- Viande de lapin	.00	.00	.00
- Volaille	14.97	.21	1.27
- Gibier	79.88	1.10	6.79
- Poisson fumé	40.82	.56	3.47
- Poisson salé	274.77	3.77	23.36
- Poisson frais	29.47	.40	2.51
- Fretin sec	.00	.00	.00
- Sardines	.00	.00	.00
- Lait caillé	.00	.00	.00
- Lait frais	4.83	.07	.41
- Champignons	.04	.00	.00
- Insectes	6.19	.08	.53
- Crabes	.34	.00	.03
- Oeuf	.57	.01	.05
Total	7290.33	100.00	